



Siège social  
11, rue Jean-Pierre Veyrat  
73000 Chambéry  
Tél. 09 80 34 81 16  
Fax 09 85 34 81 16

contact@arter-agence.fr  
www.arter-agence.fr



# Mission d'étude et de réalisation d'un schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg de la commune

## VILLE DE VEYRIER-DU-LAC

### Diagnostic



# SOMMAIRE

|   |            |
|---|------------|
| Préambule                                   | 3          |
| <b>DIAGNOSTIC</b> .....                     | <b>4</b>   |
| CONTEXTE .....                              | 4          |
| ANALYSES URBAINES ET PAYSAGÈRES .....       | 8          |
| ANALYSES FONCTIONNELLES ET SENSIBLES .....  | 22         |
| ANALYSE DES MOBILITÉS .....                 | 38         |
| ENJEUX ET ORIENTATIONS.....                 | 73         |
| <br>  |            |
| <b>PLAN GUIDE</b> .....                     | <b>76</b>  |
| PHASAGE ET ESTIMATIONS FINANCIERES .....    | 77         |
| FICHES ACTIONS .....                        | 81         |
| STATIONNEMENT .....                         | 114        |
| DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET MATÉRIAUX .....    | 120        |
| <br>  |            |
| <b>ANNEXES</b> .....                        | <b>123</b> |
| RETOURS DU QUESTIONNAIRE COMMERÇANTS.....   | 124        |
| COMPTE-RENDU DE L'ATELIER PARTICIPATIF..... | 130        |

# PRÉAMBULE

## ➤ Méthode et déroulé de l'étude

### La concertation au long de l'étude

#### PHASE 1

##### Diagnostic

- Comprendre le fonctionnement actuel du centre-bourg et identifier les usages et usagers du site
- Analyser les grandes caractéristiques en termes d'organisation urbaine, de mobilité, de commerces, d'équipements, de paysage, de patrimoine, etc.
- Définir et hiérarchiser les enjeux majeurs du projet

ENTRETIENS AVEC LES PERSONNES-RESSOURCES

QUESTIONNAIRES COMMERÇANTS

ATELIER PARTICIPATIF AVEC LES CITOYENS

#### PHASE 2

##### Étude de faisabilité

- Explorer les possibilités d'évolution et d'aménagement du centre-bourg
- Évaluer les différentes propositions suivant les objectifs fixés en phase 1

ATELIER PARTICIPATIF

#### PHASE 3 et PHASE 4

##### Traduction du scénario et rédaction du dossier final

- Fixer et rédiger le programme d'aménagement des espaces publics du centre-bourg de Veyrier
- Intégrer une approche opérationnelle du scénario retenu (financière et de phasage)

La commune de Veyrier-du-Lac souhaite mener une étude portant sur l'élaboration d'un schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg.

Cette étude doit permettre la **définition d'une stratégie globale d'aménagement et d'orientation au niveau de l'axe principal de circulation** allant du parking du Plant jusqu'au groupe scolaire au Sud du centre-bourg.

Les aménagements relatifs au projet de requalification du centre-bourg de Veyrier se veulent destinés à un public local et de passage, faisant face à de nombreux enjeux fonctionnels, urbains et paysagers (listés synthétiquement par la suite). Le projet devra également **intégrer les enjeux d'usages liés aux espaces déjà existants, mais également futurs, qui émaneront de notre réflexion et des échanges issus de la concertation** avec l'ensemble des parties prenantes (habitants, commerçants, associations, partenaires, etc.). Ainsi, nous pourrons construire un schéma directeur d'organisation et de requalification en adéquation avec les attentes, les besoins et ambitions voués au centre-bourg, qui s'inscrivent dans une cohérence globale.



## RAPPEL DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

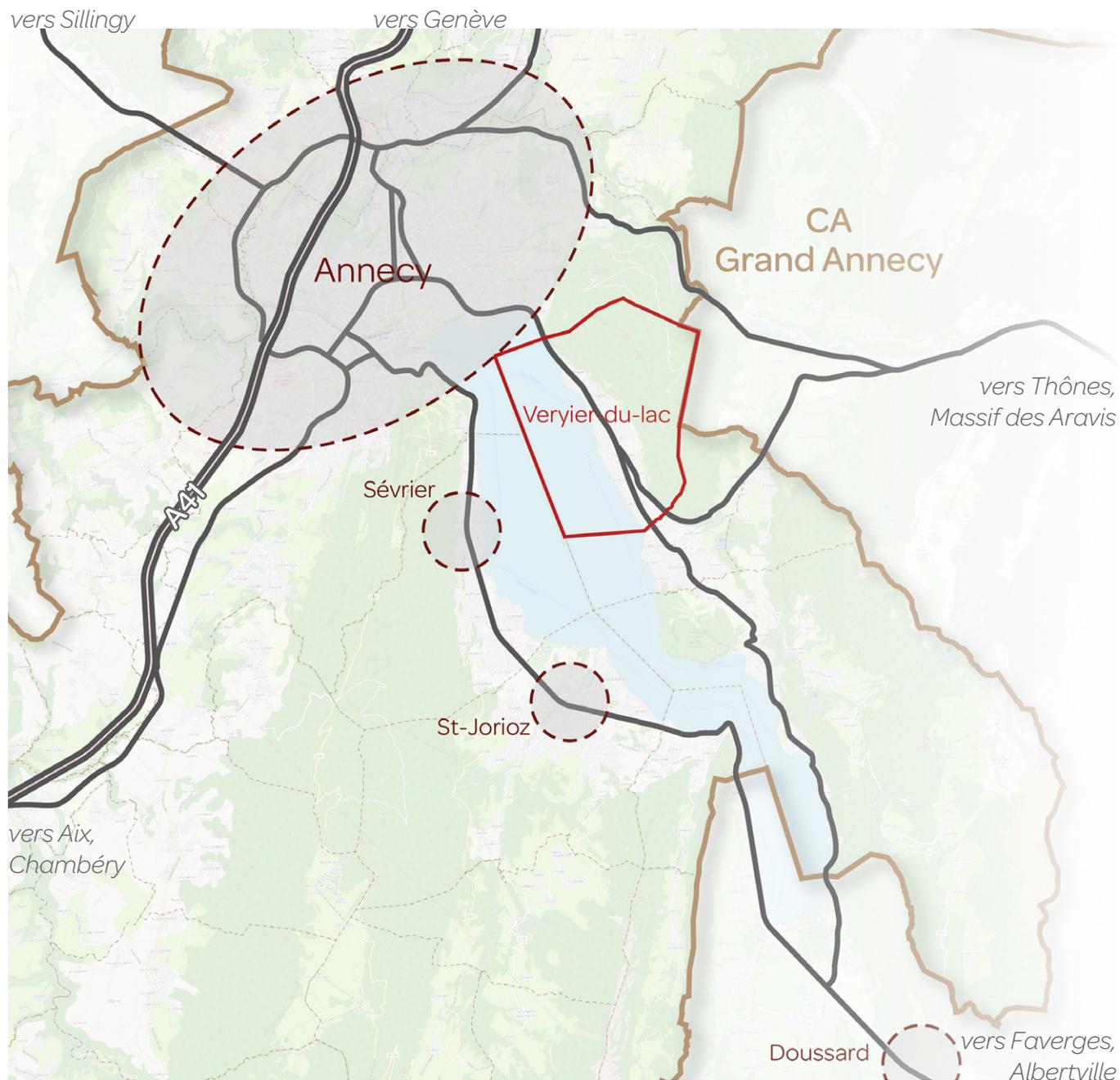
PARTIS PRIS MOBILITÉ

SCÉNARIOS PROGRAMMATIQUES

LA SUITE

ENJEUX ET ORIENTATIONS

# POSITIONNEMENT TERRITORIAL



## ➤ Une commune limitrophe au pôle urbain d'Annecy

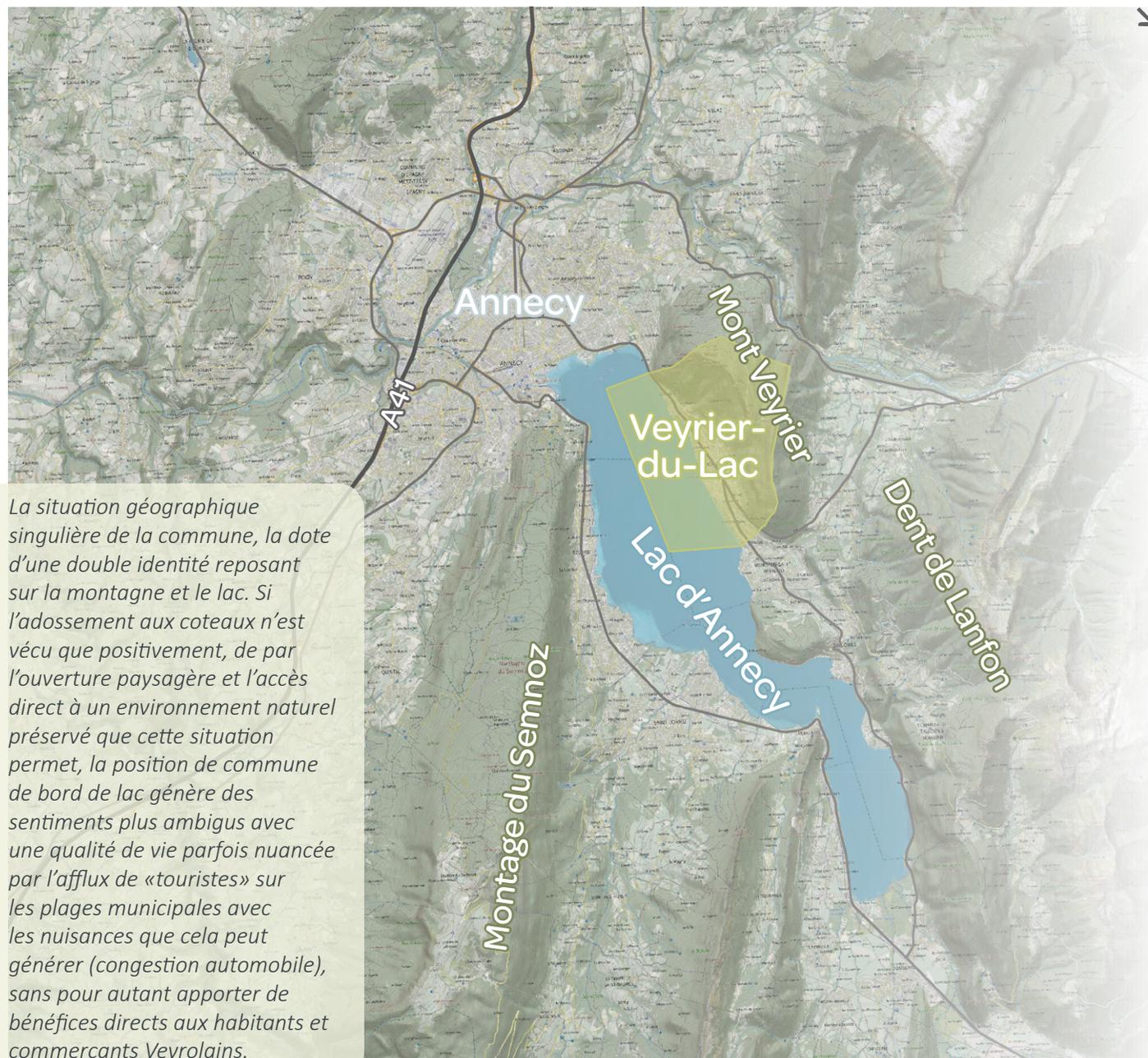
Veyrier-du-Lac se trouve limitrophe à la nouvelle commune d'Annecy, en périphérie de «1<sup>re</sup> couronne» de celle-ci. Elle fait également partie de la Communauté de Communes du Grand Annecy, comptant 34 communes et regroupant plus de 200 000 habitants.

## ➤ Le rôle de Veyrier au sein du bassin annécien

À l'échelle du SCoT du bassin annécien, **Veyrier-du-Lac fait partie des communes de rang D**, avec l'objectif de «permettre un développement raisonnable de ces communes». À ce titre, et dans un objectif de maîtrise et de limitation de la consommation de l'espace, le DOO prescrit la mise en place d'OAP permettant de : *«traiter chaque site de développement comme un petit projet urbain de manière à garantir la qualité urbaine et d'assurer le maillage pour les déplacements notamment en mode doux. Elles définiront pour chacun d'eux, un schéma de voirie et d'espaces publics, la trame verte et bleue, la localisation des principaux équipements et services, elles identifieront le bâti patrimonial à mettre en valeur, les secteurs de densification, les secteurs de renouvellement et les secteurs d'extension... Elles devront favoriser la réalisation de stationnement en ouvrage.»*

➤ Notons toutefois que le classement de Veyrier-du-Lac dans la catégorie des communes de rang D renvoie essentiellement à la question du développement urbain et au niveau d'offre commerciale et de services. Or, le rayonnement de Veyrier-du-Lac à l'échelle de l'agglomération annécienne sur d'autres thématiques, comme par exemple la culture et le loisir (avec la présence sur le territoire des plages, de plusieurs équipements singuliers, ainsi que du projet de parc de loisirs intergénérationnel sur le secteur du Plant) dépassent certainement ce classement.

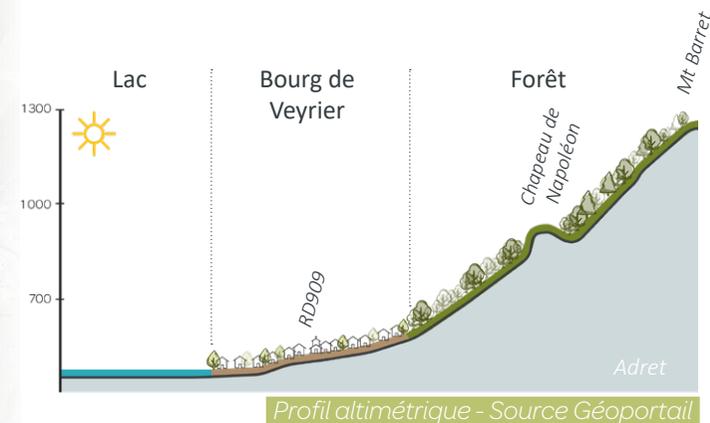
# IDENTITÉ PAYSAGÈRE



La situation géographique singulière de la commune, la dote d'une double identité reposant sur la montagne et le lac. Si l'adossement aux coteaux n'est vécu que positivement, de par l'ouverture paysagère et l'accès direct à un environnement naturel préservé que cette situation permet, la position de commune de bord de lac génère des sentiments plus ambigus avec une qualité de vie parfois nuancée par l'afflux de « touristes » sur les plages municipales avec les nuisances que cela peut générer (congestion automobile), sans pour autant apporter de bénéfices directs aux habitants et commerçants Veyrolains.

## Un cadre naturel et environnemental remarquable

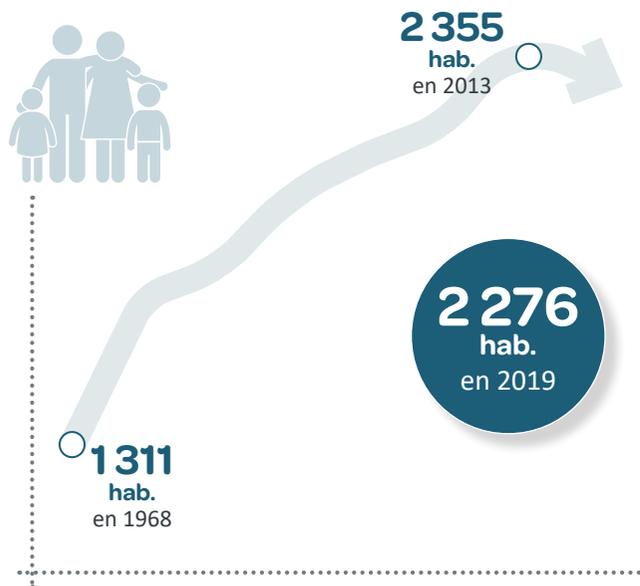
Située sur les coteaux du Mont Veyrier, entre lac et montagne, la commune s'inscrit dans un contexte naturel et environnemental remarquable.



Sur ce territoire, la rive du lac se trouve fortement urbanisée et s'étalant jusqu'aux coteaux boisés, mais restant toutefois assez « verte » avec des parcs et jardins privés arborés. Ce noyau urbain, installé sur les pentes, trouve ainsi ces limites Est et Ouest mais cet ensemble est aussi « divisé » par le passage de l'axe de la RD909 du Nord au Sud.

Elle se doit d'être compatible avec les prescriptions de la Loi Montagne (objectifs synthétiques de préservation des terres agricoles, l'extension de l'urbanisation, la valorisation du patrimoine montagnard) et de la Loi littorale (inconstructibilité de la bande des 100 mètres hors espaces urbanisés, préservation des espaces remarquables, maintien de la coupure d'urbanisation en limite Nord avec Annecy et protéger et valoriser les espaces proches des rives).

# QUELQUES CHIFFRES CLÉS



## ➤ L'évolution de la population en baisse depuis 2013

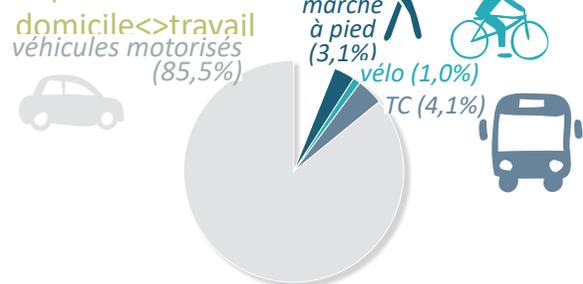
Une évolution positive depuis les années 70, mais depuis 2013 enregistrement d'une baisse du nombre d'habitants (taux d'évolution de -3,35% entre 2013 et 2019), due à la baisse du solde apparent des entrées sorties (de 0,2%), donc **moins d'entrées sur le territoire communal par rapport aux autres années** - phénomène qui s'explique, en partie, par un accès au foncier de plus en plus difficile, en raison d'un manque d'offre et d'un niveau de prix ségrégant. Cependant, la population a augmenté de 100 habitants en 2023.

## ➤ Une majorité de la population âgée, mais une tendance à l'augmentation des 15-29 ans

La répartition de la population, entre 2008 et 2019, fait l'état d'une **part importante des + de 60 ans**. On notera également une baisse de la population des 30-59 ans (actifs), mais une **augmentation des 15-29 ans**.

## ➤ Une attractivité économique certaine avec un nombre d'emplois et d'actifs résidant dans la commune en augmentation depuis 2008

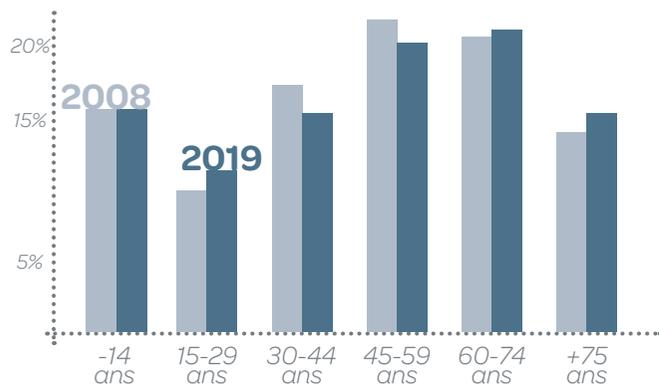
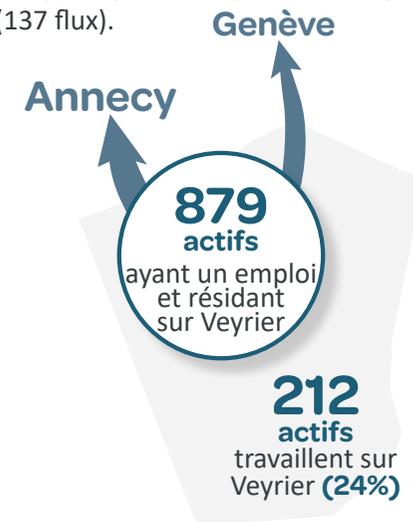
## ➤ Une part majoritaire de la voiture dans les déplacements domicile<->travail



## ➤ Déplacements des actifs résidant sur la commune

Seuls les échanges >50 flux ont été pris en compte, et sont représentés par l'usage de la voiture

Une part importante de mouvements pendulaires sortants, principalement à destination d'Annecy (324 flux) puis Genève (56 flux). Un flux voiture Veyrier<->Veyrier plutôt important a également été recensé (137 flux).



Données INSEE 2019



× Une tendance vers «l'équilibre» des différentes tranches d'âge qu'il convient d'intégrer dans la requalification du centre-bourg en répondant aux besoins des diverses strates de la population et en particulier les jeunes et les familles avec enfants. Dans ce sens, la commune a pour projet d'aménager une place de village et d'offrir un espace intergénérationnel de loisirs sur le secteur du Plant ; le projet de la Ravoire porte également cette volonté autour d'un lieu de rassemblement (fêtes de village, évènements en lien avec la nature ...)

× Inciter le report modal (de la voiture aux modes doux) pour les déplacements domicile<->travail, en particulier pour les déplacements internes à la commune

RAPPEL DES ENJEUX ET ORIENTATIONS



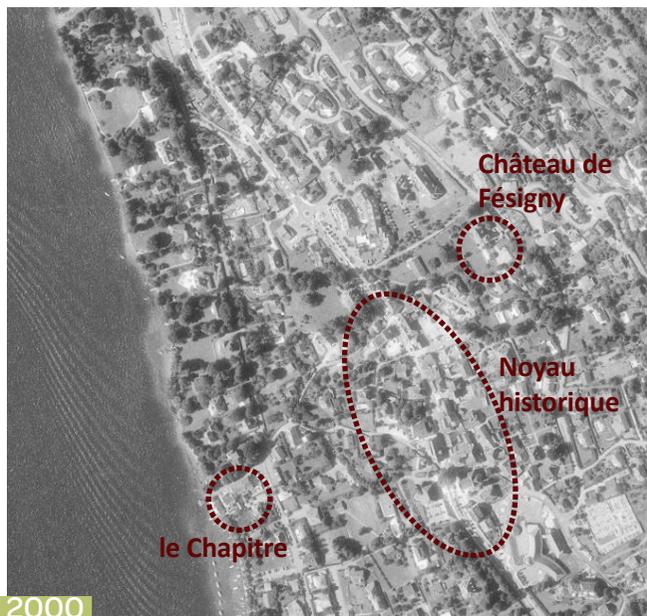
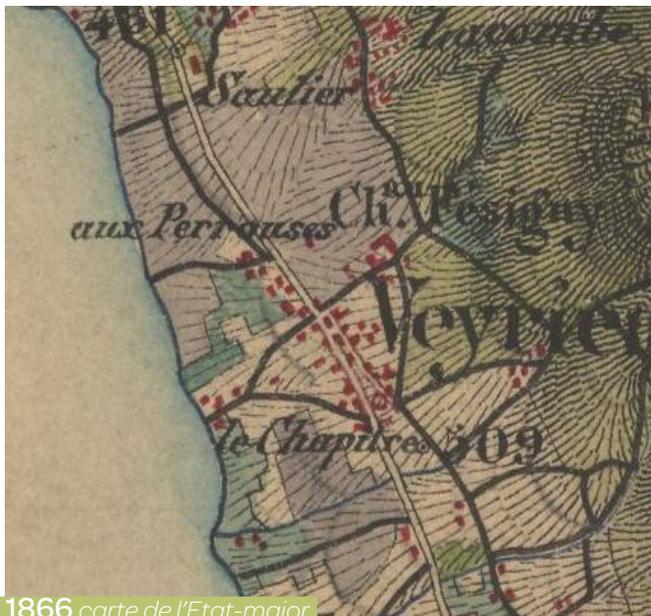
**PARTIS PRIS MOBILITÉ**

SCÉNARIOS PROGRAMMATIQUES

LA SUITE

ENJEUX ET ORIENTATIONS

# D'UN PAYSAGE VITICOLE AU PAYSAGE RÉSIDENTIEL



➤ Une commune tournée historiquement davantage vers les coteaux cultivés que le lac

➤ Un noyau historique du bourg organisé en «village-rue» le long de la rue de la Voûte et de la route principale (devenue RD). On retrouve également le Château de Fésigny sur les hauteurs et «le Chapitre» un hameau côté en rive du lac. L'ensemble de ces entités est clairement maillé de voies Est<>Ouest.

➤ La rue de la Voûte constitue la rue historique de Veyrier et la RD actuelle - constituait un chemin (=Ruaz) permettant de relier Annecy à Faverges. Les liens avec le reste du territoire - Annecy - sont réalisés essentiellement via le port, où la proximité du lac tenait, pour beaucoup, un rôle fonctionnel (via les chemins du Mont Baron et du Chapitre).

➤ Une évolution de Veyrier, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, passant de l'activité viticole à la résidentialisation - en «extension urbaine» d'Annecy - sur l'épaisseur du littoral au boisement des coteaux

## Un territoire au passé viticole

Installées en terrasses en pied de coteau jusqu'à l'orée de la forêt, les vignes occupaient une grande majorité du territoire communal. Des vestiges de cette activité sont encore perceptibles aujourd'hui (architecture bâtie, chemins d'accès vers le lac).

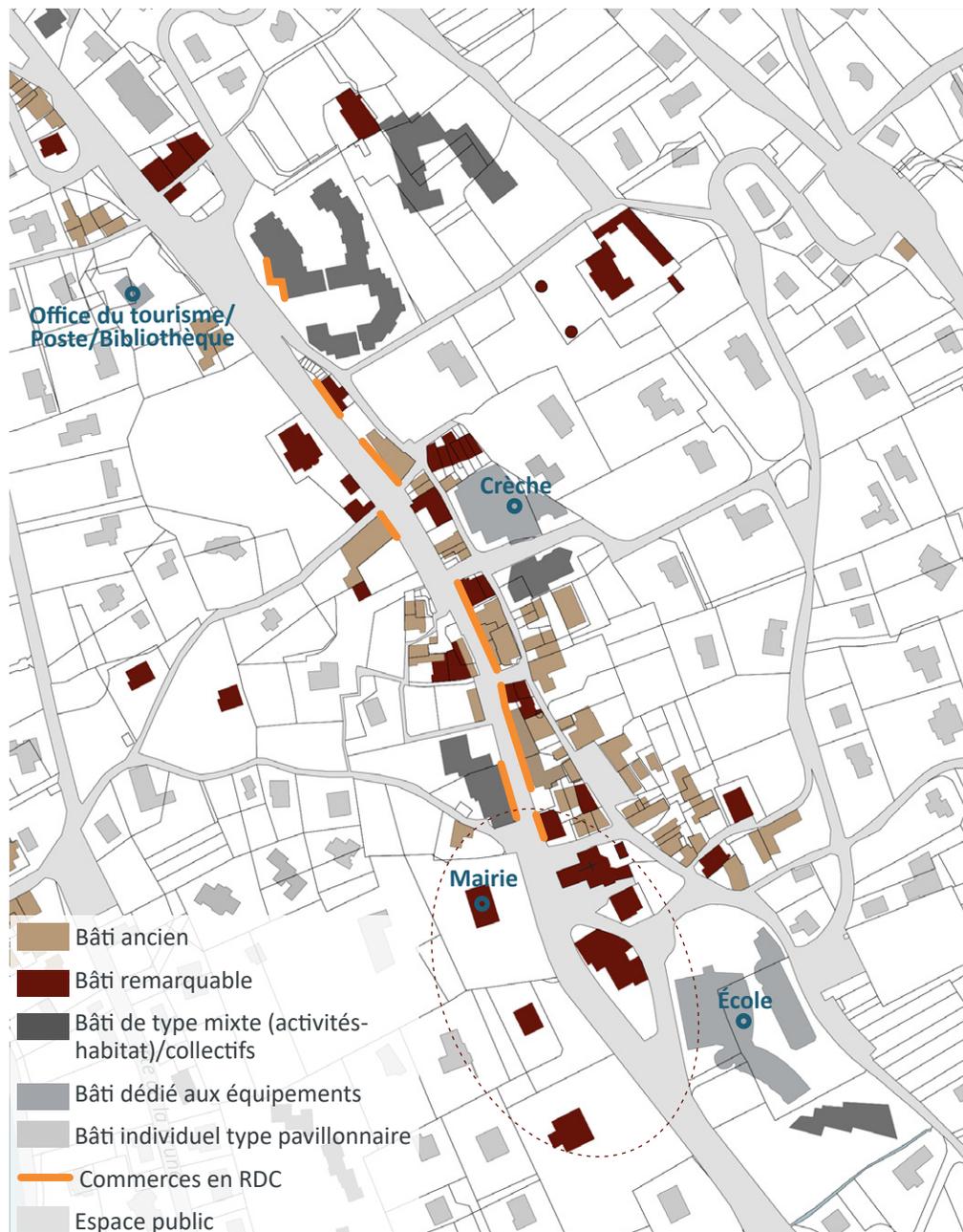
La commune reste toutefois attentive à la préservation de cette identité agricole, qu'elle souhaite d'ailleurs révéler davantage (parc paysager à la Ravoire).

# CADRAGE DU PÉRIMÈTRE DU CENTRE-BOURG



Un périmètre d'analyses à l'échelle du centre-bourg et pensé dans son contexte et ses dynamiques communales (le Plant, La Ravoire, la plage et le port,...)

# UN PAYSAGE URBAIN PATRIMONIAL



## Un développement du centre-bourg qui tend à se «déliter» le long de la RD

- On retrouve, dans la morphologie urbaine actuelle de Veyrier :
  - × **le noyau historique installé entre la RD et la rue de la Voûte**, avec les caractéristiques suivantes : forme dense, alignement du bâti et mitoyenneté et **ponctué de bâtis remarquables et vernaculaires** ;
  - × **un tissu mixte qui vient étendre ce noyau ancien le long de la RD** avec la présence d'activités commerciales et de services, de collectifs et d'équipements publics ;
  - × **au-delà de ce linéaire, un étalement urbain composé d'un tissu résidentiel** sous forme d'habitat individuel, prenant place des coteaux à l'Est jusqu'au littoral en limite Ouest.

### Des bâtiments remarquables plus ou moins épars le long des axes Nord<>Sud

Des bâtis présentant des caractéristiques remarquables, recensés au PLU et identifiés, globalement, de façon éparse dans le centre (le long de la RD et de la rue de la Voûte). On peut noter toutefois une certaine concentration de ces bâtiments identitaires sur la partie Sud du centre-bourg.

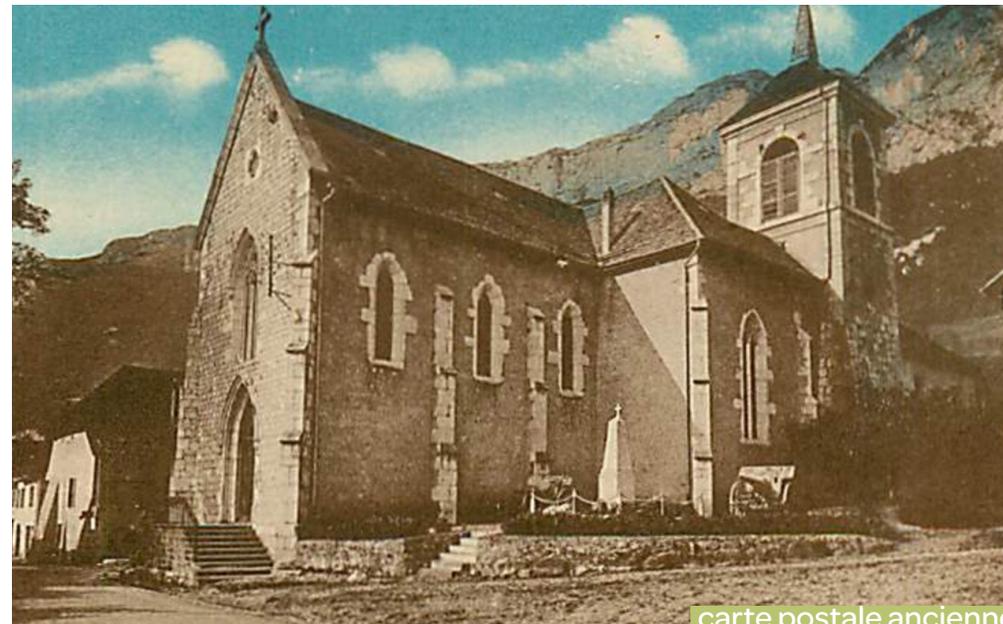


# UN PAYSAGE URBAIN PATRIMONIAL

Des évolutions d'usages qui ont modifié le paysage urbain



carte postale ancienne



carte postale ancienne

Des lieux plutôt bien conservés ou modifiés respectant l'identité de Veyrier

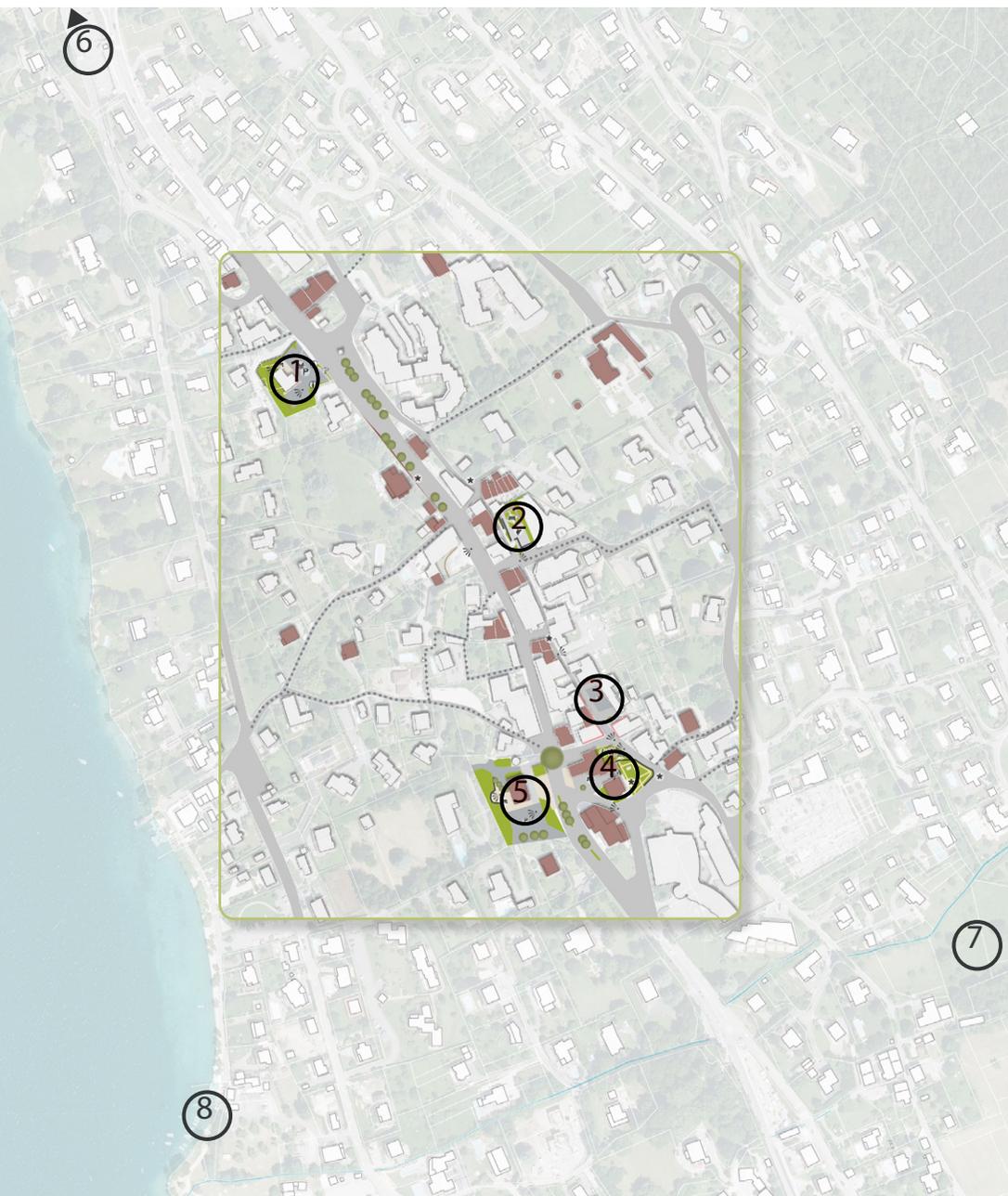


état actuel



état actuel

# LE MAILLAGE DES ESPACES PUBLICS



## ↳ L'identification des espaces publics principaux du centre-bourg

- ① Le tènement de la Poste/OT
- ② La place des Epèles
- ③ La place des Enfants
- ④ Le secteur de l'église/presbytère
- ⑤ Le secteur de la mairie

Complétés à l'échelle du bourg par :

- ⑥ le secteur du Plant
- ⑦ le parc de La Ravoire
- ⑧ le port et la plage de la Brune

## ↳ Une part des espaces publics à usages fonctionnels malgré un fort potentiel

Veyrier-du-lac bénéficie d'un **cadre paysager remarquable, qui s'impose visuellement sur l'espace public**. L'offre en équipements, services et commerces permet, d'autre part, un potentiel d'usages important. Néanmoins, **certaines de ces espaces sont aménagés de façon fonctionnelle, n'exploitant pas à leur juste valeur les qualités urbaines, paysagères et architecturales** qu'offre le centre-bourg. On peut noter, notamment, le secteur de la Poste, la rue de la Voûte, ou encore la place des Enfants.

### Des aménagements hétérogènes (revêtements, mobilier, qualité)

Le centre-bourg de Veyrier propose une multitude de matériaux qui peut présenter une vision d'ensemble peu lisible. L'hétérogénéité des espaces publics se ressent également à travers les qualités des différents aménagements, qui traduisent une certaine hiérarchie de ces lieux.



# LE MAILLAGE DES ESPACES PUBLICS



↳ Un centre-bourg offrant de nombreux panoramas ou percées sur le grand paysage, mais parfois peu mis en valeur par l'espace public



↳ De traversées Est<>Ouest reliant le lac et aux Monts via le centre-bourg très (/trop?) intimiste pour certaines



↳ Le cadre végétal : les jardins privés sont un vrai atout qui apportent une ambiance végétale forte, tandis que la végétation est peu présente et très contrainte lorsqu'elle l'est sur l'espace public.

# UNE TRAVERSÉE SÉQUENCÉE



➤ Des séquences perceptibles lorsque l'on traverse le centre par la RD ou la rue de la Voûte

## SECTEUR DU PLANT

*Une séquence hétérogène et majoritairement fonctionnelle avec la présence d'activités et d'équipements «structurants» - existants ou à venir - (cinémathèque, hôtel/restaurant, parking et futur espace public du Plant) à connecter davantage au centre-bourg*

## ENTRÉE NORD\*

*Un tissu bâti lâche - en retrait des voies - offrant de nombreuses ouvertures vers le grand paysage.  
Point d'entrée de la rue de la Voûte.  
Le tènement de la Poste/OT comme site stratégique*

## SECTEUR MIXTE\*

*Une structure urbaine historique et dense, avec des voies se rétrécissant, et laissant ponctuellement des ouvertures vers l'Est et l'Ouest.  
Du petit patrimoine qui anime ponctuellement ces traversées. La parcelle 412 et la place des Epèles comme sites stratégiques*

## SECTEUR COMMERÇANT\*

*Une structure urbaine historique (majoritairement) et encore plus dense, où l'on observe le long de la RD une perspective linéaire et où les transversales ont un caractère intimiste  
Des espaces publics à dominante minérale  
La place des Enfants comme site stratégique*

## SECTEUR ÉGLISE\*

*Une réouverture de l'espace avec une concentration de bâtiments à forte valeur patrimoniale  
Une certaine qualité dans le traitement de l'espace public et la présence végétale  
De nombreux points de vue et panoramas s'imposent également*

## ENTRÉE SUD

*Un espace très ouvert avec une forte présence végétale de par les jardins privés encadrant l'axe principal*

\*séquence du centre-bourg détaillée par la suite

# UNE TRAVERSÉE SÉQUENCÉE



## ENTRÉE NORD

Le début de cette séquence est marqué par le giratoire, présentant **un espace ouvert permettant d'offrir un panorama remarquable sur le lac et des vues sur la chaîne du Mont Veyrier** - imposante.

L'espace public y est plutôt généreux, mais occupé principalement par des voies de circulations et de stationnement : 2 voies sont parallèles (RD et rue de la Voûte) avec un dénivelé entre ces 2 routes géré par une bande plantée agrémentant la traversée de la RD ; et au centre de la RD, un terre-plein central prend place

La présence d'un kiosque, au centre des 2 voies, abritant une boîte à livres, peut être questionnée au regard du réaménagement global du secteur

Les terre-pleins centraux ont été abordés par les habitants. Aménagés au départ pour pouvoir stationner, cet usage y est aujourd'hui interdit et **consomme de l'espace au profit d'aménagement pour les modes doux.**



Vue depuis la RD909



Veiller à bien «rattacher» ce site de la Poste/OT au centre-bourg au travers une programmation adaptée et complémentaire - *détaillée dans le chapitre suivant.*

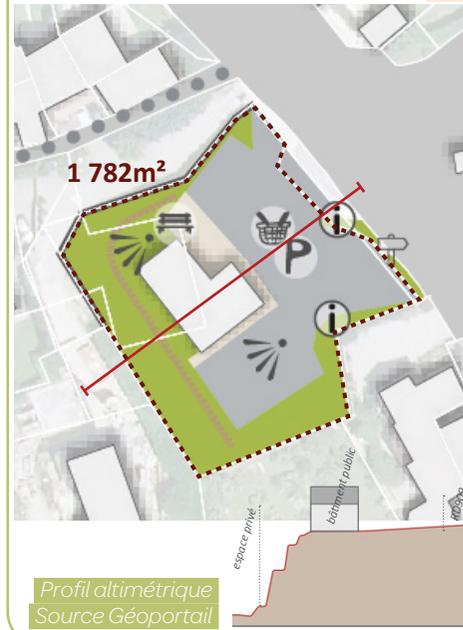
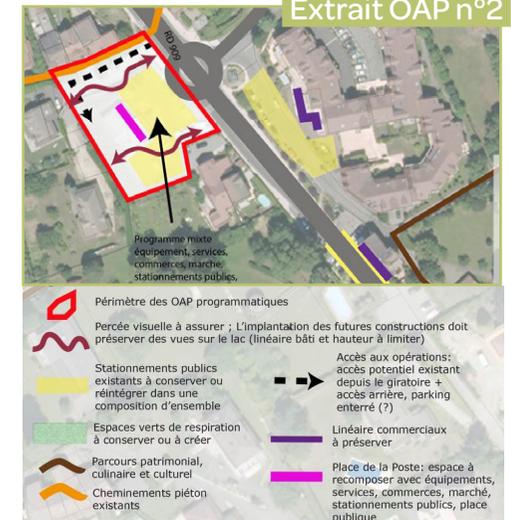
## Le tènement de la Poste

Le tènement de la Poste se localise à **un endroit stratégique dans le bourg** (en entrée de centre-bourg) et regroupe des équipements publics de services, touristiques et accueille le **marché hebdomadaire**. Il présente toutefois des contraintes en termes de profil topographique en **encore d'éventuelle pollution du sol** (ancienne station-service)

Les attentes des habitants sur ce secteur portent sur **un lieu convivial, commercial et dynamique, permettant de mettre en valeur le point de vue** sur le lac.



## Extrait OAP n°2



Un site présentant de forts atouts (situation, superficie, panorama, visibilité et accessibilité à la RD...) qu'il conviendrait de valoriser ; et de contraintes, pouvant pour certaines, être profitables au projet urbain (stationnement souterrain).

# UNE TRAVERSÉE SÉQUENCÉE



## ▷ SECTEUR MIXTE

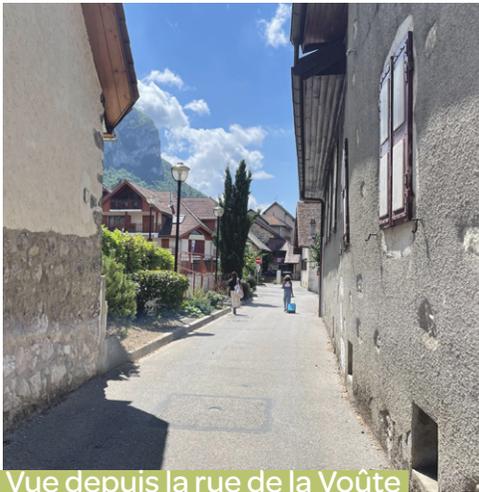
Cette seconde séquence annonce **plus précisément le centre-bourg, avec une implantation bâtie hétérogène** : maintien d'un alignement bâti à la RD ou en retrait de l'un ou de l'autre côté avec une **occupation mixte : entre RDC commerciaux et habitats individuels**.

On retrouve **de nombreux éléments patrimoniaux** : bâtiments patrimoniaux remarquables, murets en pierre, petit patrimoine... **la perspective de la RD est prégnante, avec toutefois quelques ouvertures plus «intimes»** vers le lac et des percées au niveau des transversales, vers les Monts.

De son côté, **la rue de la Voûte affirme son caractère historique** avec une structure bâtie ancienne de part et d'autre de la rue, un gabarit de voie très étroit (jusqu'à 3m de large) et du petit patrimoine ponctuel. Les liens avec la RD se réalisent via l'ancienne rampe du Château, en continuité du chemin du Mont Baron, l'autre rampe de Fésigny plus large permettant d'accéder au parking des Epèles et la crèche notamment.



Certains habitants ont mis en avant **l'activité du petit casino comme étant un lieu convivial et attractif**.



Vue depuis la rue de la Voûte

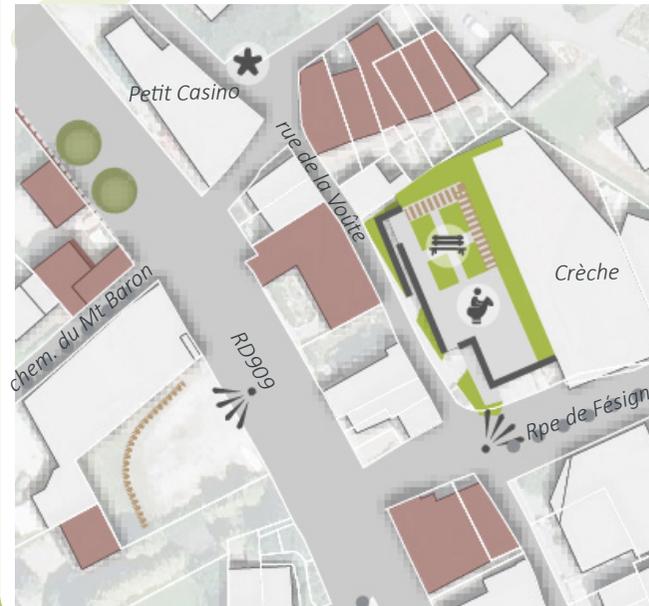


Vue depuis la RD909



Générer plus de qualité urbaine, visuelle et fonctionnelle en accompagnement de l'activité commerciale (espaces publics, façades et devantures des commerces, facilitation des déplacements modes actifs).

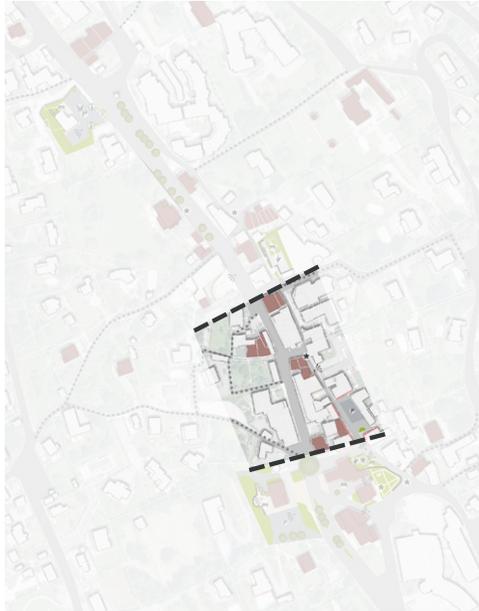
### La place des Epèles et la parcelle 412



Des réflexions à mener sur ces 2 espaces à court et long terme :

- × la parcelle 412 destinée au stationnement public à «court terme» (inscrit au PLU et procédure en cours), mais quel(s) usage(s) à court-moyen terme au regard de sa situation en cœur de bourg
- × la place des Epèles, à long terme, quel lien avec le bâtiment public suite à l'éventuel déplacement de la crèche ?

# UNE TRAVERSÉE SÉQUENCÉE



## ➤ SECTEUR COMMERÇANT

Rue de la Voûte, on trouve la **Voûte - marqueur de l'identité de la rue** - sur un lieu connecté à la RD et visible depuis celle-ci. Le long de cette rue on localise également des activités artisanales, bien implantées, des linéaires de façades homogènes et caractéristiques (Maison Fournier ou le côté Ouest pl. des Enfants par exemple)

Le long de la RD, un alignement bâti quasi continu - intégrant des arcades pour certains bâtiments - **oriente le regard sur une perspective linéaire de la RD où peu d'éléments viennent rompre ce linéaire**. Au-delà de cet accès, les transversales sont très intimistes et peu perceptibles depuis l'axe central et l'apport végétal est principalement marqué par la visibilité des jardins privés depuis l'espace public.



Générer plus de qualité urbaine, visuelle et fonctionnelle en accompagnement de l'activité commerciale (espaces publics, façades et devantures des commerces, facilitation des déplacements modes actifs).



La rue de la Voûte est, pour la plupart des habitants, **vouée à rester voire à renforcer la place des déplacements doux**, comme lieu de promenade, une alternative sécurisée à la RD.

Cette section de la **RD très étroite** a fait réagir les habitants, notamment sur les **problématiques de déplacement piéton**. **Le stationnement a fait aussi débat.**



Vue depuis la rue de la Voûte



Vue depuis la RD909

## La Place des enfants



L'ancienne place du village (accueillant auparavant l'école en lieu et place de l'ancienne fruitière) a un usage strict de stationnement. Mise à part sa façade Est, cet espace est bordé de façades homogènes issues du tissu historique et relevant la sensibilité patrimoniale de l'espace.



Intégrer le projet de **réhabilitation/renouvellement** sur l'ancien atelier (PC déposé) dans la valorisation de la place, et traiter la problématique du stationnement (pour les commerces par exemple).

# UNE TRAVERSÉE SÉQUENCÉE



## ▷ SECTEUR ÉGLISE

Cette section débute à la suite de la rupture du centre dense où **plusieurs éléments font identité** : le platane et l'église comme points de repère, la concentration d'ensemble bâti remarquable (la mairie, le presbytère et l'hôtel-restaurant et l'église) lié par **un traitement de l'espace public plutôt qualitatif ; mais parfois ne participant peu ou pas au cadre public** : jardins du lavoir et du presbytère, le panorama sur le lac depuis la mairie.



Élaborer une programmation adaptée au potentiel et à l'identité patrimoniale du presbytère, dans un objectif de confortement d'une centralité à l'échelle du village.

Ce secteur a fait l'objet d'un zoom dans l'atelier habitant. Il a été **identifié comme central, où, pour les participants, l'enjeu principal est de relier le presbytère à la mairie via l'apaisement sur la RD.**



## Le secteur de la mairie



Les parvis de la mairie et de l'église font part d'espaces publics d'une certaine qualité (revêtements qualitatifs, mobiliers, aménagements paysagers...), où une relation plus forte est attendue avec la traversée de la RD sectionnant ces 2 sites.

Les usages autour de la mairie sont en majorité fonctionnels et incitent à la valorisation de cet espace : rendre le point de vue davantage accessible et visible, offrir d'autres usages (aire de jeux?) via la réorganisation du stationnement par exemple.

## Le secteur de l'église / presbytère

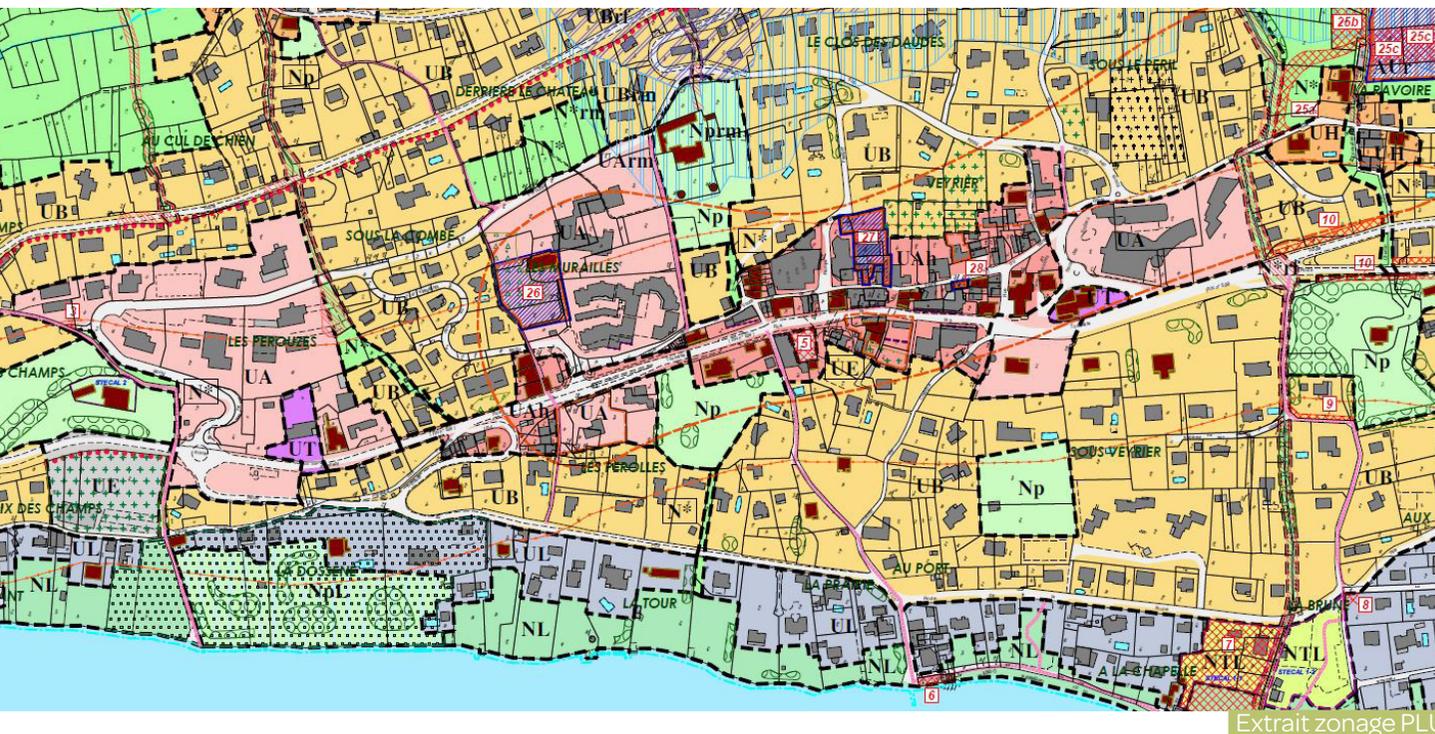


Avec un potentiel d'usages inexploités ou encore latents - à l'appui de la réhabilitation du presbytère - la requalification du secteur amène à se questionner sur notamment : le rattachement de l'espace public au presbytère (positionner le parvis), la place de la voiture, le désenclavement du jardin du presbytère, sa relation au lavoir, et sa participation dans l'espace dans lequel il s'inscrit, etc.

De nombreuses attentes autour de ce secteur ont été émises par les habitants, parfois ambivalentes : entre **la recherche d'un lieu convivial, de rencontre** et les nuisances occasionnées pour les riverains de certains aménagements (jeux pour enfants, etc.)



# UNE PLANIFICATION DU CENTRE-BOURG TRADUITE RÉGLEMENTAIREMENT



Extrait zonage PLU

## Zoom sur le Plan Local d'Urbanisme

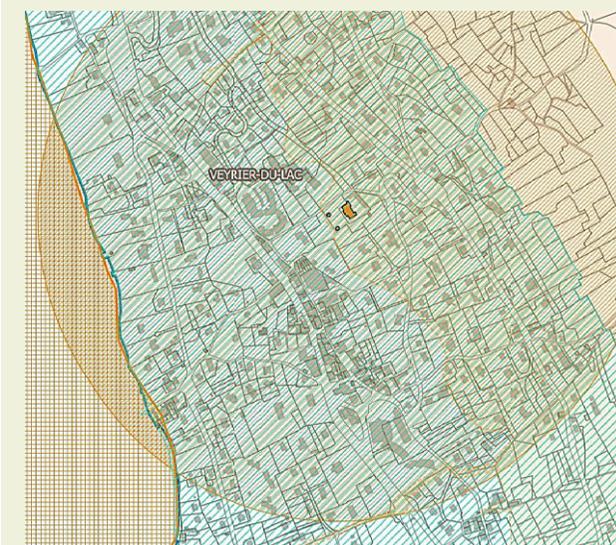
- Le PLU en vigueur - PLUi en cours d'élaboration - réglemente le bourg suivant le zonage suivant :
  - × les zones UA, UAh : chef-lieu - pôle central d'animation - bâti traditionnel (UAh) ;
  - × la zone UB : zone d'habitat individuel ;
  - × les zones UT (touristique) sur l'hôtel et UL le long du littoral ;
  - × La zone UE : identifiée sur le secteur du Plant
  - × la zone Np - parcs urbains pastilles ponctuelles en zone résidentielle.
- Mais également des prescriptions réglementaires supplémentaires, et principalement :
  - × un emplacement réservé parcelle 412 pour du stationnement public ;
  - × des linéaires commerciaux à conserver ou à créer le long de la RD ou place des Enfants,
  - × du patrimoine bâti remarquable,
  - × des espaces boisés classés ponctuels et patrimoine naturel ;
  - × OAP centre village et OAP sectorielles (cf page suivante).

## Contraintes réglementaires et servitudes

### ➤ Patrimoniales

Le périmètre d'étude du centre-bourg est concerné par la protection au titre des abords du monument historique, le Château de Fésigny (immeuble partiellement inscrit).

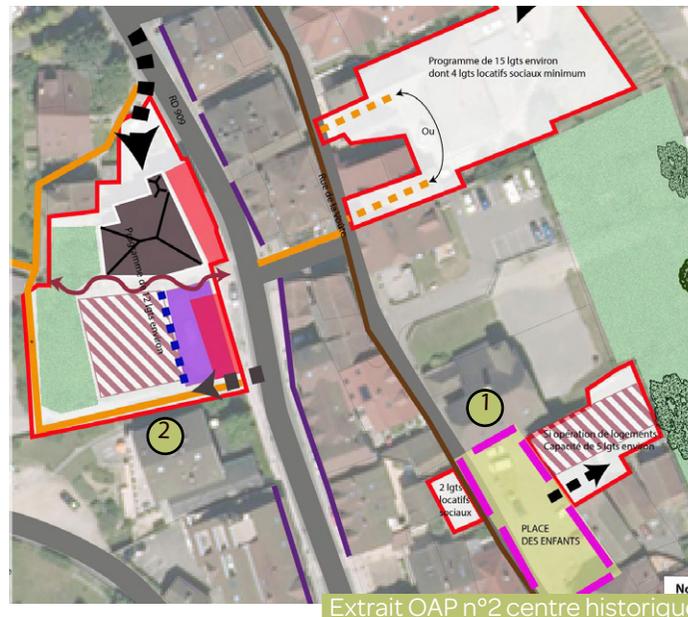
Le bourg est également concerné par un périmètre de protection rapprochée de captage et sources.



### ➤ Risques naturels

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur la commune concerne les risques de mouvements de terrain, principalement concentrés en pied de coteaux longeant les boisements. Notre secteur d'étude ne se retrouve pas impacté par ces risques si ce n'est sur l'axe Est-Ouest se raccrochant au ch. des Barattes au sud du centre-bourg

# UNE PLANIFICATION DU CENTRE-BOURG TRADUITE RÉGLEMENTAIREMENT



## Les OAP du centre-bourg, à questionner dans le cadre du PLUi en cours

- 1 La Place des Enfants identifiée comme lieu à redynamiser, questionne le bâtiment de l'atelier
  - × L'objectif de retrouver sur cette place un lieu de vie en accueillant des services / commerces en RDC
  - × Un PC déposé sur le bâtiment l'atelier en le réhabilitant et accueillant 1 commerce et 6 logements
- 2 Le tènement le long de la RD909 repéré comme opportunité à recomposer impactant fortement le caractère patrimonial de l'ensemble bâti
  - × L'OAP prescrit des modifications fortes sur le bâti identifié comme remarquable avec une démolition des arcades et du muret en pierre en alignement, au profit d'un nouvel espace public convivial et permettant d'accueillir en retrait à la RD, de nouveaux commerces et services au RDC - une volonté communale de poursuivre ces objectifs?

*L'étude s'attachera, dans les phases ultérieures, à questionner la pertinence des OAP existantes au regard des programmations envisagées. La typologie des logements, et surtout l'implantation d'équipements publics, devront participer à la mise en œuvre de la stratégie globale de requalification du centre-ville.*

RAPPEL DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

PARTIS PRIS MOBILITÉ

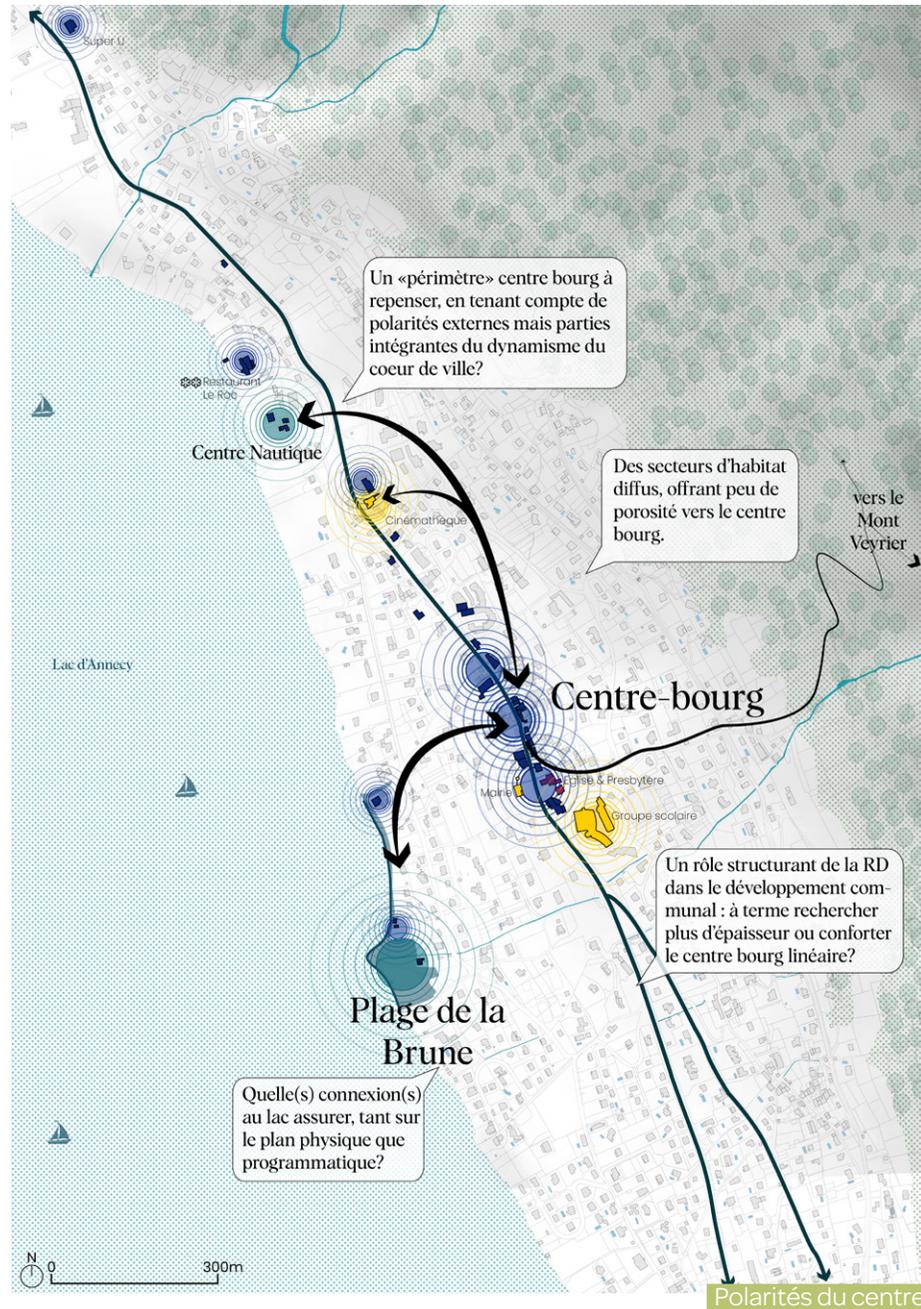


**SCÉNARIOS PROGRAMMATIQUES**

LA SUITE

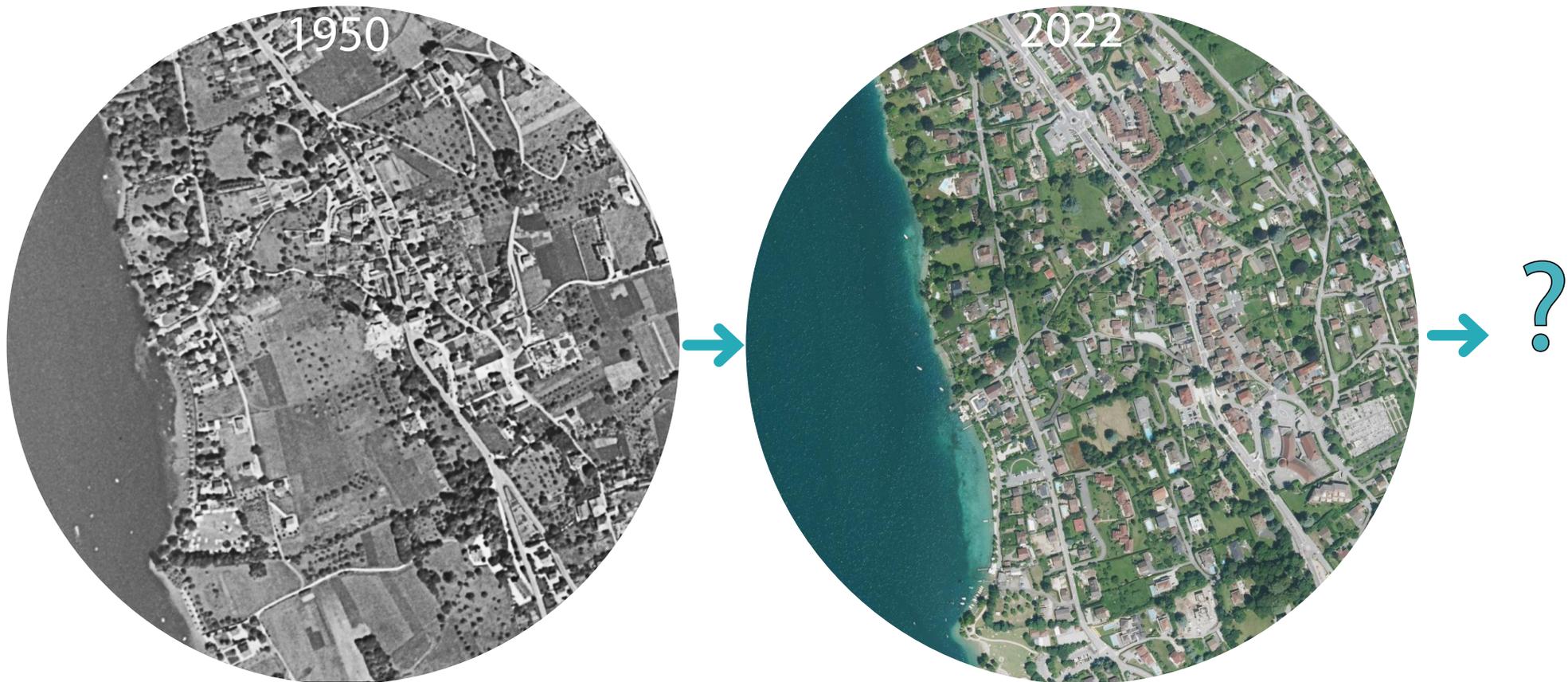
ENJEUX ET ORIENTATIONS

# UNE CENTRALITÉ QUI DÉPASSE LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE-BOURG



- ▶ **Un centre-bourg ayant peu évolué dans son cœur depuis plus de 2 siècles et une relation à la route départementale ancienne**
  - ▶ **Un périmètre de centralité pas si aisé à définir**
    - × un regroupement de l'offre commerciale et d'équipement, mais une dynamique commerciale qui s'étire le long de la RD909 vers le Nord
    - × un linéaire commerçant fragmenté, et des polarités secondaires déconnectées de l'intensité du cœur de village : bibliothèque, cinémathèque, lac
- ▶ **Des pôles d'intensité importants, non directement connectés au centre bourg**
  - × une accessibilité piétonne réelle au lac, mais qui reste confidentielle
  - × le défi d'une centralité non continue entre le centre bourg et le Lac
- ▶ **Adosser l'identification de la centralité aux enjeux de la saisonnalité**
  - × une intensité des flux en période estivale concentrée vers le lac... et quasi absente en hiver
  - × un centre-bourg actif à l'année, malgré une offre commerciale orientée vers l'activité touristique

# UNE CENTRALITÉ QUI DÉPASSE LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE-BOURG



▸ **Une identité de village, immuable malgré le développement de la commune et l'attractivité du lac ?**

▸ **Que reste-t-il aujourd'hui de ce qui fait «commun» au sein d'un centre bourg ?**

▸ **À l'échelle communale et dans un contexte territorial, quels leviers actionner pour fédérer habitants «historiques» et nouveaux arrivants ?**

## UNE CENTRALITÉ : CE QUE VOUS EN DITES

”

*Il nous manque un espace où se rencontrer, un lieu vivant.* ”



”

*Il y a plusieurs pôles dans la ville, il faut que ce soit équilibré pour toucher tous les quartiers : La Ravoire, Le Lac, Le Plant, le centre-bourg...* ”



” *Pour moi le centre bourg c'est de l'école à la Poste.* ”

”

*On prend forcément exemple sur Menthon-Saint-Bernard et sa vie de village, plus active... Même si on veut rester Veyrier-du-lac.* ”



”

*L'offre sur le Lac n'a pas vocation à concurrencer le centre bourg. Les deux sont bien différents.* ”

”

*Le centre est en long, il y a peu de place sur les espaces publics pour aménager des lieux de vie.* ”



”

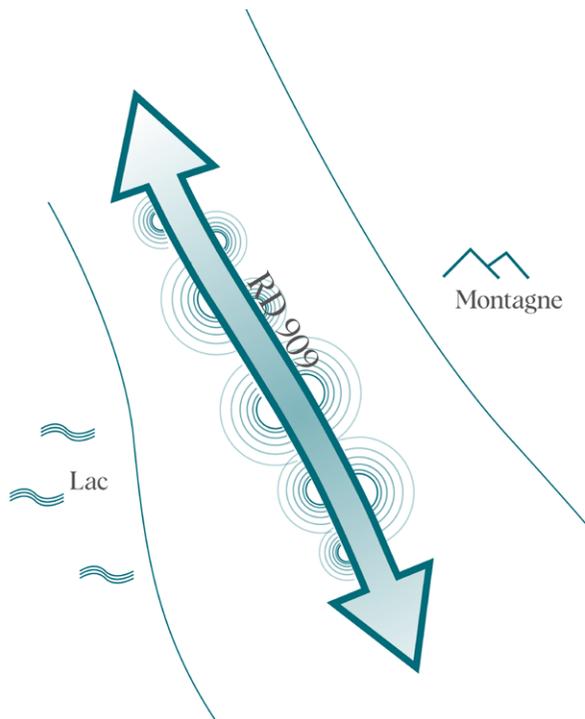
*On manque de bons commerces de bouche.* ”

”

*Il faut amener les gens à venir du Lac vers le centre bourg.* ”

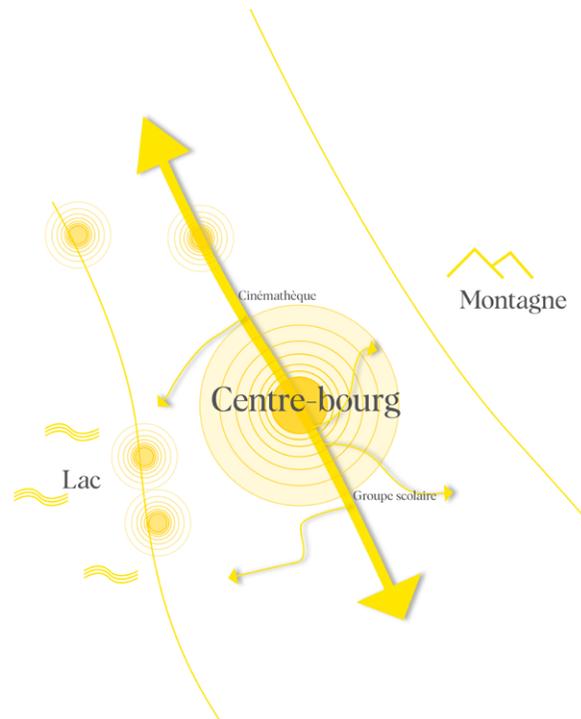
# UNE IDENTITÉ À DÉFINIR, AU CROISEMENT DE PLUSIEURS VOCATIONS

## Traversée



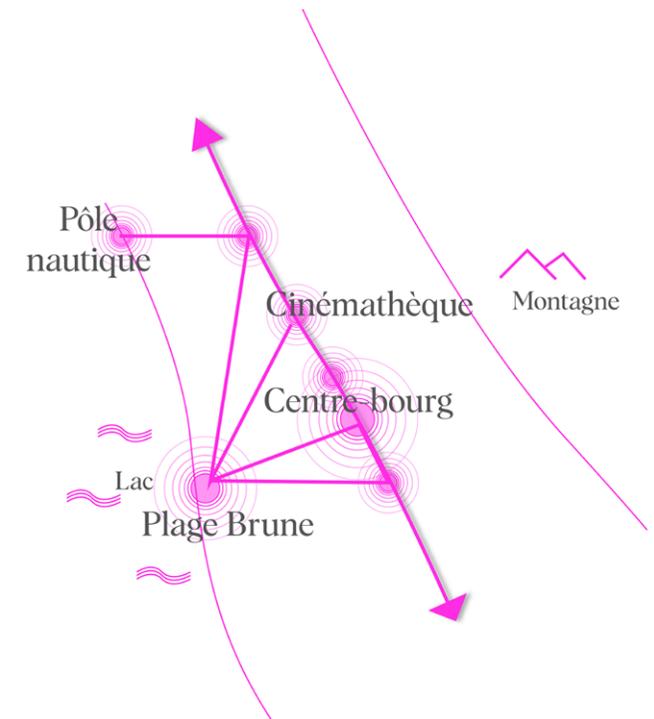
- × Des polarités qui suivent un axe structurant et une centralité définie par celui-ci
- × Un linéaire conforté, qui donne une visibilité aux commerces s'y adressant

## Ouverte & étirée



- × Un centre bien identifié, qui trouve une épaisseur vers ses franges lacustres ou/et montagnardes
- × Une polarité centrale renforcée, mais compatible avec une offre complémentaire en bord de lac

## Multipolaire



- × Une multipolarité confirmée, qui repense le centre comme composante d'un ensemble de centralités complémentaires
- × Un maillage d'espaces publics qui relie ces polarités

# UNE OFFRE COMMERCIALE IMPORTANTE

## ➤ Données de cadrage socio-économiques

- × Un pouvoir d'achat important des ménages, tant à Veyrier-du-Lac qu'à l'échelle intercommunale
- × Une population plus âgée que la moyenne et un vieillissement de la population
- × Une part de résidences secondaires importante, tout en restant stable

### Les points clés

- Une saisonnalité des commerces
- Une offre qui doit notamment répondre à un segment de population plus âgée
- Un pouvoir d'achat important qui permet de soutenir l'activité commerciale

## ➤ Données de cadrage territoriale

- × Une proximité au cœur d'agglomération (cœur de ville d'Annecy à 15min en voiture), constituant un pôle commercial de niveau régional
- × Une accessibilité aisée aux zones commerciales en 20min (Epagny Metz, Seynod, Cran Gevrier) (et hors heures de pointe)
- × Une vocation touristique forte, avec un emplacement très privilégié autour du lac d'Annecy, sur la Rive ensoleillée, à proximité immédiate du centre d'Annecy et au pied du Mont Veyrier et en connexion avec les Aravis

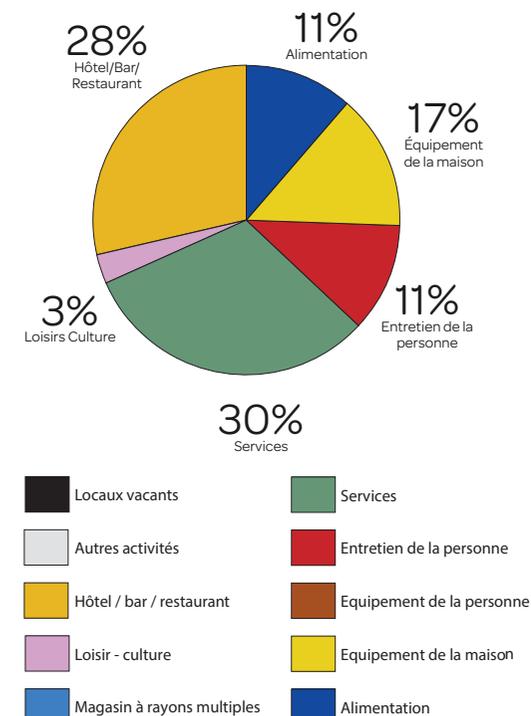
## ➤ Des vocations multiples, à croiser

- Une vocation touristique marquée : Des commerces qui bénéficient de l'attrait touristique de la commune et s'adressent majoritairement à cette population saisonnière : galeries d'art, restaurants, agences immobilières.
- Une centralité de bourg : des commerces de proximité, ayant une activité quotidienne et une clientèle essentiellement locale : magasins d'alimentation, entretien de la personne, tabac presse.
- L'ambition d'une offre singulière à l'échelle du territoire : une offre haut de gamme, orientée autour de l'activité artistique? D'une offre culturelle spécifique?

# LA COMPOSITION ET RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE

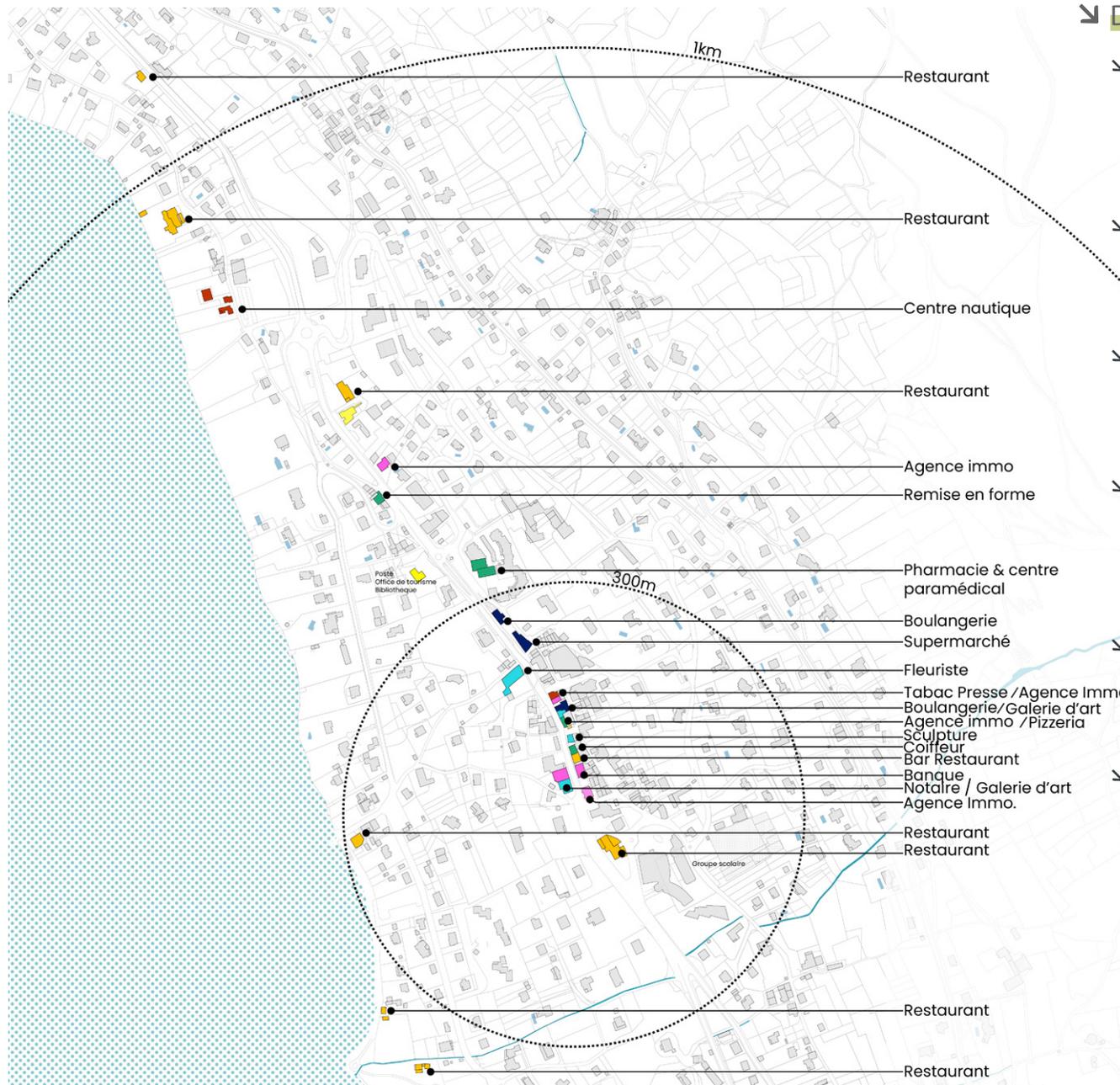
| TYPLOGIE D'ACTIVITÉ                      | ALIMENTATION | EQUIPT MAISON | EQUIPT PERSONNE | ENTRETIEN PERSONNE | SERVICES  | RAYONS MULTIPLES | LOISIRS CULTURE | HORECA    | AUTRES   |
|--|--------------|---------------|-----------------|--------------------|-----------|------------------|-----------------|-----------|----------|
| Inspiralp'immo- Agence immo              |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Clerc -Christie's - Agence immo          |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Vision Luxe- Agence immo                 |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| 5 aout - Agence immo                     |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Vallat - Agence immo                     |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Sweet Property - Agence immo             |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| La Casa de Anna - Immobilier / Maison    |              | X             |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Propriété des Alpes - Agence immo        |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Rives du Lac - Agence immo               |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Christelle Clauss - Agence immo          |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Banque "Société Générale"                |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Super U - Supermarché                    | X            |               |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Wellness Studio - Centre bien être       |              |               |                 | X                  |           |                  |                 |           |          |
| Bleu 1801 - Restaurant                   |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Cafévélo La petite Reine - Restaurant    |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Le Roc - Restaurant                      |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Les Acacias - Hotel Restaurant           |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| La station des Sens - Restaurant         |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Outback Pub - Bar Restaurant             |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Café Riva - Restaurant                   |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Auberge du Lac - Restaurant              |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Le Pêcheur - Restaurant                  |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Chalet de la Brune - Restaurant          |              |               |                 |                    |           |                  |                 | X         |          |
| Pharmacie de Veyrier                     |              |               |                 | X                  |           |                  |                 |           |          |
| Centre paramédical                       |              |               |                 | X                  |           |                  |                 |           |          |
| La Pannière - Boulangerie                | X            |               |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Petit Casino Superette                   | X            |               |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Nathalie Fleurs - Fleuriste              |              | X             |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Tabac Presse Le Veyrier                  |              |               |                 |                    |           |                  | X               |           |          |
| Maison Panatier - Boulangerie Patisserie | X            |               |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Studio ME - Archi d'intérieur            |              | X             |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Atelier de Sculpture Joëlle Bonnamy      |              | X             |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Salon 2eme Acte - Coiffure               |              |               |                 | X                  |           |                  |                 |           |          |
| Office Notarial                          |              |               |                 |                    | X         |                  |                 |           |          |
| Galerie d'art Sylvie Platini             |              | X             |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| Adjie Creation - Artisanat               |              | X             |                 |                    |           |                  |                 |           |          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>4</b>     | <b>6</b>      | <b>0</b>        | <b>4</b>           | <b>11</b> | <b>0</b>         | <b>1</b>        | <b>10</b> | <b>0</b> |

Nombre total de commerces actifs et non actifs dans le périmètre d'étude : **36\***



\* Ce nombre ne prend pas en compte les établissements de réception privés de type domaine, location privée, camping...

# LA COMPOSITION ET RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE



## Des composantes de l'offre

- ↘ Une sur-représentation de l'offre de services, lié à la présence d'agences immobilières haut de gamme sur la commune (8). Il est à noter que, si cette offre rayonne peu sur l'espace public, elle occupe 5 emplacements stratégiques en centre bourg, le reste étant situé dans le diffus.
- ↘ Une sur-représentation de l'offre liée à l'équipement de la maison, autour d'activités liées à l'art : galerie, atelier de création, architecture d'intérieur. Cette proportion constitue une singularité forte au regard de la taille de la commune.
- ↘ Une offre de restauration très importante, de qualité et diversifiée, couvrant l'ensemble des segments, de la restauration rapide au gastronomique. Cette offre conforte Veuryer en tant que pôle touristique important.
- ↘ Il est à noter que seuls 2 restaurants sont présents au sein du centre-bourg. Les autres sont situés au bord du Lac et/ou le long de la RD909 et apparaissent comme des entités autonomes, sans véritable relation à l'espace public. Peu sont ouverts sur l'année, rendant l'offre déficitaire en période creuse.
- ↘ Une offre alimentaire bien calibrée, avec la présence de 2 boulangeries, supérette et supermarché. Il est à noter l'absence d'une boucherie, à nuancer, car présente au sein du Utile de Chavoire.
- ↘ Pas de vacance observée, qui témoigne d'une grande attractivité du centre-bourg, tout en suggérant potentiellement une offre sous-dimensionnée par rapport à un plein potentiel?



- × Conforter la diversification de l'offre en ciblant les secteurs sous-représentés (équipements de la personne, loisirs cultures?)
- × Mieux cibler les locaux stratégiques au sein du cœur de ville et y associer l'enjeu de vitalité commerciale (ex: favoriser un commerce de proximité à une offre de service déjà largement représentée).

# L'OFFRE COMMERCIALE, LES ENJEUX URBAINS



Une galerie d'art avec peu de besoins d'occupation extérieure, située sur un emplacement à très forte visibilité et permettant un dégagement sur l'espace public.



Une vitrine bien traitée, valorise le patrimoine bâti et confère une qualité esthétique à la rue.

Une programmation de services qui rayonne peu ou pas sur l'espace public et ne participe pas de l'animation du centre-bourg.



Une continuité de la séquence commerciale en cœur de bourg.

Un mobilier urbain de protection (barrière voir double barrière) qui réduit la visibilité du commerce.



Le tabac presse est situé sur un emplacement stratégique, en angle et en entrée de séquence commerciale... mais se retrouve mis en arrière par une présence trop forte de mobilier urbain et un trottoir étroit et encombré.



Une boulangerie-pâtisserie de qualité, mais qui ne profite pas du retrait de l'espace public disponible pour aménager un espace extérieur et mieux valoriser sa vitrine.



Une surlargeur de trottoir bénéfique pour l'installation de terrasses...

... mais réduite par l'occupation du stationnement et des arcades qui limitent la sensation d'espace disponible.

# Parlez-nous de votre commerce

Enquête auprès des commerçants dans le cadre de l'étude pour la requalification du centre bourg

Septembre 2022

Nom de votre commerce :

Adresse de votre commerce :

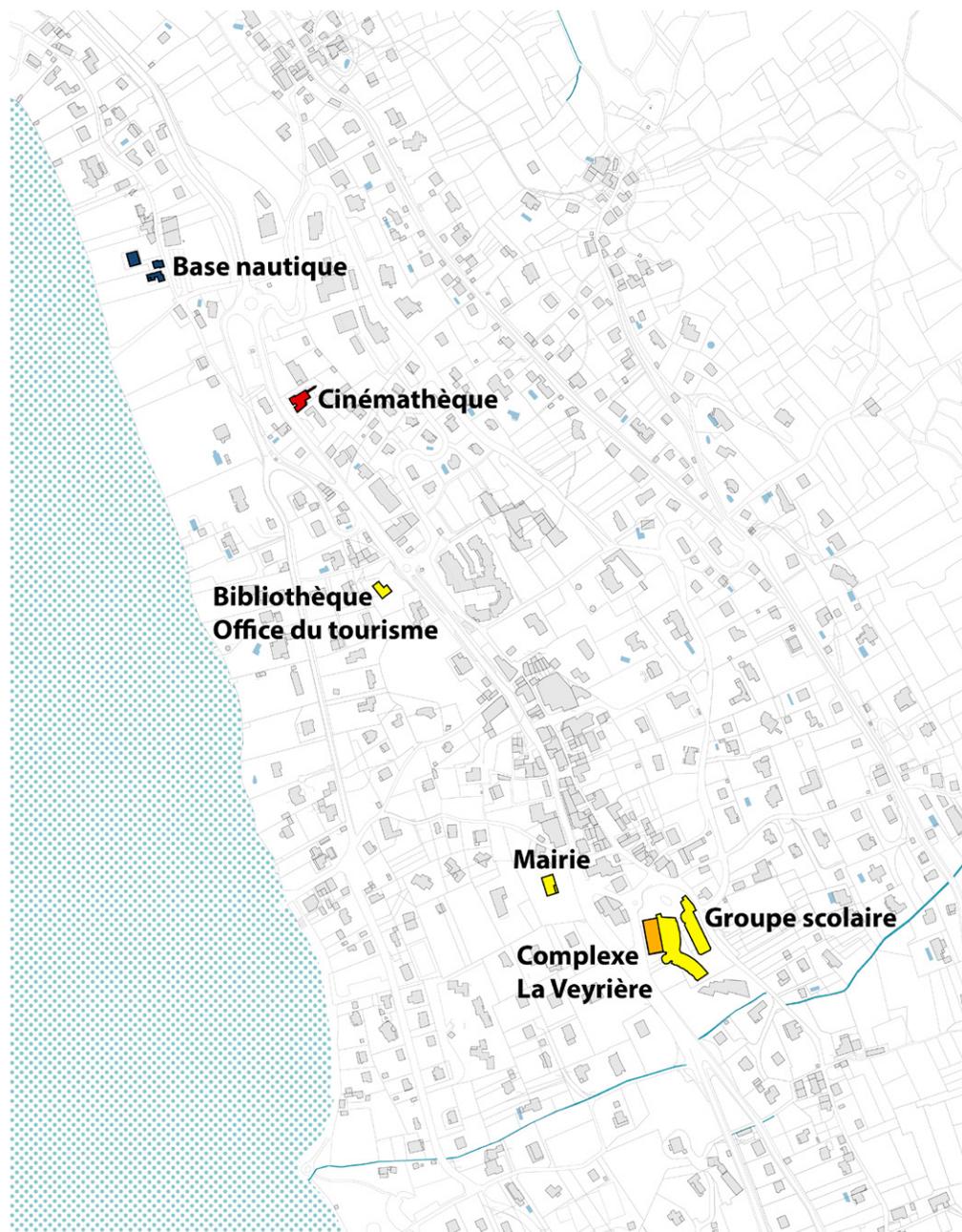
Activité de votre commerce :

Questionnaire commerçants - Ville de Veyrier-du-Lac

### ▸ Les points-clés

- × Un nombre de répondants correspondant à environ **1/3 des commerçants de la commune, soit 12 questionnaires complétés.**
- × Cette représentativité limitée incite à prendre avec du recul les informations récoltées ci-dessous. Toutefois, la localisation de ces commerçants, tous en centre-bourg affine la pertinence du questionnaire.
- × **Une offre commerciale qui se porte globalement bien**, portée par des indicateurs clés (niveau de confiance en l'activité bon, souhait de confortement de l'activité).
- × **Un cœur de ville plébiscité comme lieu d'implantation privilégié pour les commerces...**
- × Une activité qui est **soumise à saisonnalité** (pour 75% des commerçants), mais qui est **établie sur une base solide de clientèle quotidienne** (+ de 65% des commerçants ont une clientèle composée de + de 30% d'habitant de Veyrier-du-lac)
- × **Un soutien attendu de la collectivité** qui porte essentiellement sur les **espaces publics et le stationnement** (réglementation, places disponibles).

# L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS\*



➤ Une offre à destination des jeunes limitée sur la commune, mais pourvue dans un rayon de moins de 15min :

- Centre d'animation de Menthon à 6 min
- Offre culturelle sur Annecy centre

➤ Une offre sportive peu présente sur la commune, principalement orientée autour du pôle nautique et le club de tennis. Une proximité à une offre conséquente à proximité (Complexe sportif d'Albigny, club de foot intercommunal à Menthon) et aux sites de pleine nature (site du Mont Veyrier et au-delà).

➤ Volet enfance :

- 1 groupe scolaire Alice Déléan, 4 classes élémentaires et 2 maternelles
- Collège de secteur sur Annecy (Les Barattes)
- Pas d'équipements petite enfance public, mais présence d'une crèche intercommunale en DSP de 12 berceaux.
- Un accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires

➤ Une offre de santé de proximité, avec la présence d'un cabinet médical, dentaire et d'un centre paramédical.

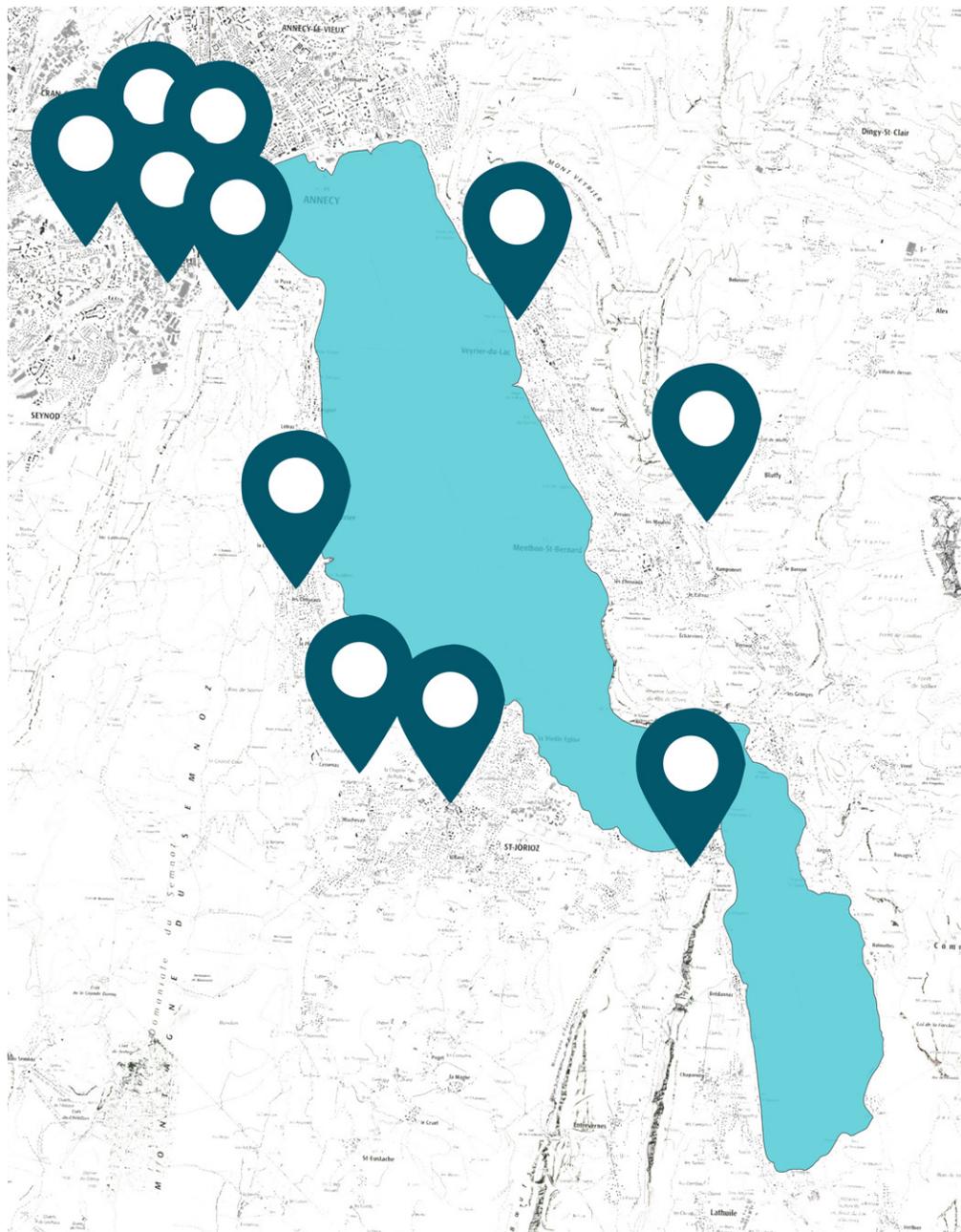
➤ 1 salle polyvalente (Complexe La Veyrière), utilisable par la commune et privatisable, disposant d'une belle surface ainsi qu'une salle de sport et des salles de réunion.



- × Pas d'enjeux particuliers sur l'offre d'équipement sur la commune qui apparait correctement calibrée et équilibrée au regard de l'offre à l'échelle du Grand Annecy.
- × Un souhait de renforcement de l'offre jeunesse souhaitable.

\*hors équipement culturel

# UNE OFFRE CULTURELLE À SAISIR À PLUSIEURS ÉCHELLES



➤ À l'échelle intercommunale et communale, la volonté d'un renforcement d'une offre culturelle à rayonnement local

➤ 1 / Des équipements à vocation culturelle majeurs

- Sur Anancy : des équipements qui regroupent toute l'offre culturelle (musicale, spectacle vivant, arts, réseau de médiathèque, etc...)
- Autour du Lac et dans un rayon de - de 30min de Veyrier, une offre culturelle «identitaire» :
  - × basée sur des effets d'opportunités patrimoniales : Cinémathèque de Veyrier, Musée de la Cloche Paccard à Sevrier, Maison de Pays du Laudon à Saint Jorioz, Château de Menthon saint Bernard, Écomusée du bois et de la forêt à Thônes...
  - × qui ne présente pas d'équipements publics rayonnant à l'échelle interco...

➤ 2 / Un projet de territoire qui vise à développer une offre culturelle équilibrée et adaptée à la diversité des communes

- Objectif 82 du projet de territoire : Accompagner l'émergence de tiers lieux associant activités économiques, culture, apprentissage, insertion sociale et s'appuyant sur la participation collective.



× Quelle cohérence territoriale dans l'accueil d'un équipement culturel rayonnant à l'échelle du Grand Anancy?

× Un équipement déjà présent : la cinémathèque. À conforter dans son rôle de vitrine pour la collectivité et/ou à asseoir comme lieu du quotidien pour les habitants?

# UNE OFFRE CULTURELLE À SAISIR À PLUSIEURS ÉCHELLES

## À l'échelle communale, des équipements non pleinement exploités



La cinémathèque des pays de Savoie et de l'Ain

Rayonnement : Départemental

- Un lieu chargé d'histoire, ancien téléphérique du Mont Veyrier, reconverti en cinémathèque en 2014. Une gestion actuellement associative et des locaux propriétés de la commune.
- Un bâtiment qui dispose de salles de travail, d'un espace d'exposition, d'une salle de projection ( 35places).
- Un lieu et plusieurs vocations :
  - De collecte et d'archive, d'un patrimoine cinématographique, photographique important. Il est en cela un espace de préservation.
  - De valorisation d'un patrimoine riche, au travers d'expositions, visites, événements, ateliers pédagogiques, visites pour scolaires, projections quotidiennes.
  - Touristique : visite (payante), la cinémathèque est un de lieux à visiter autour du lac, par son intérêt patrimonial et culturel.



- × Une destination touristique valorisée, qui assoit le rayonnement de Veyrier-du-lac.
- × Un lieu peu approprié au quotidien par les habitants, malgré sa localisation privilégiée. Une programmation intéressante, mais qui ne trouve pas un large public (des projections souvent limitées à quelques personnes dans la salle)
- × Des synergies avec les autres équipements peu évidentes.
- × Pas ou peu de relation à l'espace public, ce qui ne valorise pas l'ancrage du lieu au sein du centre bourg.
- × Un bâtiment de faible qualité environnementale, entraînant des coûts pour l'occupation et l'entretien importants.



La bibliothèque pour tous

Rayonnement : Communal

- Une localisation en entrée de ville, la bibliothèque occupe une partie d'un bâtiment comprenant également la poste et l'office de tourisme. Ce regroupement permet d'identifier un «pôle de services».
- Une bibliothèque de taille très réduite avec une offre en conséquence, peu attractive.
- Une plage horaire d'ouverture réduite ( 4 créneaux de 2 à 3h sur la semaine), qui limite son utilisation par tous.
- Une offre existante au sein du groupe scolaire, qui peut faire doublon.
- Une gestion associative du lieu et des locaux propriétés de la commune.



- × Une destination touristique valorisée, qui assoit le rayonnement de Veyrier-du-lac.
- × À l'échelle du bâtiment, pas ou peu de synergies entre les programmes (la poste, l'office de tourisme) et un bâti qui n'est pas pleinement identifié par sa vocation culturelle.
- × Une programmation limitée et des opportunités à questionner de développement sur le numérique.
- × Un lieu fermé, avec peu de rayonnement sur l'espace public, malgré une situation géographique très privilégiée.

# DES RÉFLEXIONS ENGAGÉES, DES ENVIES ET DES OPPORTUNITÉS

## ➤ Une volonté politique d'agir à l'échelle d'une centralité communale

UNE OFFRE DE NATURE  
LOCALE

- Pas de volonté politique à développer une offre de rayonnement intercommunale sur le centre bourg
- Une offre existante (cinémathèque) qui a déjà ce statut.

## ➤ Pour quel(s) public(s)?

UNE OFFRE À DESTINATION  
DES HABITANTS AVANT TOUT

- Le besoin d'un espace de rencontre, fédérateur en centre bourg.

UNE OFFRE À DESTINATION  
DES ASSOCIATIONS?

- Répondre aux besoins d'un tissu associatif important, mais diffus sur la commune et ne disposant pas d'un lieu dédié bien identifié.

UNE OFFRE À DESTINATION  
DES PROFESSIONNELS?

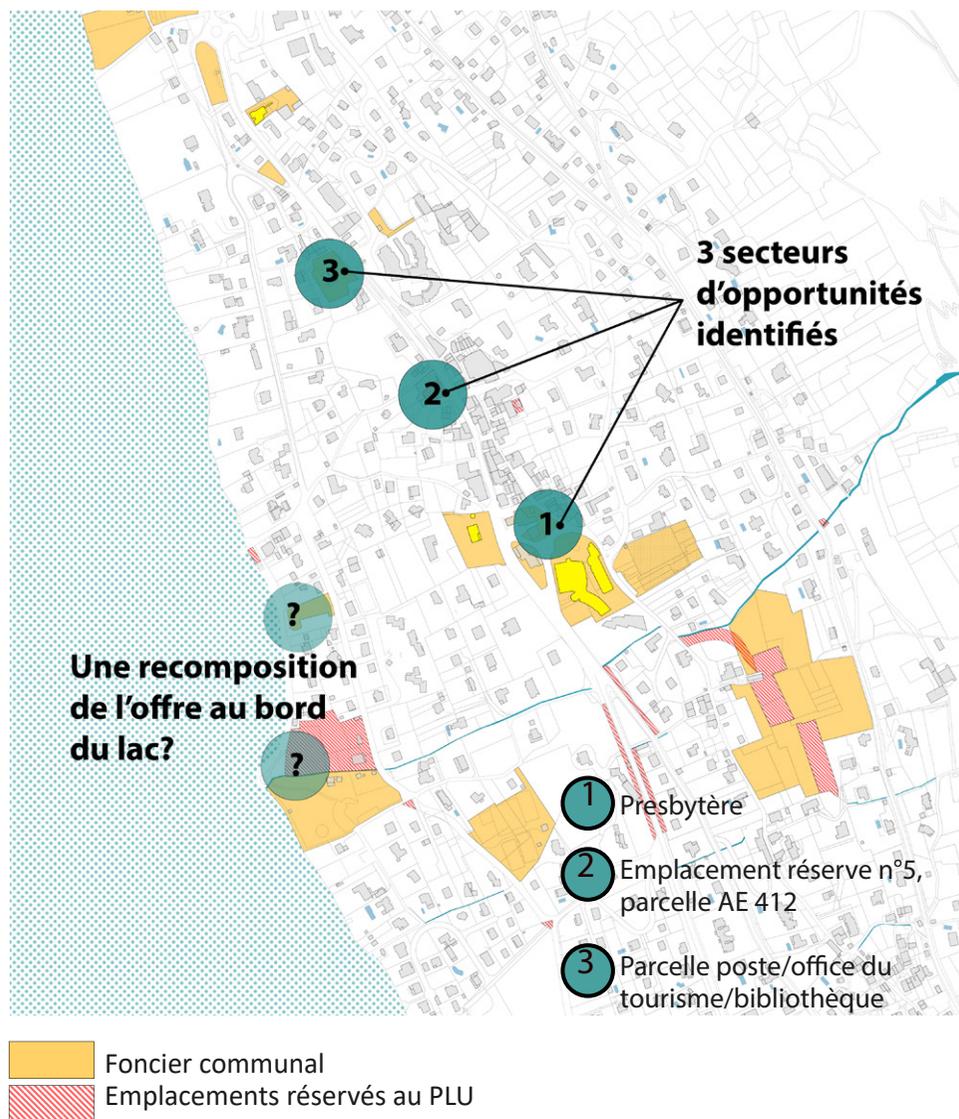
- Disposer d'un espace de travail et/ou de représentation pour les activités existantes.
- Un tissu artistique important qui pourrait disposer d'un lieu vitrine de son savoir-faire.

UNE OFFRE À DESTINATION  
TOURISTIQUE?

- Compléter l'offre du bord de Lac en amenant les touristes vers le centre-bourg par un lieu attractif.
- Marquer l'identité du centre bourg.

# DU CONSTAT AUX HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

- ▾ Des opportunités foncières limitées, mais stratégiquement situées
- ▾ Les clés de l'installation pour une programmation à vocation culturelle, et/ou commerciale



## ▾ Le lieu d'implantation

- × Cohérence du programme dans son environnement urbain immédiat (espace public environnant) et élargi (rôle dans l'armature urbaine, relations aux autres polarités de la commune, etc.)
- × Visibilité du site, enjeu plus ou moins déterminant selon le programme et son niveau de rayonnement, mais nécessaire pour son accessibilité
- × Environnement réglementaire et capacité de mutation de la parcelle

## ▾ La capacité du bâtiment à recevoir une programmation ciblée et à évoluer

- × Configuration spatiale du bâti qui peut limiter et/ou orienter la programmation d'un lieu
- × Caractère atypique d'un édifice qui peut conférer une identité au lieu
- × Réhabilitation ou construction neuve, ayant des incidences économiques, environnementales, sociétales

## ▾ Le potentiel de rayonnement sur l'espace public

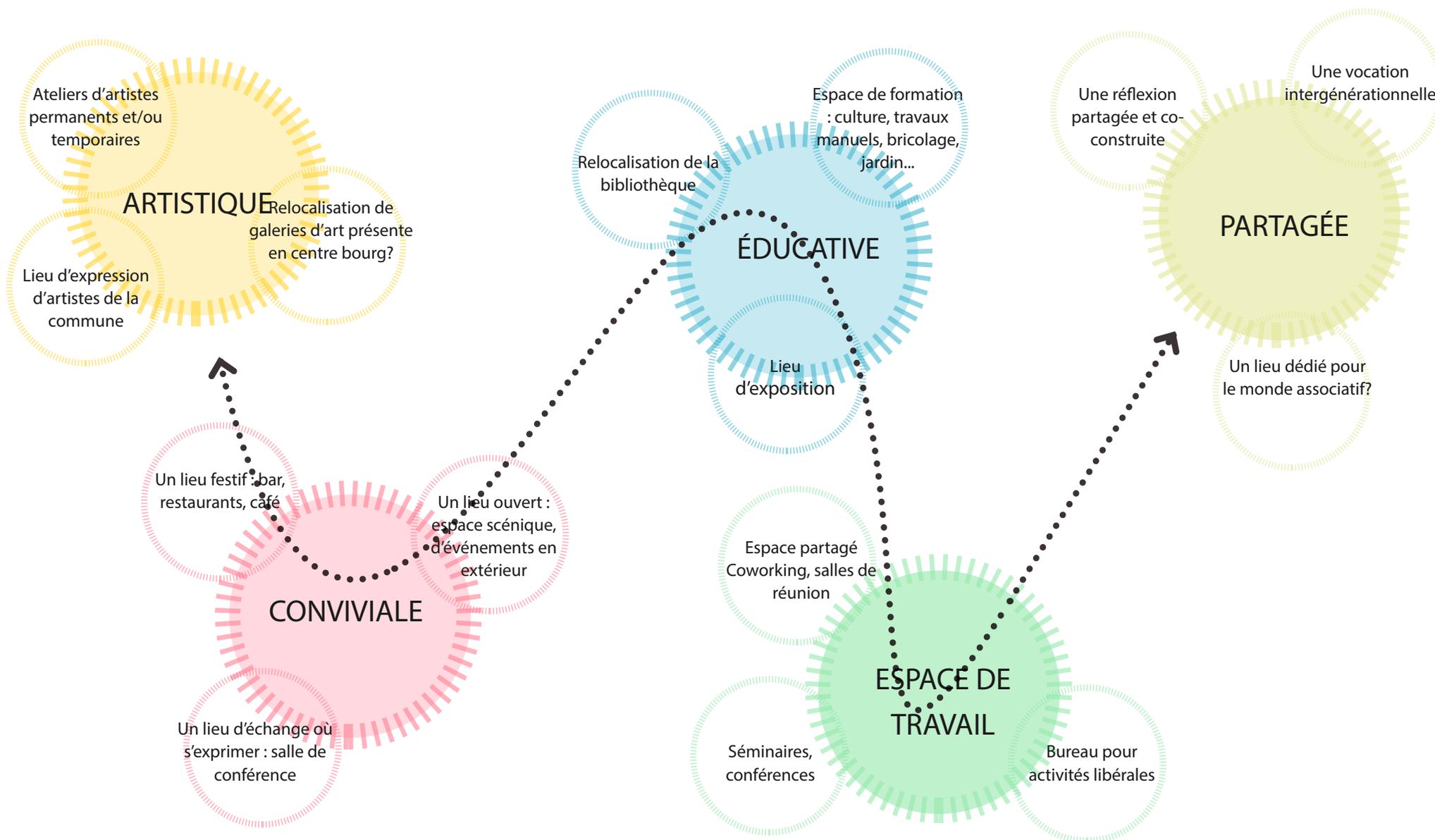
- × Capacité à déployer une offre in/out, qui participe de l'animation du centre : événements, terrasses, lieu ombragé, scène...

## ▾ Le coût global

- × Gestion / Investissement / Coût de transfert éventuel lié aux programmes existants

# DU CONSTAT AUX HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

➤ De quelle nature? Des hypothèses de travail pour une programmation à vocation...



RAPPEL DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

PARTIS PRIS MOBILITÉ

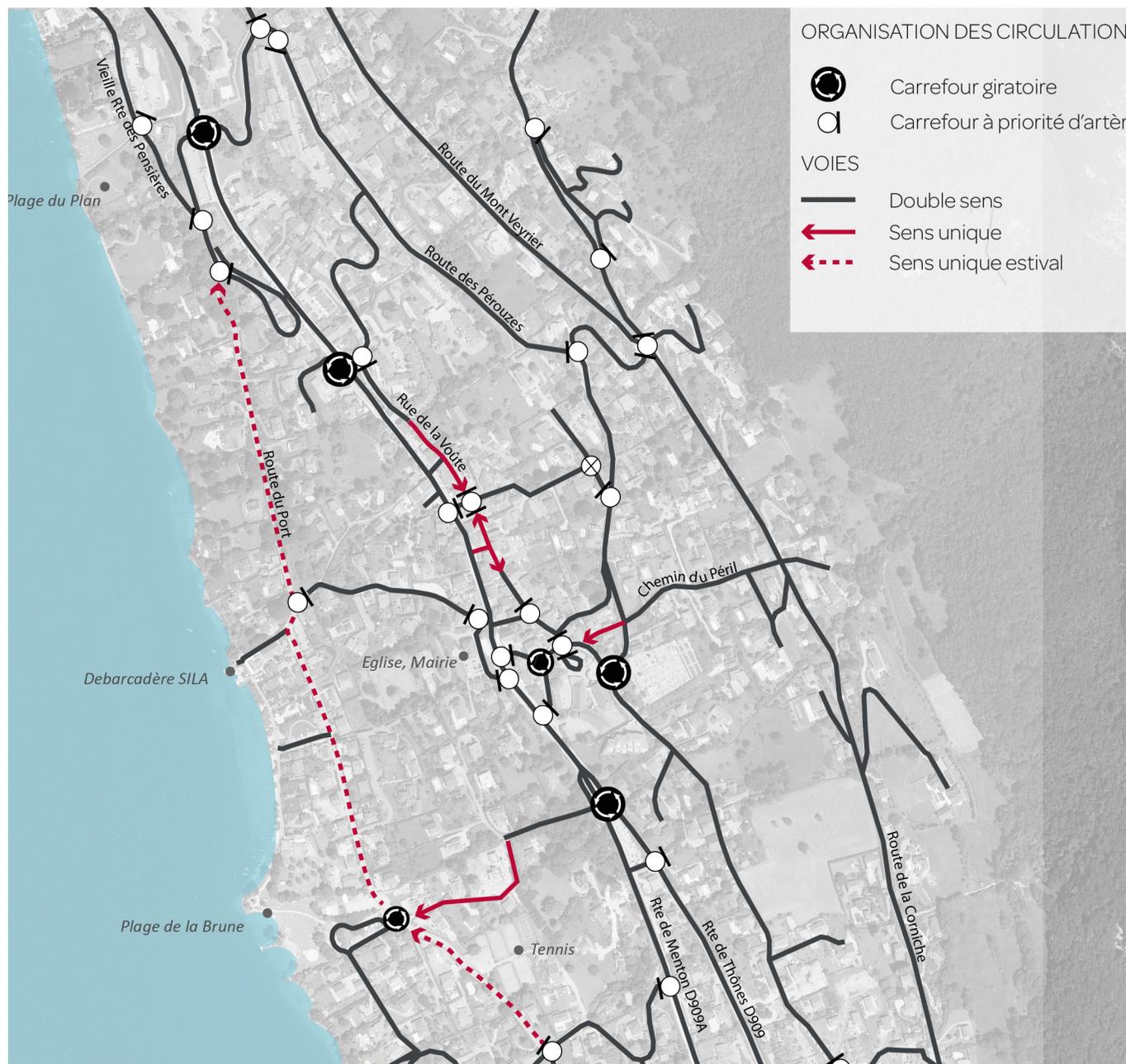
SCÉNARIOS PROGRAMMATIQUES



LA SUITE

ENJEUX ET ORIENTATIONS

# L'ORGANISATION DES CIRCULATIONS



## Un réseau majoritairement à double-sens

La carte ci-contre présente l'organisation des circulations à l'échelle du secteur d'étude. **L'ensemble du réseau est majoritairement à double-sens de circulation à l'exception de la Rue de la Voûte** aménagée avec des sens uniques tête-bêche qui empêche le transit sur cet axe. **La route du Port fonctionne à double-sens sauf en période estivale** où elle passe à sens unique sud > nord afin de permettre aux flux piétons et cycles d'avoir plus d'espace pour circuler.

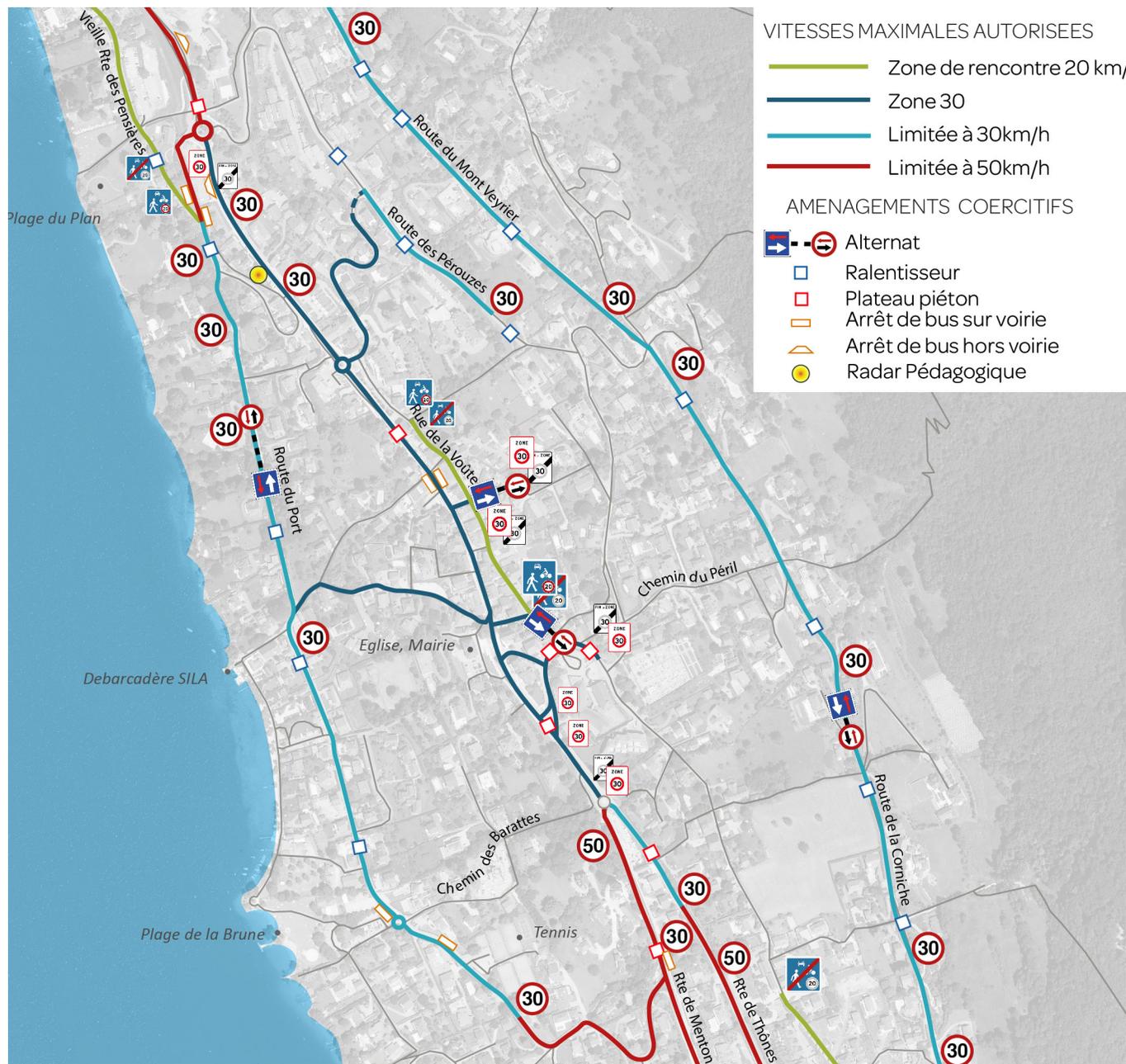
## Des carrefours en accord avec la hiérarchie du réseau

Trois giratoires séquentent la Route d'Anancy et permettent d'effectuer des liaisons vers les autres parallèles nord et sud. Les autres intersections débouchant sur la Route d'Anancy sont aménagées avec des stops ou cédez-le-passage donnant la priorité à l'axe départemental, ce qui respecte la hiérarchie du réseau routier.

## Une hiérarchie du réseau priorisant la RD1508

La hiérarchie du réseau à l'échelle départementale met en avant l'utilisation de la RD1508 pour le trafic de transit effectuant les liaisons Doussard <> Anancy. De même les liaisons Thônes <> Anancy doivent passer par la RD16. **La RD909A possède un statut de voie d'échange intercommunal, mais elle n'a pas pour vocation d'accueillir un flux de transit important.** La priorité doit être donnée à l'essor de la vie locale.

# LES MESURES DE MODÉRATION DU TRAFIC



Cartographie des aménagements de modulation du trafic

## Une zone 30 étendue le long de la route d'Annecy

La carte ci-contre présente les vitesses réglementaires relevées sur le site. Sur le secteur d'étude, la Route d'Annecy est classée en zone 30 tandis que la Route du Port et la Route du Mont Veyrier sont elles limitées à 30km/h. La zone prend effet et finit lorsque l'automobiliste franchit un panneau entrée/sortie de zone 30. **Il s'agit d'un dispositif de partage de la voirie entre espace public, piéton et véhicules motorisés.** Dans le cas d'une route limitée à 30km/h la limitation de vitesse vise à prévenir d'un danger (virage dangereux, dos d'âne...) et la limitation prend fin une fois l'obstacle franchi. Il est relevé **un nombre très important de panneaux tout le long de l'axe qui brouille la lisibilité du réseau pour l'utilisateur.**

## Peu d'outils de modulation de la vitesse sur la Route d'Annecy

La route du Mont Veyrier est aménagée avec de nombreux outils de modulation de la vitesse (alternat, dos d'âne...) qui limitent fortement la vitesse sur cet axe. De même, il est également relevé des aménagements de ce type sur la Route du Port. **À l'exception de 2 plateaux piétons au niveau de la boulangerie la Panière et de l'école, il n'est pas relevé d'aménagement visant à réduire la vitesse sur la route d'Annecy.**

# LES AMÉNAGEMENTS PIÉTONS



## De nombreuses perméabilités Est<>Ouest

La carte ci-contre présente le relevé des cheminements piétons sur le secteur d'étude. Plusieurs chemins et ruelles permettent de circuler sur la commune d'Est en Ouest afin de relier le lac à la frange urbaine. **Ces traversées sont relativement confidentielles, avec une signalétique peu marquée.**

## Des liaisons Nord<>Sud non confortables d'un bout à l'autre de la commune

Les trois principaux axes Nord<>Sud possèdent des aménagements piétons. Si ces aménagements sont continus d'un bout à l'autre de la commune, leur qualité varie. Il est notamment identifié 3 secteurs problématiques :

- 1 **La Route du Port** : bande piétonne sur un secteur large pouvant générer des vitesses élevées. **Absence de mobilier séparant le piéton des véhicules motorisés.**
- 2 **La Route d'Anncy au niveau de la Poste** : trottoir très étroit rendant la circulation difficile à deux piétons de front ou à des personnes à mobilité réduite
- 3 **La Route d'Anncy au niveau des Arcades** : trottoirs très étroits, cohabitation difficile entre les besoins de terrasses du Pub et le passage des piétons. **Le stationnement minute sur trottoir pose également problème.**

# LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



Cartographie des aménagements cyclables

## Un lieu de passage conflictuel à l'échelle de l'agglomération

La carte ci-contre présente les aménagements cyclables relevés sur la commune. D'un bout à l'autre du bourg sont aménagés des pistes cyclables bidirectionnelles ou des aménagements mixtes piétons/cycles permettant de séparer les cyclistes des véhicules motorisés. **Dans la traversée du bourg, sur une distance d'environ 1km, le vélo circule en mixité avec le trafic automobile.** Cette section de route relève du régime de la Vélorue, c'est-à-dire que le cycliste y est prioritaire sur les modes motorisés. **En saison estivale, le flux cycliste important occasionne régulièrement des remontées de files dans le sens montant Nord>Sud.**

## La mise en place d'un itinéraire d'évitement

L'agence Écomobilité a testé pendant l'été 2022 une signalétique fléchant un itinéraire évitant le centre *via* la Route du Port (mise à sens unique pendant la saison estivale) pour le public «familial». Cette déviation offre une alternative apaisée par rapport à la traversée du centre-bourg.

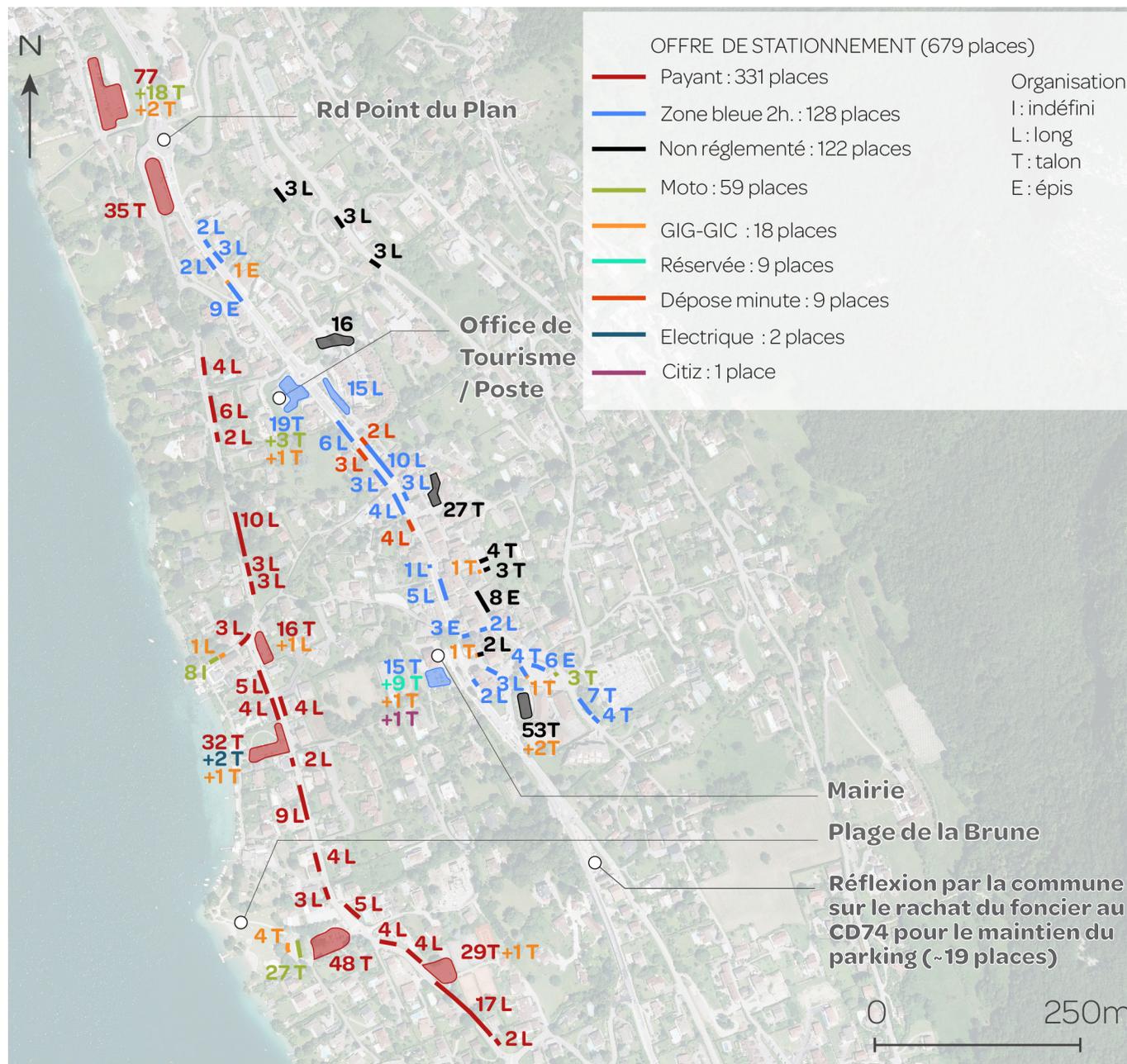
## 187 places de stationnement vélo relevées

Il a été relevé **187 places de stationnement vélo sur le secteur d'étude, dont une majorité située en bordure du lac** (Plage de la Brune notamment). À l'échelle du centre-bourg il est relevé 25 places.

Lors de l'atelier, les habitants ont émis **le souhait de retrouver davantage de places pour le stationnement vélo dans le centre-bourg**, et en particulier dans le secteur de la mairie.



# L'OFFRE DE STATIONNEMENT



## Le relevé de l'offre de stationnement dénombre un total de 655 places à l'échelle du bourg

Dans le secteur d'étude, 51% des places sont payantes en période estivale, elles se situent à proximité immédiate du lac (Parking de la Brune, parking du Plant...). Il est ensuite relevé 128 places zone bleue limitées 2h00 (20% de l'offre totale) qui se situe principalement le long de la route d'Annecy. Il existe 2 parkings en ouvrage en cœur de bourg. L'offre de stationnement est lisible avec un marquage au sol facilement identifiable.

## Le long du lac un remplissage progressif du Sud au Nord

Le mercredi 3 aout 2022, des relevés ponctuels de l'occupation des parkings en bord de lac ont été réalisés. Lors de ces relevés il a été constaté un remplissage progressif des parkings et voiries sud (Parking des Tennis, de la Brune) qui s'est ensuite étendu progressivement vers le Nord. Le parking du Plant a été le dernier à se remplir, sans atteindre la limite de saturation.

## La réalisation d'une enquête de rotation sur le secteur d'étude urbain

Afin d'avoir une connaissance des durées de stationnement et du taux d'occupation des parkings du centre-bourg, une enquête de rotation a été réalisée le mercredi 03 aout 2022 de 7h00 à 20h00. Les résultats de cette enquête ont été regroupés en différents îlots et présentés dans les pages suivantes.

# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 03 AOUT 2022

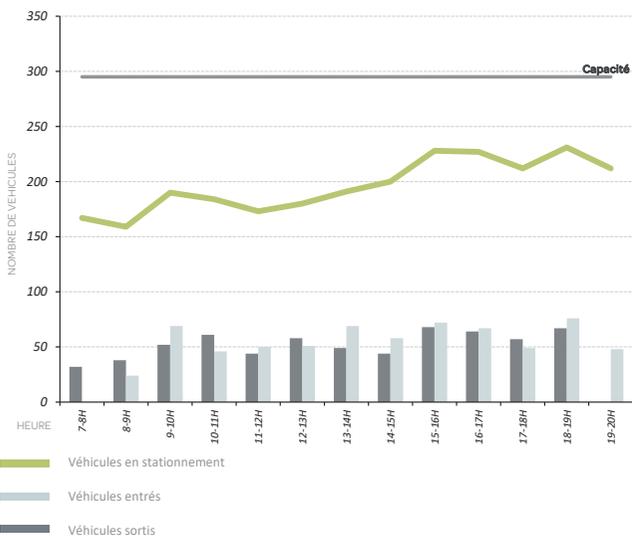
## Ensemble du secteur d'étude

### Éléments de base

|                    |     |        |              |
|--------------------|-----|--------|--------------|
| Capacité théorique | 295 | places |              |
| Véhicules vus      | 846 | dont   | 41 illicites |

### Occupation & mouvements

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Occupation maximale : | 78% |
| Occupation moyenne :  | 67% |
| Occupation minimale : | 54% |



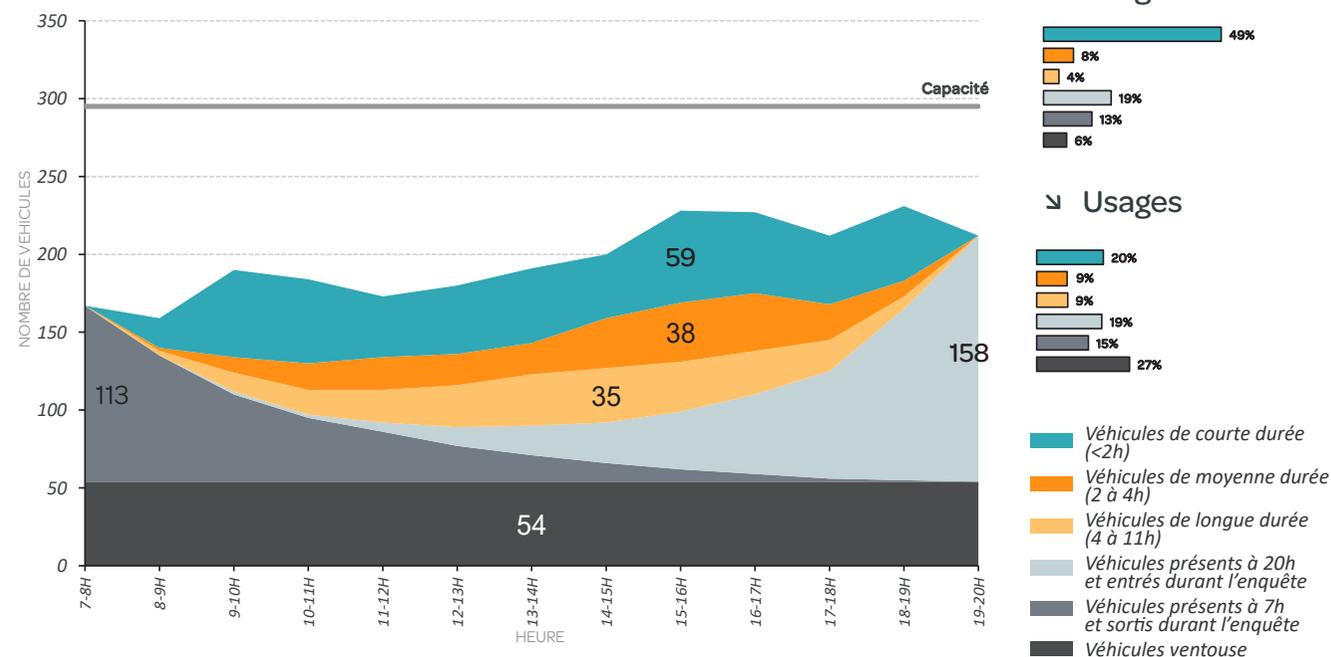
### Taux de rotation

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Par rapport à la capacité théorique : | 2,9 |
| Par rapport à l'occupation maximale : | 3,7 |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | 4,3 |

- Le jour de l'enquête, il a été observé 867 véhicules différents en stationnement. Le taux de rotation est de 4,4 véhicules/place.
- L'occupation moyenne est de 66%, ce qui montre un déséquilibre entre l'offre (plus importante) et la demande
- L'offre de stationnement de 295 places n'a jamais été saturée. Au maximum, il a été relevé 231 véhicules stationnés simultanément, soit un taux d'occupation de 78%. Il restait alors 64 places disponibles.

- La courbe d'occupation augmente progressivement en cours de journée jusqu'à atteindre un pic de 18h00 à 19h00.
- Les usages de type résidentiels sont marqués, ils ont consommé 61% de l'offre utilisée.
- 49 % des usagers ont stationné moins de 2h, ils ont consommé 20% de l'offre utilisée.
- 41 véhicules ont été en stationnement illicite (en dehors d'une place marquée, sur une place GIG-GIC...). Cela représente 5% du total des usagers.

### Rapport usagers / usages



# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 03 AOUT 2022

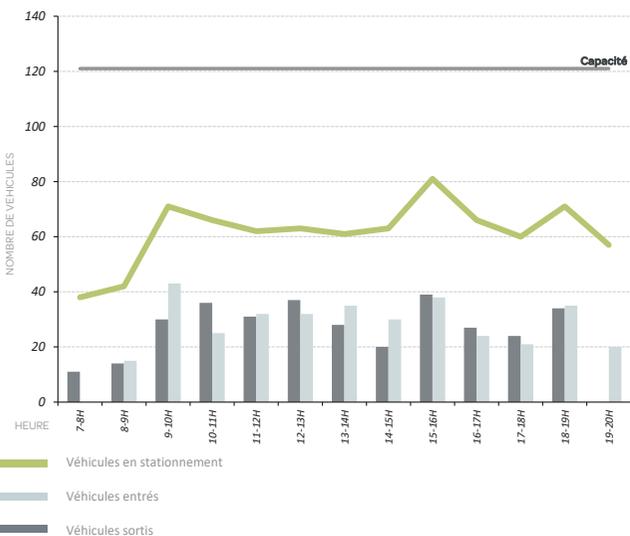
## Zone bleue

### Éléments de base

|                    |            |        |                     |
|--------------------|------------|--------|---------------------|
| Capacité théorique | <b>121</b> | places |                     |
| Véhicules vus      | <b>388</b> | dont   | <b>12</b> illicites |

### Occupation & mouvements

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Occupation maximale : | <b>67%</b> |
| Occupation moyenne :  | <b>51%</b> |
| Occupation minimale : | <b>31%</b> |



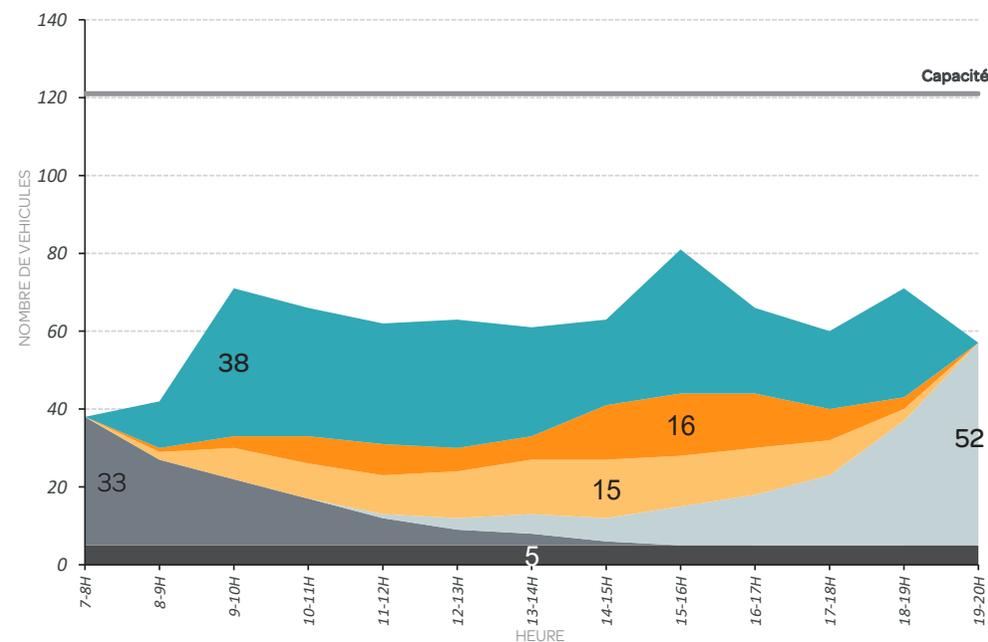
### Taux de rotation

|                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| Par rapport à la capacité théorique : | <b>3,2</b> |
| Par rapport à l'occupation maximale : | <b>4,8</b> |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | <b>6,3</b> |

- 388 véhicules ont été vus dans la zone bleue lors de l'enquête. Cela représente 45% du total des véhicules vus dans le secteur d'étude.
- Au maximum, il a été observé 81 véhicules en stationnement. L'offre était alors occupée à 67% et il restait encore 40 places de disponibles.
- Le taux de rotation moyen est de 6,3 véhicules/place, ce qui est en accord avec l'objectif d'une zone bleue en milieu urbain.
- 66% des usagers ont stationné moins de 2h, ils ont consommé 38% de l'offre utilisée.



### Rapport usagers / usages



### Usagers

|     |
|-----|
| 66% |
| 7%  |
| 4%  |
| 13% |
| 9%  |
| 1%  |

### Usages

|     |
|-----|
| 38% |
| 11% |
| 13% |
| 17% |
| 12% |
| 8%  |

- Véhicules de courte durée (<2h)
- Véhicules de moyenne durée (2 à 4h)
- Véhicules de longue durée (4 à 11h)
- Véhicules présents à 20h et entrés durant l'enquête
- Véhicules présents à 7h et sortis durant l'enquête
- Véhicules ventouse

# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 03 AOUT 2022

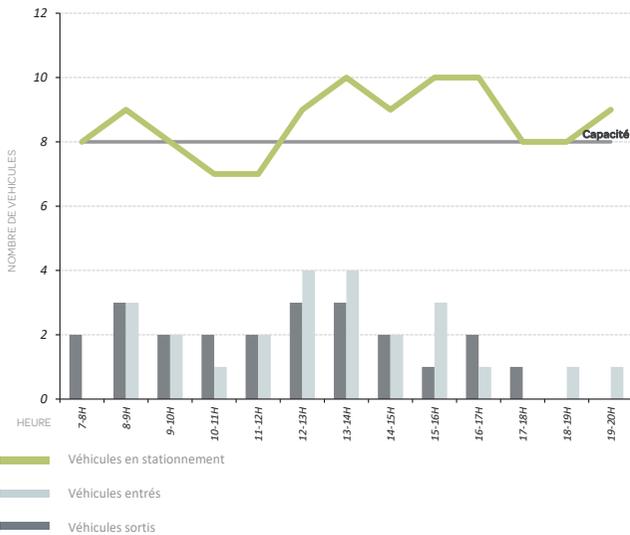
## Rue de la voûte

### Éléments de base

|                    |    |        |             |
|--------------------|----|--------|-------------|
| Capacité théorique | 8  | places |             |
| Véhicules vus      | 32 | dont   | 6 illicites |

### Occupation & mouvements

|                       |      |
|-----------------------|------|
| Occupation maximale : | 125% |
| Occupation moyenne :  | 108% |
| Occupation minimale : | 88%  |



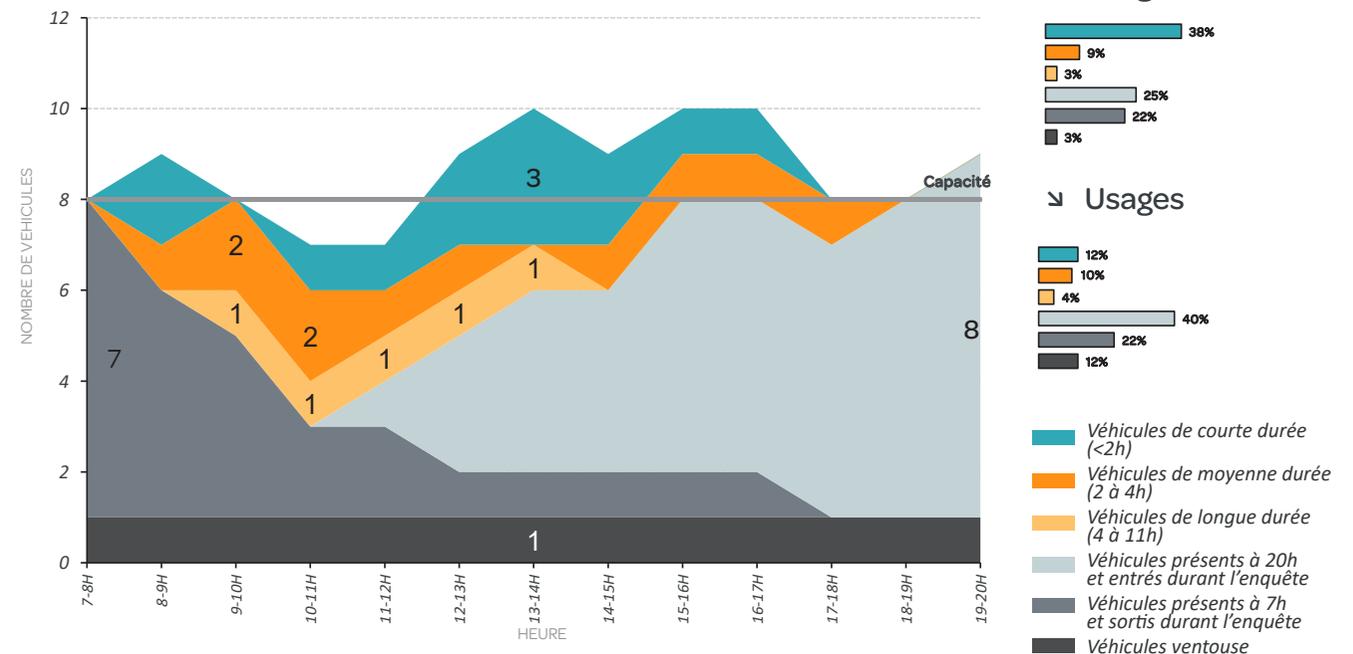
### Taux de rotation

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Par rapport à la capacité théorique : | 4,0 |
| Par rapport à l'occupation maximale : | 3,2 |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | 3,7 |

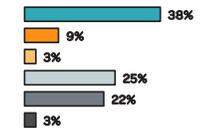
- 32 véhicules ont été vus au cours de l'enquête.
- L'offre a été saturée tout au long de la journée avec des véhicules stationnant en dehors des places marquées.
- Au maximum, il a été observé 10 véhicules en stationnement.
- Les usages de type résidentiel sont majoritaires.



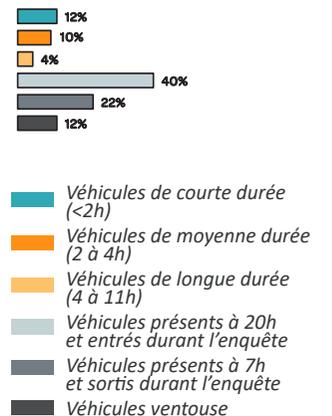
### Rapport usagers / usages



#### Usagers



#### Usages



# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 03 AOUT 2022

## Secteur de l'Église/Presbytère

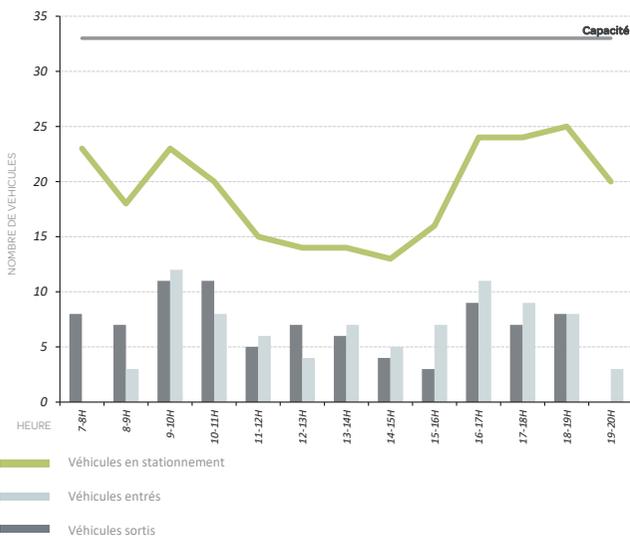
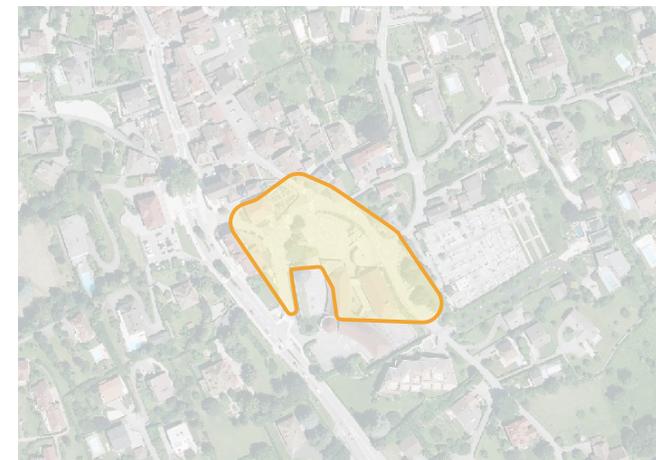
### Éléments de base

Capacité théorique **33** places  
 Véhicules vus **106** dont **7** illícites

### Occupation & mouvements

Occupation maximale : **76%**  
 Occupation moyenne : **58%**  
 Occupation minimale : **39%**

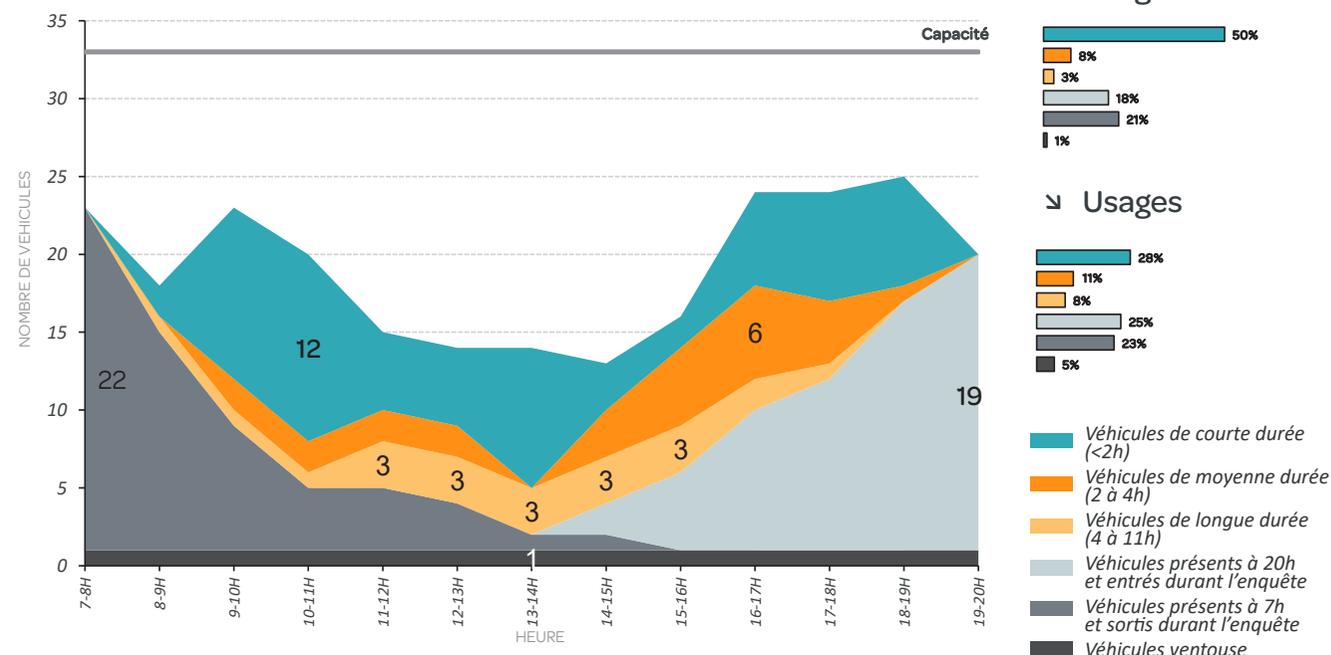
- L'offre de stationnement est de 33 places.
- L'occupation moyenne est de 58%. Lors du pic à 18h00, il restait encore 8 places disponibles.
- Le taux de rotation est inférieur à celui observé sur la Route d'Annecy. Par ailleurs, les usages riverains sont plus marqués.
- L'enquête ayant eu lieu en août, il n'a pas été observé la période de dépose et reprise scolaire.



### Taux de rotation

Par rapport à la capacité théorique : **3,2**  
 Par rapport à l'occupation maximale : **4,2**  
 Par rapport à l'occupation moyenne : **5,5**

### Rapport usagers / usages



# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 03 AOUT 2022

## Les Pérouzes

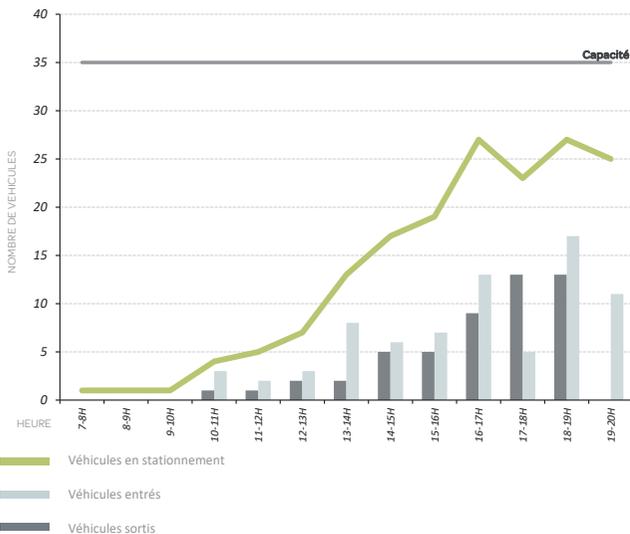
### Éléments de base

Capacité théorique **35** places  
 Véhicules vus **76** dont **0** illécites

### Occupation & mouvements

Occupation maximale : **77%**  
 Occupation moyenne : **37%**  
 Occupation minimale : **3%**

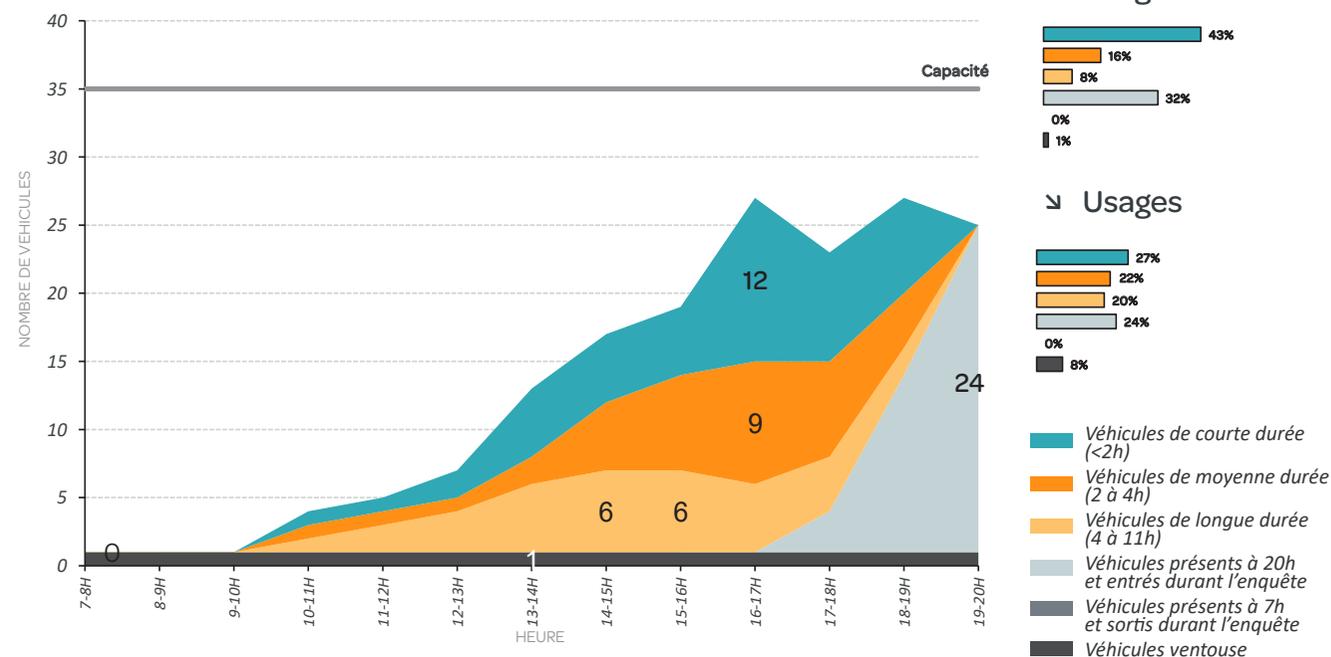
- Les 35 places du secteur d'étude ont été occupées à 37% en moyenne. Lors du pic de 16h00, il restait encore 22 places disponibles.
- La forme de la courbe augmente progressivement et corrobore les observations effectuées en bord de Lac : un remplissage progressif des parkings dans le sens Sud>Nord.
- L'usage de ce parking est essentiellement lié à des usagers du lac.



### Taux de rotation

Par rapport à la capacité théorique : **2,2**  
 Par rapport à l'occupation maximale : **2,8**  
 Par rapport à l'occupation moyenne : **5,8**

### Rapport usagers / usages



#### Usagers

43%  
 16%  
 8%  
 32%  
 0%  
 1%

#### Usages

27%  
 22%  
 20%  
 24%  
 0%  
 8%

Véhicules de courte durée (<2h)  
 Véhicules de moyenne durée (2 à 4h)  
 Véhicules de longue durée (4 à 11h)  
 Véhicules présents à 20h et entrés durant l'enquête  
 Véhicules présents à 7h et sortis durant l'enquête  
 Véhicules ventouse

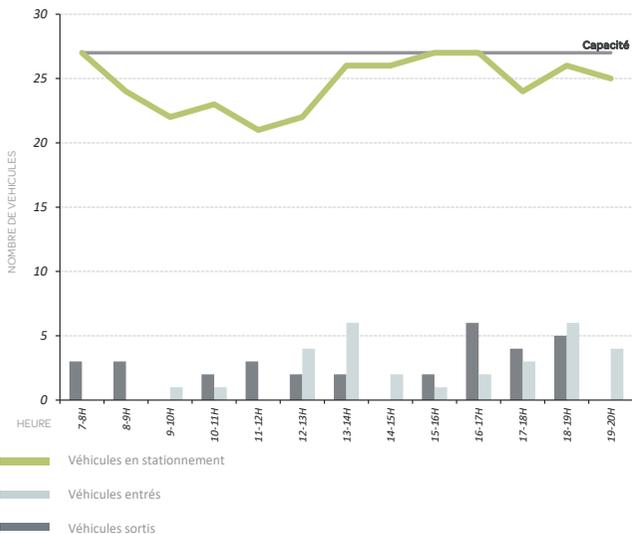
## Le parking souterrain des Epèles

### Éléments de base

Capacité théorique **27** places  
 Véhicules vus **57** dont **0** illicites

### Occupation & mouvements

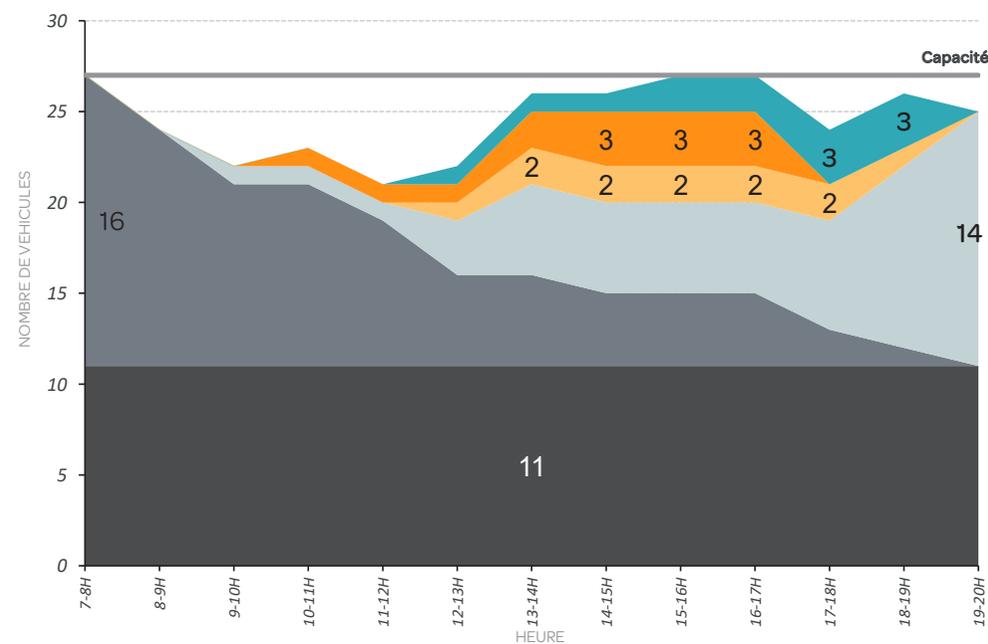
Occupation maximale : **100%**  
 Occupation moyenne : **91%**  
 Occupation minimale : **78%**



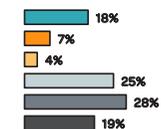
- 57 véhicules ont été vus dans le parking lors de l'enquête.
- L'offre a régulièrement atteint son occupation maximale. L'occupation moyenne est de 91%.
- Ce parking a une vocation essentiellement liée aux besoins riverains qui représentent 72% des usagers observés pendant l'enquête.



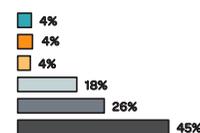
### Rapport usagers / usages



### Usagers



### Usages



- Véhicules de courte durée (<2h)
- Véhicules de moyenne durée (2 à 4h)
- Véhicules de longue durée (4 à 11h)
- Véhicules présents à 20h et entrés durant l'enquête
- Véhicules présents à 7h et sortis durant l'enquête
- Véhicules ventouse

### Taux de rotation

Par rapport à la capacité théorique : **2,1**  
 Par rapport à l'occupation maximale : **2,1**  
 Par rapport à l'occupation moyenne : **2,3**

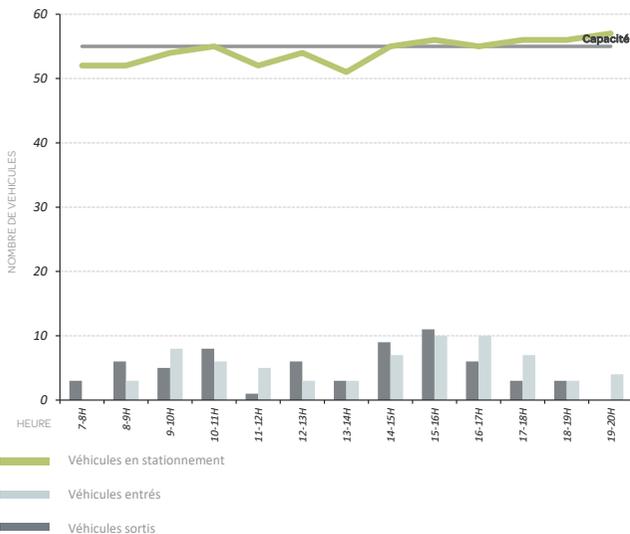
## Le parking souterrain de l'école

### Éléments de base

|                    |     |        |             |
|--------------------|-----|--------|-------------|
| Capacité théorique | 55  | places |             |
| Véhicules vus      | 121 | dont   | 4 illícites |

### Occupation & mouvements

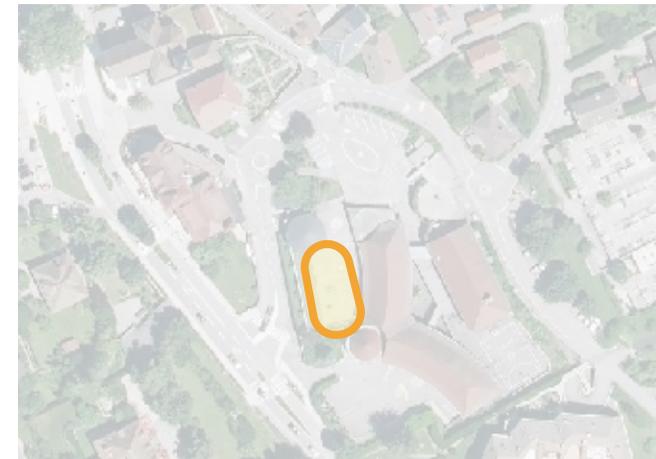
|                       |      |
|-----------------------|------|
| Occupation maximale : | 104% |
| Occupation moyenne :  | 99%  |
| Occupation minimale : | 93%  |



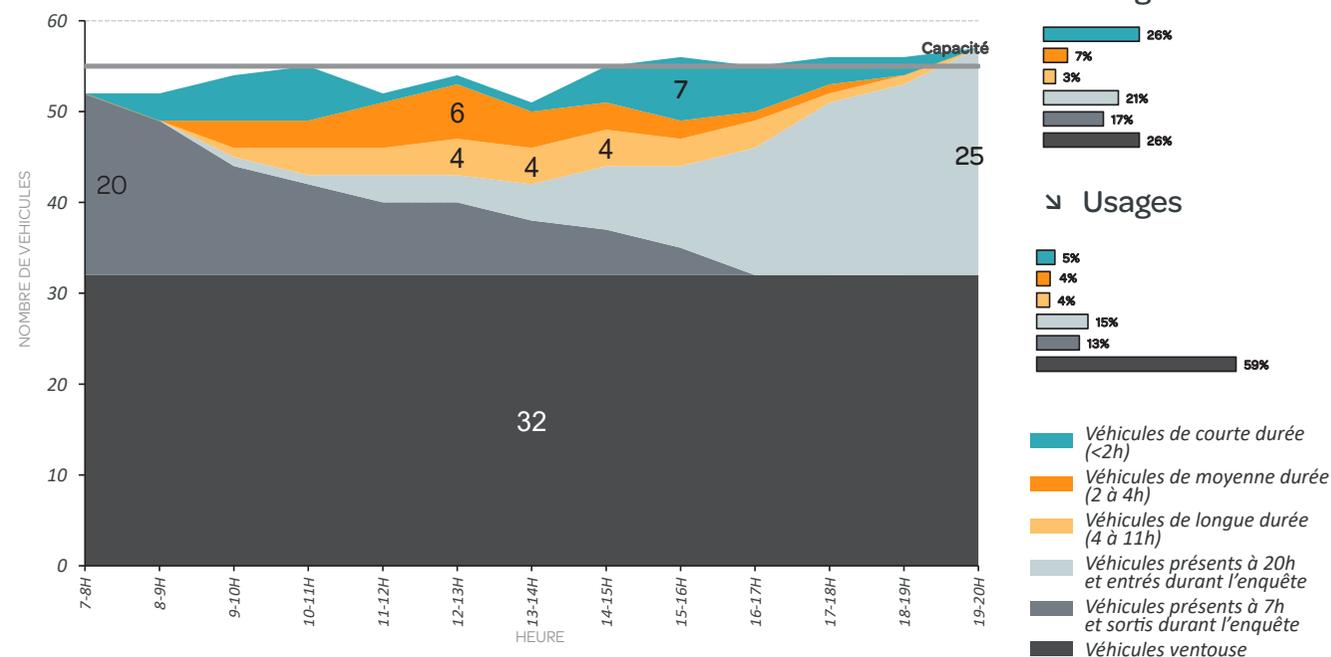
### Taux de rotation

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Par rapport à la capacité théorique : | 2,2 |
| Par rapport à l'occupation maximale : | 2,1 |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | 2,2 |

- 121 véhicules ont été vus dans le parking lors de l'enquête.
- L'offre a été saturée tout au long de la journée. L'occupation moyenne est de 99%.
- Ce parking a une vocation essentiellement liée aux besoins riverains qui représentent 64% des usagers observés pendant l'enquête.
- La moitié des véhicules vu au cours de la journée sont des véhicules ventouses.



### Rapport usagers / usages



#### ➤ Usagers

|     |
|-----|
| 26% |
| 7%  |
| 3%  |
| 21% |
| 17% |
| 26% |

#### ➤ Usages

|     |
|-----|
| 5%  |
| 4%  |
| 4%  |
| 15% |
| 13% |
| 59% |

- Véhicules de courte durée (<2h)
- Véhicules de moyenne durée (2 à 4h)
- Véhicules de longue durée (4 à 11h)
- Véhicules présents à 20h et entrés durant l'enquête
- Véhicules présents à 7h et sortis durant l'enquête
- Véhicules ventouse

# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 12 JANVIER 2023

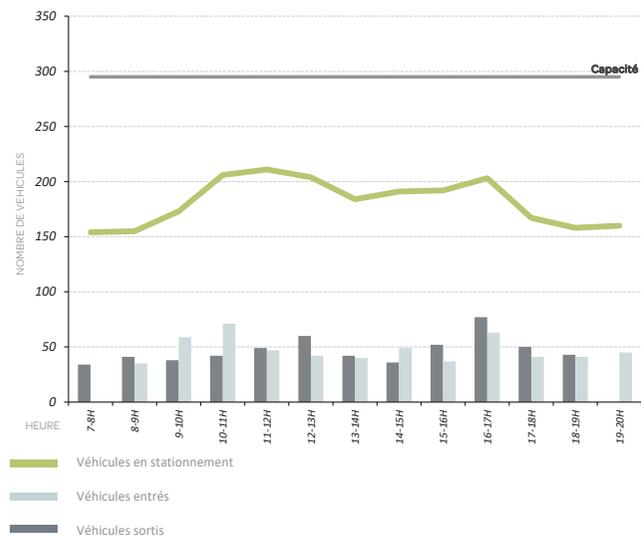
## Ensemble du secteur d'étude

### Éléments de base

|                    |     |        |              |
|--------------------|-----|--------|--------------|
| Capacité théorique | 295 | places |              |
| Véhicules vus      | 724 | dont   | 53 illicites |

### Occupation & mouvements

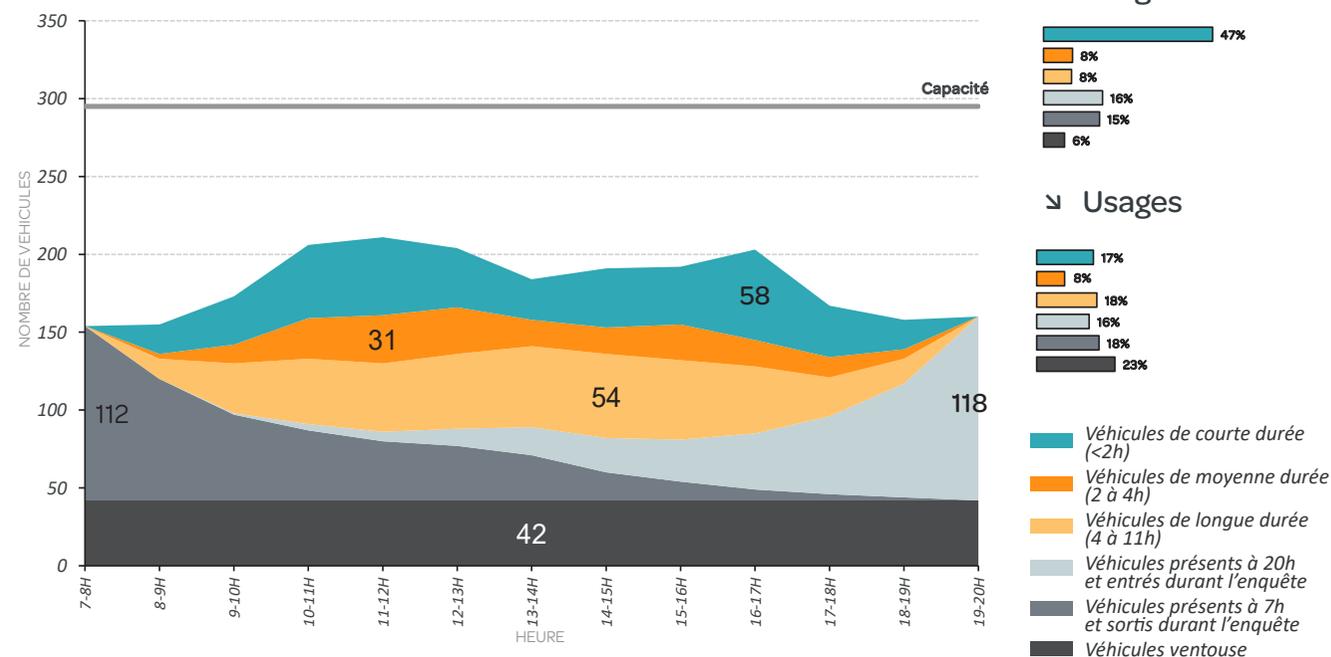
|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Occupation maximale : | 72% |
| Occupation moyenne :  | 61% |
| Occupation minimale : | 52% |



- Le jour de l'enquête, il a été observé 724 véhicules différents en stationnement. Le taux de rotation est de 4 véhicules/place.
- L'occupation moyenne est de 61%, ce qui montre un déséquilibre entre l'offre (plus importante) et la demande
- L'offre de stationnement de 295 places n'a jamais été saturée. Au maximum, il a été relevé 211 véhicules stationnés simultanément, soit un taux d'occupation de 72%. Il restait alors 64 places disponibles.

- La courbe d'occupation est stable au cours de la journée. Il est observé un pic de courte durée entre 16h00 et 17h00 correspondant à la sortie de l'école.
- Les usages de type résidentiels sont marqués, ils ont consommé 57% de l'offre utilisée.
- 47 % des usagers ont stationné moins de 2h, ils ont consommé 17% de l'offre utilisée.
- 53 véhicules ont été en stationnement illicite (en dehors d'une place marquée, sur une place GIG-GIC...). Cela représente 7% du total des usagers.

### Rapport usagers / usages



### Taux de rotation

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Par rapport à la capacité théorique : | 2,5 |
| Par rapport à l'occupation maximale : | 3,4 |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | 4,0 |

# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 12 JANVIER 2023

## Zone bleue

### Éléments de base

|                    |     |        |              |
|--------------------|-----|--------|--------------|
| Capacité théorique | 121 | places |              |
| Véhicules vus      | 360 | dont   | 19 illicites |

### Occupation & mouvements

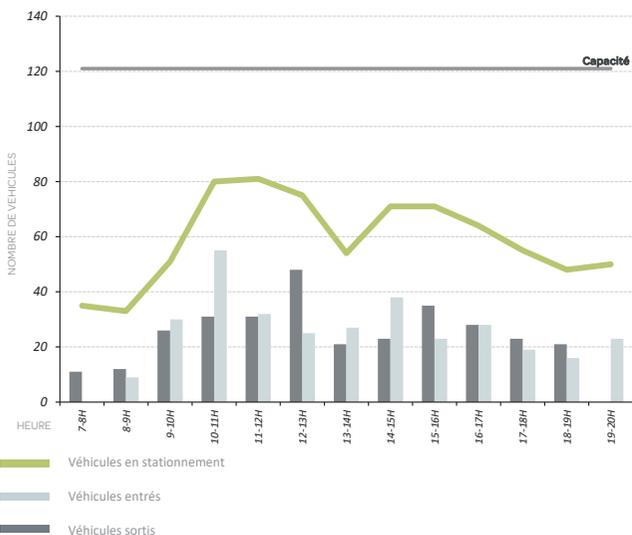
|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Occupation maximale : | 67% |
| Occupation moyenne :  | 49% |
| Occupation minimale : | 27% |

➤ 360 véhicules ont été vus dans la zone bleue lors de l'enquête.

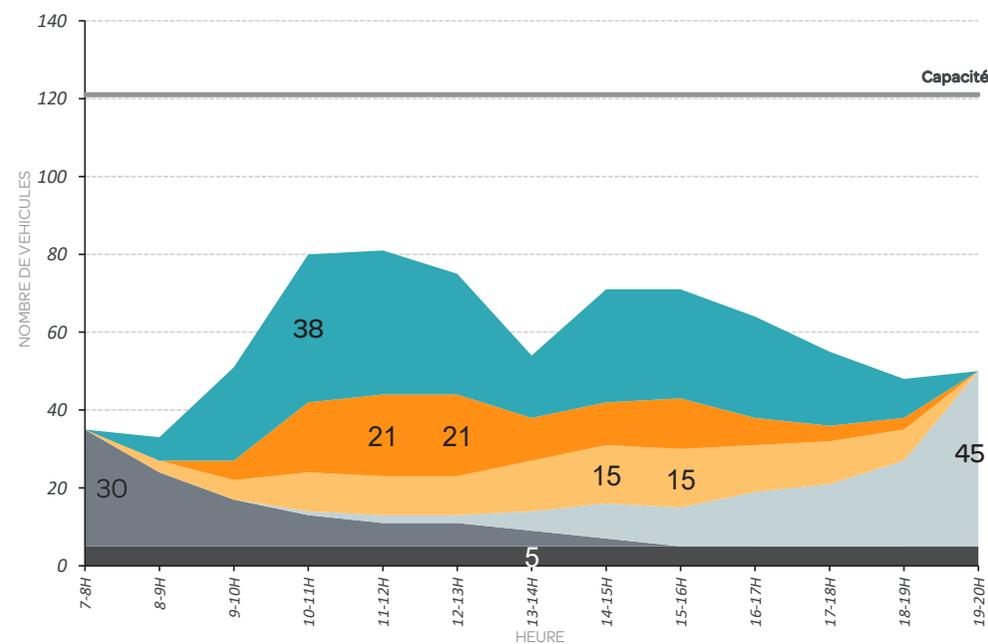
➤ **Au maximum, il a été observé 81 véhicules en stationnement. L'offre était alors occupée à 67% et il restait encore 40 places de disponibles.**

➤ 36% des usagers ont stationné plus de 2h, ils ont consommé 66% de l'offre utilisée.

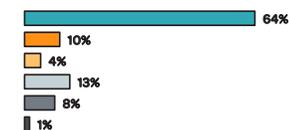
➤ 51 véhicules ont stationné entre 2h00 et 4h00, au maximum ils ont occupé 31 places.



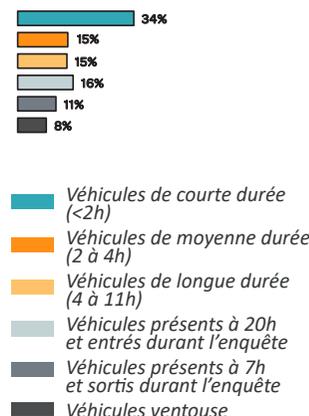
### Rapport usagers / usages



### Usagers



### Usages



### Taux de rotation

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Par rapport à la capacité théorique : | 3,0 |
| Par rapport à l'occupation maximale : | 4,4 |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | 6,1 |

# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 12 JANVIER 2023

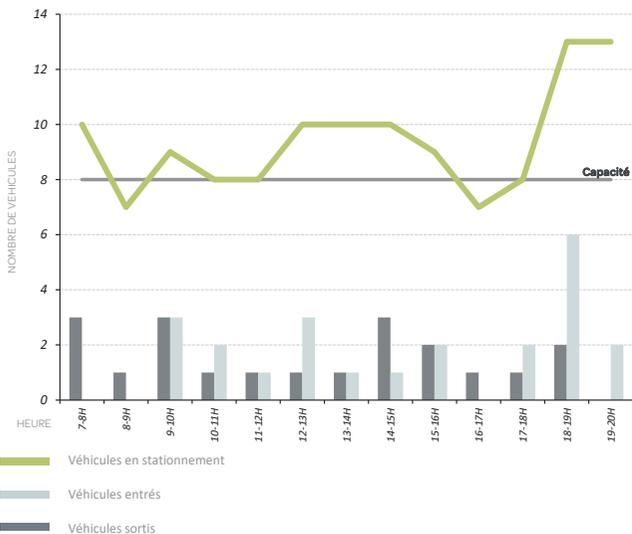
## Rue de la voûte

### Éléments de base

|                    |    |        |              |
|--------------------|----|--------|--------------|
| Capacité théorique | 8  | places |              |
| Véhicules vus      | 33 | dont   | 13 illicites |

### Occupation & mouvements

|                       |      |
|-----------------------|------|
| Occupation maximale : | 163% |
| Occupation moyenne :  | 117% |
| Occupation minimale : | 88%  |



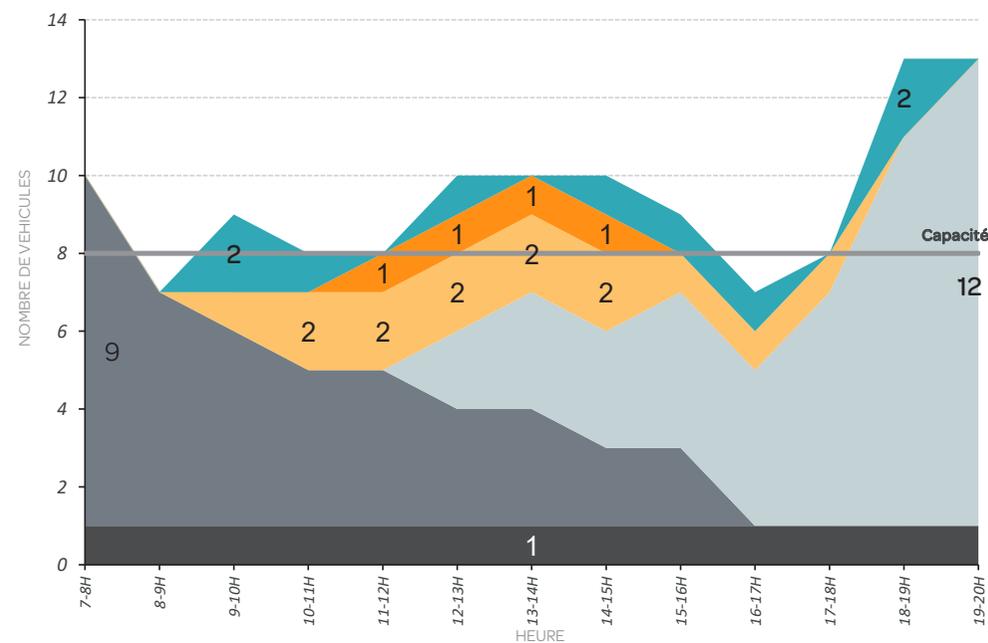
### Taux de rotation

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Par rapport à la capacité théorique : | 4,1 |
| Par rapport à l'occupation maximale : | 2,5 |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | 3,5 |

- 33 véhicules ont été vus au cours de l'enquête.
- L'offre a été saturée tout au long de la journée avec des véhicules stationnant en dehors des places marquées.
- Au maximum, il a été observé 13 véhicules en stationnement.
- Les usages de type résidentiel sont majoritaires.



### Rapport usagers / usages



### Usagers

|     |
|-----|
| 24% |
| 3%  |
| 6%  |
| 36% |
| 27% |
| 3%  |

### Usages

|     |
|-----|
| 7%  |
| 3%  |
| 11% |
| 36% |
| 31% |
| 11% |

- Véhicules de courte durée (<2h)
- Véhicules de moyenne durée (2 à 4h)
- Véhicules de longue durée (4 à 11h)
- Véhicules présents à 20h et entrés durant l'enquête
- Véhicules présents à 7h et sortis durant l'enquête
- Véhicules ventouse

# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 12 JANVIER 2023

## Secteur de l'Église/Presbytère

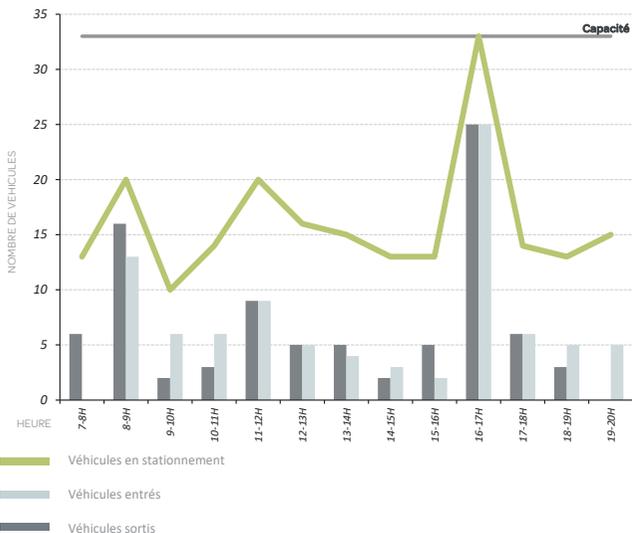
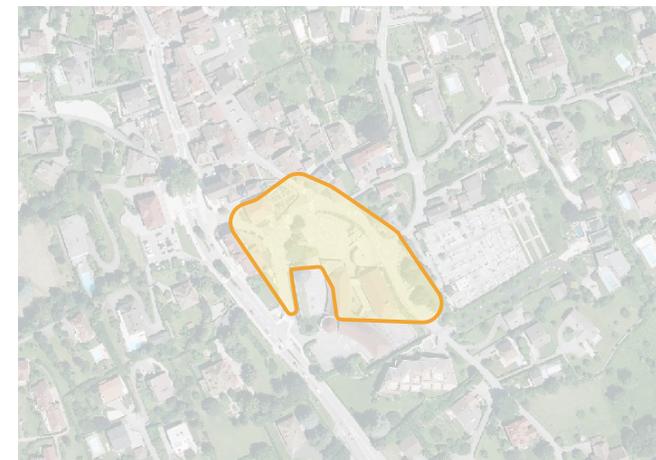
### Éléments de base

Capacité théorique **33** places  
 Véhicules vus **102** dont **8** illicites

### Occupation & mouvements

Occupation maximale : **100%**  
 Occupation moyenne : **49%**  
 Occupation minimale : **30%**

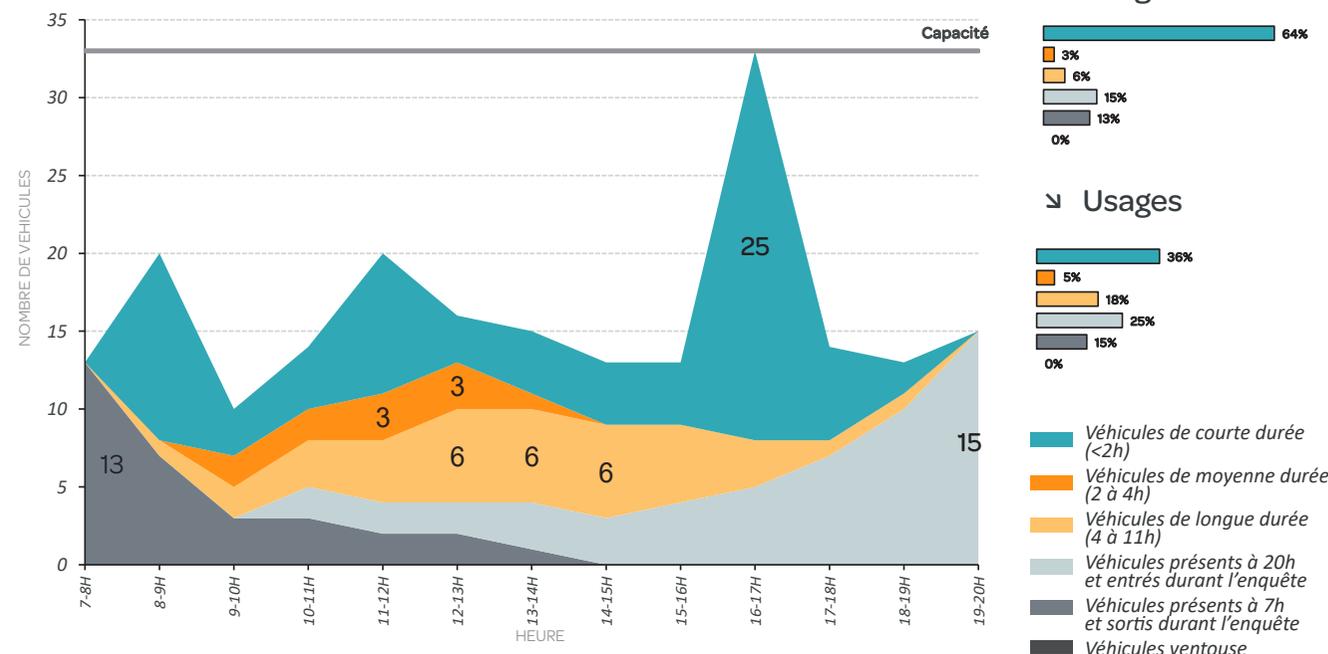
- ↳ L'offre de stationnement est de 33 places.
- ↳ L'occupation moyenne est de 49%. Un pic important est observé lors de la sortie de l'école (occupation à 100%). Les observations de terrain montrent que ce pic se concentre sur une courte période de 15/20mn.
- ↳ En dehors des pics scolaires, l'offre est peu utilisée



### Taux de rotation

Par rapport à la capacité théorique : **3,1**  
 Par rapport à l'occupation maximale : **3,1**  
 Par rapport à l'occupation moyenne : **6,3**

### Rapport usagers / usages



# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 12 JANVIER 2023

## Les Pérouzes

### Éléments de base

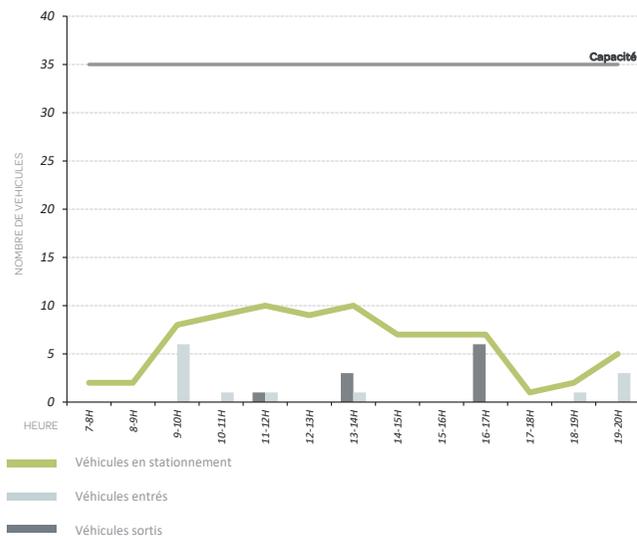
Capacité théorique **35** places  
 Véhicules vus **15** dont **0** illicites

- Les 35 places du secteur d'étude ont été occupées à 17% en moyenne. **Lors du pic de 16h00, il restait encore 25 places disponibles.**
- Il n'y a pas de remplissage progressif comme en été, mais plutôt **un stationnement de longue durée se rapprochant à un motif de travail** (actif à la journée).



### Occupation & mouvements

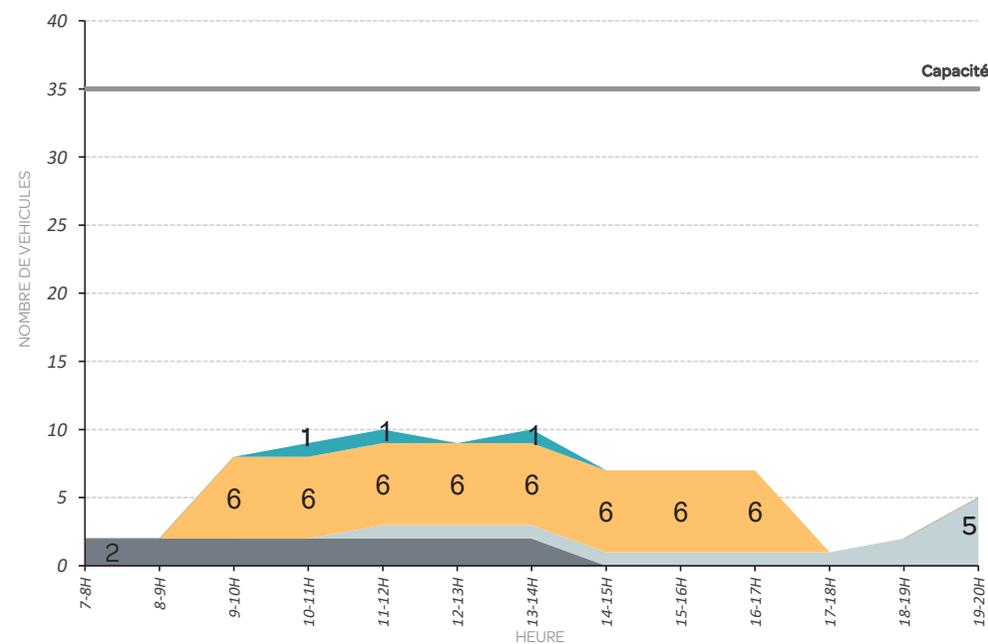
Occupation maximale : **29%**  
 Occupation moyenne : **17%**  
 Occupation minimale : **3%**



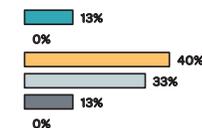
### Taux de rotation

Par rapport à la capacité théorique : **0,4**  
 Par rapport à l'occupation maximale : **1,5**  
 Par rapport à l'occupation moyenne : **2,5**

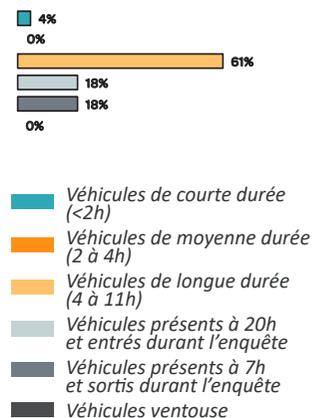
### Rapport usagers / usages



### Usagers



### Usages



# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 12 JANVIER 2023

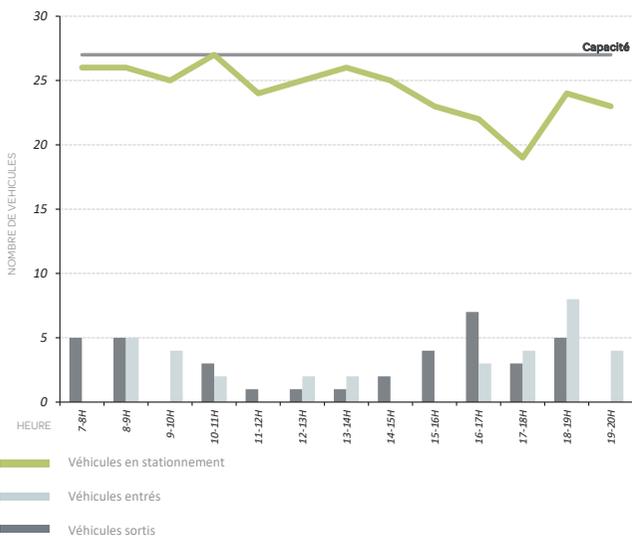
## Le parking souterrain des Epèles

### Éléments de base

Capacité théorique **27** places  
 Véhicules vus **60** dont **0** illicites

### Occupation & mouvements

Occupation maximale : **100%**  
 Occupation moyenne : **90%**  
 Occupation minimale : **70%**



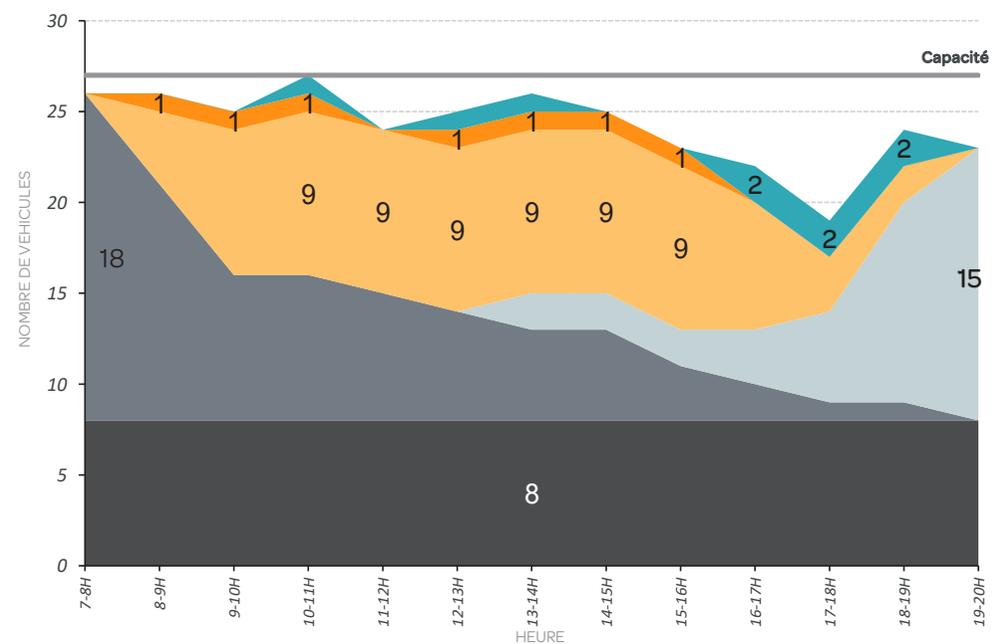
### Taux de rotation

Par rapport à la capacité théorique : **2,2**  
 Par rapport à l'occupation maximale : **2,2**  
 Par rapport à l'occupation moyenne : **2,5**

- 60 véhicules ont été vus dans le parking lors de l'enquête.
- L'offre a régulièrement atteint son occupation maximale. **L'occupation moyenne est de 90%.**
- **Ce parking a une vocation essentiellement liée aux besoins des riverains, qui représentent 70% des usagers observés pendant l'enquête.**



### Rapport usagers / usages



### Usagers

13%  
 3%  
 15%  
 25%  
 30%  
 13%

### Usages

3%  
 2%  
 25%  
 13%  
 24%  
 33%

- Véhicules de courte durée (<2h)
- Véhicules de moyenne durée (2 à 4h)
- Véhicules de longue durée (4 à 11h)
- Véhicules présents à 20h et entrés durant l'enquête
- Véhicules présents à 7h et sortis durant l'enquête
- Véhicules ventouse

# L'ENQUÊTE DE ROTATION | 12 JANVIER 2023

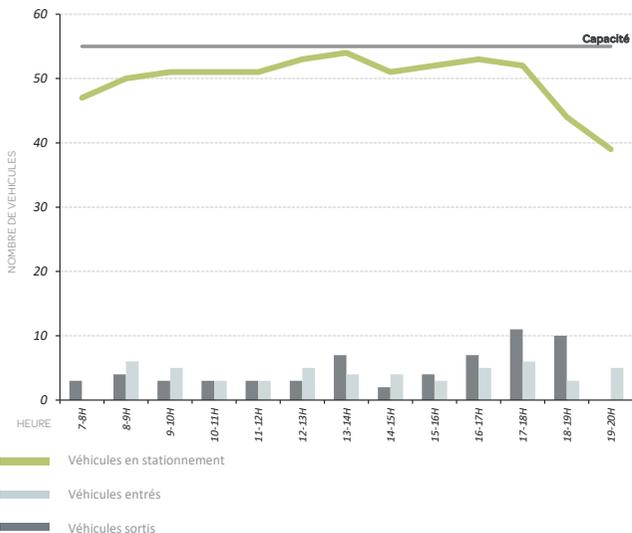
## Le parking souterrain de l'école

### Éléments de base

|                    |    |        |             |
|--------------------|----|--------|-------------|
| Capacité théorique | 55 | places |             |
| Véhicules vus      | 99 | dont   | 2 illicites |

### Occupation & mouvements

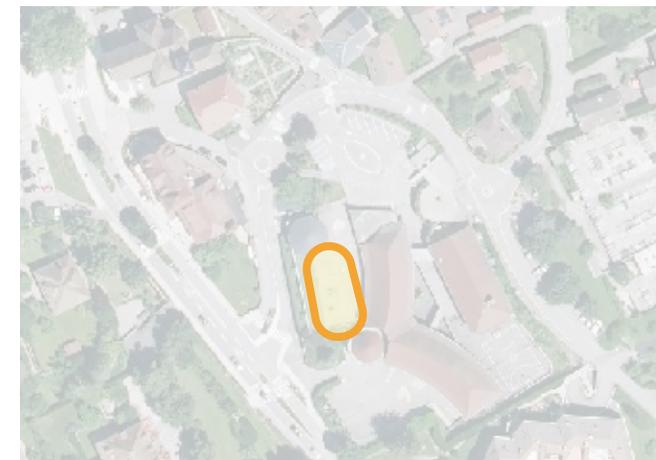
|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Occupation maximale : | 98% |
| Occupation moyenne :  | 91% |
| Occupation minimale : | 71% |



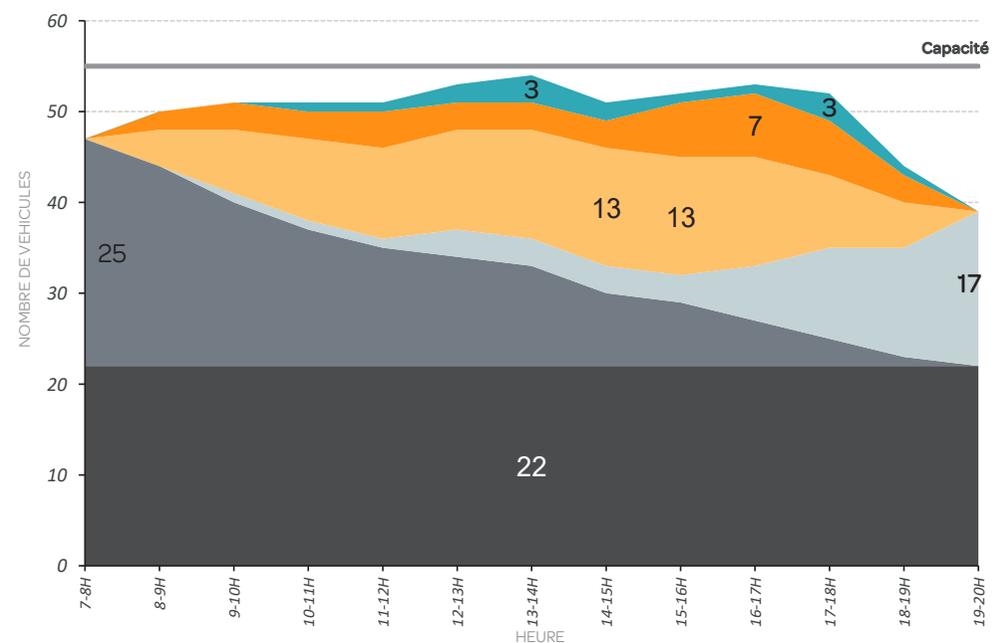
### Taux de rotation

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Par rapport à la capacité théorique : | 1,8 |
| Par rapport à l'occupation maximale : | 1,8 |
| Par rapport à l'occupation moyenne :  | 2,0 |

- 99 véhicules ont été vus dans le parking lors de l'enquête.
- L'offre a été saturée tout au long de la journée. L'occupation moyenne est de 91%.
- Ce parking a une vocation essentiellement liée aux besoins des riverains qui représentent 64% des usagers observés pendant l'enquête.
- La moitié des véhicules vus au cours de la journée sont des véhicules ventouses.
- Quelques places sont difficiles d'accès du fait de leur organisation (proche des poteaux ou murs porteurs)



### Rapport usagers / usages



### Usagers

|     |
|-----|
| 10% |
| 12% |
| 13% |
| 17% |
| 25% |
| 22% |

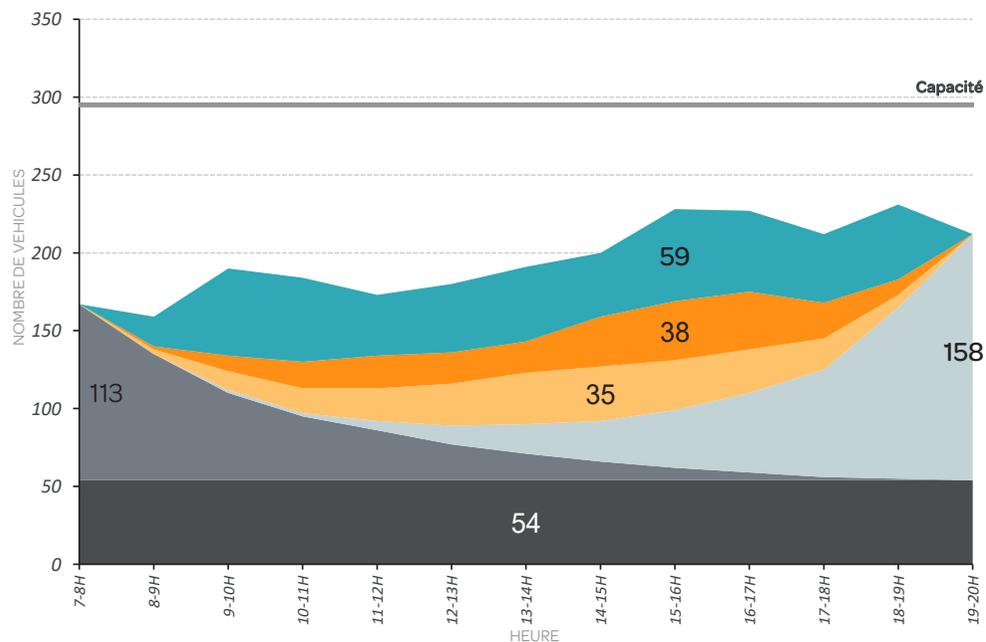
### Usages

|     |
|-----|
| 2%  |
| 7%  |
| 16% |
| 9%  |
| 22% |
| 44% |

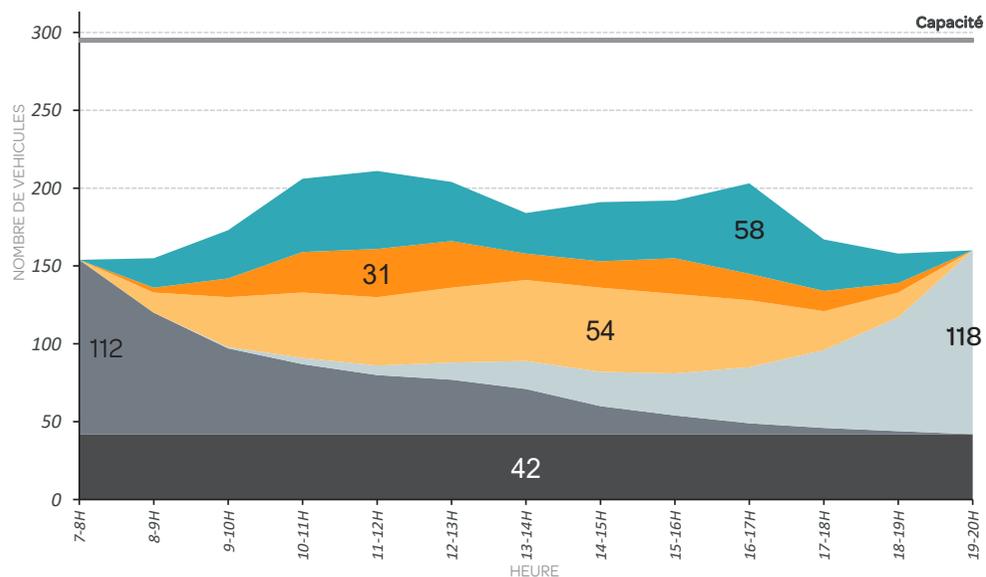
- Véhicules de courte durée (<2h)
- Véhicules de moyenne durée (2 à 4h)
- Véhicules de longue durée (4 à 11h)
- Véhicules présents à 20h et entrés durant l'enquête
- Véhicules présents à 7h et sortis durant l'enquête
- Véhicules ventouse

# SYNTHÈSE SUITE AUX ENQUÊTE DE STATIONNEMENT

## Secteur d'étude - Aout 2022



## Secteur d'étude - Janvier 2023



- Si les courbes d'occupation diffèrent en été et en hiver, il est observé une structure similaire en terme de type d'utilisateur. Par exemple, le besoin de courte durée reste aux alentours de 60 places entre les deux enquêtes.
- En période hivernale, les usagers de longue durée (actifs) sont plus nombreux. Sur les 56 usagers de longue durée observés (actifs de la commune) au cours de l'enquête, 30% (16 véhicules) ont stationné le long de la Route d'Annecy sur des places en zone bleue. Au maximum ils ont occupé 15 places. **Des actions peuvent être menées auprès de ces usagers pour exploiter les poches de stationnement périphériques sous utilisées (Pérouzes et Patte d'Oie).**
- Le pic observé lors des entrées/sorties de l'école ne justifie pas la création d'offre sur ce secteur. Il est par contre constaté une difficile cohabitation des besoins divers que doit gérer l'entrée de l'école (pratique de dépose-minute, personnes à pied, à vélo, véhicules stationnant plus longtemps...). Cette situation pourrait encore se compliquer au regard du déplacement de la crèche.
- En été comme en hiver, les parkings souterrains sont occupés en grande majorité par des véhicules ventouses et des usages de type riverain. Des retours d'usagers font état de la difficulté de stationnement dans ce parking du fait de l'aménagement des places (place étroite entre poteaux).

# L'AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX

Les pages suivantes illustrent les relevés des profils en travers caractéristiques, effectués *in situ*.

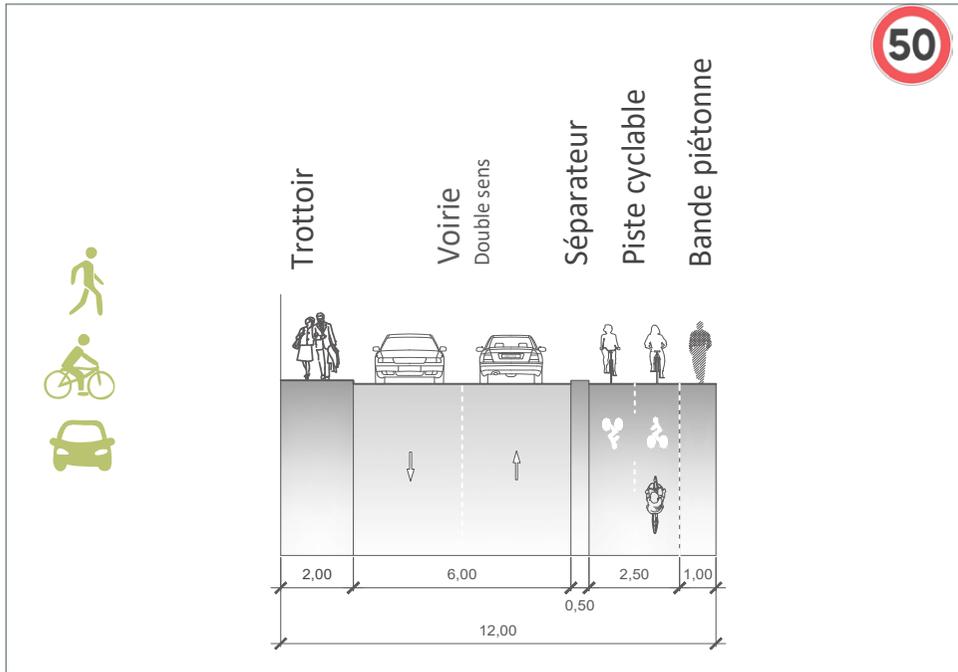
L'analyse des profils en travers permet :

- × de mettre en évidence la répartition actuelle de l'espace public au profit des divers usages et modes de transport,
- × d'évaluer la cohérence entre l'aménagement, le statut actuel de l'axe et ses usages
- × de connaître le foncier disponible pour un éventuel réaménagement.



# L'AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX

## P1 - ROUTE D'ANNECY, ENTRÉE NORD

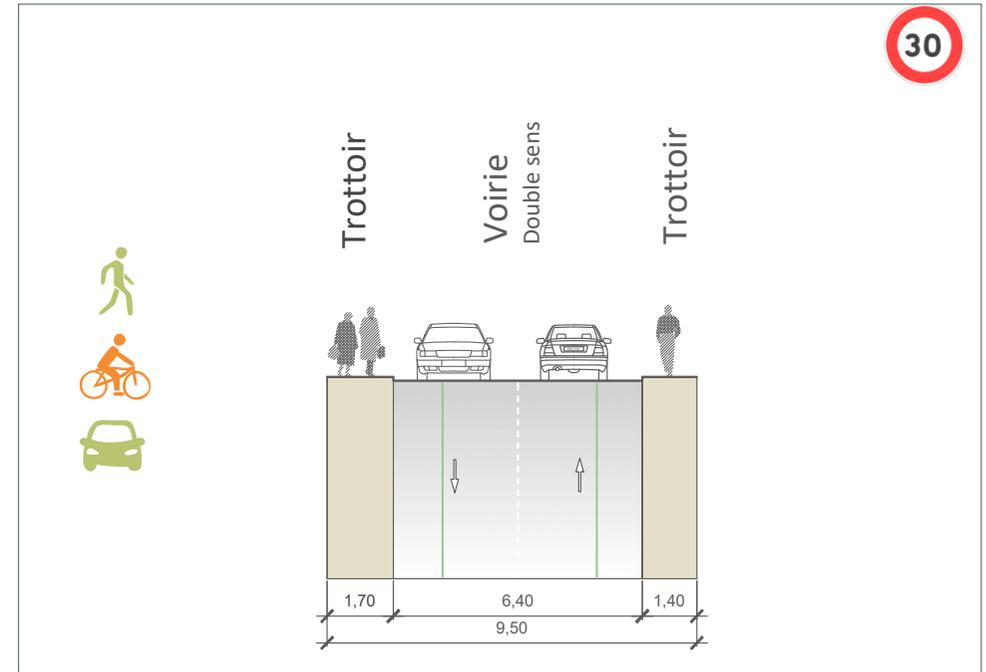


### Points clés

- Voirie à double sens de 6,00m permettant le croisement de deux bus à vitesse réduite
- Une piste cyclable bidirectionnelle confortable de 2,50m
- Un trottoir confortable de 2,00m



## P2 - RTE D'ANNECY, KIOSQUE

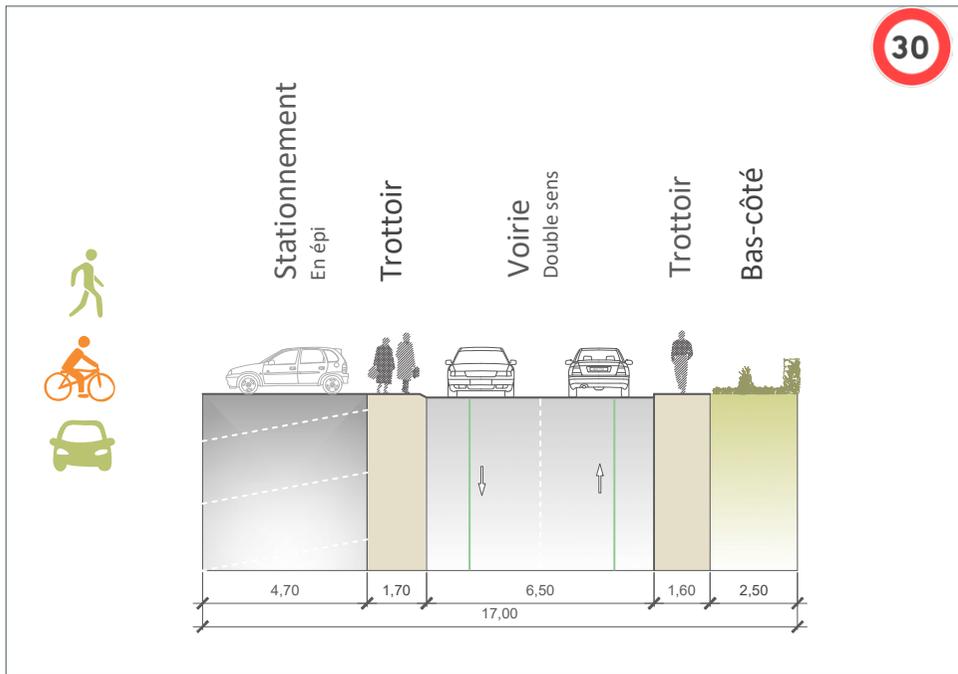


### Points clés

- Deux trottoirs supérieurs à 1,40m
- Voie à double-sens permettant le croisement de 2 voitures à plus de 50 km/h.
- Un aménagement cyclable existant, mais perfectible (filet vert)



## P3 - ROUTE D'ANNECY (CINÉMATHÈQUE NORD)

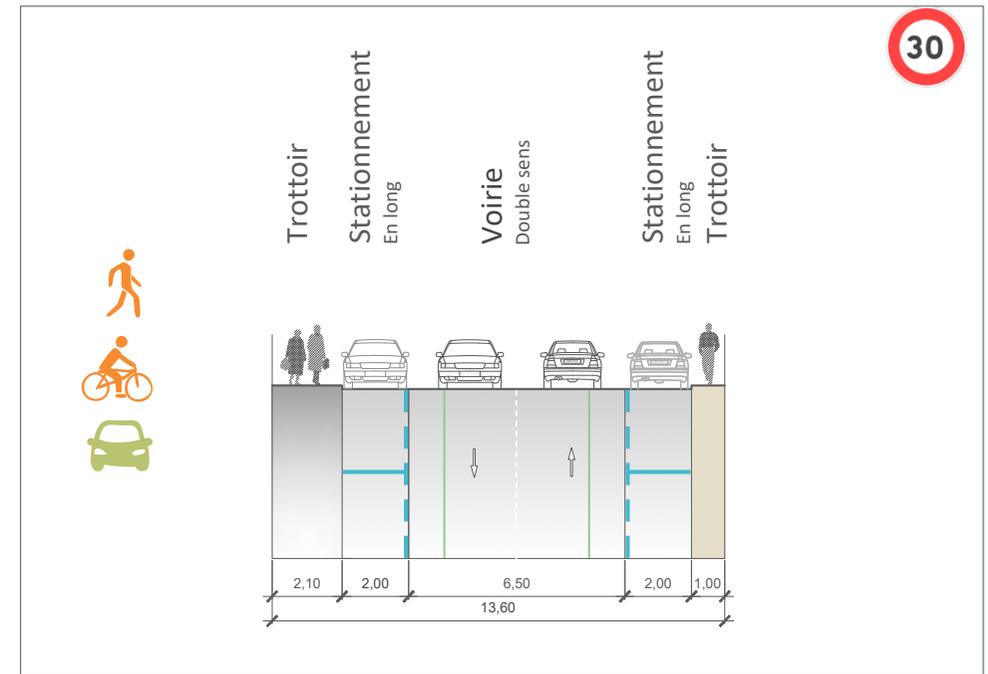


### Points clés

- Deux trottoirs supérieurs à 1.40m
- Voie à double-sens permettant le croisement de 2 voitures à plus de 50 km/h.
- Un aménagement cyclable existant, mais perfectible



## P4 - ROUTE D'ANNECY (CINÉMATHÈQUE SUD)



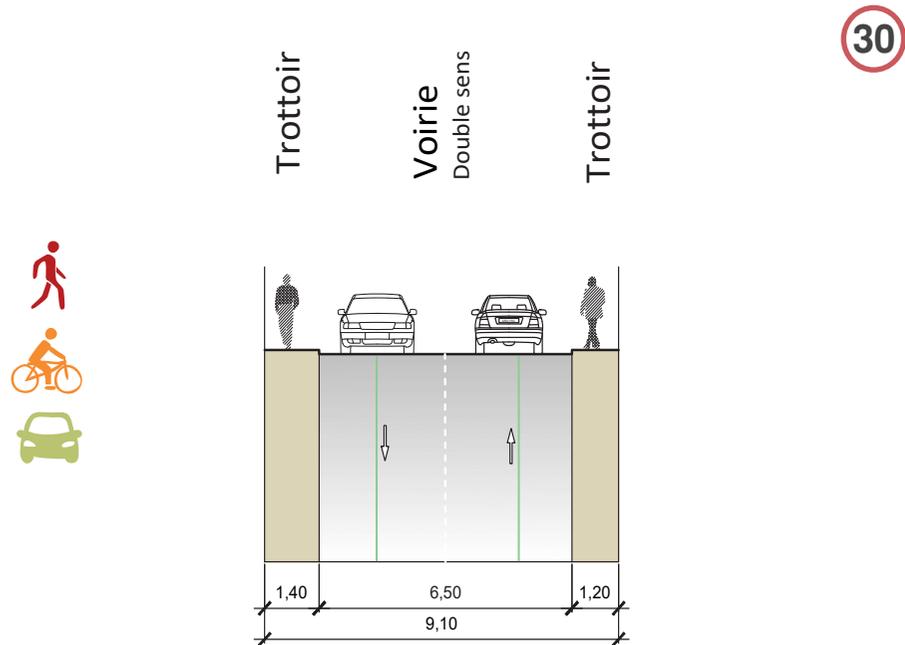
### Points clés

- Voie à double-sens permettant le croisement de 2 voitures à plus de 50 km/h.
- Un trottoir confortable d'un côté, mais très étroit de l'autre
- Un aménagement cyclable existant, mais perfectible



# L'AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX

## P5 - ROUTE D'ANNECY (AU-DESSUS DE L'IMPASSE DU PORT)

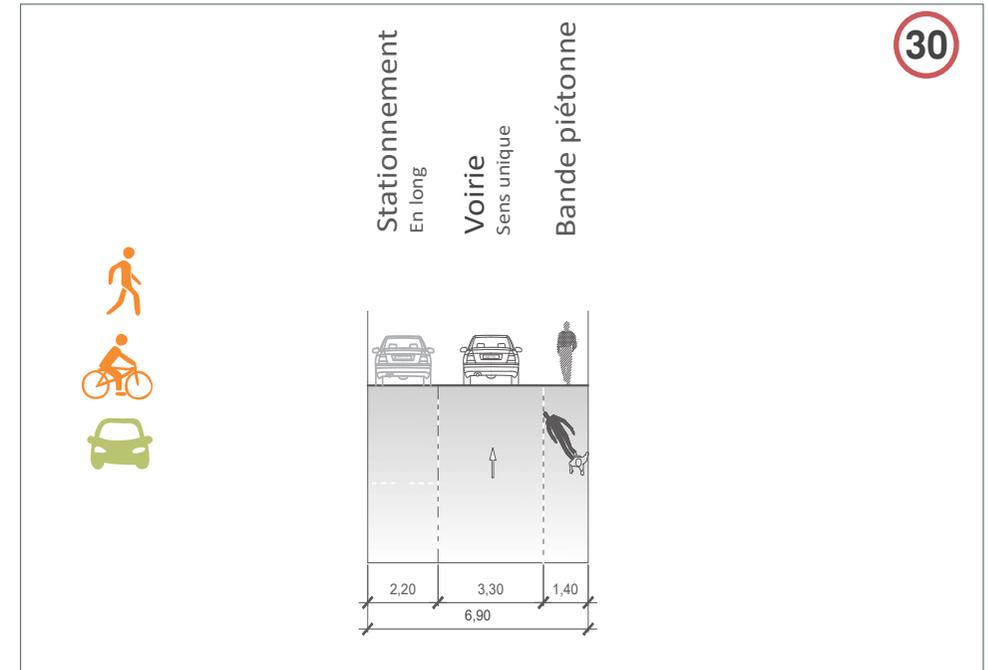


### ➤ Points clés

- Voie à double-sens permettant le croisement de 2 voitures à plus de 50 km/h.
- Trottoirs minimalistes peu confortables



## P6 - ROUTE DU PORT

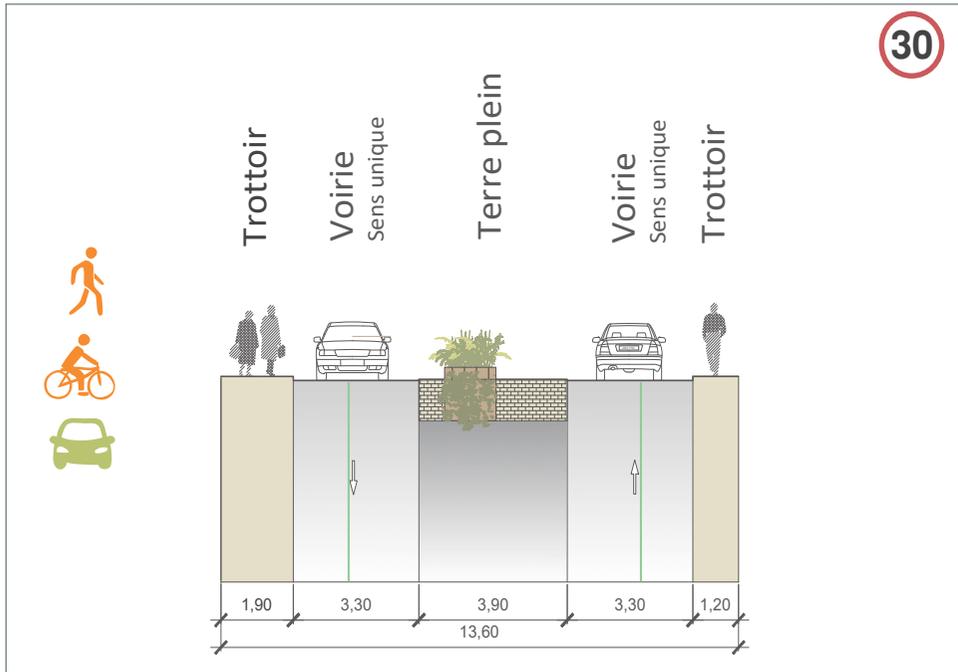


### ➤ Points clés

- Voirie à sens unique estival de 3.3m.
- Un trottoir minimal de 1.40, délimité de la chaussée par une bande de peinture



## P7 - RUE DE LA TOURNETTE ( PHARMACIE)

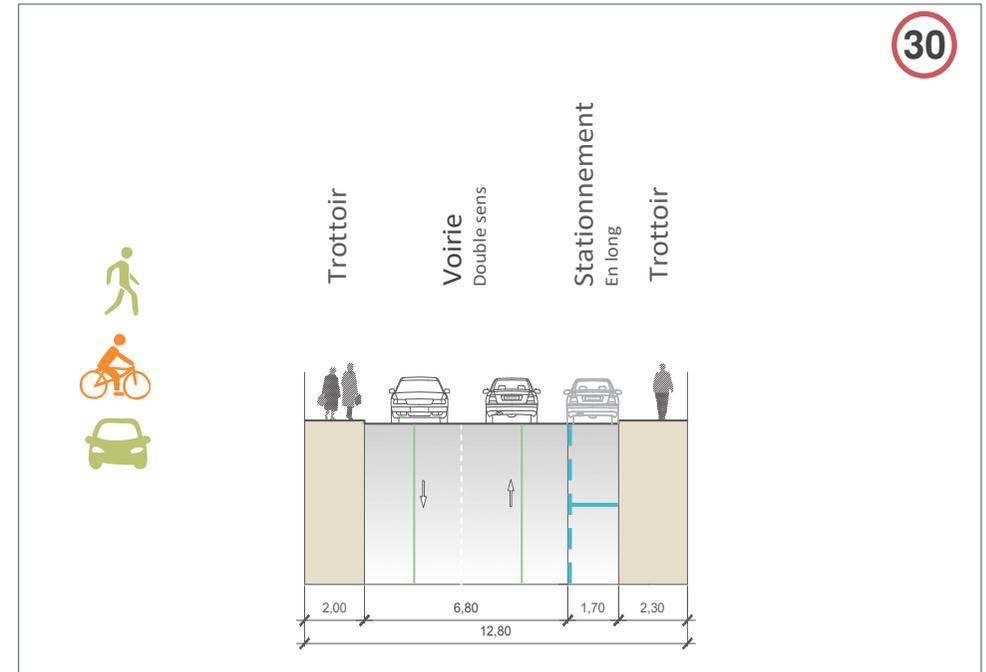


### Points clés

- Présence d'un large terre-plein non nécessaire au bon fonctionnement de la voirie
- Un trottoir confortable d'un côté et inconfortable de l'autre



## P8 - RUE DE LA TOURNETTE ( PANIÈRE)

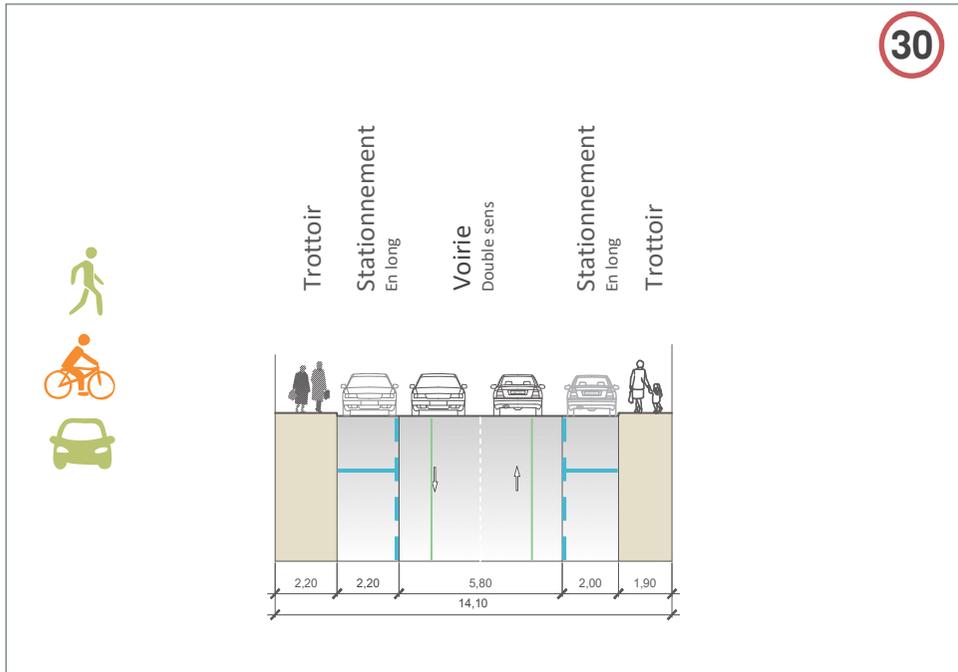


### Points clés

- Voirie à double sens très large pour une limitation à 30 km/h.
- Deux trottoirs confortables de 2m ou plus de larges
- Une bande de stationnement étroite



## P9 - RUE DE LA TOURNETTE (NATHALIE FLEURS)

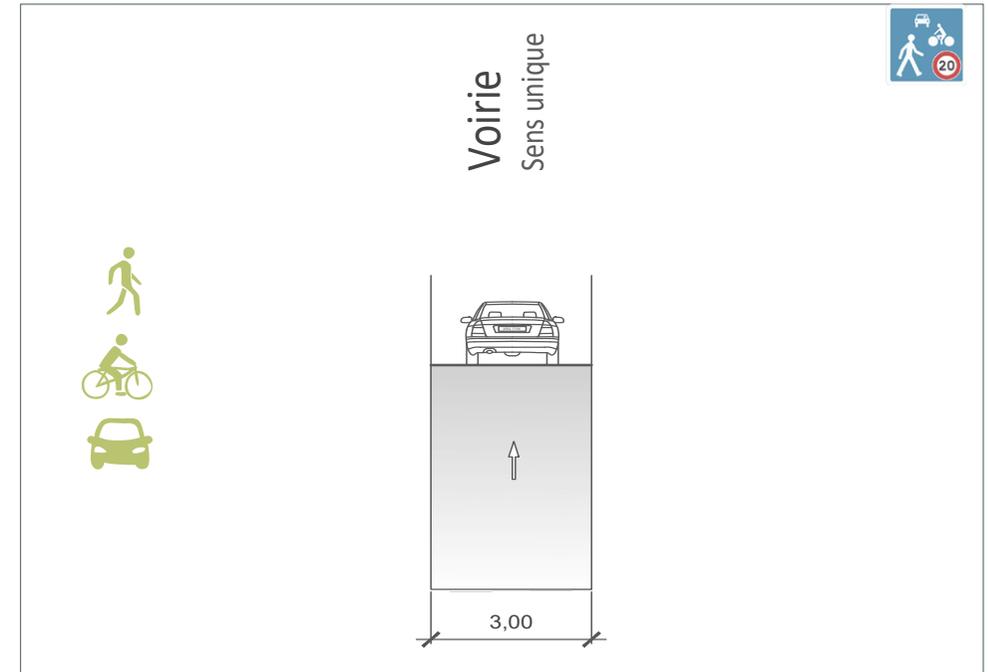


### Points clés

- Voirie à double sens de 5.80 m permettant difficilement le croisement de 2 bus
- Deux trottoirs confortables
- Deux bandes de stationnements confortables



## P10 - RUE DE LA VOÛTE (PARC)

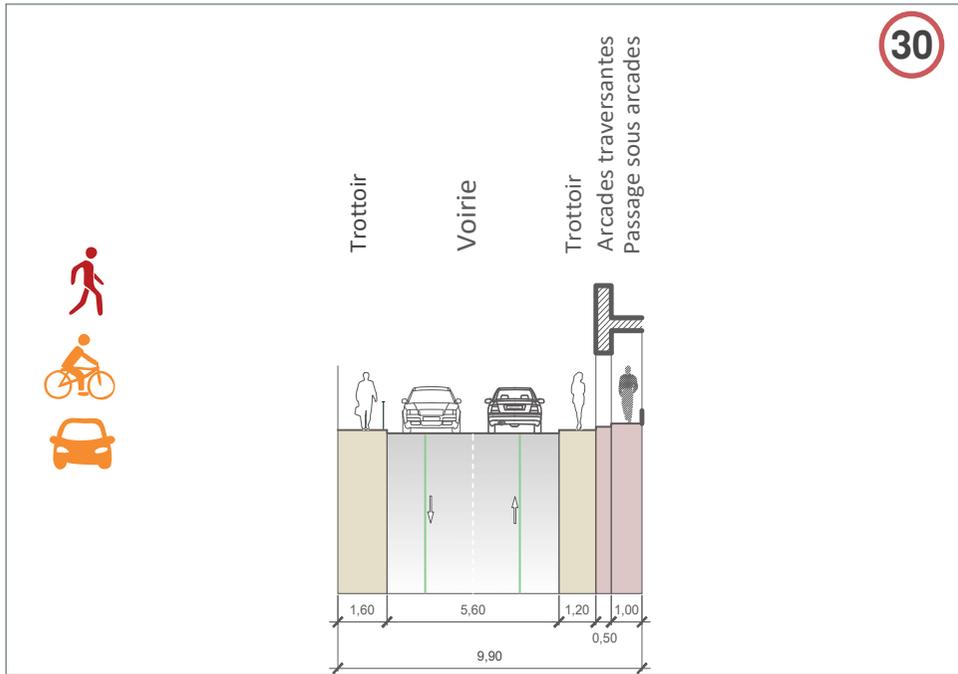


### Points clés

- Une voie très étroite d'un seul tenant
- Une zone de rencontre adaptée au contexte local



## P11 - RUE DE LA TOURNETTE (ARCADES - ARCHITECTE)

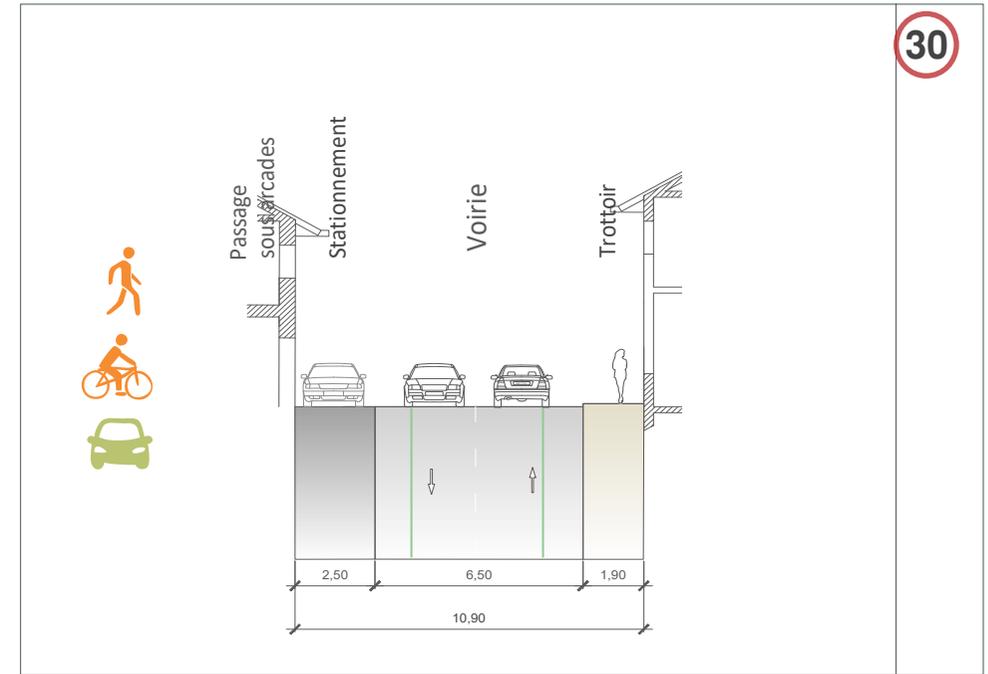


### Points clés

- Voirie à double sens permettant difficilement le croisement de 2 bus
- Trottoir étroits et peu confortables



## P12' - RUE DE LA TOURNETTE (ARCADES COMMERCANTES)



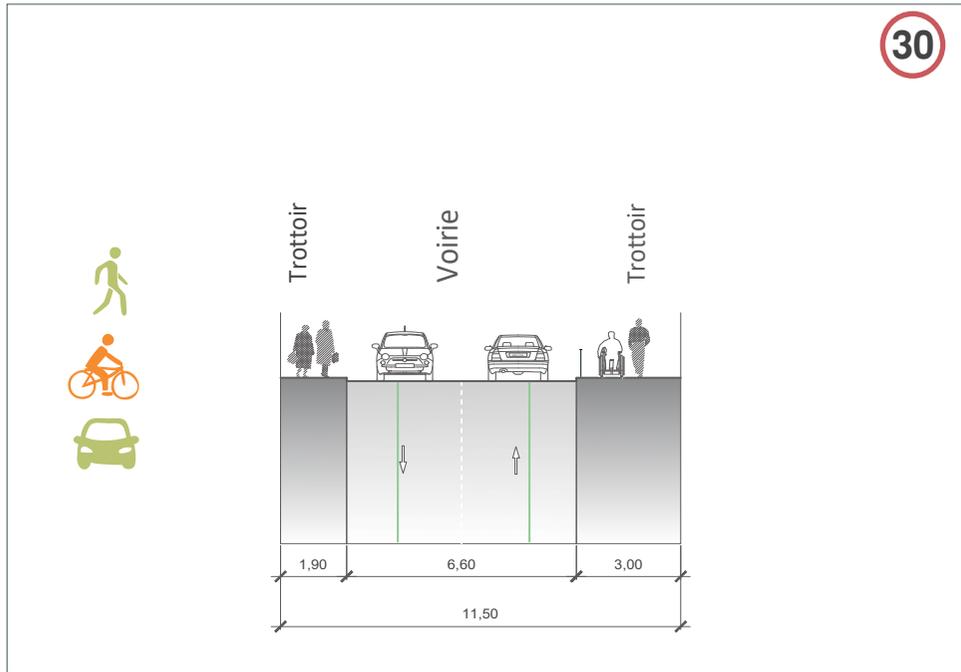
### Points clés

- Voirie à double sens large pour une limitation à 30 km/h.
- Trottoir confortable sur un des deux côtés de la voirie, mais non existant côté commerces (passage sous les arcades)



# L'AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX

## P12 - RUE DE LA TOURNETTE (GALERIE D'ART/NOTAIRE)

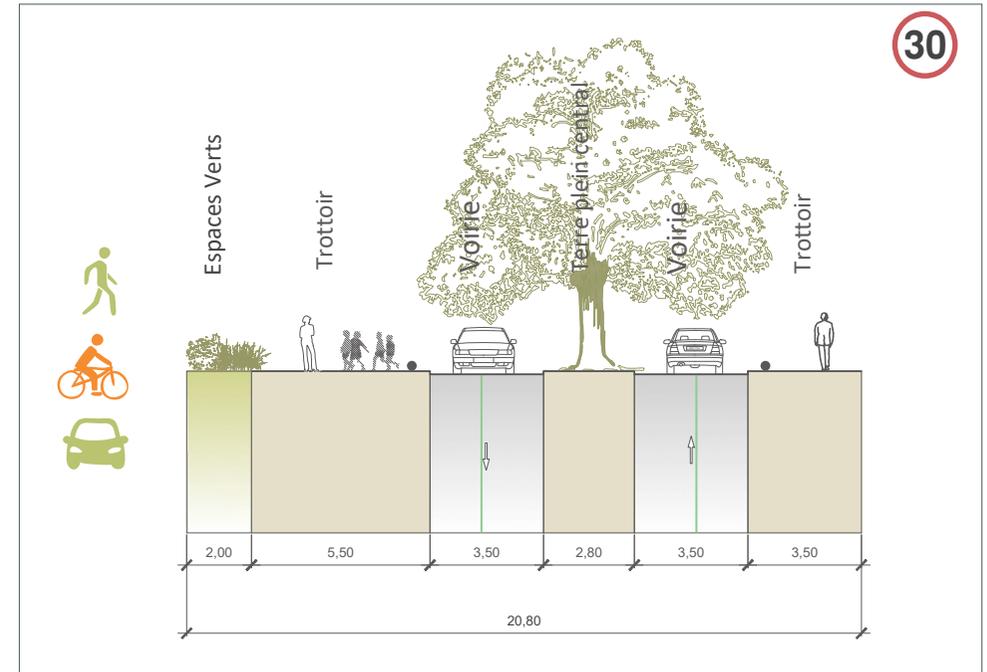


### Points clés

- Voirie à double sens très large pour une limitation à 30 km/h.
- Trottoirs très confortables



## P13 - RUE DE LA TOURNETTE (ÉGLISE)

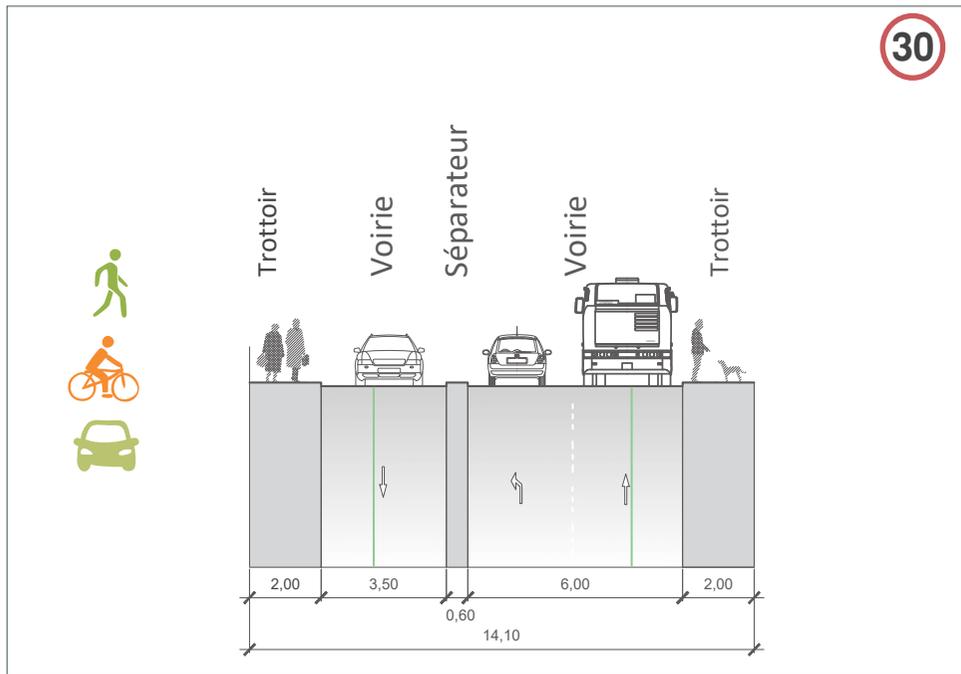


### Points clés

- 2 voies confortables
- Un large terre-plein central
- Deux larges et confortables trottoirs



## P14 - RUE DE LA TOURNETTE (GS)

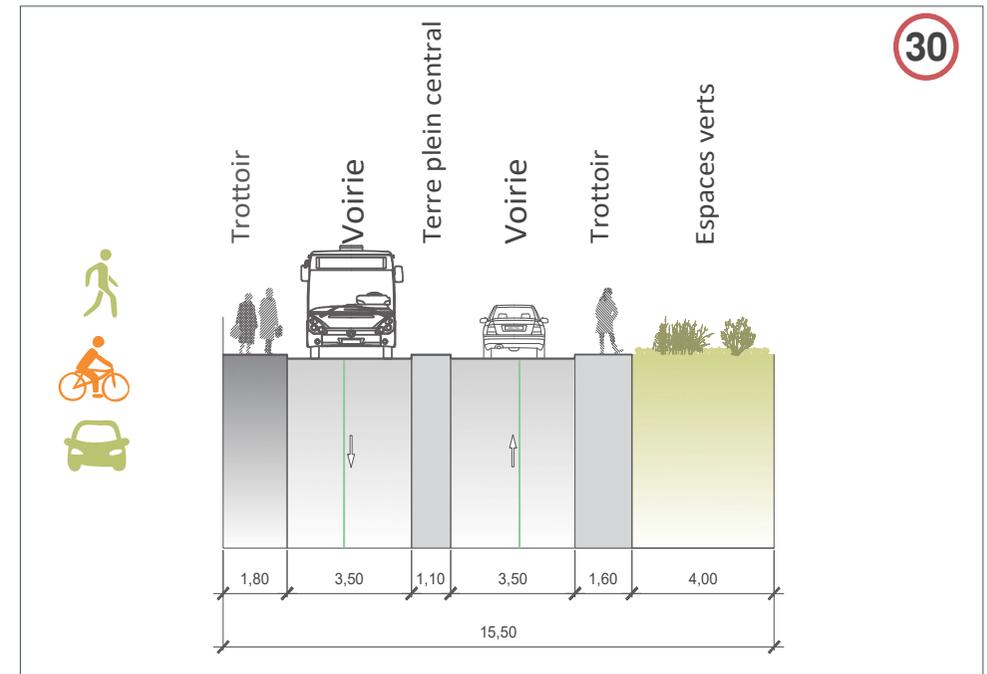


### Points clés

- Voirie à double sens très large pour une limitation à 30 km/h.
- Deux trottoirs confortables



## P15 - RUE DE LA TOURNETTE (FOURCHE)



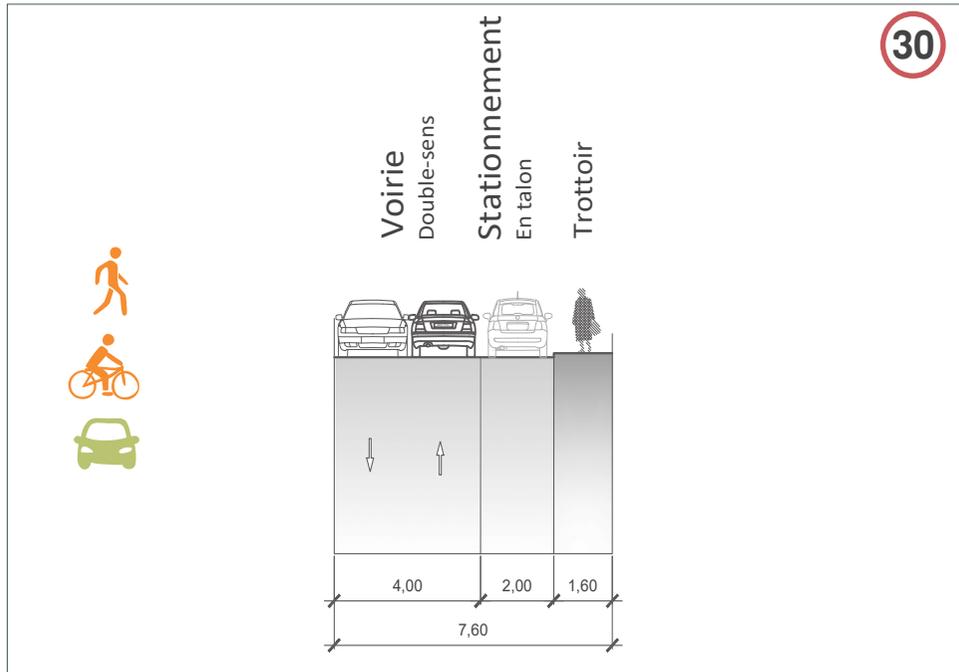
### Points clés

- 2 voies de circulation de 3.50 mètres
- 1 terre-plein central de 1.10 m
- 2 trottoirs aux normes



# L'AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX

## P16 - ROUTE DE LA BRUNE

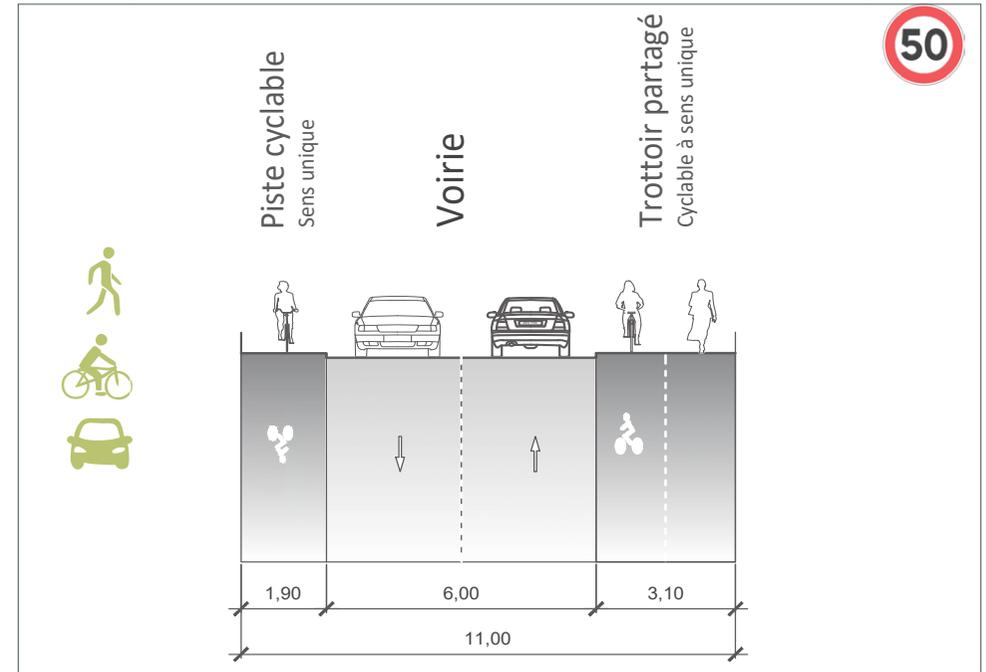


### Points clés

- Voirie à double sens hors saison et à sens unique en été
- À double-sens la voie est étroite
- Une bande de stationnement de 2,00 mètres
- Un trottoir aux normes



## P17 - ROUTE DE MENTHON



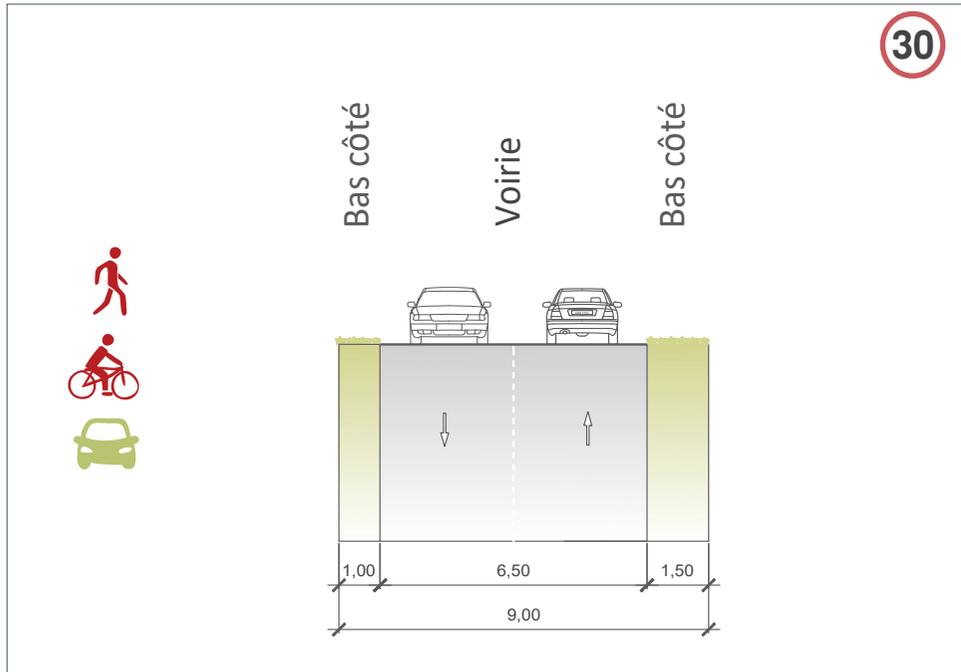
### Points clés

- Voirie à double sens de 6,00 mètres
- Deux aménagements cyclables de part et d'autre de la voirie
- Pas de séparation physique entre le piéton et le cycle



# L'AMÉNAGEMENT DES RÉSEAUX

## P18 - ROUTE DE THÔNES

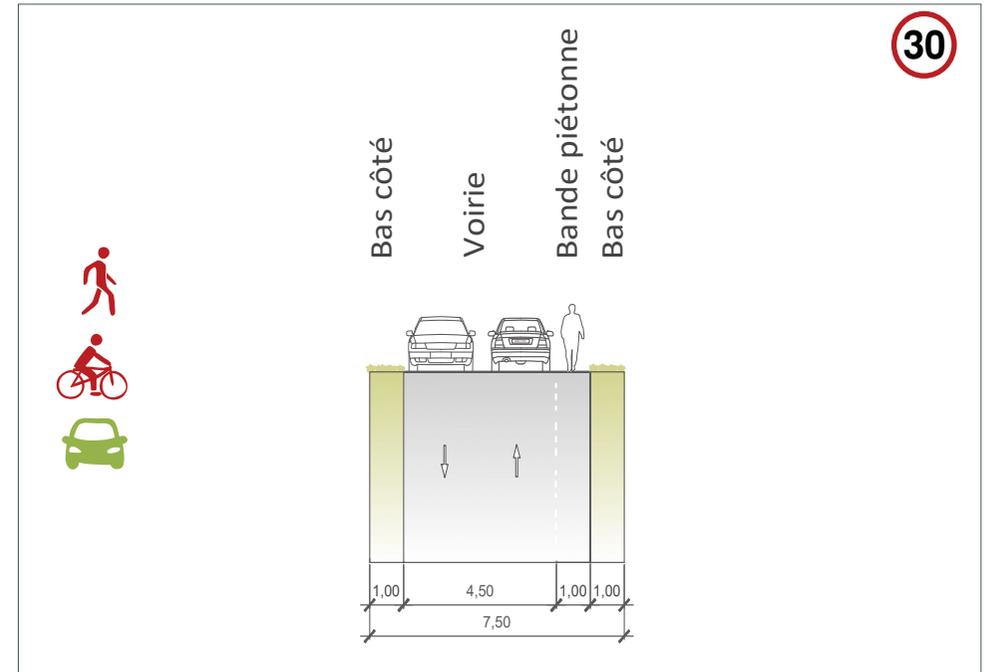


### Points clés

- Voirie à double sens très large pour une limitation à 30 km/h.
- Absence d'aménagement piéton ou cycle



## P19 - ROUTE DE LA CORNICHE



### Points clés

- Voirie à double sens étroite de 4.50m de large
- Une bande piétonne inconfortable de 1.00 m
- Absence d'aménagement cycle



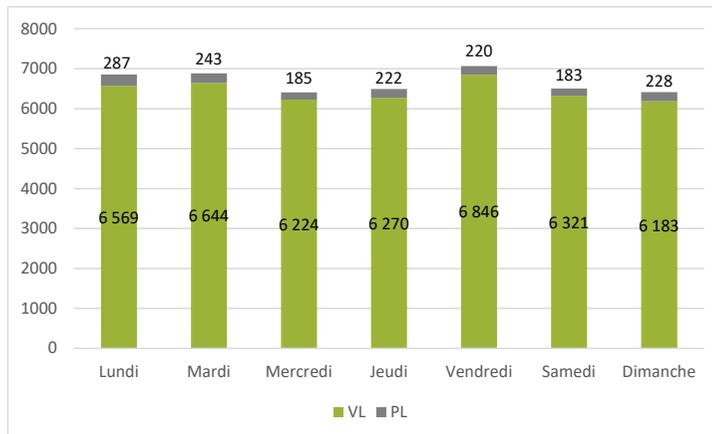
# L'ANALYSE DES DÉBITS ET VITESSES | SEPTEMBRE 2022

## ↳ ROUTE D'ANNECY - POSTE 1



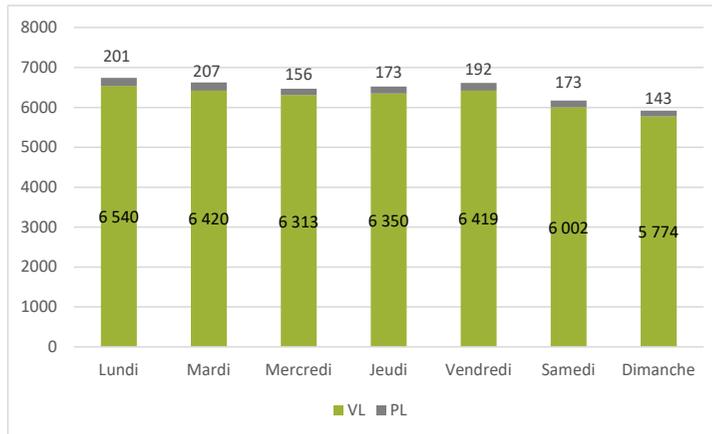
↳ L'analyse des débits et vitesses se base sur des comptages automatiques effectués du 12 au 18 septembre 2022

### Débits sens 1



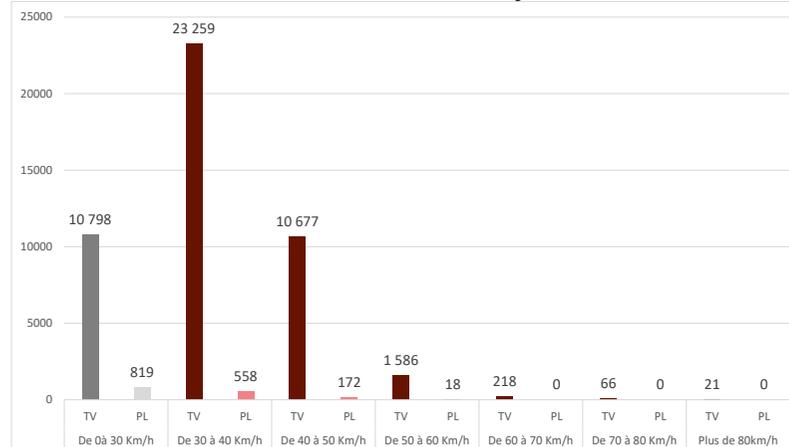
- Environ 6 500 véhicules / jour
- Part PL de 3.1% au total de deux sens

### Débits sens 2



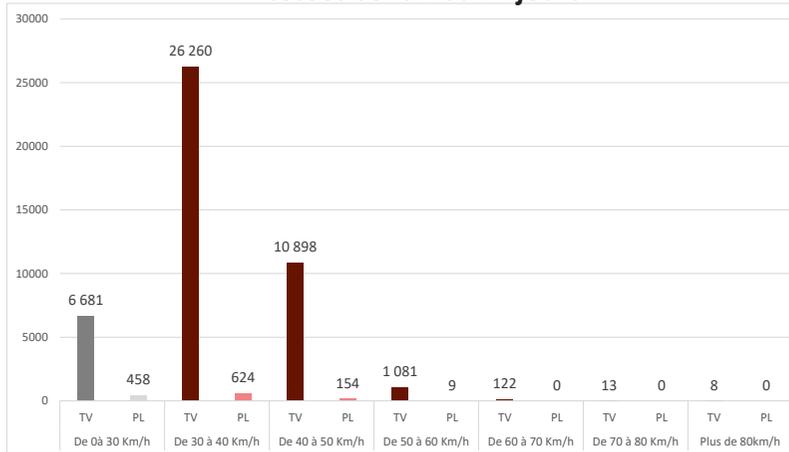
- Environ 6 500 véhicules / jour
- Flux équilibrés entre les deux sens

### Vitesses sens 1 sur 7 jours



- V85 (vitesse en deçà de laquelle roulent 85% des usagers) = 44 km/h
- V50 = 35 km/h
- V15 = 28 km/h

### Vitesses sens 2 sur 7 jours

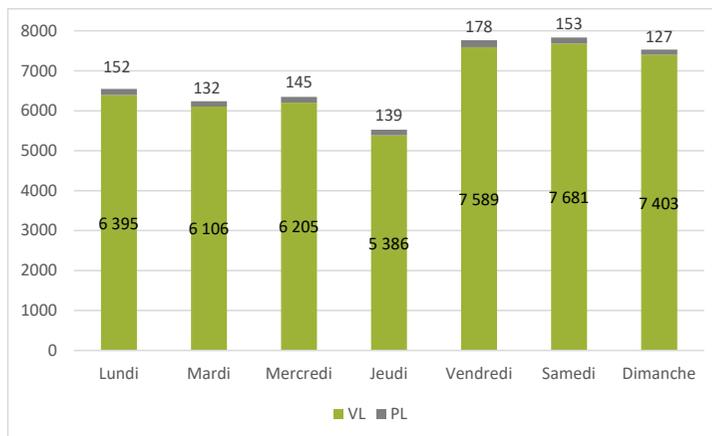


- Vitesses relativement similaires au sens 1
- Faible respect de la réglementation à 30 km/h : 77% des usagers sont en excès de vitesse
- Peu d'excès de vitesse très élevée (supérieur à 70 km/h)

## ROUTE D'ANNECY - POSTE 2

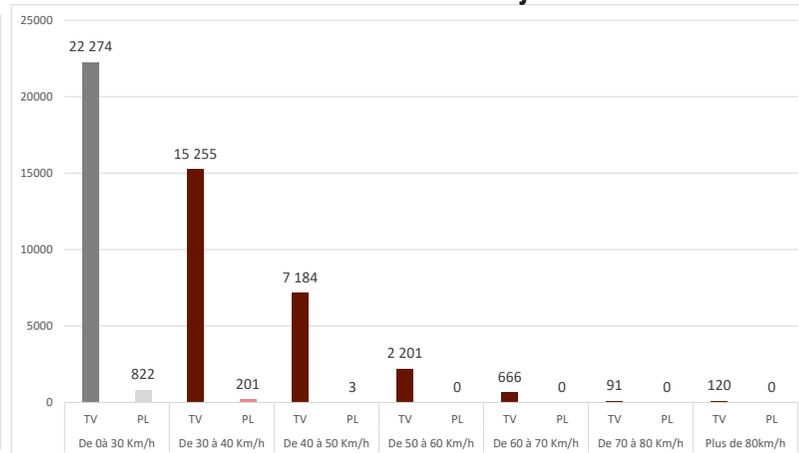


### Débits sens 1



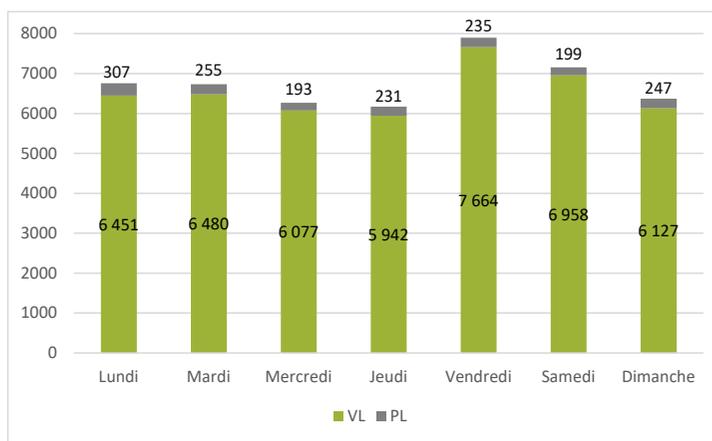
- Environ 6 000 véhicules / jour
- Hausse de fréquentation en fin de semaine, probablement liée au trafic local lié au versant

### Vitesses sens 1 sur 7 jours



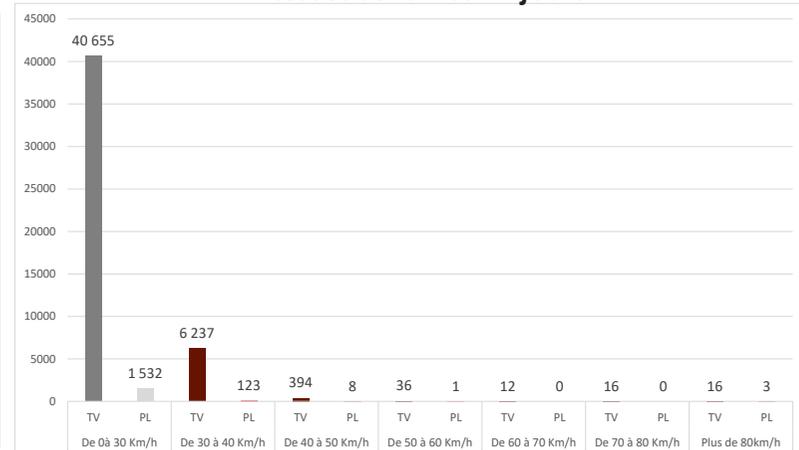
- V85 = 43 km/h
- V50 = 31 km/h
- V15 = 22 km/h

### Débits sens 2



- Flux équilibrés dans les deux sens

### Vitesses sens 2 sur 7 jours

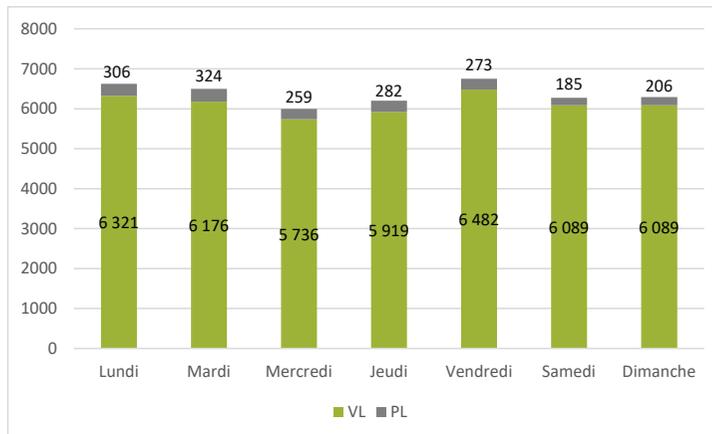


- V85 = 30 km/h
- V50 = 23 km/h
- V15 = 17 km/h
- Meilleur respect de la réglementation dans le sens 2

## ROUTE D'ANNECY - POSTE 3

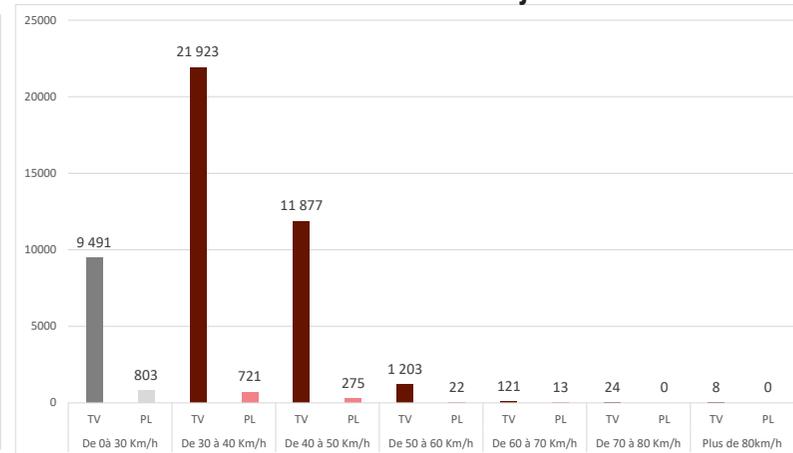


### Débits sens 1



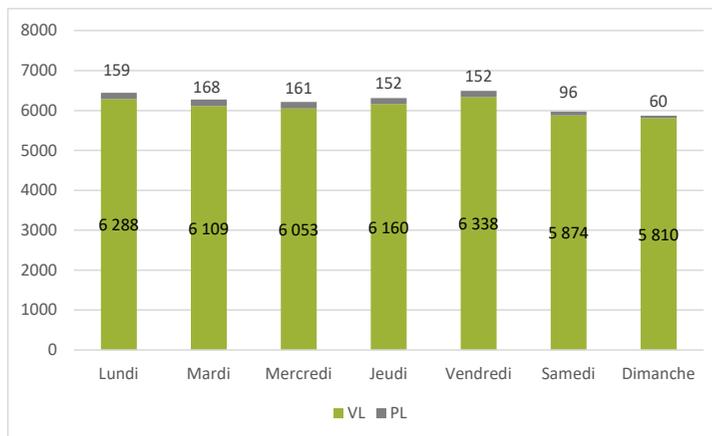
- Environ 6 000 véhicules / jour
- Trafic régulier tout du long de la semaine

### Vitesses sens 1 sur 7 jours



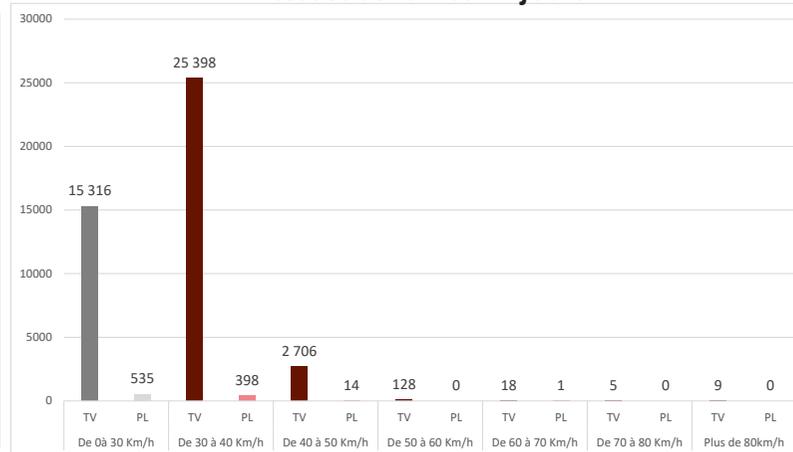
- V85 = 44 km/h
- V50 = 37 km/h
- V15 = 27 km/h

### Débits sens 2



- Flux équilibré

### Vitesses sens 2 sur 7 jours



- V85 = 37 km/h
- V50 = 32 km/h
- V15 = 26 km/h
- Vitesse plus faible en entrée de ville

RAPPEL DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

PARTIS PRIS MOBILITÉ

SCÉNARIOS PROGRAMMATIQUES

LA SUITE



ENJEUX ET ORIENTATIONS

# SYNTHÈSE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

## ▾ IDENTITÉ

- × Affirmer la vocation de centralité au sein du périmètre centre-bourg, en complément de l'offre développée au lac et sur les secteurs connexes (La Ravoire, Le Plant)
- × Retrouver un esprit village au cœur vivant, par la mise en musique d'intervention sur les espaces publics, le cadre bâti et les usages
- × S'appuyer sur l'histoire et les marqueurs de l'identité veyrolaine : la rue de la Voûte, le patrimoine bâti, les traversées Est<>Ouest, etc.

## ▾ ESPACES PUBLICS

- × Mailler et hiérarchiser les espaces publics stratégiques du centre-bourg - une priorité donnée autour du presbytère et l'église? - intégrant les usages latents, adaptés aux différentes tranches de la population
- × Révéler le cadre paysager des espaces publics : nombreux points de vue et panoramas remarquables sur le grand paysage, participation des jardins privés, jardins publics peu exploités...

## ▾ MOBILITÉ

- × Apaiser la traversée du centre-bourg en donnant la priorité à l'essor de la vie locale le long de la RD909, tout en maintenant un flux de transit efficace, mais non structurant
- × Rendre plus efficient le maillage piéton dans les liaisons Nord<>Sud et les transversales Est<>Ouest
- × Sécuriser les déplacements vélo dans la traversée du centre :

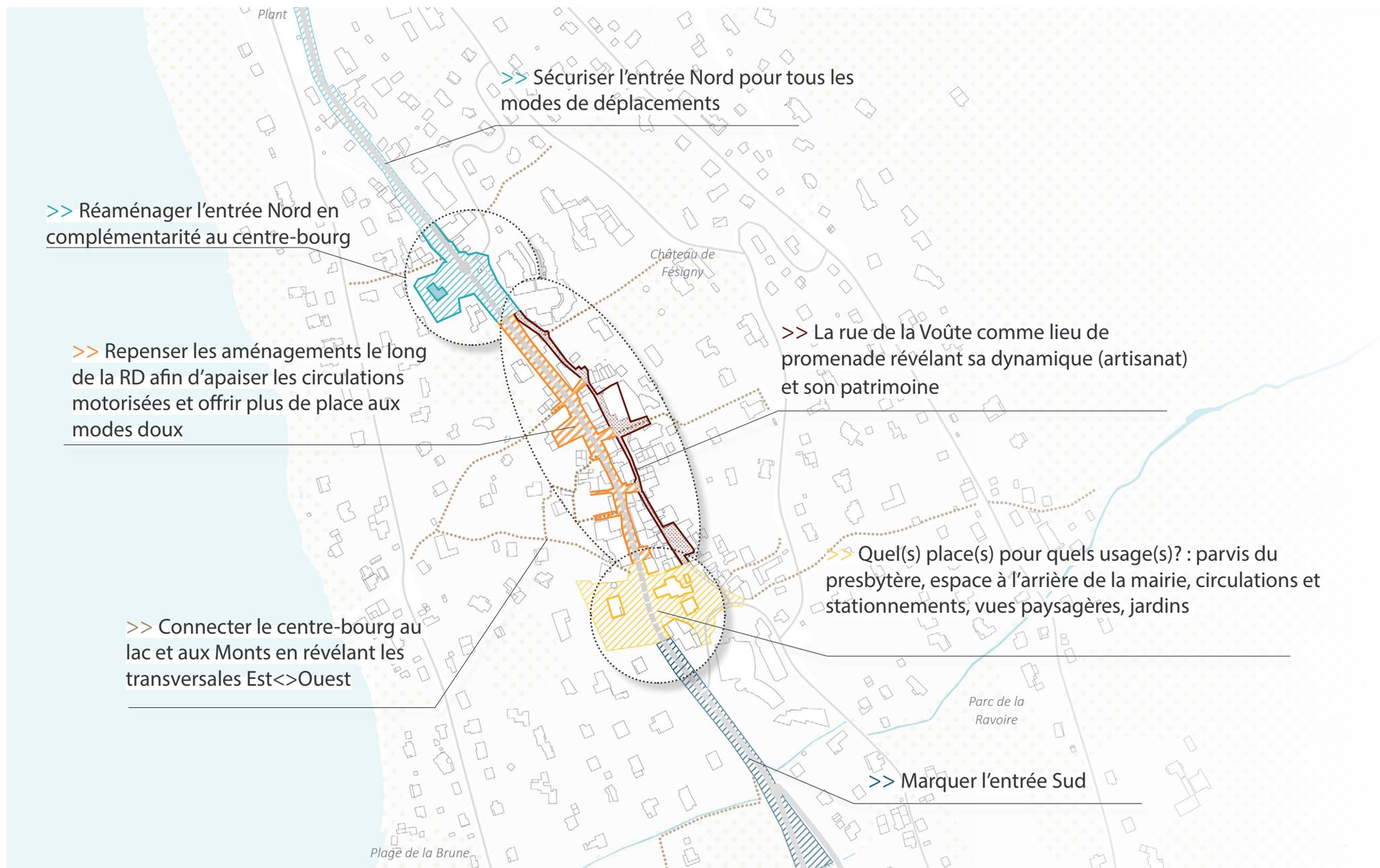
un maillon faible dans l'itinéraire cyclable avec un aménagement - vélorue - conflictuel face au trafic motorisé

- × Réinterroger l'offre de stationnement afin d'améliorer les espaces publics (le tènement de la Poste, le long de la RD, rue de la Voûte, etc.)

## ▾ VIE LOCALE

- × Conforter l'activité commerciale au sein du centre-bourg et accompagner la mutation qualitative du commerce (choix d'implantation, droit de préemption, ...)
- × Intensifier les usages, à court terme autour de la place de l'Église et du Presbytère transformé en tiers lieux conviviaux, et à long terme sur des polarités secondaires telles que la place de la Poste
- × Développer des espaces publics capables de recevoir des usages multiples (événements, espaces de rencontre, lieux ombragés, jeux...)
- × Valoriser les complémentarités entre offre touristique saisonnière et offre quotidienne à destination des habitants

# GRANDES ORIENTATIONS PAR SECTEUR





**ARTER**

paysage | urbanisme | mobilité

Siège social  
11, rue Jean-Pierre Veyrat  
73000 Chambéry  
Tél. 09 80 34 81 16  
Fax 09 85 34 81 16

contact@arter-agence.fr  
www.arter-agence.fr



# Mission d'étude et de réalisation d'un schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg de la commune

VILLE DE VEYRIER-DU-LAC

Plan guide



## Phasage et estimation financière

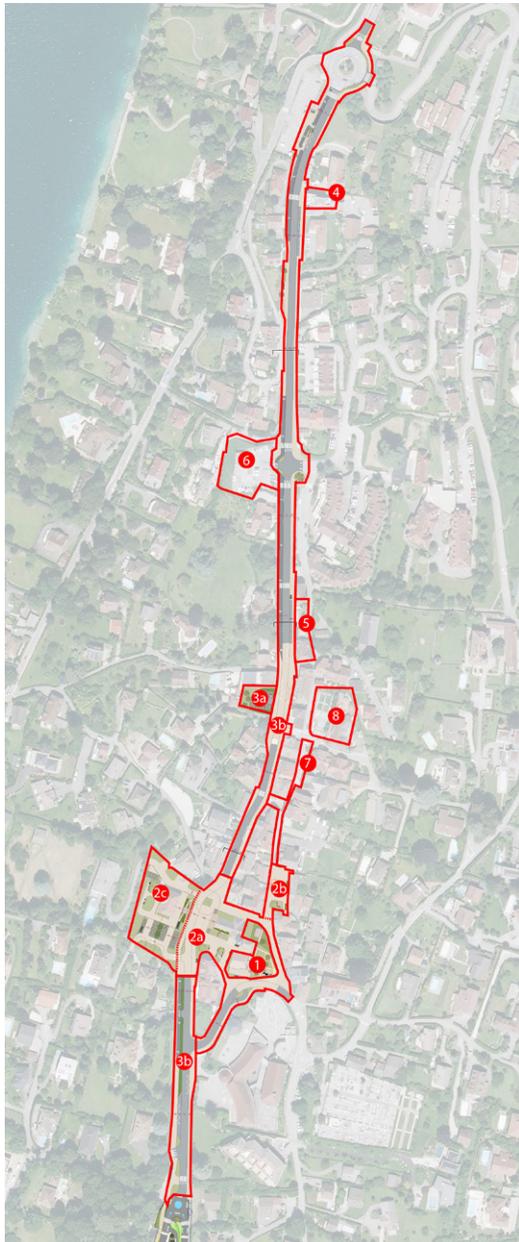
Les fiches actions

Le stationnement

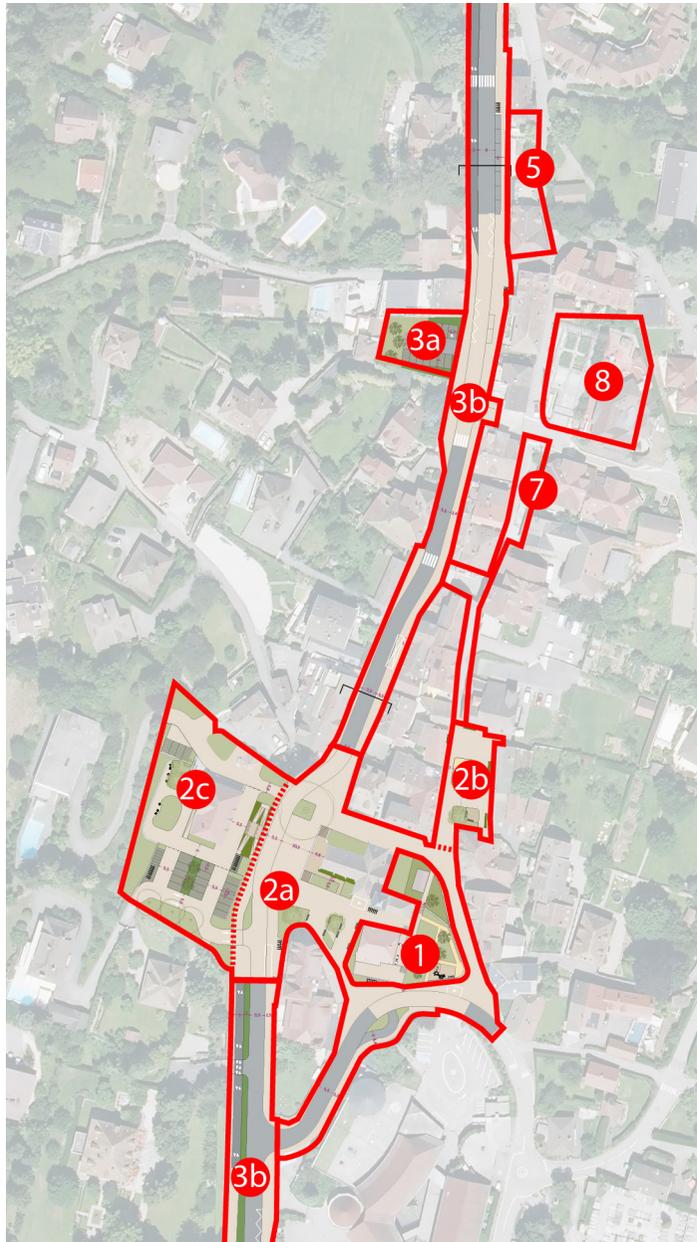
Désimperméabilisation et matériaux

# PHASAGE DES ACTIONS À MENER - SCHEMA DIRECTEUR DU CENTRE-BOURG

Périmètre des actions



Zoom secteur centre



- 1** Requalification du presbytère et son jardin en tiers-lieu
- 2a** Aménagement des espaces publics du centre-bourg - Place du village
- 2b** Aménagement des espaces publics du centre-bourg - Place des enfants
- 2c** Aménagement des espaces publics du centre-bourg - Place de la mairie
- 3a** Aménagement de la traversée du bourg - Stationnement
- 3b** Aménagement de la traversée du bourg - Voirie et trottoirs
- 4** Réhabilitation de la cinémathèque
- 5** Hotel du Mont Baron
- 6** Aménagement de la parcelle de la Poste
- 7** Encadrement stratégique de la rue de la Voûte
- 8** Place des Epeles

# PHASAGE DES ACTIONS À MENER - SCHEMA DIRECTEUR DU CENTRE-BOURG

**1** Requalification du presbytère et son jardin en tiers-lieu

**4** Réhabilitation de la cinémathèque

**5** Hôtel du Mont Baron

**2a** Aménagement des espaces publics du centre-bourg  
Place du village

**2b** Aménagement des espaces publics du centre-bourg  
Place des enfants

**2c** Aménagement des espaces publics du centre-bourg  
Place de la mairie

**3a** Aménagement de la traversée du bourg  
Stationnement

**3b** Aménagement de la traversée du bourg  
Voirie et trottoirs

**7** Encadrement stratégique de la rue de la Voûte

**8** Place des Epeles

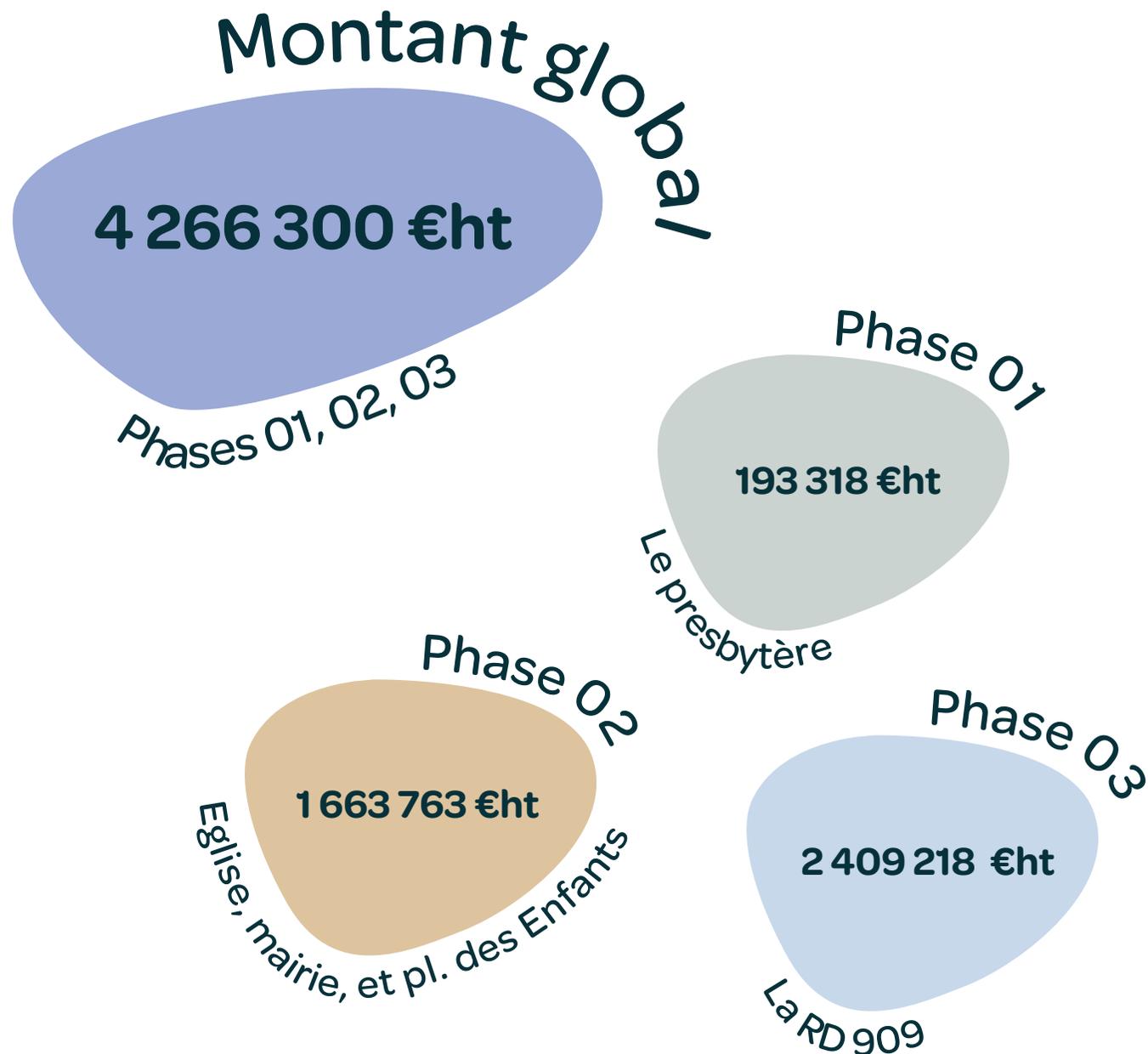
**6** Aménagement de la parcelle de la Poste

Court terme (2024 - 2026)

Moyen terme (2026-2029)

Long terme (2029-2032)

# ESTIMATION FINANCIÈRE DES ACTIONS À MENER



## Les postes chiffrés

Travaux généraux, préparation, terrassements  
Bordures et emmarchements  
Murs et soutènements de maximum 2m  
Revêtements  
Espaces verts  
Mobilier et équipements

## Les postes non chiffrés

Les reprises, devoiements, adaptations et créations de réseaux  
Les études de MOE  
Les reprises de structure de voirie  
La signalisation horizontale et verticale  
Le génie civil de l'éclairage  
Les mobiliers de sécurité et d'agrément  
Les travaux sur les bâtiments (sauf le Presbytère en phase 01).

Le tableau détaillé de l'estimation financière est présent dans le rendu général de l'étude.

Phasage et estimation financière

**Les fiches actions**

Le stationnement

Désimperméabilisation et matériaux

## Contexte et enjeux

Le presbytère occupe une place centrale au sein du cœur de village. Par son caractère patrimonial, portant tout autant sur le bâtiment que sur son jardin attenant, sa requalification renvoie à des enjeux d'identité et d'histoire commune pour les Veyrolains.

Sa localisation, au droit de l'Eglise et de l'école et au contact de l'hôtel Riva et de la Mairie est stratégique pour la vie du village.

La programmation du lieu est souhaitée complémentaire à l'offre commerciale et de restauration existante. L'ambition évoquée d'un tiers lieu est à confirmer dans l'étude de programmation menée en parallèle.

## Objectifs

- Développer un lieu de vie à vocation intergénérationnelle.
- Profiter de la réhabilitation pour repenser le lien entre le bâtiment et les espaces publics.
- Mettre en valeur le patrimoine existant.

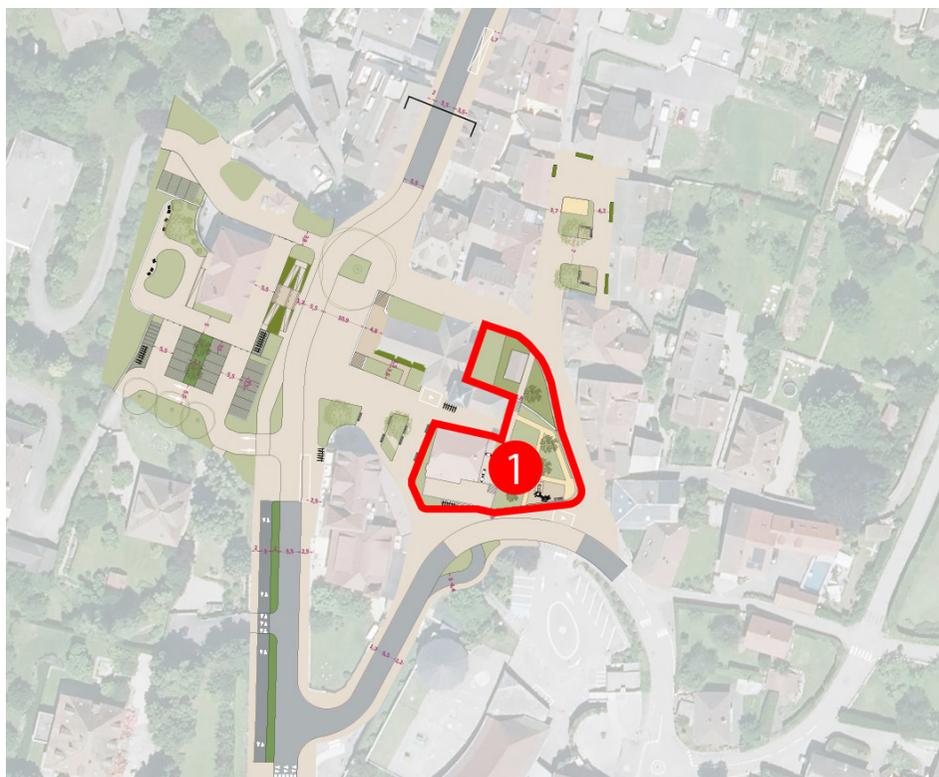
## Degré de priorité

Le bâtiment actuel est vacant depuis plusieurs années. La localisation stratégique du site et la programmation souhaitée invite à une intervention rapide.

Le degré de priorité est ainsi particulièrement élevé et doit constituer le premier acte du renouvellement du centre-bourg.

## Détail des opérations

- Etude de programmation et de faisabilité architecturale (2023-24).
- Consultation de maîtrise d'oeuvre architecte, via une procédure de concours ou d'appel d'offre (2024)
- Etude de maîtrise d'oeuvre (2025)
- Réalisation des travaux (2025-2026)



## Autonomie de l'action

Une action qui peut être menée de manière indépendante.

L'emprise du Lavoir est intégrée au périmètre d'aménagement du jardin, en raison de l'interface technique que représente l'intervention sur le mur existant et la volonté de cohérence entre les deux espaces paysagers.

## Calendrier / Planning

- Court terme
- Livraison envisagée : 2026

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s  
Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s  
CAUE?

Partenaires financiers  
Etat  
Région  
Département  
SYANE

## Enveloppe financière prévisionnelle

Estimations financières des travaux et aléas sur le bâtiment  
**1 000 000€ HT (hors jardins).**

Estimations financières des travaux et aléas sur le jardin  
**193 318 €HT (hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).**

Honoraires de MOE  
• 12% à 18% du montant des travaux HT

# AMENAGEMENTS SUR LE JARDIN DU PRESBYTÈRE



## Principes d'aménagements

- × Maintien du schéma actuel du jardin du presbytère
- × Création d'un axe Nord-Sud permettant une connexion apaisée pour les habitants entre la rue de la Voûte et l'école
- × Création d'une percée contemporaine dans le mur d'enceinte permettant l'existence de cet axe
- × Jardin à la végétation basse
- × Mise en valeur de l'aspect productif de ce jardin
- × Valorisation de la terrasse du presbytère qui s'ouvre sur le jardin
- × Suppression de la voie circulée entre l'hôtel et le presbytère



Le jardin actuel - en regardant vers l'entrée du presbytère



Le jardin actuel - en regardant vers le lavoir

# AMENAGEMENTS SUR LE JARDIN DU PRESBYTÈRE



## Programme et points clefs identifiés

L'aménagement proposé conserve l'identité du lieu par la reprise du dessin du jardin du presbytère existant.

Il se doit cependant d'être compatible avec le projet de réhabilitation du bâtiment du presbytère dont le programme est notamment la création d'un tiers-lieu et restaurant à destination des Veyrolains.

4 L'accès PMR au restaurant (porte d'accès principal en façade Est, surélevée par rapport au niveau existant du jardin) sera alors à traiter au sein du jardin. Les problématiques de nivellement, d'escaliers et soutènement seront à traiter de la manière la plus simple possible afin de conserver la lisibilité sur le dessin en croix existant du jardin. Une terrasse donnant sur le jardin serait à aménager.

1 Des jeux pour enfants pourraient être installés dans l'un des rectangles dessinés par le plan du jardin, en réponse à la proximité avec l'école, l'identité close du lieu ainsi que la nouvelle fonction de tiers-lieu du bâtiment. Les jeux pourraient être sobres afin de se fondre dans l'identité et de valoriser les murs en pierre d'enceinte du jardin (voir références ci-après). Certains (prises d'escalade par exemple) pourraient être créés sur le mur.

3 Une ouverture dans le mur d'enceinte permettra de créer un axe Nord-Sud de la place des Enfants à l'école. Elle ouvrira également l'espace du Lavoir sur le jardin du Presbytère. Cette ouverture pourrait être traitée de manière contemporaine (voir références ci-après).

5 Enfin, une ouverture dans le mur existant à l'Ouest pourrait être réalisée afin d'ouvrir la vue depuis le jardin vers le lac. Un simple garde-corps pourrait être installé afin de libérer les vues.

2 Des espaces plantés (végétation basse) et potagers pourraient être aménagés et pourraient servir au restaurant.

# JEUX POUR ENFANTS



(57) Farebersviller



(64) Pau



Moscou, Russie

**Orientations**

- × Sol mou type copeaux
- × Jeux sobres
- × Interroger les potentiels du mur



(51) Sezanne, jardin de la médiathèque



(69) Lyon, Fort Saint-Jean

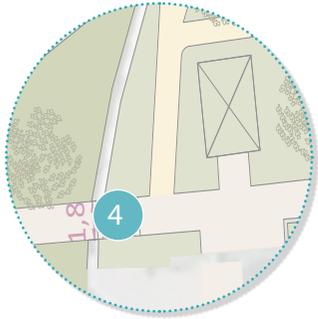


(75) Belleville, Jourdain

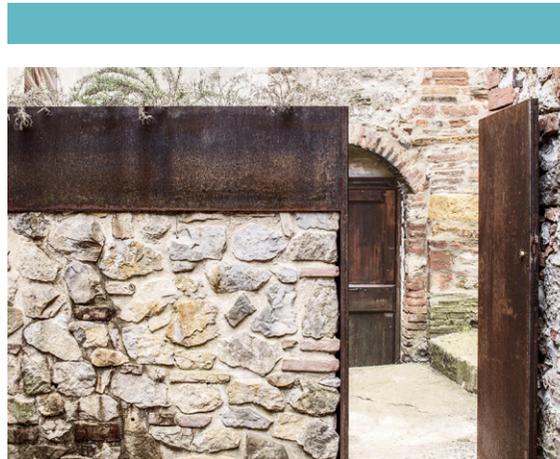
**Orientations**

- × Mobilier de terrasse libre (pouvant se déplacer dans le jardin)
- × Plantations basses et denses
- × Espaces potagers pouvant être utilisés par le resaurant
- × Conserver le caractère intimiste du lieu

# PERCEMENT MUR D'ENCEINTE

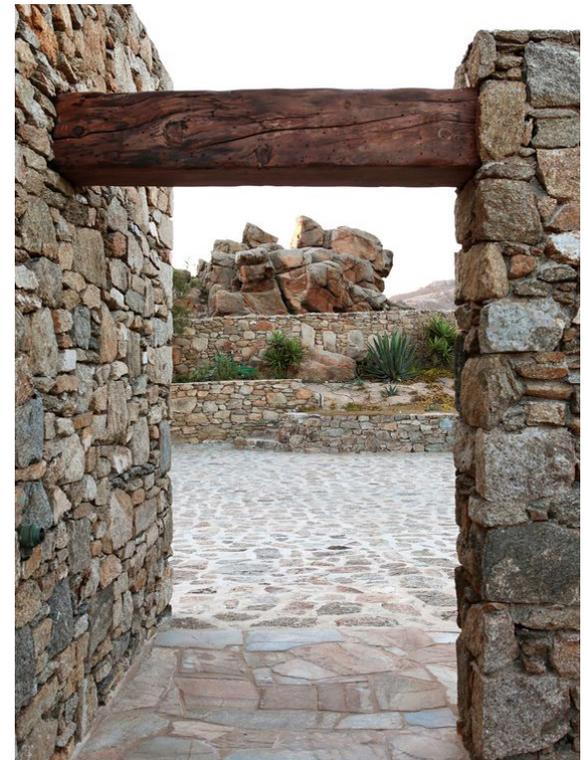


Sao Jorge, Portugal



Trequanda, Italie

## INTERVENTION MINIMALISTE STRUCTURANTE



Grèce, Mikonos



### Références d'ouvertures contemporaines

- × Traversée rue de la Voûte à l'école rendue possible par le percement du mur
- × La couleur peut être un fil conducteur
- × L'acier corten souligne sobrement la percée
- × Une poutre en bois marque le seuil

# FICHES ACTIONS - SECTEUR COEUR DE VILLAGE



## Contexte et enjeux

Les places de l'église, de la Mairie et des Enfants forment une unité de coeur de village très forte. Elles marquent alors l'identité de Veyrier-du-Lac. L'harmonie et l'unité de leur aménagement sont alors primordial.

Certains espaces sont tournés vers le lac tandis que d'autres se situent plus en arrière de la RD et ont un caractère plus intime.



## Objectifs

- Créer une place de village pour dynamiser le centre-bourg.
- Apaiser le centre-bourg et permettre de recoudre les deux rives de la RD.
- Aménager l'ensemble des espaces publics de manière cohérente et complémentaire (matériaux, ambiances, gestion de la pente, etc.)
- Valoriser le patrimoine architectural (église, presbytère, mairie) et naturel (vue sur le Lac, plantations existantes) en place.
- Proposer des usages diversifiés et multigénérationnels, vecteurs de lien social.
- Réorganiser l'offre de stationnement et libérer plus d'espaces pour les piétons.



## Degré de priorité

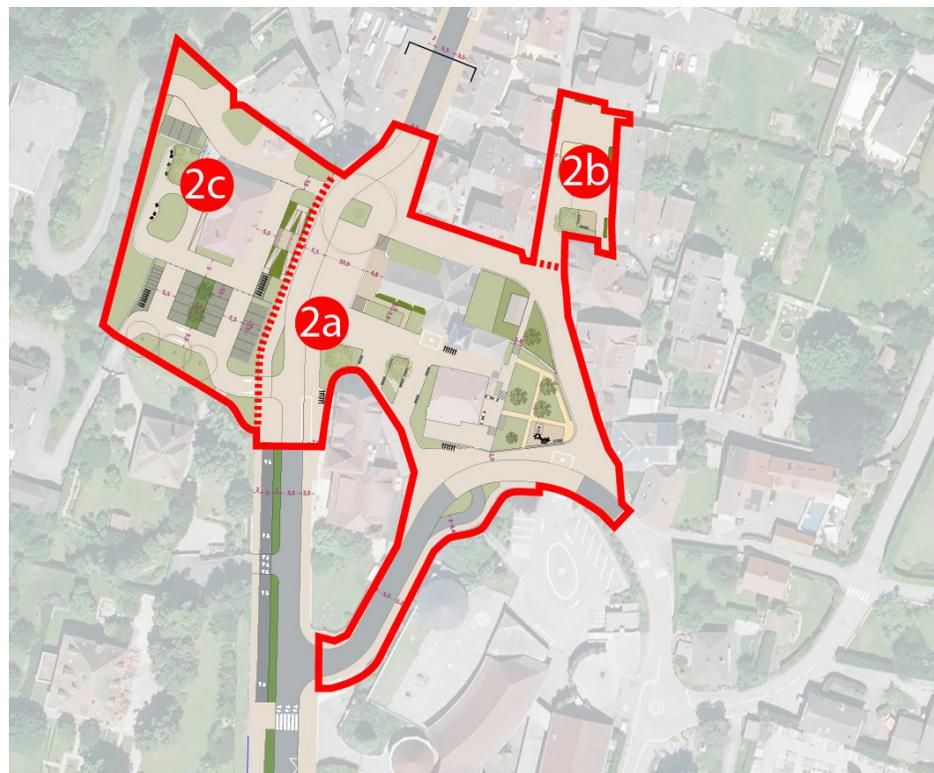
Action prioritaire, qui permettra, en complément de la requalification du presbytère, de transformer l'image du centre-bourg.



## Détail des opérations

Consultation de maîtrise d'oeuvre (paysagistes concepteurs), via une procédure d'appel d'offre en marché public, à moyen terme.

- Étude de maîtrise d'oeuvre sur l'ensemble du périmètre opérationnel et découpage par tranches optionnelles qui peuvent être phasées (2a, 2b, 2c).
- Réalisation des travaux.



## Autonomie de l'action

Action qui peut être réalisée de manière autonome sur le plan opérationnel (réalisation des travaux).

Les études de maîtrises d'oeuvre doivent intégrer les aménagements envisagés sur le presbytère, ainsi que l'état des réflexions concernant la RD (action 3).

## Calendrier / Planning

- Moyen terme

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s  
Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s  
Département

Partenaires financiers  
Agence de l'eau?  
Département? Région?

## Enveloppe financière prévisionnelle

1 663 763€ ht (hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).

Env. prév. phase 2a = 961 936 €ht (hors bât., réseaux et génie civil de l'éclairage public).

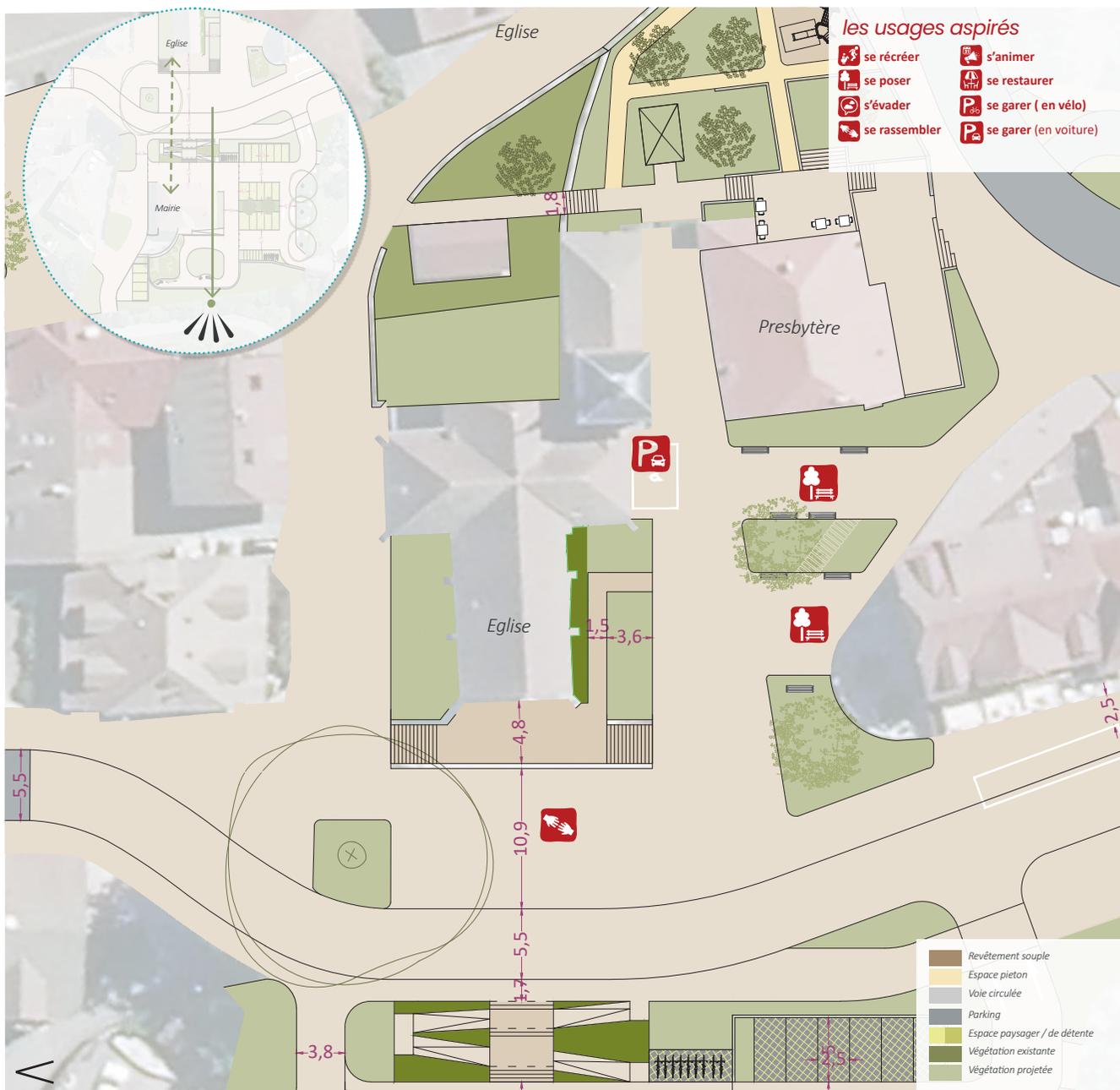
Env. prév. phase 2b = 117 648 €ht (hors bât., réseaux et génie civil de l'éclairage public).

Env. prév. phase 2c = 584 179 €ht (hors bât., réseaux et génie civil de l'éclairage public).

Honoraires de MOE

- 8% à 10% du montant des travaux HT

# SECTEUR PLACE DE L'ÉGLISE

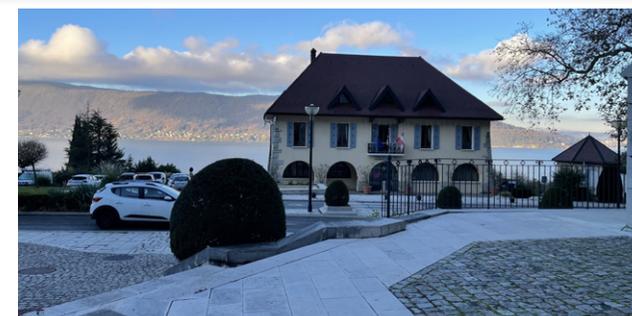


## Principes d'aménagements

- × Création d'une place unitaire autour de la mairie
- × Réponse aux multiples orientations et identités des abords de la mairie permettant la mise en valeur du parvis de la mairie et des vues sur le lac, tout en maintenant une offre de stationnement réorganisée
- × Apaisement de la RD909 par la création d'une zone de rencontre permettant une unité paysagère. Gradins paysagers reliant la mairie au parvis de l'église.

## Budget

961 936 € ht (hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).



La place actuelle - vue depuis l'église vers la mairie



La place actuelle - vue sur l'église depuis la mairie

# SECTEUR PLACE DE L'ÉGLISE



## Programme et points clés identifiés

L'aménagement propose un véritable parvis à l'église, un espace libre destiné au marché en contre-bas et enfin un espace végétalisé offrant des vues sur le lac entre la mairie et l'hôtel Riva. La rue des Ecoliers est piétonisée.

- 1 L'église est un lieu de représentation autour duquel les aménagements se doivent d'être esthétiques. Il est alors proposé de réaménager son parvis et d'affirmer le belvédère depuis l'entrée principale de l'église. Escaliers et bandes plantées pourront être repris afin d'être plus lisibles et fonctionnels et de mettre en valeur le parvis.
- 2 Une attention particulière devra être apportée au maintien d'une place de stationnement PMR pour l'accès à l'église ainsi qu'à la possibilité de circulation des corbillards.
- 3 En contre-bas de l'église, un espace de 11m de large est laissé libre d'usage afin d'accueillir le marché hebdomadaire de la commune. Le platane majestueux est mis en valeur par l'aménagement d'une bande plantée en pied d'arbre.
- 4 Au Sud, de larges espaces plantés pourront être aménagés avec l'installation de bancs, créant ainsi des espaces de pause. Ces espaces pourront également être utilisés lors du marché si nécessaire.
- 5 Ils laissent un espace libre entre les aménagements du tour de l'église et les bandes plantées afin que les vues sur le lac soient possibles tout le long de l'aménagement et ce depuis le presbytère.
- 6 Les cheminements en direction du presbytère devront être laissés libres afin d'être fluides.
- 7 La RD est déviée vers l'Ouest afin de libérer le platane et un large espace en contre-bas du parvis de l'église et enfin d'apaiser les vitesses de circulations.
- 8 La rue du Mont Baret est maintenue à sens unique. La volonté de la commune est de la passer en sens montant. Elle est végétalisée en pied de l'église et est traitée de manière unitaire avec le reste des aménagements.

# SECTEUR PLACE DE LA MAIRIE



## Principes d'aménagements

- × Création d'une place unitaire autour de la mairie
- × Réponse aux multiples orientations et identités des abords de la mairie permettant la mise en valeur du parvis de la mairie et des vues sur le lac, tout en maintenant une offre de stationnement réorganisée
- × Apaisement de la RD909 par la création d'une zone de rencontre permettant une unité paysagère. Gradins paysagers reliant la mairie au parvis de l'église.

## Budget

584 179 € ht (hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).



La place actuelle - vue depuis le parking vers le lac



La place actuelle - le parvis d'entrée de la mairie

# SECTEUR PLACE DE LA MAIRIE



## Programme et points clés identifiés

L'aménagement proposé offre une place aux multiples facettes, en réponses aux différentes ambiances, identités et besoins qui se distinguent aux abords de la mairie.

- 1 A l'Est, la mairie fait face à l'église et à la RD qui est implantée en surélévation par rapport à l'entrée de la mairie. Le projet propose alors la gestion du dénivelé par l'aménagement d'un escalier central et végétalisé mettant en valeur le parvis de l'église et intégrant une rampe PMR.
- 2 Au Sud, un parking est maintenu car nécessaire au bon fonctionnement de la mairie et du marché hebdomadaire qui se tiendra au pied de l'église. Il sera cependant végétalisé (noues + revêtements perméable) afin d'infiltrer les eaux pluviales. Une attention particulière sera à porter sur les accès riverains existants à restituer. Du stationnement cyclable et moto sera à prévoir.
- 3 A l'Ouest, l'ambiance est complètement différente avec la vue prédominante sur le lac. Un jardin en belvédère est alors aménagé. Des assises permettront de se reposer à la vue du lac. Rampe et escalier d'accès à la mairie sont réaménagés. Le mur de soutènement existant pourra être repris afin d'élargir le jardin et de faire belvédère.
- 4 Au Nord, une voie d'accès double sens est à maintenir afin de permettre les accès riverains à leurs habitations. Le long de la mairie, les escaliers de secours ne permettent pas d'avoir une largeur de voie de plus de 3m80.
- 5 L'intégration du petit édicule sera également à prendre en compte.

- 6 Afin de conserver le lien entre tous ces espaces, le sol sera aménagé de manière unitaire. Une bande de 5m au Sud de la façade de la mairie est maintenue libre pour valoriser les vues vers le lac et faciliter les circulations douces dans sa direction.



## LE BELVEDERE



(13) Marseille



(13) Marseille

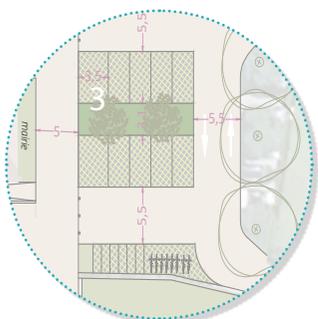
### MOBILIER PROPICE A LA CONTEMPLATION



(62) Boulogne-sur-mer

### Références

- × Mobilier propice à la contemplation
- × Végétation basse qui ne gêne pas la vue sur lac
- × Parterres fleuris à la géométrie organique



## LE PARKING PAYSAGÉ



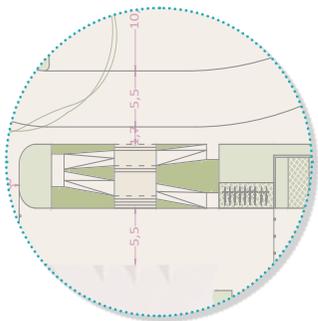
(67) Strasbourg



(14) Honfleur

### Références

- × Conservation d'une offre de stationnement organisée
- × Encourager au maximum l'usage d'un revêtement perméable type pavé enherbé
- × Stationnement cyclable
- × Dissimulation des véhicules par haies et noues végétalisées



## PARVIS VÉGÉTALISÉ ET GESTION DE LA PENTE



Montréal, Canada



(74) Anecy

### Références

- × Liaison PMR entre la mairie et le parvis de l'église assurée par une rampe paysagère intégrée dans la topographie
- × Renforcement de l'axe église/ Mairie

# SECTEUR PLACE DES ENFANTS



## Principes d'aménagements

- × Place calme de village, à l'écart et piétonne
- × Conservation des accès riverains
- × Réponse locale à la place de l'église
- × Pieds de bâtiments végétalisés en continuité de l'existant
- × Création d'espaces de repos qui viennent ponctuer le cheminement
- × Le terrain de pétanque anime la place

## Budget

117 648 € ht (hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).



La place actuelle - en regardant vers le Nord



La place actuelle - en regardant vers le presbytère

# SECTEUR PLACE DES ENFANTS



## Programme et points clefs identifiés

L'aménagement proposé est en faveur d'une place de village intime et de rencontre, destinée en premier lieu aux Veyrolains afin qu'il puisse se retrouver, se reposer à l'ombre. Elle ponctue le parcours de la rue de la Voûte.

De larges bandes plantées pourront être aménagées et plantées d'arbres afin de végétaliser fortement la place et d'apporter un cadre de vie agréable aux riverains.

1 Des espaces de pause (bancs) pourront être intégrés au sein de ces bandes plantées.

2 Afin de compléter la végétalisation de la place, les pieds de façades pourront être plantés dans la continuité des plantations réalisées en pieds de certains des bâtiments bordant la place.

La place sera piétonne mais une attention particulière devra être portée au maintien des accès riverains.

3 Une interface sera à réaliser avec la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne fruitière.

4 Un terrain de pétanque pourra être aménagé sur la place afin de l'animer et de favoriser la rencontre des riverains.

Les circulations VI à sens unique sur la rue de la Voûte sont maintenus.

# PLACES DE VILLAGE INTIMES



# FICHES ACTIONS - AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE (RD)



## Contexte et enjeux

D'importants flux cyclistes sont aujourd'hui présents sur la RD909 qui est le dernier maillon ne présentant pas d'aménagement cyclable au sein de l'itinéraire vélo du tour du lac. Les circulations vélos sont insécuritaires car en très grands nombres dans un contexte de fortes circulations VL et PL sur la RD.

La RD traverse le centre-bourg de Veyrier-du-Lac et présente également un incofort pour les piétons et une identité très routière au village.



## Objectifs

- Apaiser le centre-bourg en passant d'une logique de flux à celle d'une desserte de centralité.
- Penser le stationnement à l'échelle communale, permettant de dégager des marges de manoeuvre pour aménager des espaces publics plus confortables pour les piétons.
- Intégrer les contraintes propres à un centre-village : visibilité des commerces, accès riverains et commerces, livraisons, etc.
- Assurer les continuités cyclables et piétonnes.



## Degré de priorité

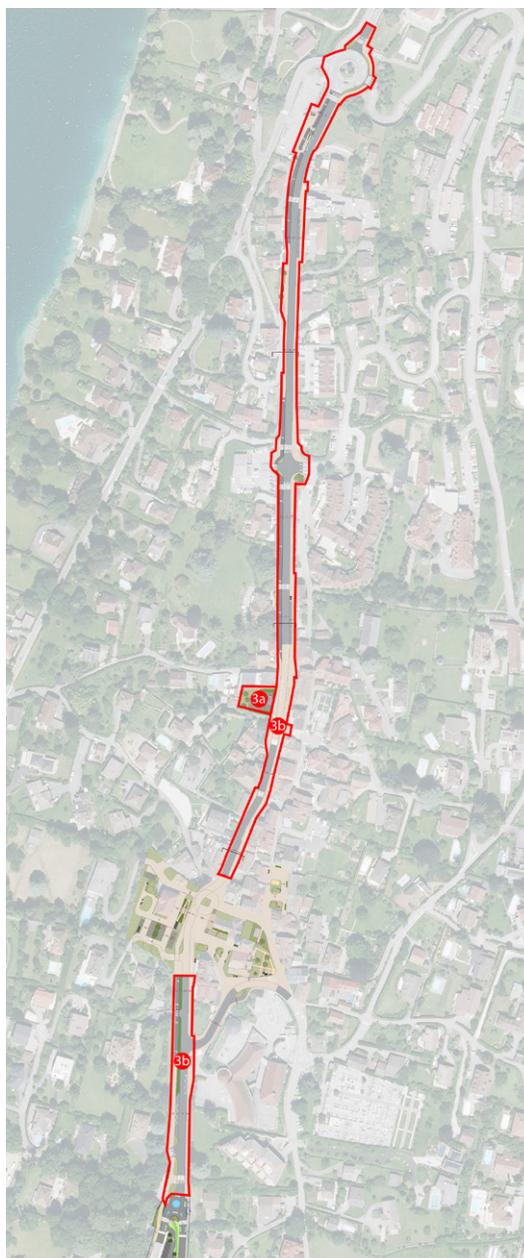
Action à priorité modérée, qui pourra être réalisée dans un second temps selon la capacité d'investissement de la collectivité.



## Détail des opérations

Consultation de maîtrise d'oeuvre (paysagistes concepteurs), via une procédure d'appel d'offre en marché public.

- Étude de maîtrise d'oeuvre pour l'ensemble du parc.
- Réalisation des travaux.



## Autonomie de l'action

Action à réaliser en deux temps :

- 3a : aménagement de la parcelle n°412 permettant la réalisation d'une offre de stationnement nécessaire à la réduction de celle-ci sur voirie (11 pl.)
- 3b : aménagement de la RD 909.

## Calendrier / Planning

- Moyen terme

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s

Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s

Département de Haute-Savoie

Partenaires financiers

Agence de l'eau? Département? Région?

## Enveloppe financière prévisionnelle

2 409 218 €ht

(hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).

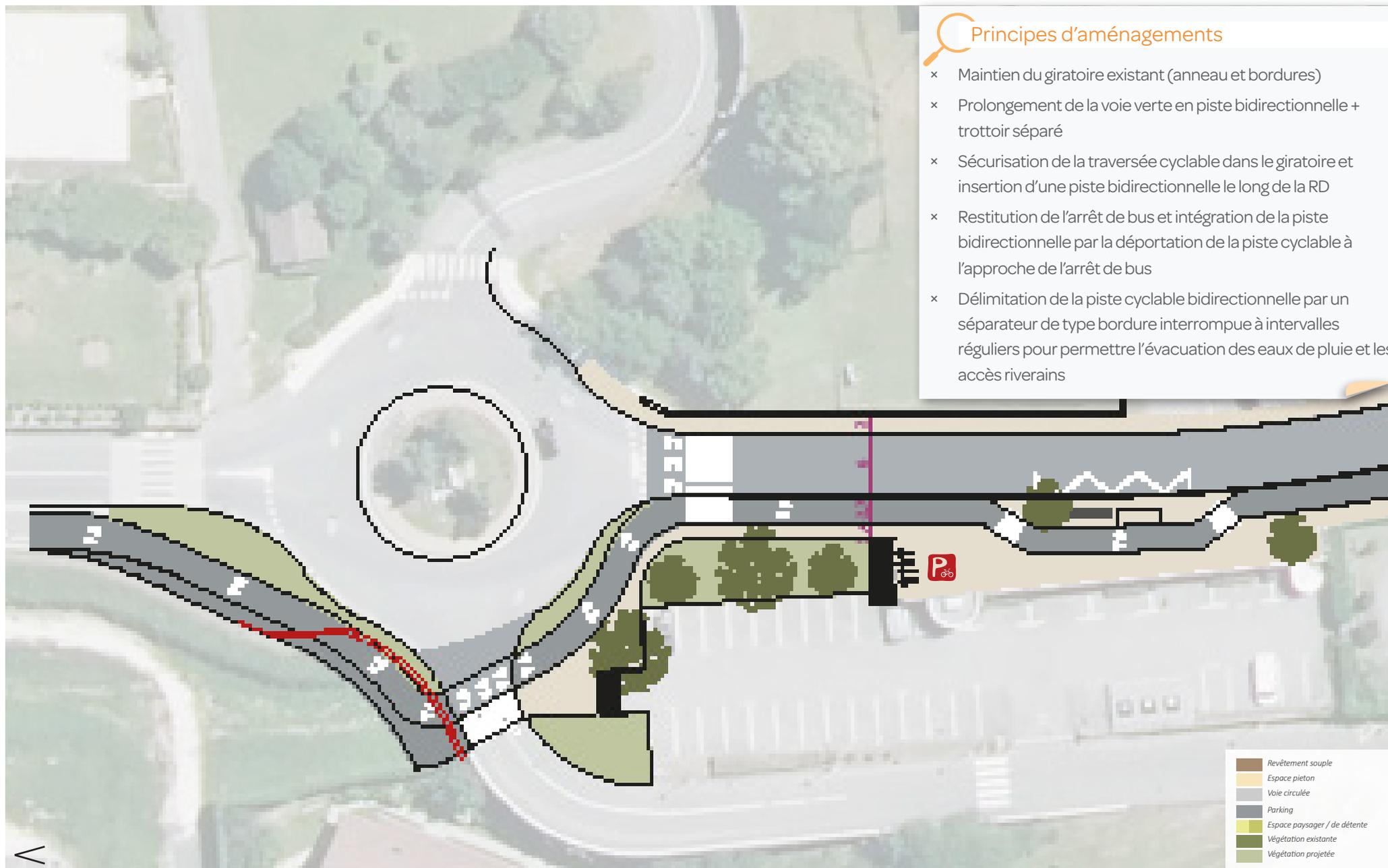
Enveloppe prévisionnelle phase 3a = 101 887 €ht (hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).

Enveloppe prévisionnelle phase 3b = 2 307 331 €ht (hors bâtiment, réseaux et génie civil de l'éclairage public).

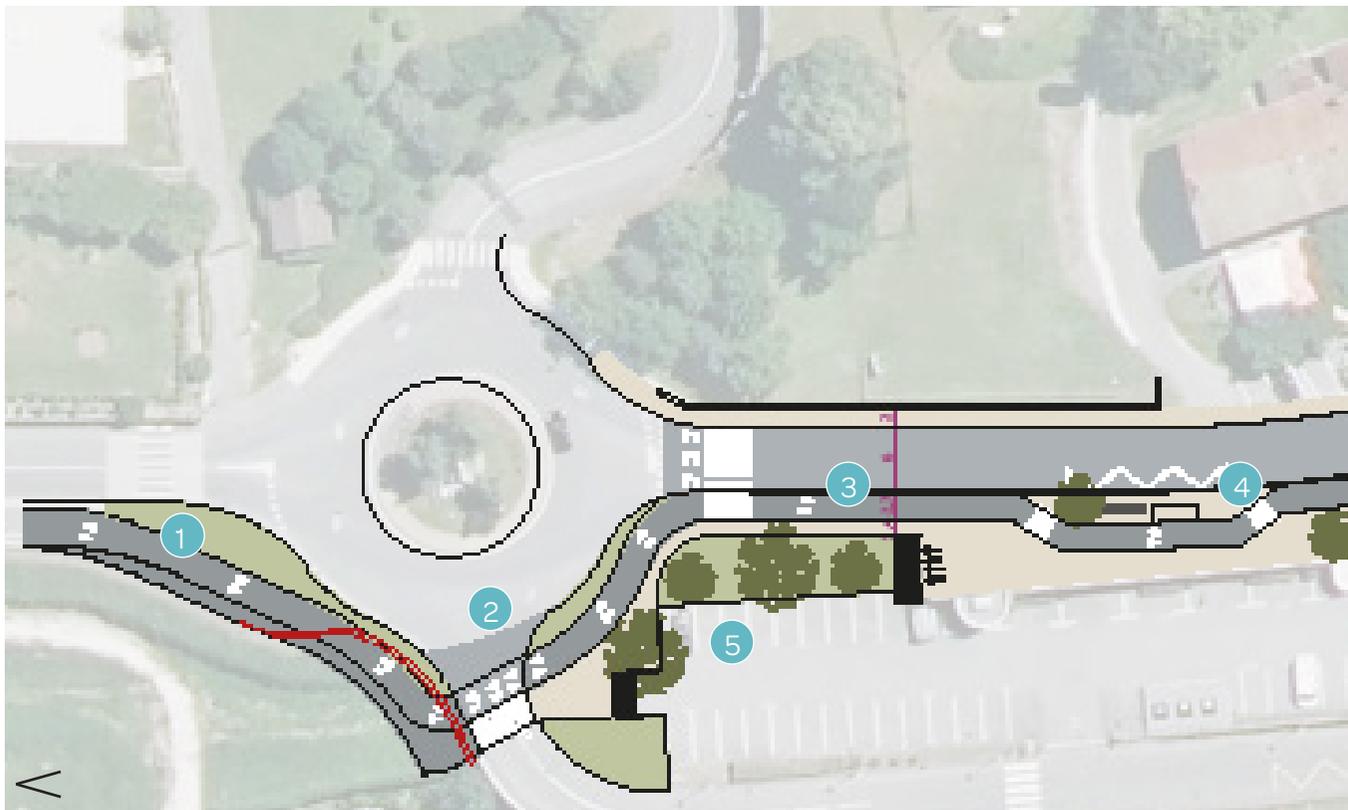
Honoraires de MOE

- 8% à 10% du montant des travaux HT

# SECTEUR GIRATOIRE D'ENTRÉE DE VILLE



# SECTEUR GIRATOIRE D'ENTRÉE DE VILLE



## Programme et points clés identifiés

Sur le giratoire des Pérouzes, la volonté est de créer une continuité modes doux sécuritaire depuis la voie verte existante vers la piste bidirectionnelle qui sera aménagée sur la RD.

Cela implique la reprise de la partie ouest des aménagements du giratoire, un débord des aménagements par rapport au mur de soutènement existant (tout en restant dans l'emprise publique) et enfin le réaménagement d'une petite partie du parking.

- 1 Prolongation de la voie verte existante en piste bidirectionnelle (3m de large) avec trottoir séparé (1m50 de large) afin d'apporter plus de confort aux usagers et de répondre aux arrêts fréquents des modes doux qui observent la vue. Cela permettra d'éviter les conflits entre usagers.
- 2 Le maintien de l'anneau et des bordures du giratoire existantes sont primordiales car le giratoire doit permettre la giration des bus scolaires. Son anneau ne peut être réduit.
- 3 Une piste bidirectionnelle côté lac pourra ensuite s'insérer sur 2m70 de large, bordure de séparation avec la voiture comprise. Cette bordure de séparation sera interrompue afin de permettre aux EP d'être évacuées et également de maintenir les accès riverains. Des pictos vélos seront répétés tous les 20m et placés devant les entrées charnières. Sur cette section, la largeur de la voirie pourra être de 6m, conformément aux demandes du département.
- 4 L'arrêt de bus existant est maintenu mais positionné en continuité de la voirie et non en encoche comme à l'existant. La piste bidirectionnelle contournera l'arrêt afin de maintenir les circulations cyclables.

- 5 L'aménagement de la piste bidirectionnelle et du trottoir a un impact sur le parking existant. Deux places devront être supprimées.

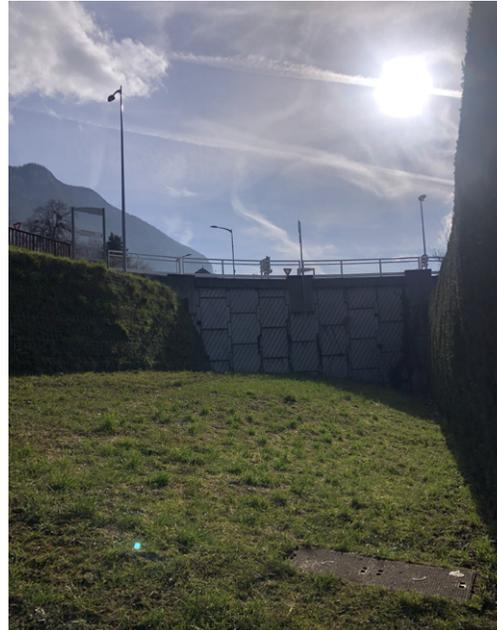
La première du fait de l'aménagement d'un nouvel escalier pour descendre du trottoir (situé au niveau du giratoire) vers le parking, en remplacement de l'escalier existant. La seconde pour la création d'un escalier le long du mur de soutènement à proximité de l'arrêt de bus et de la station vélo afin de les rejoindre de manière plus directe.

Une petite esplanade arborée peut être aménagée, permettant aux modes doux de s'arrêter regarder la vue.

# SECTEUR GIRATOIRE D'ENTRÉE DE VILLE



Vue en plan



Photographie de l'état existant sous le giratoire : soutènement en terre armée

## Détails de l'ouvrage

Sur le plan ci-à gauche, deux traits rouges représentent l'emplacement du mur de soutènement existant.

La piste bidirectionnelle et le trottoir se situeront en déport de 4m50 du mur mais resteront dans l'emprise publique (pas d'empiétement au-dessus de la parcelle 670).

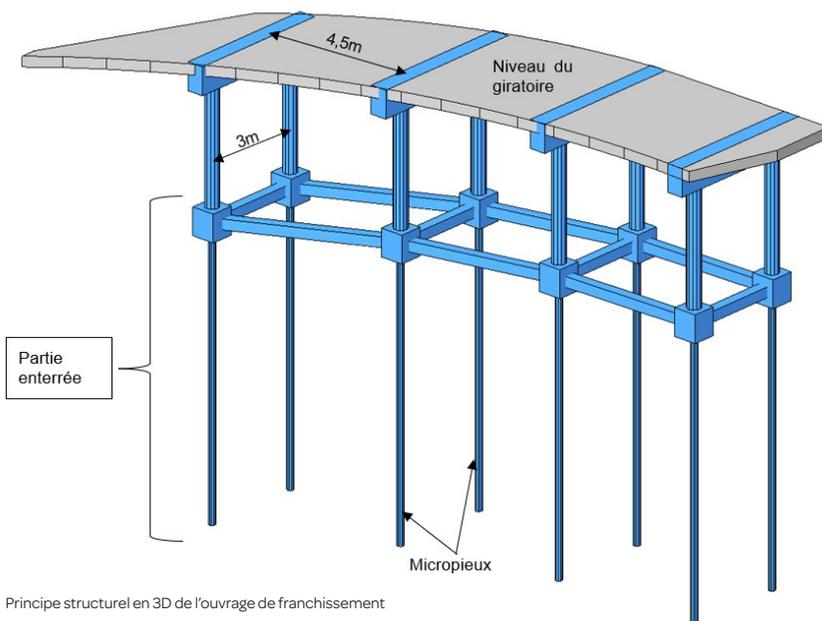
Cet aménagement permet la sécurisation des usages : vélos et piétons par rapport aux voitures et poids lourds dans le giratoire ainsi que vélos par rapport aux piétons.

Des espaces piétons plus larges offrent un belvédère qui répond aux usages modes doux qui s'arrêtent très fréquemment pour regarder la vue.

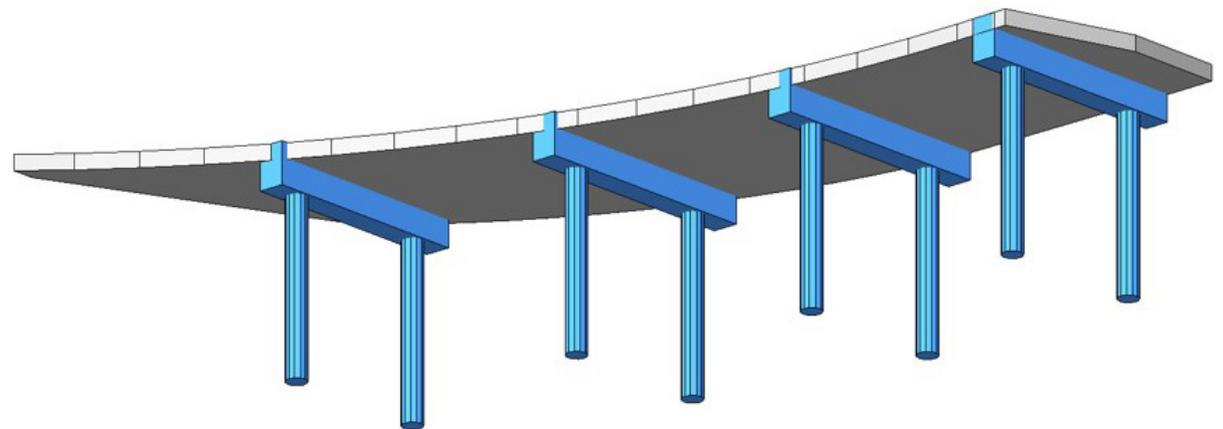
La solution proposée par le bureau d'étude CIA est de réaliser un ouvrage de franchissement avec une structure métallique permettant de suivre la forme courbe de l'ouvrage.

La structure est composée d'une dalle en béton reposant sur un réseau de poutres espacées de 4,5m.

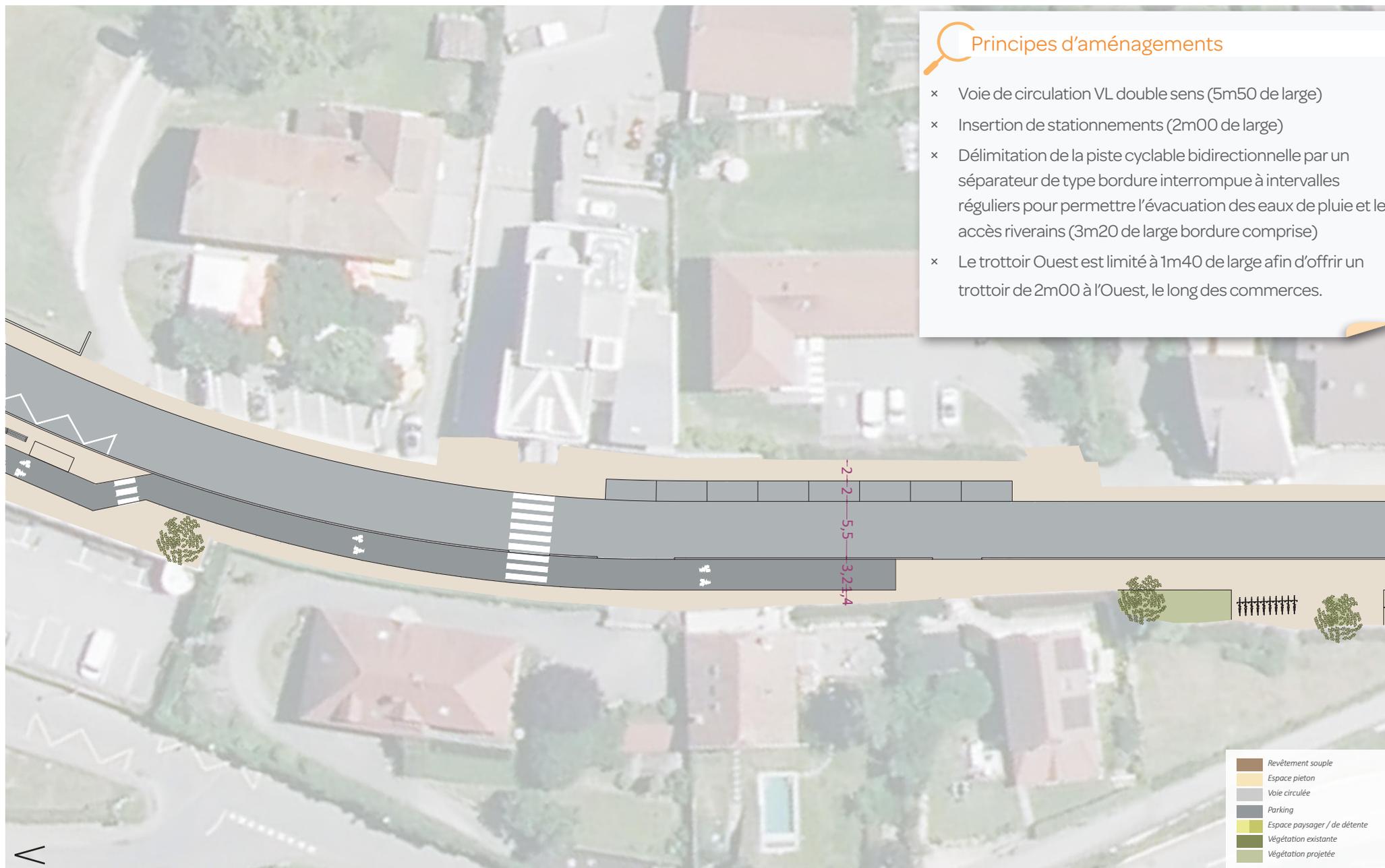
Les poteaux sont des Ø0,4m et sont éloignés des soutènements existants pour éviter de les déchausser lors du terrassement.



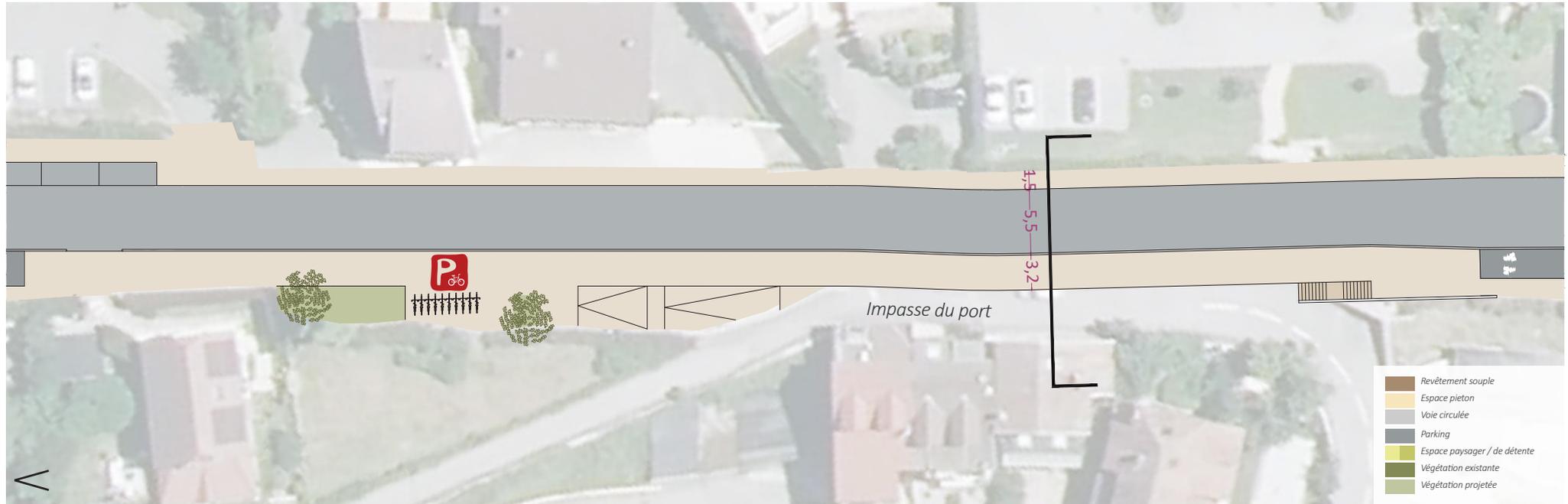
Principe structurel en 3D de l'ouvrage de franchissement



Principe structurel en 3D de l'ouvrage de franchissement



# SECTEUR OUVRAGE IMPASSE DU PORT

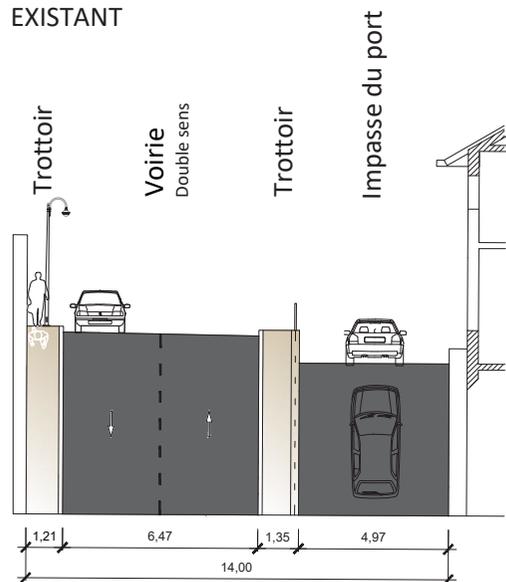


## Principes d'aménagements

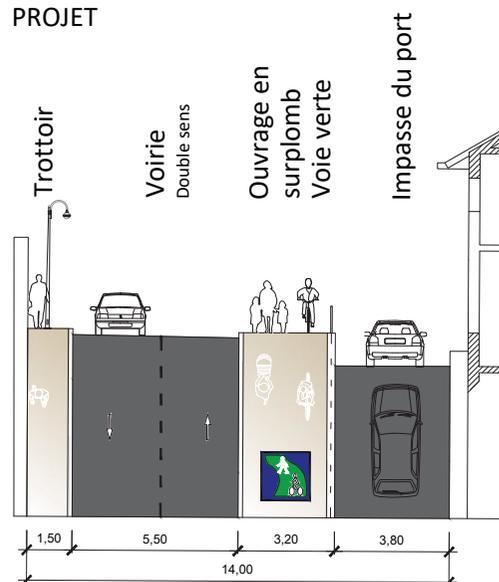
- × Réduction de la voirie à 5,50m
- × Continuité cyclable assurée par la création d'un ouvrage surélevé type passerelle
- × La largeur contrainte entraîne la création d'une voie verte

# SECTEUR IMPASSE DU PORT

EXISTANT

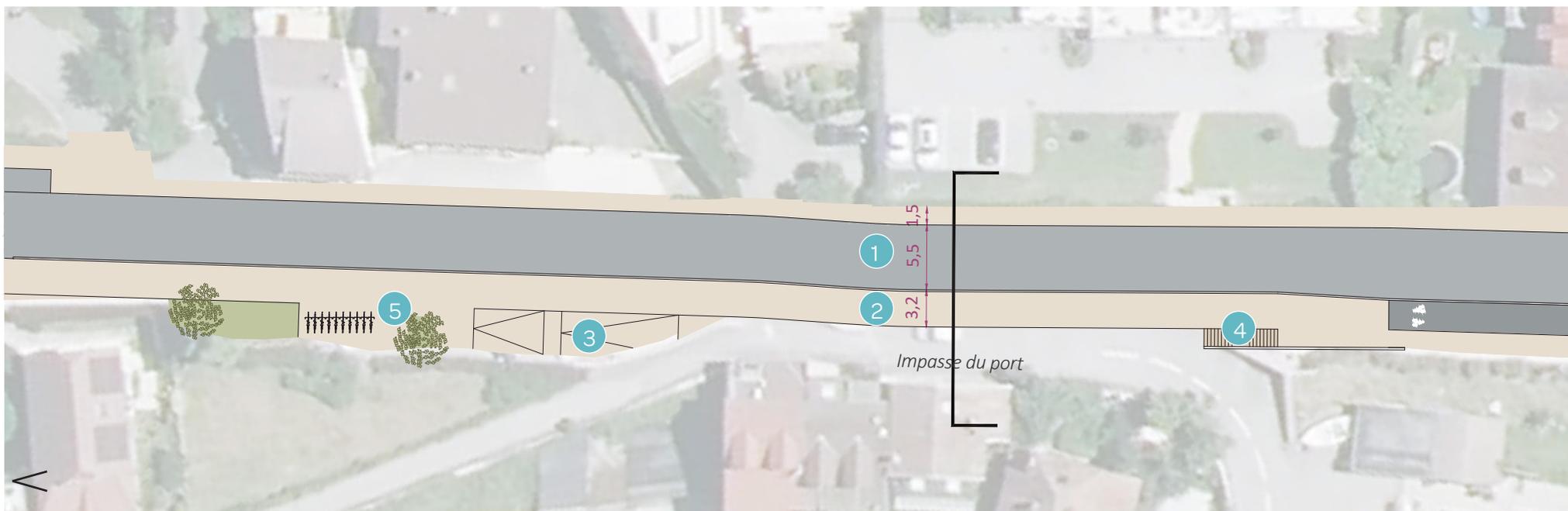


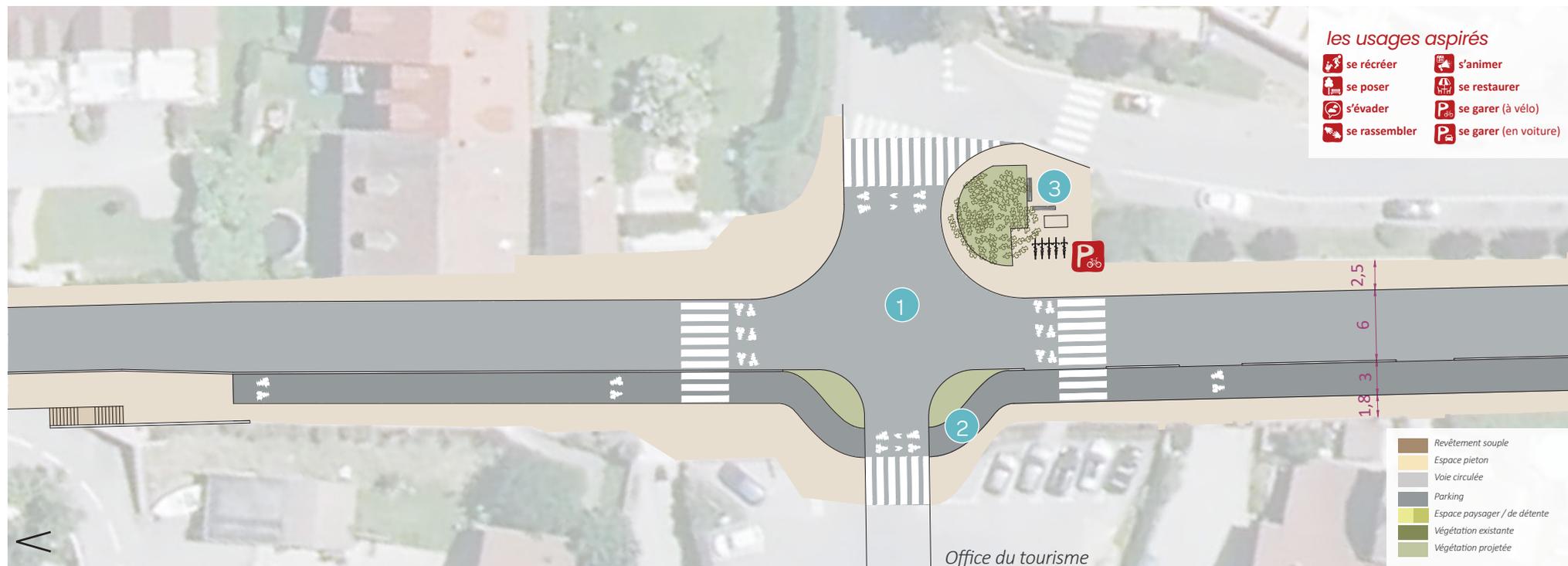
PROJET



## Programme et points clés identifiés

- 1 L'emprise foncière étant très étroite, la voirie est réduite à 5m50 et une voie verte est créée dans la continuité de la piste bidirectionnelle de 3m20 de large, côté lac.
- 2 L'ouvrage existant sera élargi afin d'accueillir trottoir, voirie et voie verte en surplomb de l'impasse du port dont la largeur sera réduite à 3m00.
- 3 La reprise de l'ouvrage implique l'aménagement d'une nouvelle rampe PMR d'accès à l'impasse du port ainsi que
- 4 la reprise des escaliers depuis l'impasse vers la voie verte.
- 5 En haut de la rampe, les places de stationnement existantes seront supprimées et un espace vert + des stationnements vélos pourront être aménagés.





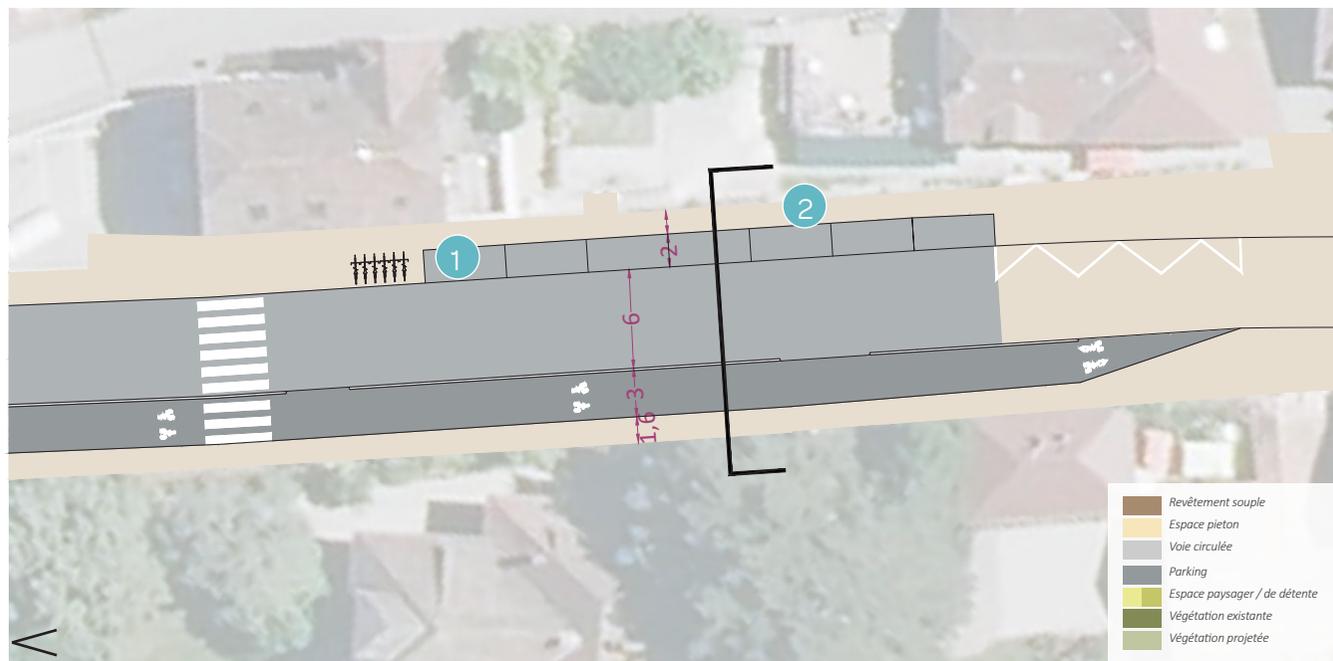
## Programme et points clefs identifiés

- 1 L'aménagement propose de remplacer le giratoire existant par un carrefour en croix, plus urbain et adapté au contexte (sous réserve de la réalisation de comptages directionnels aux heures de pointes du matin et du soir afin de calculer la capacité du carrefour).
- 2 Le carrefour permet d'assurer des continuités cyclables plus sécuritaires et adaptés au trafic vélo sur l'itinéraire. Une attention particulière sera à porter sur les traversées cyclables et piétonnes.
- 3 L'aménagement propose également de revaloriser l'espace entre la rue de la Voûte et la RD par l'aménagement d'un espace vert.

### Principes d'aménagements

- × Suppression du rond point existant
- × Remplacement par un carrefour plus urbain et permettant d'améliorer les continuités cyclables

# SECTEUR LA PANIÈRE



### Principes d'aménagements

- × Piste bidirectionnelle
- × Aménagement de stationnements aux abords des commerces

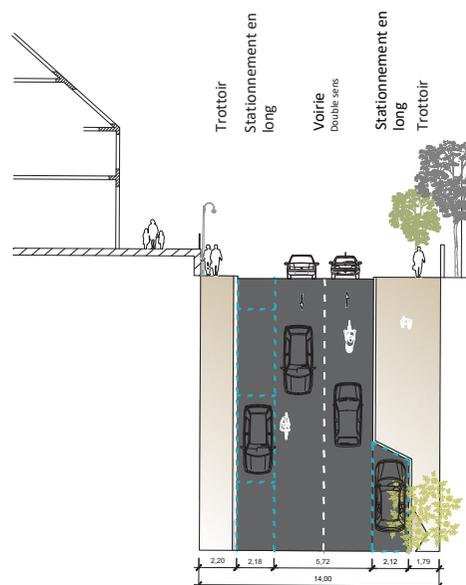
### Programme et points clefs identifiés

1 A proximité des commerces et lorsque les emprises le permettent, du stationnement longitudinale peut être aménagé en plus d'une voirie de 6m de large et de la piste bidirectionnelle.

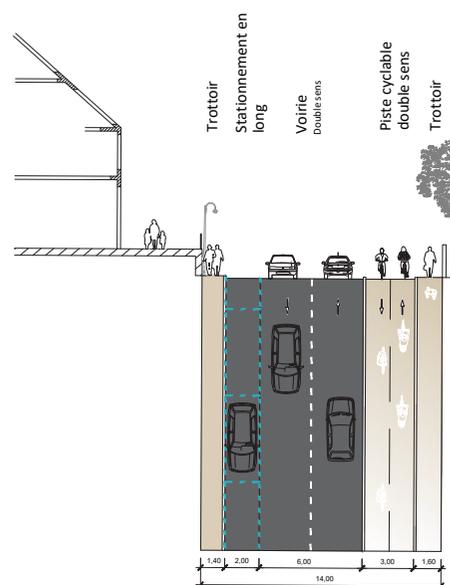
Sur ce secteur, un puits est présent sur le tracé de la future piste bidirectionnelle. Il pourra être déplacé selon le souhait de la commune.

2 Les trottoirs sont optimisés des deux côtés de la rue afin de permettre l'insertion des cycles. Ils seront larges de 1m40 à l'Est et 1m60 à l'Ouest

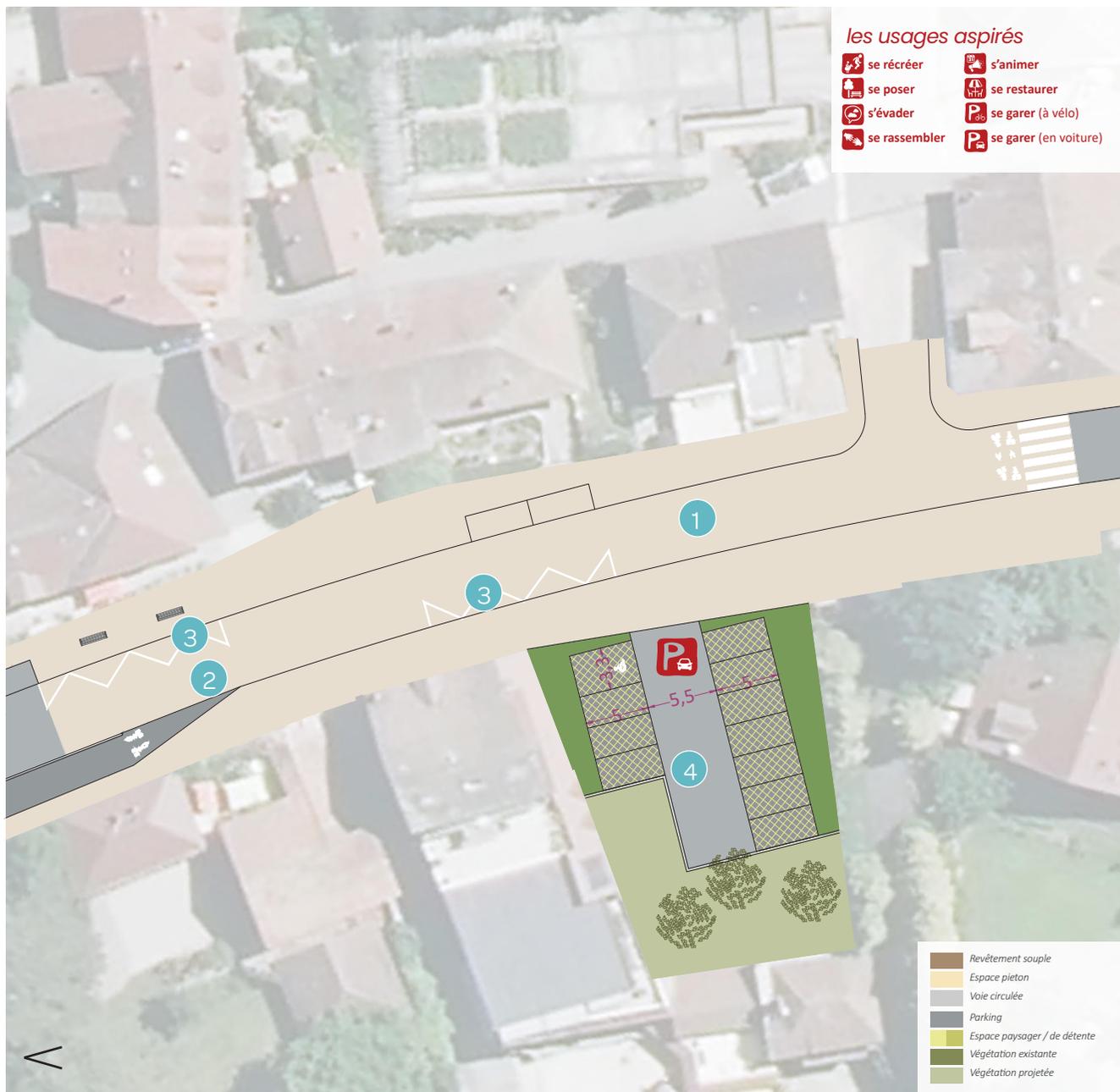
EXISTANT



PROJET



# SECTEUR PLATEAU CENTRAL



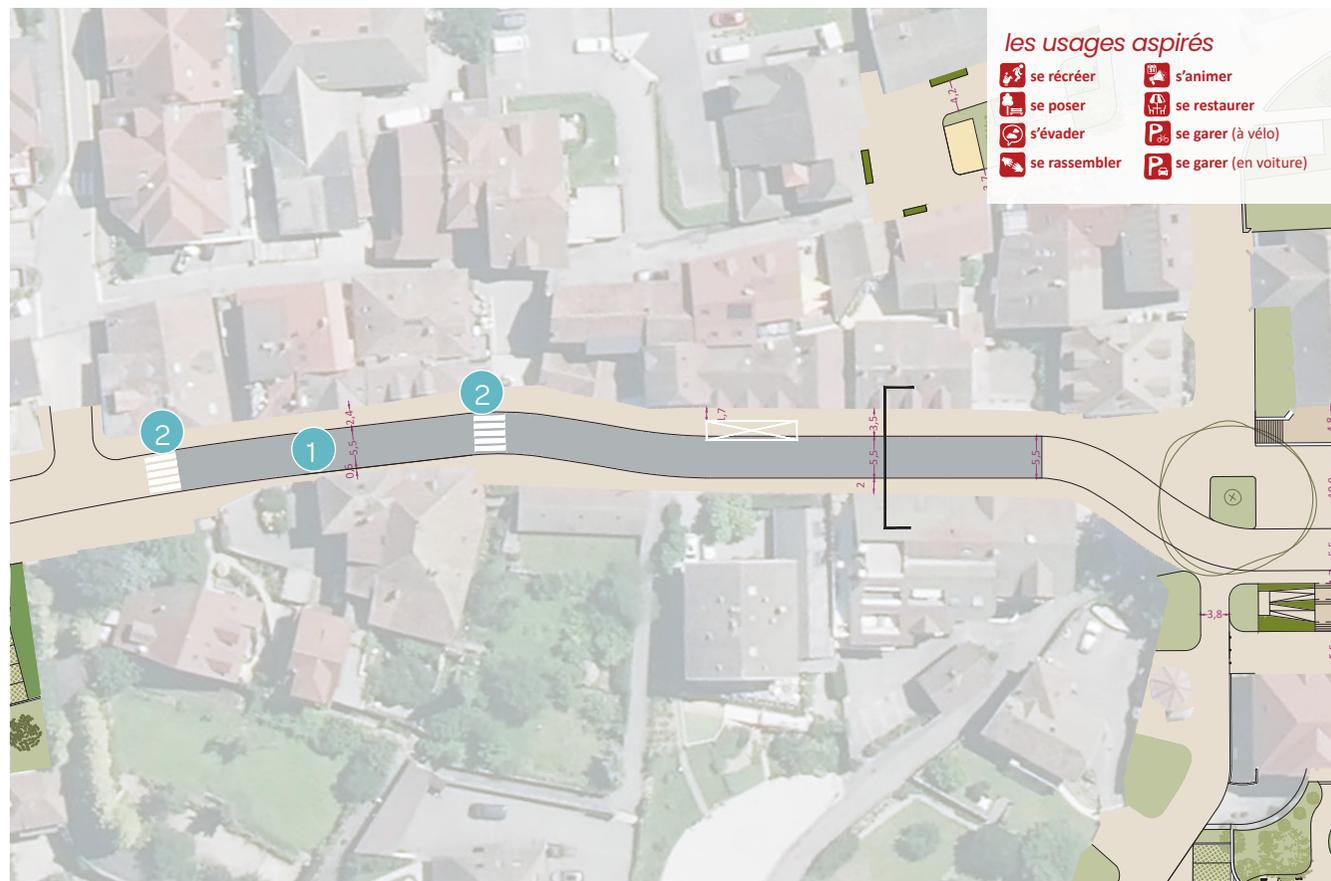
## Principes d'aménagements

- × Créer une poche de stationnement à proximité des commerces en réponse aux suppressions de stationnement engendrées par le projet
- × Favoriser la création d'un espace de rencontre sous forme d'un plateau de rencontre

### Programme et points clefs identifiés

- 1 Une zone de rencontre en plateau pourrait être aménagée sur ce secteur afin d'apaiser la rue et d'affirmer les traversées piétonnes et les circulations cyclables.
- 2 En effet, l'emprise n'est plus suffisante pour maintenir une piste bidirectionnelle. Les vélos sont donc positionnés sur la voirie qui se doit alors d'être apaisée.
- 3 Les arrêts de bus «Chef lieu Veyrier» seront à repositionner en prenant bien en compte les longueurs et largeurs de quais souhaitées par l'exploitant, le rapport aux stationnements, entrées charretières et voiries adjacentes.
- 4 Un parking public paysager peut être créé dans la dent creuse. Sa topographie ne permet pas d'aménager des places de stationnement jusqu'en limite parcellaire. Des murs de soutènements et des plantations seront à prévoir.

# SECTEUR ARCADES



## Principes d'aménagements

- × Réponse à l'étrécissement important au droit des arcades

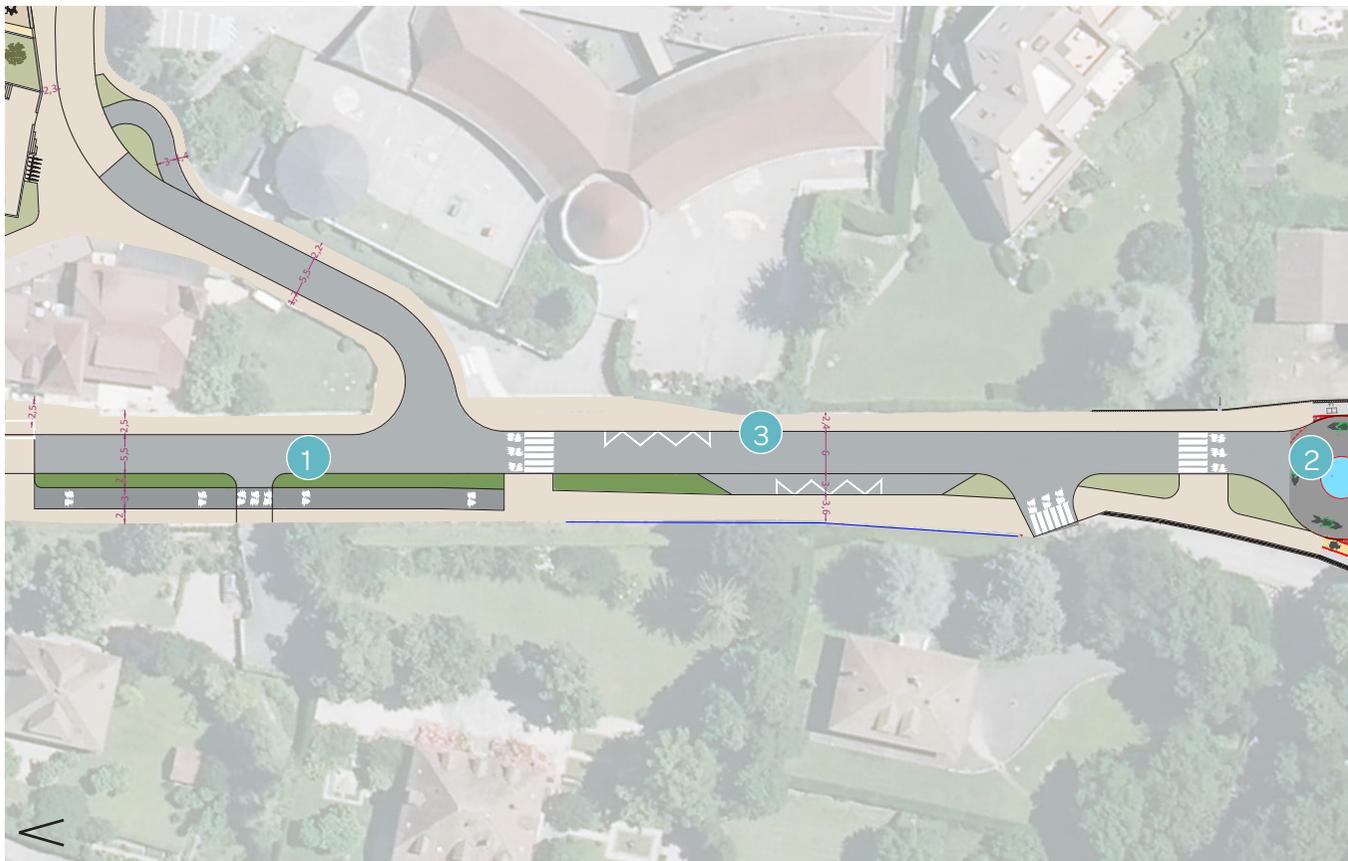
### Programme et points clefs identifiés

- 1 Au droit des Arcades, l'emprise foncière est très restreinte et ne permet pas d'aménager une voie à double sens + des trottoirs confortables de part et d'autres. La voie cyclable doit également être interrompue, les vélos devront se déplacer sur la chaussée. A l'Ouest le trottoir est supprimé. Seul un bas côté de 50cm peut être préserver. Ainsi, un trottoir confortable de 2m40 peut être aménagé à l'Est, le long des commerces.
- 2 Des traversées piétonnes sont aménagées afin de recueillir les piétons du trottoir ouest vers l'est.





# SECTEUR CONNEXION PROJET ROUTE DE THÔNES



## Programme et points clefs identifiés

- 1 Sur ce secteur, les emprises foncières sont plus larges, permettant de séparer la voirie de la piste bidirectionnelle par une bande plantée.
- 2 Le raccord au projet de la route de Thônes est à prévoir. Ici nous avons dessiné une proposition de raccord au giratoire en prenant en compte la contrainte de l'arrêt de bus en encoche.
- 3 Un arrêt de bus destiné à l'école est à aménager. Son positionnement est contraint par le muret situé le long de la RD en face du portail d'accès à l'école.

# SECTEUR RUE DES ÉCOLIERS



## Programme et points clés identifiés

Sur la rue des Écoliers, il est proposé de supprimer le giratoire qui n'est plus utile du fait de la suppression de la petite rue des Écoliers.

Le foncier peut alors être utilisé afin de créer une dépose minute végétalisée pour les écoliers. En effet, il débouche directement sur les escaliers et permet un accès sécuritaire aux enfants ainsi que d'éviter d'utiliser le parking devant l'école.

Cette dépose minute peut contenir 2 VL.

Un plateau peut être aménagé dans le virage afin de réduire les vitesses de circulation et de favoriser les traversées piétonnes.

# REHABILITATION DE LA CINEMATHEQUE



## Contexte et enjeux

La cinémathèque des Pays de Savoie et de l'Ain propose une programmation culturelle tournée vers l'image. Cette ouverture au public du lieu est limitée par un bâtiment peu fonctionnel, énergivore et la présence d'activités propres à la cinémathèque qui sont peu ouvertes sur l'extérieur (archives, conservation, etc.).

Le déménagement de la cinémathèque nécessite de repenser la programmation du lieu, en relation avec les autres polarités du centre-bourg.

Plusieurs hypothèses sont étudiées, sans orientation précise à ce stade.



## Objectifs

- Réhabilitation et mise aux normes énergétiques.
- Continuité du lieu, autour d'une programmation à vocation rayonnante (culturelle et/ou économique et/ou commerciale).
- Valorisation du patrimoine bâti de la commune et de l'histoire du lieu (ancien téléphérique du Mont Veyrier)



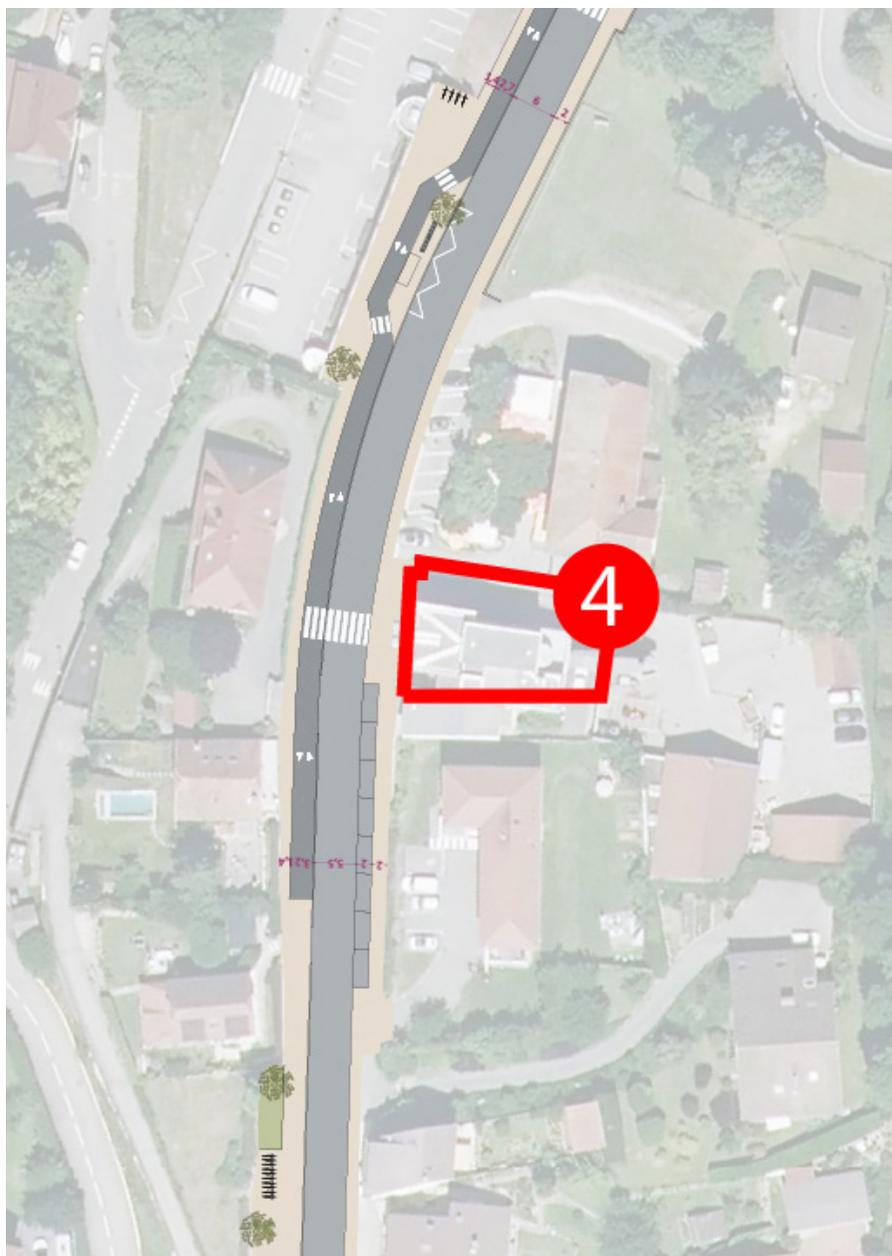
## Degré de priorité

- Action prioritaire pour la mise aux normes énergétiques du bâtiment.
- Action non prioritaire pour l'occupation du lieu, qui se fera dans un second temps.



## Détail des opérations

- Diagnostic énergétique.
- Réalisation des travaux selon les résultats de l'étude
- Appel à projet pour l'exploitation et la gestion du lieu (à confirmer par la suite)



## Autonomie de l'action

Action qui peut être menée de manière indépendante.

## Calendrier / Planning

- Court terme

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s

Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s

Département

Partenaires financiers

## Enveloppe financière prévisionnelle

Non connue



## Contexte et enjeux

Cette parcelle a fait l'objet d'une occupation pendant plusieurs années pour de l'hébergement d'urgence, répondant à un besoin à l'échelle départementale.

Actuellement la parcelle est possédée par un privé et n'est plus utilisée pour l'hébergement d'urgence.

La vocation d'accueil du lieu et sa destination aux personnes en situation de précarité était en cohérence avec le projet porté par la collectivité à l'échelle communale. Aussi, il apparaît nécessaire de maintenir une vocation à caractère social sur la parcelle. La destination plus précise de celle-ci devra faire l'objet d'études complémentaires.



## Objectifs

- Permettre aux personnes en situation de précarité et/ou à faibles revenus de résider sur la commune, dans un contexte immobilier particulièrement tendu.
- Accueillir un foyer de mères isolées ou un établissement d'accueil mère-enfants.



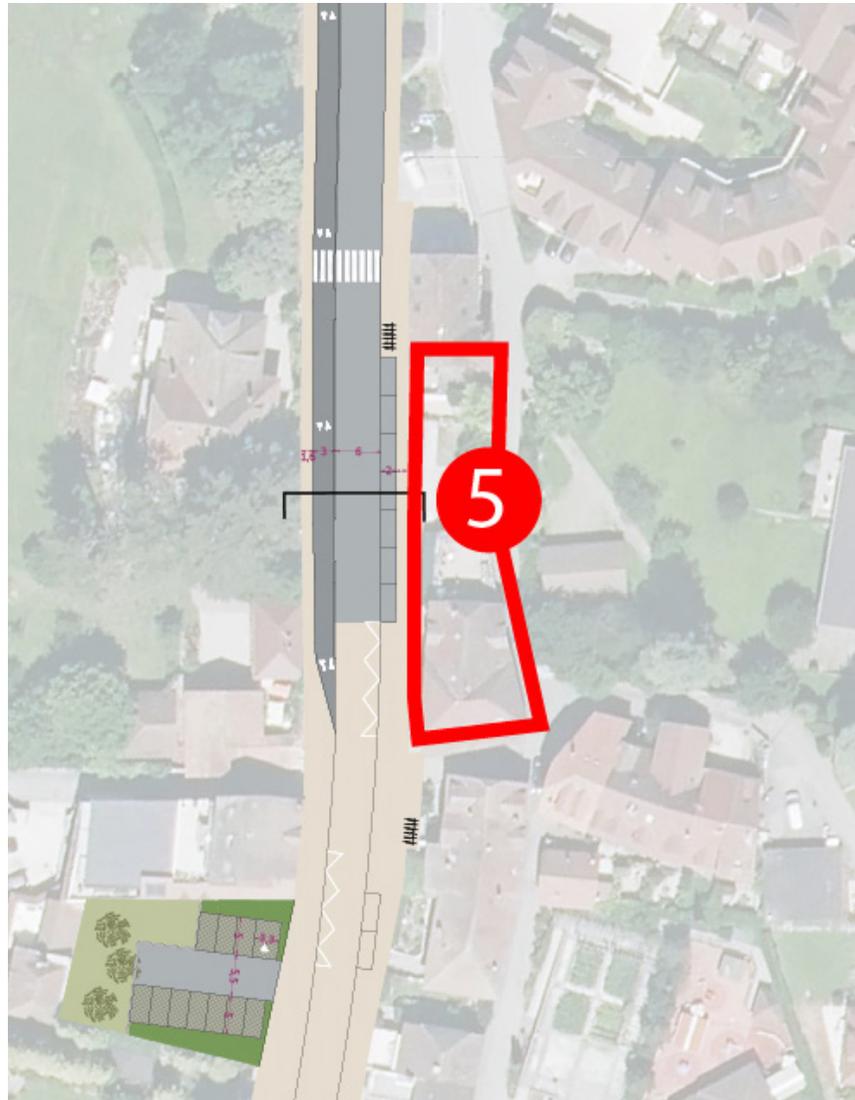
## Degré de priorité

Action à priorité importante.



## Détail des opérations

- Prémption de la parcelle par la collectivité.
- Convention avec un bailleur social.
- Gestion associative



## Autonomie de l'action

- Action qui peut être menée de manière indépendante.

## Calendrier / Planning

- Court terme

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s

Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s

Etat

Bailleur

Partenaires financiers

Etat

Grand Annecy

Bailleur

## Enveloppe financière prévisionnelle

Non connue

# PARCELLE DE LA POSTE



## Contexte et enjeux

La parcelle dite de la Poste (n°0868, 0870, 0871, 0872) concentre une offre de services et d'équipements importante (Office de Tourisme, Poste, Bibliothèque). Située en extrémité Nord du centre-bourg, telle que définie collectivement par les habitants (cf. atelier de concertation); son évolution est nécessaire pour valoriser au mieux l'emplacement stratégique (proximité de la RD et vue sur le Lac) et redéployer l'offre de service sur les secteurs plus adaptés. Actuellement sous occupée, la parcelle est également privilégiée pour l'accueil de programmes actifs, de nature à étendre l'intensité du centre-bourg.

Propriété communale, la ville souhaite conserver la maîtrise de l'évolution du site.



## Objectifs

- Valoriser la vue sur le Lac par l'aménagement d'un espace paysager public.
- Proposer un lieu à la programmation active (culturelle, commerciale, services), à même d'animer l'entrée du centre-bourg et entrant en complémentarité avec les autres lieux de la commune (Presbytère, lac, Ravoire, etc.)
- Disposer d'une offre de stationnement souterrain.



## Degré de priorité

- Action non prioritaire.



## Détail des opérations

- Transfert des activités qui ne sont pas maintenues sur site.
- Réalisation de l'opération en interne.
- Appel à projet pour la gestion et l'exploitation du lieu.



## Autonomie de l'action

- Action qui peut être menée de manière indépendante.

## Calendrier / Planning

- Long terme

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s

Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s

Partenaires financiers

## Enveloppe financière prévisionnelle

Non connue

# ENCADREMENT STRATÉGIQUE DE LA RUE DE LA VOÛTE



## Contexte et enjeux

La rue de la Voûte constitue l'axe patrimonial de Veyrier-du-Lac. Rue historique du village, en retrait de la RD, elle a vu se développer au fil des années une vocation artisanale complémentaire à l'offre commerciale de la rue principale.

Non intégrée au projet d'aménagement des espaces publics à court terme, la commune souhaite pour autant valoriser les atouts de la rue à moyen terme.



## Objectifs

- Confirmer la vocation artisanale sur le moyen terme.
- Apaiser la rue à long terme.
- Valoriser le patrimoine bâti privé et public.



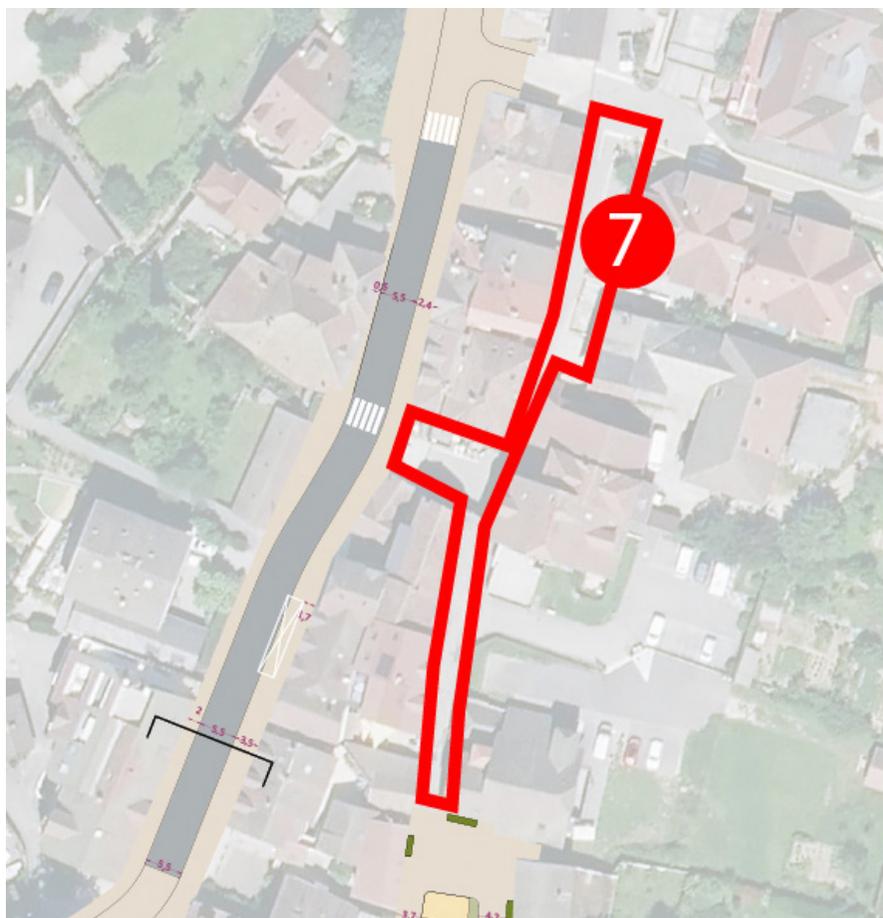
## Degré de priorité

Non prioritaire à court terme.



## Détail des opérations

- Modification du PLUI HMB à moyen terme.
- Projet d'aménagement des espaces publics.
- Incitation à l'entretien du patrimoine et du ravalement des façades.
- Incitation à l'installation d'activités artisanales.



## Autonomie de l'action

L'action peut être réalisée de manière autonome et au fil de l'eau.

## Calendrier / Planning

- Moyen terme

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s

Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s

Grand Annecy

Partenaires financiers

## Enveloppe financière prévisionnelle

Non connue



## Contexte et enjeux

La crèche actuelle a une capacité d'accueil insuffisante. Un complexe de la Veyrière (écoles) aujourd'hui non exploité en matière d'occupation des espaces. Nécessité de rationaliser les usages au sein d'un même bâtiment.



## Objectifs

- Augmenter la capacité d'accueil à +20 places.
- Faciliter l'accès pour les parents avec le multi-accueil (écoles + crèche).



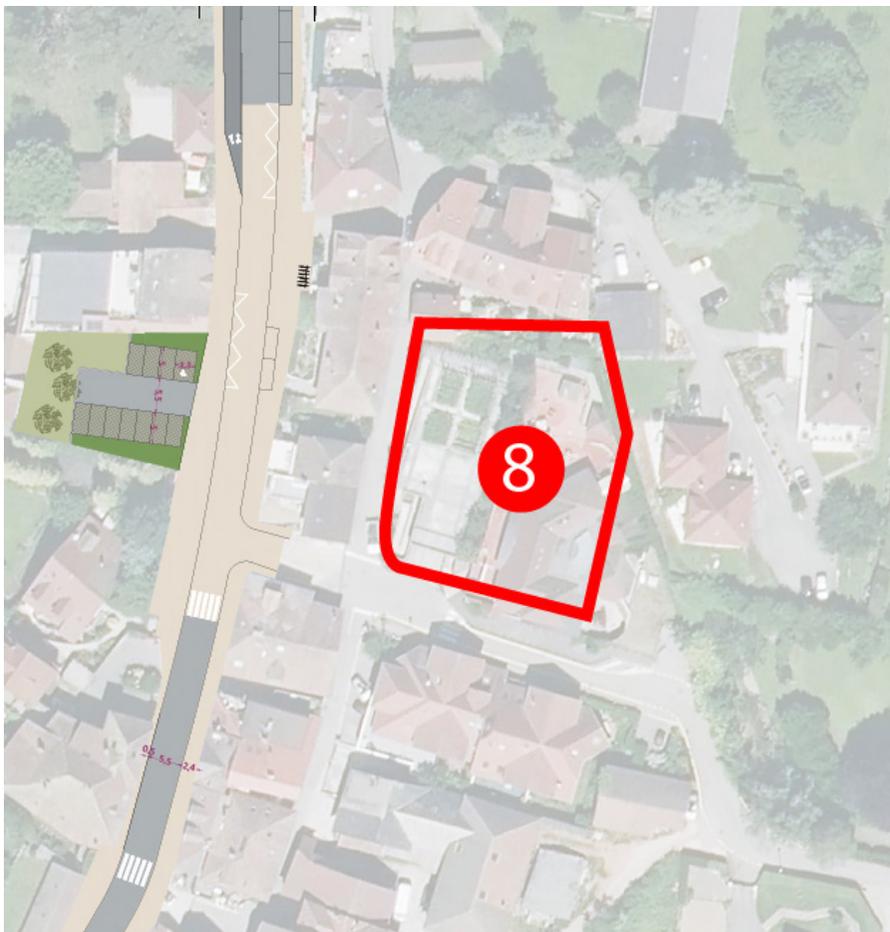
## Degré de priorité

- Moyen terme



## Détail des opérations

- Transfert de la crèche à l'école.
- Réhabilitation du bâtiment des Epèles en logements et/ou bureaux.



## Autonomie de l'action

Action qui peut être menée de manière indépendante.

## Calendrier / Planning

- Moyen terme

## Acteurs et partenaires

Maître.s d'ouvrage.s  
Commune de Veyrier-du-Lac

Partenaire.s technique.s  
CAF

Partenaires financiers  
CAF  
Etat

## Enveloppe financière prévisionnelle

Déménagement crèche et aménagement de l'école : 400k€

Réhabilitation du bâtiment des Epèles.

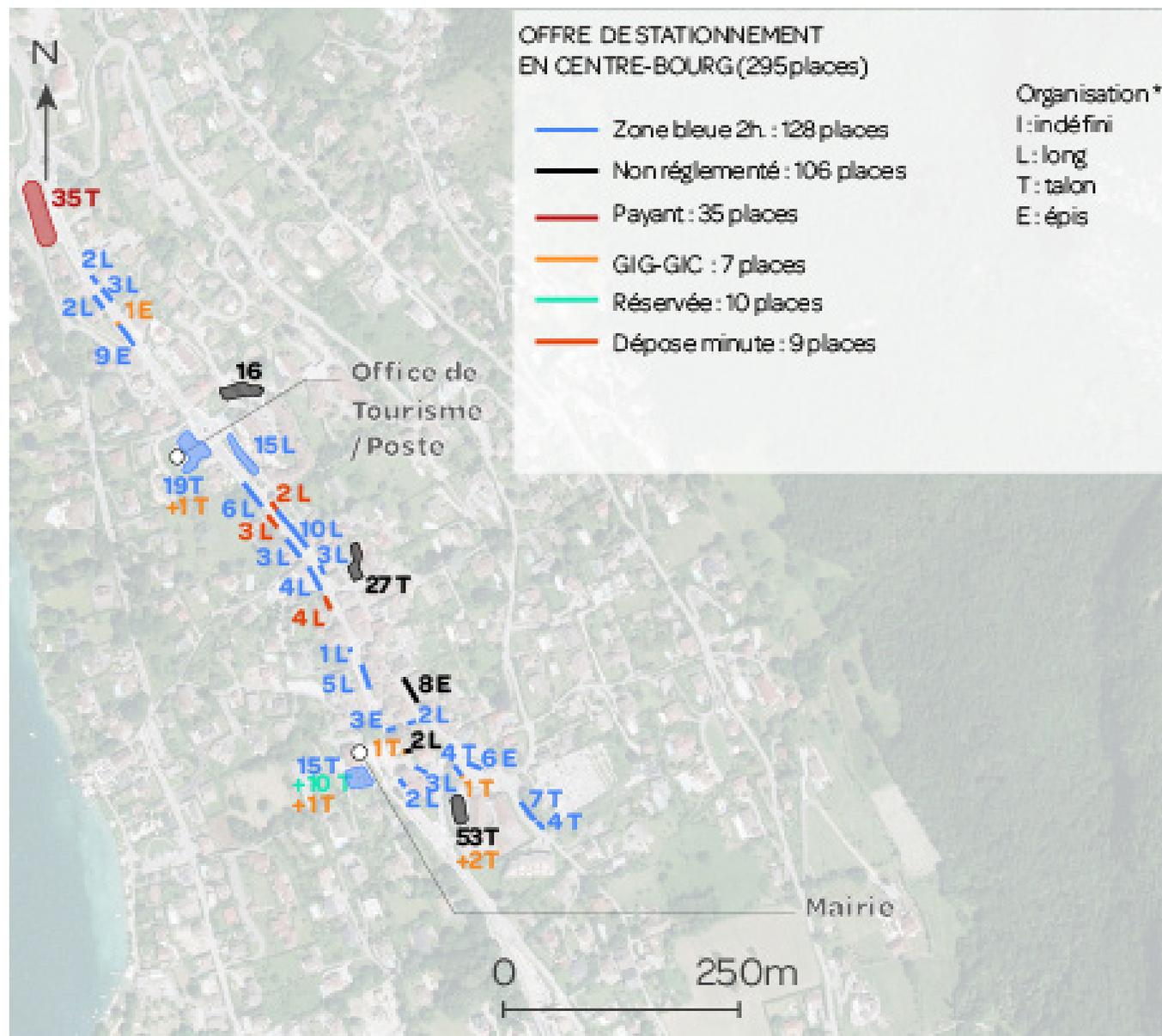
Phasage et estimation financière

Les fiches actions

**Le stationnement**

Désimperméabilisation et matériaux

# BILAN STATIONNEMENT VL



## Etat existant du stationnement VL

295 places dans le centre bourg

128 places en zone bleue

2 parkings sous-terrain gratuits et non réglementés dans la durée

Absence de stationnement payant dans le centre-bourg, présence d'horodateur à proximité du lac

Offre à terme : env. 250 places

Des places dont les dimensions ne sont pas conformes aux normes actuelles et adaptées aux véhicules plus larges de nos jours (une place en talon = 5mx2,50m et une place longitudinale = 5mx2m).

Les places existantes du parking de la mairie ont une dimension actuelle de 4m50x2m30.

### Cartographie de l'offre de stationnement

# BILAN STATIONNEMENT VL



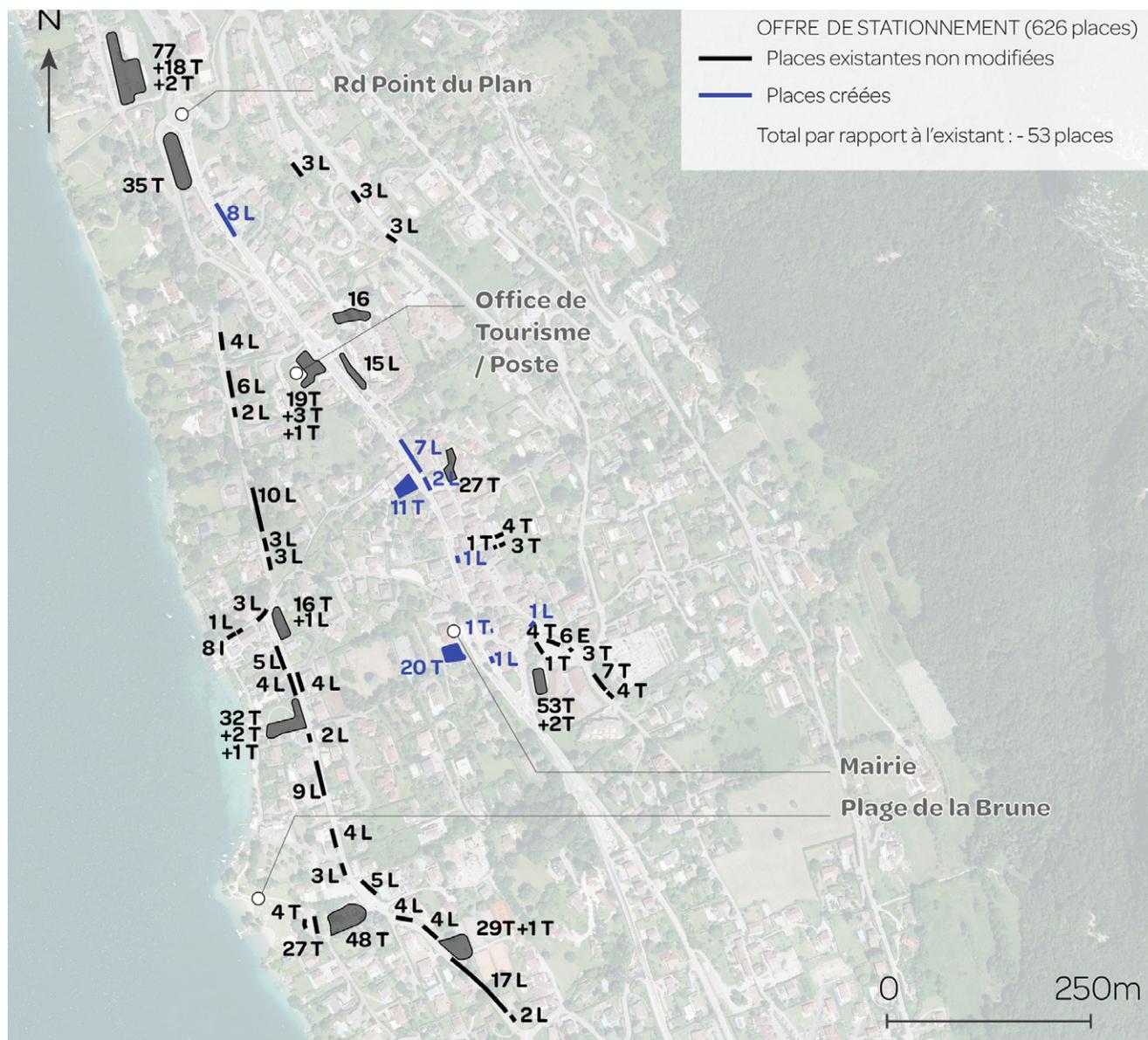
➤ **Maintien du stationnement zone bleue 2h00 le long de la route départementale** Cette limitation permet d'assurer une bonne accessibilité aux commerces. La condition du succès de la zone bleue réside dans la capacité du pouvoir public à contrôler quotidiennement la zone bleue pour interdire toute possibilité de stationnement de longue durée.

➤ **Il est proposé de limiter le stationnement à l'arrière de la RD à 4h00 avec vignette riverain.** L'augmentation de la durée de stationnement sur ces secteurs plus éloignés des commerces permet de répondre aux besoins des actifs à la demi-journée (travailleurs à temps partiel). Les parkings souterrains sont également gérés par cette zone bleue. Au total la zone comprendra à terme 93 places.

➤ **Mise en place d'une vignette zone bleue 4h00.** Légalement, la commune n'a pas d'obligation légale de fournir un droit de stationnement aux résidents de la zone bleue, il s'agit d'un droit accordé par la commune. L'accès à une vignette peut-être gratuit ou payant et soumis ou non à des critères d'attribution. Les préconisations sont les suivantes :

- ▷ Pour les riverains : Attribution payante d'une vignette pour les riverains de la zone bleue ne possédant pas de place de stationnement privative (attestation sur l'honneur à fournir + contrôle de la part du service urbanisme). Renouvellement annuel. Tarif proposé : 40€/mois
- ▷ Pour les actifs (commerçant, école, mairie...) : Pas de places dessinées au sol dédiées à certains usagers (très dégradant pour l'offre, car pas de possibilité de mutualisation), mais mise en place d'un abonnement payant permettant le stationnement dans la zone bleue 4h00. Possibilité de payer au mois / trimestre / année. Le prix de l'abonnement doit être conséquent pour inciter au stationnement en entrée de ville (Annecy entre 60 et 100€ / mois). Renouvellement annuel. Tarif proposé : 40€/mois

# BILAN STATIONNEMENT VL



## Etat projeté du stationnement VL

Un total de - 53 places est recensé sur l'ensemble du périmètre d'étude.

La réduction du nombre de places de stationnement VL provient principalement de l'aménagement de la piste cyclable.

En effet, il entraîne deux conséquences :

- la première est celle de sa position. La piste bidirectionnelle est implantée en rive Ouest de la RD, à l'emplacement d'un grand nombre de stationnements existants ;
- la seconde est déterminée par les emprises foncières qui sont très contraintes. L'ajout d'une piste bidirectionnelle impacte le stationnement sur certains espaces (en rive Est) dont la largeur est trop faible pour accueillir piste bidirectionnelle + stationnements. Sur d'autres espaces, l'emprise foncière est tellement contrainte que même la piste bidirectionnelle ne peut être aménagée.

Des places sont également supprimées au profit d'une plus grande qualité d'espaces publics, offrant des espaces végétalisés et des espaces publics à destination de tous.

La suppression des places est réalisée dans une logique de sécurisation des déplacements modes doux : à pied et à vélo. Ainsi, les trottoirs seront plus larges et confortables. L'apaisement des circulations VL et l'insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle permettra aux vélos de circuler en toute sécurité.

Ces améliorations visent à conforter et inciter les déplacements modes doux.

Les places proposées sont toutes conformes aux dimensions nécessaires pour les véhicules actuels.

Enfin, plusieurs parkings sont situés à seulement quelques minutes à pied du centre-bourg et des commerces. Les usagers VL pourront se garer dans ces parkings et marcher les quelques mètres restants.

## Cartographie de l'offre de stationnement

# BILAN STATIONNEMENT CYCLES



## Les stationnements cycles existants

11 arceaux vélos sont positionnés le long de la RD mais leur nombre reste insuffisant afin de desservir l'ensemble du centre.

Il en manque au niveau des commerces, du Presbytère et de l'Eglise.

Une station Vélonocy est présente au niveau du rond point du Plan.

# BILAN STATIONNEMENT CYCLES



## Les stationnements cycles projetés

La proposition réalisée dans le plan de composition est de couvrir le centre de manière plus régulière et pertinente en cohérence avec les aménagements cyclables qui seront réalisés et entraîneront une demande plus forte de la part des usagers.

Les commerces et autres lieux attractifs (mairie, église, presbytère, arrêt de bus) ont été ciblés afin d'implanter des arceaux vélos qui pourront répondre aux besoins futurs.

Cependant, l'emprise foncière très contrainte au niveau des arcades et ses abords ne permet pas de positionner des arceaux qui seraient nécessaires du fait de la forte présence de commerces sur ce secteur.

Phasage et estimation financière

Les fiches actions

Le stationnement

**Désimperméabilisation et matériaux**

# LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS



Une noue en milieu urbain à Vauréal, mail Mendès France réalisé par Land'Act

## Section pour la plantation d'un arbre

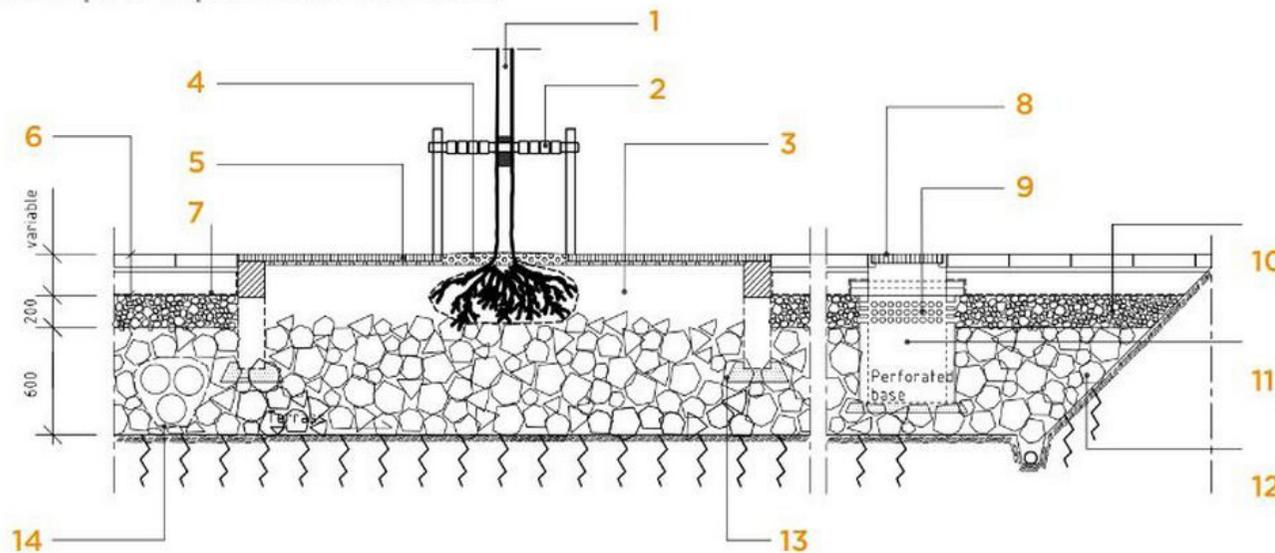


Schéma d'une tranchée de Stockholm

## L'importance de la gestion des eaux de pluie

Intégrer la gestion des eaux de pluie dans les projets d'aménagements est aujourd'hui primordial.

En effet, les nappes souterraines ne sont plus suffisamment alimentées et les fortes pluies liées au changement climatique saturent les réseaux d'eaux de pluie qui n'arrivent plus à les évacuer suffisamment.

Or, il existe des techniques de rétention ou d'infiltration des eaux en les épurant au préalable et notamment :

### Les noues

Elles sont des espaces verts en dépression, formant comme des cuves paysagées pouvant stocker puis infiltrer les eaux de pluie dans le sol. Elles permettent d'associer cadre paysager des aménagements à celui de la gestion des EP. En effet, chaque espace planté peut devenir une noue (attention cependant aux réseaux en sous sol). Il est également possible d'utiliser les noues uniquement pour la rétention avec aménagement d'exutoires.

Cependant, l'espace nécessaire est important. Ici, l'aménagement de la piste bidirectionnelle ne permet pas la création d'espaces verts le long de la RD car l'emprise foncière est très restreinte.

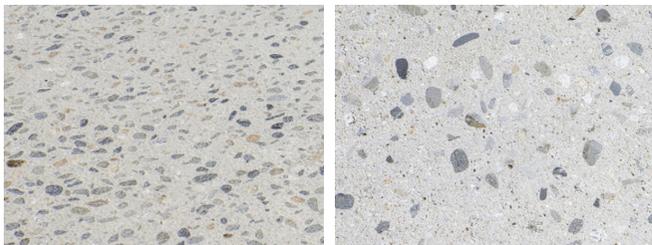
### Les tranchées de Stockholm

Cette technique allie gestion des eaux pluviales et hydratation des arbres. Ce système amène les eaux de pluie récupérées en surface directement au niveau des racines des arbres où un mélange terre-pierre est mis en place. Les arbres sont reliés entre eux en sous-sol parce ces tranchées remplies en terre-pierre.

**Et encore, les bassins de rétention enterrés, les tranchées drainantes, les puits d'infiltration, les chaussées à structure réservoir ...**

La gestion des eaux pluviales est à étudier par les maîtrises d'œuvre qui travailleront sur la requalification du centre-bourg.

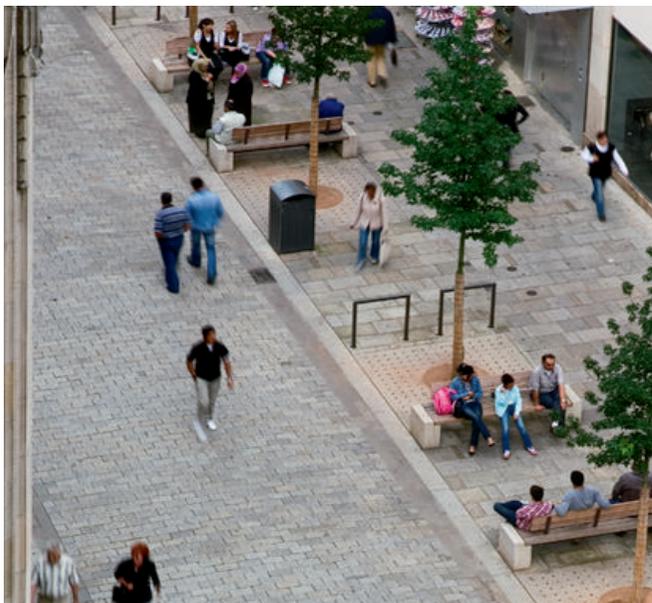
# LES MATÉRIAUX



Béton bouchardé avec incrustation de granit



Pierre (granit)



Un même revêtement : la pierre, pour une unité de sol.  
Des dimensions et calepinages différents pour marquer les diversités d'usages

## L'importance des matériaux

La requalification d'un centre-bourg marque l'identité de la ville et lui offre un renouveau.

Les aménagements réalisés créent alors l'image de la commune. Le choix des revêtements et mobiliers employés sur le projet de requalification est donc à décider de manière précise et avérée.

Une même commune détient plusieurs quartiers et hameaux aux ambiances et identités très différentes.

Tous les matériaux ne sont pas appropriés à chaque lieu d'une commune.

Cependant, sur un même lieu détenant une identité propre, ce qui est le cas sur le centre-bourg de Veyrier-du-Lac, il est important de valoriser cette identité par une harmonie des matériaux employés.

L'unité d'un sol et des mobiliers permet de simplifier et alléger le paysage urbain et de révéler les bâtiments. Cela crée un apaisement visuel bénéfique pour l'image de la commune.

Minimiser le nombre de revêtements employés et de mobiliers implantés est donc primordial.

Une charte des matériaux et mobiliers à employer sur la commune de manière générale, mais surtout sur le cœur de ville pourrait être à réaliser par la maîtrise d'œuvre de la phase O2, afin qu'une unité soit respectée en phase O3.

## Les revêtements de sol

Les matériaux sont ici présentés à titre indicatif dans un but uniquement pédagogique afin d'amorcer la réflexion auprès de l'équipe municipale et les services techniques. Les choix seront réalisés lors des maîtrises d'œuvre.

Plusieurs matériaux pourraient être employés notamment la pierre et le béton. Chacun possède une multitude de variantes possible.

Pour la pierre : type de pierre, dimension des pavés ou dalles, finitions, calepinages ...

Pour le béton : formulation (c'est la «recette» du béton), granulats et finition choisis ...

Tous ces paramètres de la pierre ou du béton laissent place à une grande variété de possibilités et de choix pour chacun de ces deux revêtements.

## Avantages et inconvénients de la pierre

**+** : Multiplicité de natures de pierre, de formes, dimensions et finitions des pavés ou dalles ainsi que de calepinages. S'adapte à tous les lieux.

**-** : Coût élevé car pose nécessitant beaucoup de main d'œuvre, de temps et de précision.

Remarques : Identités très différentes des espaces publics selon les choix réalisés. Le choix du calepinage et de dimensions des dalles ou pavés impacte fortement l'aspect du sol (ancien vs contemporain).

## Avantages et inconvénients du béton

**+** : Multiplicité de formulations (composition du béton) et de finitions (aspect).

**-** : Coût moindre que la pierre.

Remarques : Identité contemporaine induite.

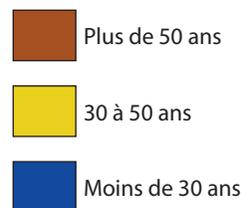
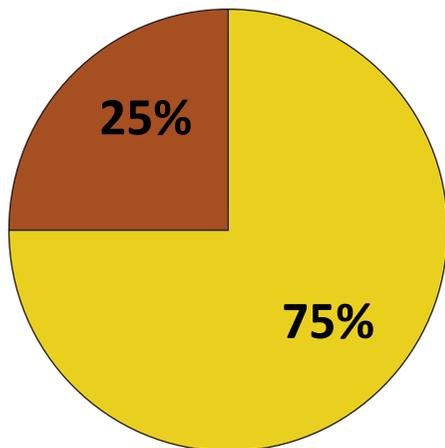
Le lien entre le béton et la pierre est tout à fait possible et «heureux» notamment grâce à l'insertion de granulats de la pierre utilisée dans le béton par exemple, avec une finition faisant ressortir ces granulats (béton bouchardé ou micro-bouchardé par exemple).



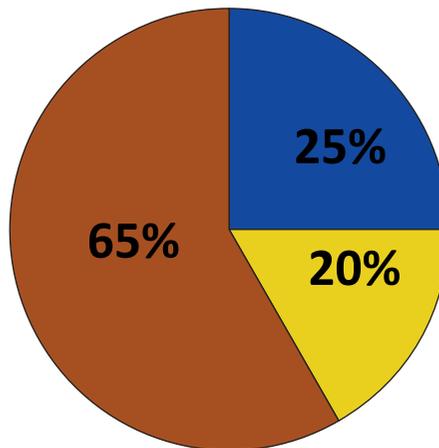
## ANNEXES

# RETOURS DU QUESTIONNAIRE COMMERÇANTS

## Âge de l'entrepreneur

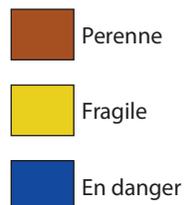
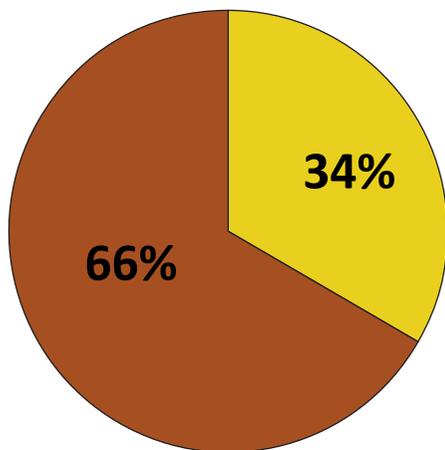


## Date d'installation de l'établissement

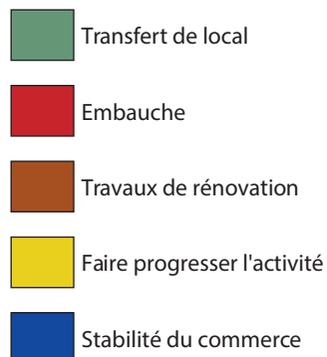
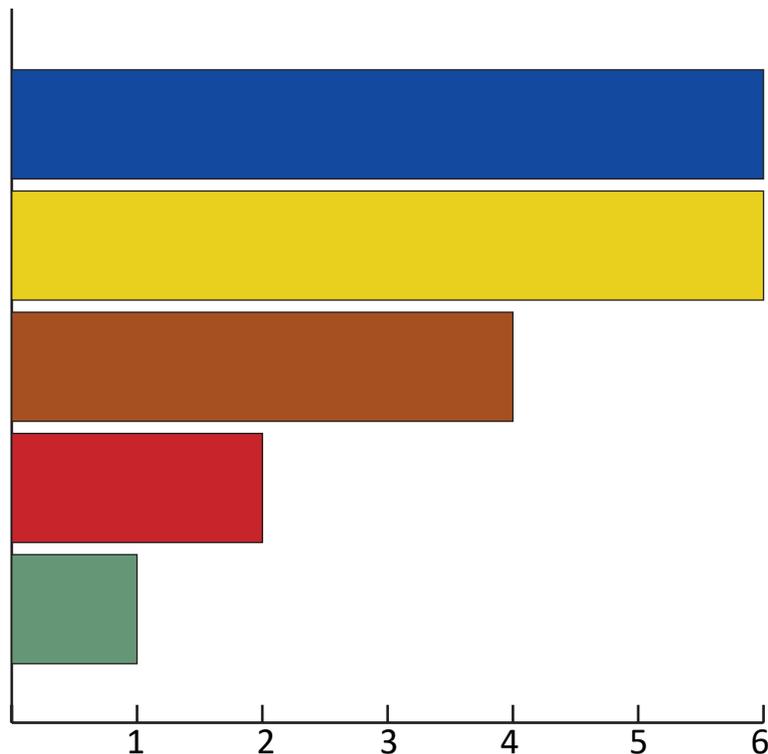


# RETOURS DU QUESTIONNAIRE COMMERÇANTS

En septembre 2022, diriez-vous de votre activité qu'elle est :

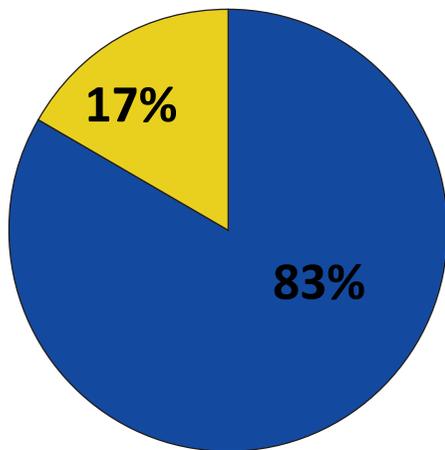


Quels sont vos projets pour les 2 à 5 ans à venir?

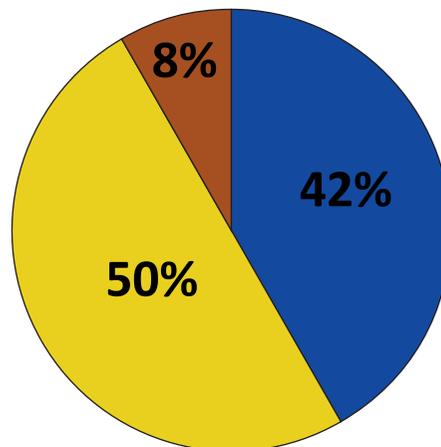


# RETOURS DU QUESTIONNAIRE COMMERÇANTS

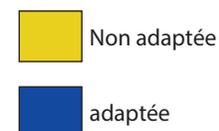
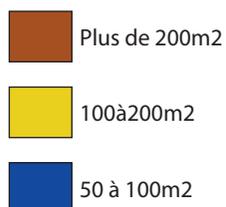
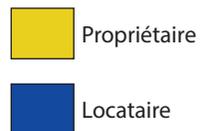
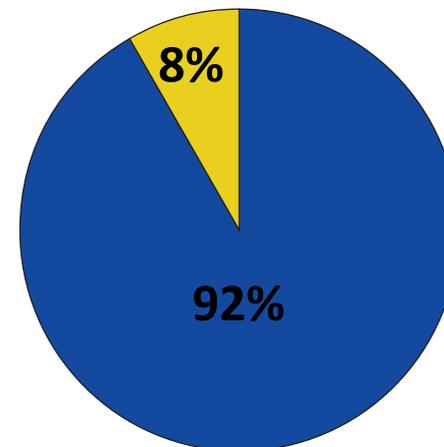
Etes-vous propriétaire ou locataire ?



Quelle est la surface de votre local commercial ?

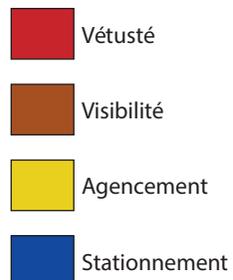
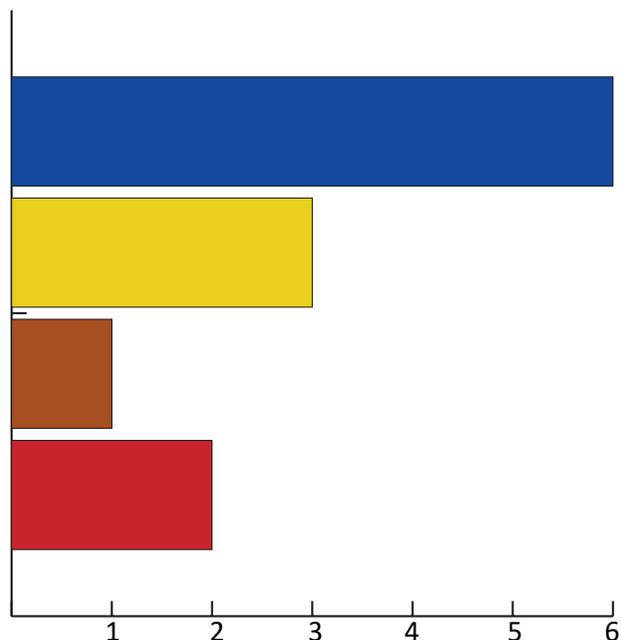


Cette surface vous paraît-elle adaptée ?

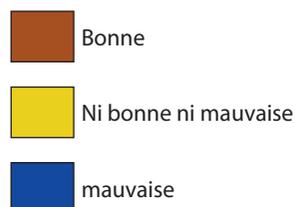
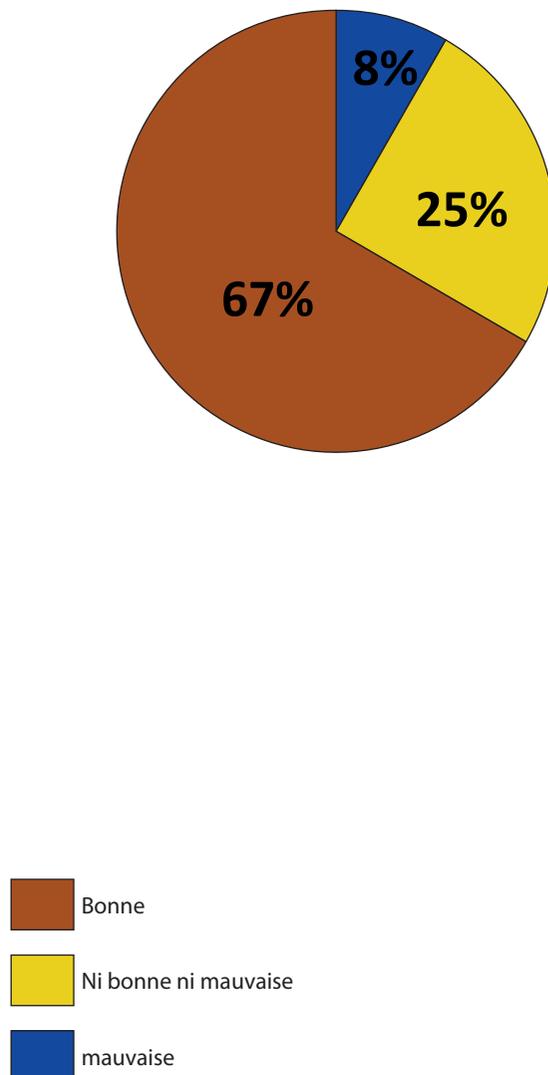


# RETOURS DU QUESTIONNAIRE COMMERÇANTS

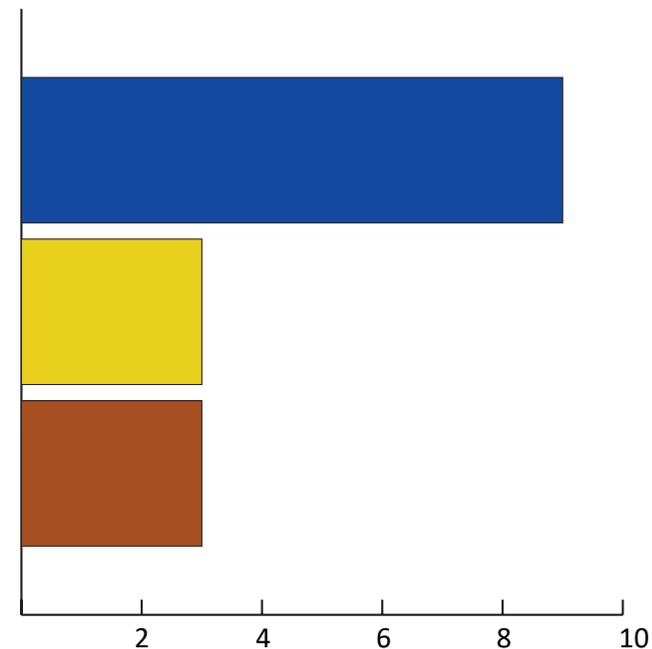
Problème(s) éventuellement rencontré(s) dans votre local :



La localisation de votre commerce à Veyrier est-elle :

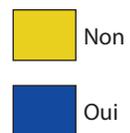
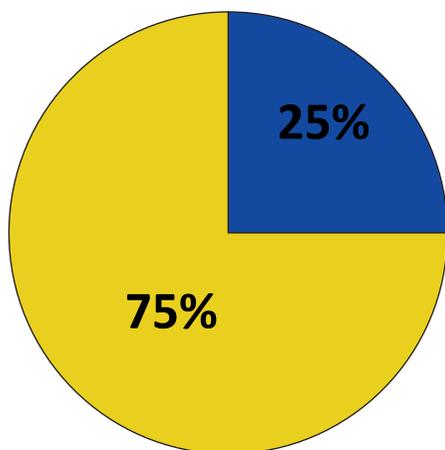


La localisation de votre commerce à Veyrier est-elle :

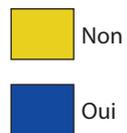
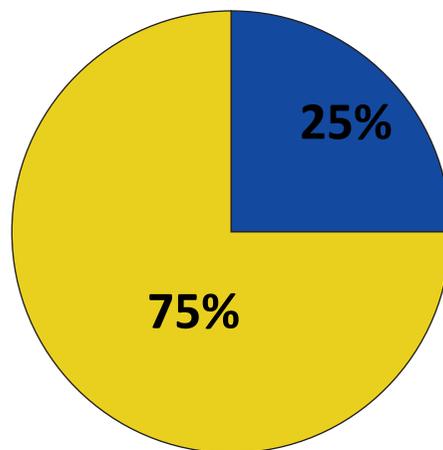


## RETOURS DU QUESTIONNAIRE COMMERÇANTS

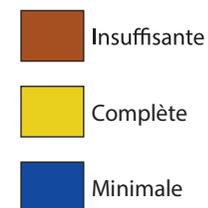
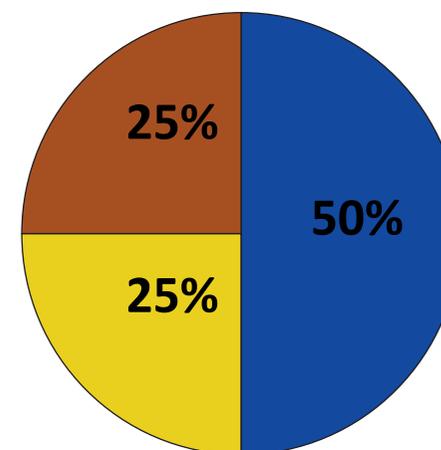
Votre activité nécessite-t-elle une occupation sur l'espace public?



Votre activité nécessite-t-elle une occupation sur l'espace public?

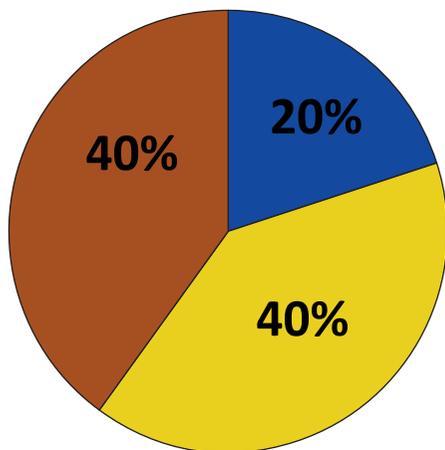


Comment qualifieriez-vous l'offre commerciale du centre-ville?

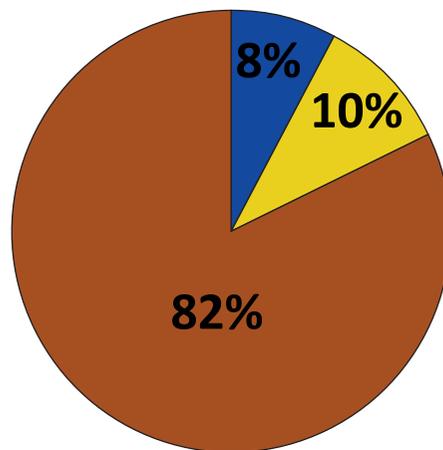


## RETOURS DU QUESTIONNAIRE COMMERÇANTS

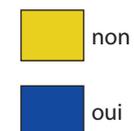
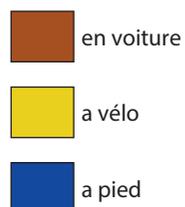
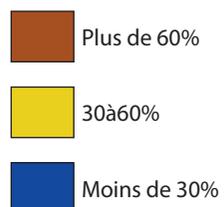
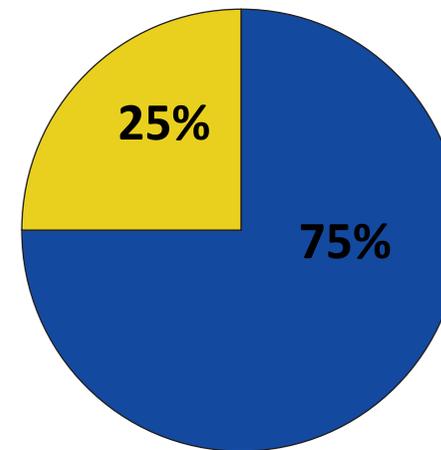
Selon vous, quelle part de votre clientèle habite à Veyrier-du-lac?



Selon vous, quelle est la part de votre clientèle se rendant à votre établissement en vélo, à pied, en voiture ou en bus?



Votre activité est-elle soumise aux effets-saisonniers?



# COMPTE-RENDU DE L'ATELIER PARTICIPATIF

## ↳ Introduction à l'atelier participatif

À l'aide de fonds de plan (à l'échelle du bourg puis de l'église/presbytère) et par la mise en place de gommettes colorées (rouge : points noirs / vert : points positifs / jaune : besoins) et d'annotations, les participants ont pu traiter, plus précisément, les thématiques et questions suivantes :

### Déplacements / traversée de la RD et modes doux :

- × *Les points noirs ou contraintes lors de vos déplacements (en voitures, à vélo ou à pied) au centre-bourg ou en le traversant.*
- × *Quels éléments à améliorer ou sections à sécuriser ?*
- × *Quels sont vos usages sur la RD (passage, commerces/équipements...) / Quels sont vos usages rue de la Voûte (passage, équipements...)*
- × *Vous déplacez-vous à vélo au sein de la commune ? Pour quel type d'itinéraire ? Avez-vous des difficultés à vous stationner ?*

### Vie locale / commerces, services et équipements :

- × *État de l'offre commerces / services / équipements des manques, des besoins ?*
- × *Comment accédez-vous aux commerces ? Quels sont vos pratiques du centre bourg (faire ses courses, boire un verre, aller dans les commerces ?*
- × *Où positionnez-vous la centralité sur Veyrier ? Existe-t-il d'autres lieux pour se rencontrer selon vous sur la commune ? Où localisez-vous l'entrée et la sortie du centre-bourg ?*
- × *Quel lien faites-vous entre le centre-bourg et le lac (accessibilité, « visibilité », ...)*
- × *Pensez-vous que l'animation sur la commune est suffisante ? À renforcer ? Quels lieux pourraient recevoir le plus d'usages ?*

### Espaces publics / rapport au paysage et patrimoine :

- × *Comment qualifieriez-vous la qualité des espaces publics (état, esthétisme, convivialité/déserts, calmes/bruyants, entretenus...)*
- × *Le rapport au paysage et patrimoine : monuments (église...), qualité des façades, place de la végétation dans l'espace public, points de vue vers les Monts, vers le lac, ...*
- × *La place de points d'arrêt ou la présence de mobiliers urbains (bancs par exemple) et la qualité de ceux-ci (mobilier adapté / de qualité, point de vue, accessibilité...)*

 31 octobre  
2022

  
2  
heures

  
9 tables  
rondes

  
79 participants\*

\* ont émergé

## ➤ Synthèse des retours de l'atelier

### ZOOM SUR LA THÉMATIQUE

#### Déplacements / traversée de la RD et modes doux

#### Sécuriser et encourager les déplacements piétons et cycles le long de la RD909

Le long de la RD909, les habitants ont mis en avant la difficulté à se déplacer à pied avec la présence de trottoirs étroits, soit non confortables, sur certains points, ne permettant pas de créer une continuité sécurisée le long de cet axe (points particuliers en centre-bourg, mais également sur la section giratoire du Plan aux Pérouzes).

Un des points durs se localise au niveau du giratoire des Pérouzes, en particulier en termes de signalétique et marquage des cycles sur la chaussée. Ce qui entraîne un certain conflit entre les véhicules et les cycles. Le souhait est ainsi d'améliorer la signalétique pour les voitures et vélos afin de sécuriser les déplacements vélos.

Il est également relevé des vitesses excessives exercées par les véhicules – en particulier vers la Mairie -, entraînant peu de sécurité pour les piétons, en particulier pour traverser la RD.

#### Réserver la rue de la Voûte aux modes doux (piétons et cycles)

Plusieurs habitants ont fait part du souhait de mettre en zone piétonne – soit, de réserver la rue seulement aux véhicules des riverains – la rue de la Voûte, et voire pour certains de l'étendre route du Mont Baret et de Morat.

#### Valoriser les accès piétons et cheminements perpendiculaires à la RD

Les habitants ont relevé plusieurs chemins piétons perpendiculaires (« traboules » = passage piétons) à la RD909, qu'ils souhaitent faciliter, dans leur accès et visibilité). Plus particulièrement, l'accès et le chemin entre les quais et la Mairie ont été également remontés comme étant à valoriser.

#### Offrir davantage de disponibilité au stationnement cycles

Un manque de stationnement vélos est relevé, en particulier sur le secteur à proximité de la Mairie. Concernant le service de location Vélo'necy (géré par le Grand Annecy), certains habitants souhaiteraient davantage de vélos disponibles et/ou une station supplémentaire (côté mairie par exemple).



#### Pistes de réflexion de la part des habitants

Les terrepleins centraux seraient à revoir, dans les objectifs d'élargissement des trottoirs, mais aussi d'amélioration des aménagements pour les cycles (bandes cyclables ?) et de réduction de la vitesse des véhicules.

Afin de « délester les voitures du centre », une proposition de boucle à sens unique dans le centre (RD909>Route de la Brune) a été également faite.

**Hors du périmètre de notre étude, il est relevé : un manque de trottoir sur la route de Thônes et des vitesses excessives sur la route de Morat.**

## **Un manque de fréquence des transports en commun (*compétence gérée par le Grand Annecy*)**

Une table habitante a relevé un manque de fréquence des bus (arrêt de bus vers le Petit Casino) aux heures de pointes, mais également sur l'amplitude des horaires (en soirée notamment).

## **La mise en place d'une circulation à sens unique l'été - route de la Brune et du Port – avec des retours positifs de la part des habitants**

### **Des besoins de stationnement pour les résidents du centre**

La problématique de stationnement pour les riverains du centre-bourg a été soulevée, en particulier avec la mise en place de la zone bleue étendue sur tout le centre-bourg, avec un manque de place de stationnement pour les habitants rue de la Voûte.

Le long de la RD, certains habitants ont émis la volonté de maintenir du stationnement en long (pour l'accès aux commerces) et pour d'autres, le souhait de réduire le nombre de stationnements afin de libérer l'espace – en particulier les trottoirs - sur la section commerciale de la RD, au vu des contraintes de largeurs.

### **Apaiser le secteur entre le presbytère et la mairie**

Les habitants ont émis le souhait d'apaiser le secteur autour du presbytère, et réalisé plusieurs propositions ou points de vigilance dans ce sens :

- × Réserver voire condamner la rue des Ecoliers - section entre le presbytère et l'hôtel - aux piétons et plus globalement améliorer les circulations piétonnes autour ;
- × Mettre en place la rue du mont Baret en sens unique ;
- × Une attention à porter au carrefour de la RD et de la rue des Ecoliers et au niveau de la sortie du parking souterrain de l'école qui mériteraient d'être sécurisés

### **Pistes de réflexion**

Afin de faciliter le stationnement pour les riverains et avant la recherche d'autres solutions, des propositions ont été faites de mettre en place des badges réservés aux résidents (avec tarif préférentiel)

#### **>> Des enjeux de recherche d'offre de stationnement complémentaire :**

- × Repenser globalement les parkings à l'échelle du centre-bourg,
- × Améliorer le parking de la mairie et aménager un parking souterrain sous la Mairie,
- × Proposer du stationnement souterrain sous la Poste,
- × Aménager en parking la parcelle au sud - patte-d'oie entre la route de Thônes/la route de Menthon,
- × Aménager un parking sur la parcelle libre privée (à côté de la fleuriste et à proximité de la crèche),
- × Utiliser les terre-pleins centraux pour stationner,
- × Au niveau de l'école, réétudier les places sur ce secteur ?

## ZOOM SUR LA THÉMATIQUE

### Vie locale / commerces, services et équipements

#### Un manque de lieu de rencontre et de convivialité

Pour pratiquement l'ensemble des habitants présents, Veyrier manque d'un centre village et l'identification d'un lieu de vie identifié. Et pour la plupart des tables habitantes, le « futur » centre village ou place du village se positionne sur le secteur de l'Église et plus particulièrement entre le presbytère et la Mairie avec un aménagement permettant de relier ces 2 entités.

Le « rôle » de l'hôtel reste à définir pour les habitants, l'hôtel manque de « dynamisme » et pourrait jouer un rôle central en complémentarité du presbytère, certains l'identifient dans leur proposition comme le lieu de café.

#### Le presbytère représente l'opportunité de favoriser une vie de village

Les habitants souhaitent voir davantage d'usages et d'activités sur ce secteur permettant un lieu convivial et de rencontre, beaucoup d'idées ont été émises, à savoir et pour exemples, l'installation de :

- × Un café,
  - × Un concept store restauration - café – boutique – épicerie,
  - × Une maison des associations,
  - × La bibliothèque,
  - × L'office du tourisme,
  - × Un espace intergénérationnel,
  - × Un centre culturel avec lieu d'exposition,
  - × Un espace de tiers-lieux – coworking,
  - × Des activités sportives (yoga...).
- mais également de mettre en valeur le jardin à l'arrière :
- × Avoir un jardin mieux entretenu et l'ouvrir davantage
  - × D'aménager un jardin potager partagé
  - × De prévoir avec le jardin de l'Église un espace pour les enfants

## **Le secteur de la Mairie à penser en lien avec le presbytère**

Certains habitants ont indiqué qu'ils souhaitaient avoir un espace de vie à la mairie, permettant de mettre en valeur la vue remarquable sur le lac, mais aussi de retrouver des activités telles que l'office du tourisme ou encore des jeux à l'arrière de la mairie.

Ils ont également relevé un nombre de places de stationnement réservées à la mairie trop élevé ou pouvant être mobilisées en dehors des jours ouvrés (par exemple le week-end).

## **Le secteur de la Poste est identifié comme second « pôle » fort du centre-bourg**

Il est ressorti le besoin de maintenir et de renforcer ce secteur, en lieu d'animation commerciale, avec pratiquement dans toutes les propositions faites la volonté de garder voire ouvrir davantage le point de vue sur le lac. Plusieurs propositions sur le secteur ont ainsi été faites - à savoir et pour exemples :

- × De conserver le marché et l'améliorer avec éventuellement l'opportunité d'un marché couvert (halle),
- × D'avoir un lieu de rencontre avec quelques commerces supplémentaire et le maintien de la bibliothèque,
- × D'avoir un espace convivial, mêlant également : culturel et tiers-lieu

## **Une offre commerciale satisfaisante pour certains ou qui nécessiterait d'être complétée pour d'autres**

Plusieurs retours positifs ont été relevés sur l'activité du Petit Casino (en tant que lieu de vie, avec sa terrasse, etc.).

Pour certaines tables d'habitants, l'offre commerçante pourrait être complétée ou améliorée par : un marché diversifié et moins cher, un marché en nocturne le week-end, une boucherie/traiteur, un salon de thé, un bar, ou encore un magasin de producteurs locaux.

Rechercher davantage d'animations, en particulier au bord de lac

Un manque d'événements et d'animations est ressorti par les habitants, ils ont abordé leur volonté d'avoir une fête de village, d'avoir plus d'animations vers les bords de lac (quais du Gén. Doyen et plage) avec des espaces de jeux pour les enfants, des lieux de restauration/café ouverts toute l'année ou encore l'installation de commerces éphémères

## ZOOM SUR LA THÉMATIQUE

### Espaces publics / rapport au paysage et patrimoine

**De manière globale, les habitants trouvent qu'il manque des espaces de jeux pour les enfants et adolescents dans le centre-bourg**

#### **Un manque de verdure des espaces publics**

Certains habitants souhaiteraient voir davantage de plantations / de « vert », le platane devant l'Église est pris comme exemple. La place des Epèles est également relevée dans une volonté d'avoir un jardin amélioré.

La question de voir davantage de « verdure » dans la cour d'école, a également été relevée par les habitants.

**Des tables habitantes ont noté également le besoin de voir certains aménagements sur l'espace public amélioré, en termes de propreté, d'esthétisme (du mobilier urbain par exemple), de manque d'harmonie des enseignes commerciales ou encore d'éclairage public à diminuer.**



**Contact :**

Agence ARTER - 09 80 34 81 16